

Plan d'affectation *du territoire public*



OUTAOUAIS



Le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais a été élaboré par la Table gouvernementale de concertation de l'Outaouais¹.

Réalisation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de l'Outaouais
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Équipe de réalisation : Steve Lussier, chargé de projet
Éric Bouchard, aménagiste
René Beauvais, cartographie et géomatique

Collaboration : Denise Bourbeau, secrétariat

La coordination provinciale de l'affectation du territoire public a été assumée par la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public².

Coordination et

soutien à la réalisation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale du développement et de la
coordination des opérations régionales
Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations
Énergie, Mines et Territoire

Équipe de coordination et de soutien :

Germain Tremblay, coordonnateur
Luc Valin
Myriam Gosselin

Collaboration : Jean-François Larouche
Édouard Chrétien

Production : Direction des communications

Révision linguistique : Pierre Sénéchal

Conception graphique : Christiane Leclerc Communication

Diffusion : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales et du soutien aux
opérations Énergie, Mines et Territoire
1300, rue du Blizzard, Local 200 (2^{ième} étage)
Québec (Québec) G2K 0G9
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp

©Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
ISBN : 978-2-550-64109-4 (version PDF)
Code de diffusion : 2012-2002 (PDF)
Code de diffusion : 2012-X201 (CD)

¹ Les membres de la Table gouvernementale de concertation sont présentés à l'annexe 1.

² Les membres de la Table de coordination interministérielle sont présentés à l'annexe 1.



Plan d'affectation

du territoire public (PATP)

**Mot du ministre des Ressources naturelles
et de la Faune et ministre responsable du
Plan Nord et du ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune**

Le territoire public contribue au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Il constitue un patrimoine naturel de grande valeur pour l'ensemble de notre société.

Notre gouvernement favorise la gestion intégrée du territoire ainsi que la régionalisation de son développement. Dans la poursuite de ces objectifs, il est nécessaire d'offrir à nos citoyens une vision cohérente de la mise en valeur de ce vaste espace.

C'est par le ***Plan d'affectation du territoire public (PATP)*** que le gouvernement établit cette vision. Le PATP traduit ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Il y a quelques années, le gouvernement adoptait une nouvelle approche pour préparer le PATP, afin de renouveler l'affectation du territoire public pour la plupart des régions du Québec. Cet exercice s'est fait en concertation interministérielle et a donné lieu à une large consultation des différents acteurs des milieux régionaux dont les communautés autochtones.

Notre gouvernement entend donc assurer le dynamisme de ce plan pour tenir compte de l'évolution constante des enjeux entourant la protection et l'utilisation du territoire public. Il rendra ainsi un service de grande qualité aux communautés et aux divers acteurs qui projettent d'y intervenir.

Nous sommes assurés que l'utilisation de cet outil renouvelé contribuera à un développement régional durable.

Clément Gignac

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
et ministre responsable du Plan Nord

Serge Simard

Ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune



Note au lecteur

Le plan d'affectation illustre l'état des orientations gouvernementales au moment de son élaboration. Selon l'évolution de ces orientations, ce plan pourrait être modifié dans le cadre du processus de mise à jour ou de révision quinquennale prévu. Une telle modification pourrait être effectuée pour tenir compte de l'adoption, par le gouvernement, un ministère ou un organisme gouvernemental participant, d'une nouvelle orientation ayant une incidence sur l'utilisation du territoire public, par exemple, en matière de sylviculture intensive ou de protection de la biodiversité, ou pour donner suite à une initiative gouvernementale, par exemple, pour tenir compte d'un nouveau projet énergétique ou du besoin de sauvegarder une espèce.



Sommaire

Le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais propose plusieurs orientations gouvernementales destinées à s'assurer d'un développement harmonieux du territoire. Ces orientations sont appliquées à des zones d'affectation qui présentent des caractéristiques particulières justifiant les choix retenus en matière de protection et d'utilisation du territoire public. Ces choix d'affectation se traduisent par une intention, une vocation territoriale et, le cas échéant, par des objectifs spécifiques pour chacune des 41 zones qui composent le territoire de l'Outaouais. Ces choix d'affectation s'expriment parfois par la reconduction de certaines utilisations ou de certains usages existants. Également, ils circonscrivent, en tenant compte du zonage du territoire public, plusieurs potentiels et projets jugés importants à l'échelle régionale.

Le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais alloue une place importante aux territoires à vocation de protection, comme en fait foi l'intégration de quatre nouvelles réserves de biodiversité projetées et de cinq territoires d'intérêt destinés à cette fin décrits dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces réserves de biodiversité projetées et territoires d'intérêt sont répartis à la grandeur du territoire public. Ceux-ci permettent à la région de l'Outaouais de rattraper un retard important accumulé depuis de nombreuses années en matière de protection de la biodiversité où seuls le parc de la Gatineau, le parc national de Plaisance, les réserves écologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats fauniques légalement constitués étaient protégés.

En plus des réserves de biodiversité projetées, le PATP intègre les écosystèmes forestiers exceptionnels projetés et un projet de refuge faunique. Actuellement, les zones vouées à la protection représentent 10,46 % de la superficie du territoire public, alors que les 89,54 % restants sont voués à l'utilisation du territoire.

En matière d'utilisation du territoire et des ressources, le PATP de l'Outaouais vise une plus grande diversification économique, tout en tenant compte des impératifs liés à la protection de la faune, de la biodiversité et de l'environnement en général.

Le PATP accorde une place importante aux territoires fauniques structurés puisque des modalités propres à ces zones viendront accorder une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Le PATP met également l'accent sur la détermination des sites fauniques d'intérêt (SFI) qui visent le maintien de la qualité des habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais, principalement de l'omble chevalier, de l'omble de fontaine et du touladi.

Bref, le PATP de l'Outaouais permettra de guider les partenaires gouvernementaux, régionaux et locaux dans leur planification sectorielle. Ceux-ci devront s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.



Table des matières

	Page
INTRODUCTION	1
Chapitre 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet.....	3
1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public...	3
1.1.1 Phase d'analyse territoriale	3
1.1.2 Phase d'affectation du territoire	5
1.1.3 Phase d'approbation.....	6
1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation	8
1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région	8
1.2.2 Table de coordination interministérielle	8
1.2.3 Autres participations	9
Chapitre 2 Information de base	11
2.1 Contexte national de planification	11
2.2 Territoire d'application	13
2.2.1 Localisation et superficie de la région	13
2.2.2 Tenure privée et publique des terres	13
2.2.3 Domaines terrestre et hydrique	13
2.3 Contexte régional de planification	15
2.3.1 Dimension environnementale	15
2.3.2 Dimension sociale	16
2.3.3 Dimension économique	18
2.3.4 Dimension institutionnelle	20
2.4 Utilisation existante du territoire public	23
2.5 Utilisation possible du territoire public	28
2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification	31
Chapitre 3 Zones d'affectation	33
3.1 Découpage du territoire	33
3.2 Constats découlant de la problématique et des enjeux	34
Chapitre 4 Affectation du territoire public.....	37
4.1 Orientations gouvernementales	37
Chapitre 5 Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation.....	53
5.1 Mise en application du plan d'affectation.....	53
5.2 Suivi du plan d'affectation	53
5.3 Mise à jour du plan d'affectation.....	53
CONCLUSION	55



	Page
Annexes	
Annexe I Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation	57
Annexe II Fiches descriptives de zones	67
Annexe III Cartes	317
Annexe IV Glossaire	321
APPENDICE A Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante.	331
APPENDICE B Bilan de la consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais.....	403
Bibliographie	429
Figure 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation de l'Outaouais.....	4



Liste des tableaux

Tableau 1	Typologie des vocations	7
Tableau 2	Superficie de territoire public par MRC et municipalités concernées par le PATP.....	13
Tableau 3	Répartition des aires protégées sur le territoire public de l'Outaouais par catégorie de l'UICN.....	27
Tableau 4	Type et nombre de zones et de sous-zones dans le PATP de l'Outaouais	34
Tableau 5	Synthèse de l'affectation du territoire public de l'Outaouais	39
Tableau 6	Répartition du territoire public de l'Outaouais selon la vocation.....	49
Tableau 7	Répartition des zones par groupe de vocation en Outaouais.....	51



Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'application.....	319
Carte 2	Droits, statuts et activités usuelles.....	319
Carte 2.1	Droits, statuts et activités usuelles (thème agriculture).....	319
Carte 2.2	Droits, statuts et activités usuelles (thème culture).....	319
Carte 2.3	Droits, statuts et activités usuelles (thème énergie).....	319
Carte 2.4	Droits, statuts et activités usuelles (thème faune).....	319
Carte 2.5	Droits, statuts et activités usuelles (thème forêts).....	319
Carte 2.6	Droits, statuts et activités usuelles (thème hébergement et plein air).....	319
Carte 2.7	Droits, statuts et activités usuelles (thème industrie et services).....	319
Carte 2.8	Droits, statuts et activités usuelles (thème mines).....	319
Carte 2.9	Droits, statuts et activités usuelles (thème protection).....	319
Carte 3	Potentiels, projets et éléments particuliers.....	319
Carte 3.1	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème agriculture).....	319
Carte 3.2	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème énergie).....	319
Carte 3.3	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème hébergement et plein air).....	319
Carte 3.4	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème mines).....	319
Carte 3.5	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème protection).....	319
Carte 4	Zones d'affectation.....	319
Carte 5	Vocations du territoire public.....	319



Sigles et acronymes

ACOA :	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
ACCORD :	Action concertée de coopération régionale de développement
AFC :	Aire faunique communautaire
ARGZO :	Association régionale des gestionnaires de zecs de l'Outaouais
BCAAF :	Bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CGT :	Convention de gestion territoriale
CtAF :	Contrat d'aménagement forestier
CvAF :	Convention d'aménagement forestier
CRE :	Conférence régionale des élus
CRRNT :	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
DGR :	Direction générale régionale du MRNF
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
FCMQ :	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FER :	Forêt d'enseignement et de recherche
GIR :	Gestion intégrée des ressources
ISAQ :	Inventaire des sites archéologiques du Québec
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDDEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE :	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MTO :	Ministère du Tourisme
MTQ :	Ministère des Transports
PADE :	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP :	Plan d'affectation du territoire public
PRDTP :	Plan régional de développement du territoire public
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PDRRF :	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PSDE :	Pourvoirie sans droits exclusifs
ROM :	Refuge d'oiseaux migrateurs
RNI :	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SFI :	Site faunique d'intérêt
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TADPA :	Transport à distance des polluants atmosphériques
TNO :	Territoire non organisé
TPI :	Territoire public intramunicipal
VHR :	Véhicule hors route
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée



INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec, qui doit s'assurer d'une utilisation judicieuse du territoire public au nom de la collectivité québécoise, a approuvé, en 2005, une nouvelle approche d'affectation du territoire public adaptée à une gestion gouvernementale moderne et efficace. À l'instar des autres régions administratives du Québec, le plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais a été réalisé sur la base de cette nouvelle approche gouvernementale. Ce plan a été confectionné pour le territoire de la région administrative et, une fois approuvé par le gouvernement, il remplacera les premiers plans d'affectation qui avaient été préparés selon les territoires des municipalités régionales de comté (MRC) au début des années 1980.

Le plan d'affectation de l'Outaouais est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont établies dans une perspective de gestion intégrée et prospective du territoire public afin, notamment, de soutenir le développement durable des régions du Québec. Il est réalisé en région par les acteurs gouvernementaux concernés, avec la contribution des acteurs du milieu régional et local ainsi que des communautés autochtones.

Le PATP de la région de l'Outaouais a été réalisé selon une démarche structurée et organisée afin de déterminer, pour chaque portion du territoire public de la région, ce que le gouvernement entend en faire quant à sa protection ou à son utilisation. Un résumé de cette démarche de réalisation et de l'organisation du travail associé au PATP est présenté dans le premier chapitre.

Une bonne information de base est essentielle pour faire du plan d'affectation un outil prospectif et efficace. La collecte de cette information est la première étape de la démarche de réalisation du plan. Son analyse permet entre autres de poser un diagnostic, soit de cerner la problématique et de dégager les enjeux, sur différentes portions du territoire afin de définir pour chacune d'entre elles une orientation commune aux acteurs gouvernementaux.

L'information de base propre à la réalisation du PATP de l'Outaouais a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région en début de processus. L'information recueillie, colligée et mise à jour fait l'objet du deuxième chapitre du plan. Il traite des éléments de contexte environnemental, social, économique et institutionnel entourant la réalisation du PATP susceptibles d'influencer les choix d'affectation de même que des différentes utilisations existantes et possibles du territoire pris en compte dans le processus. Cette partie du document présente également le territoire d'application du PATP.

Le troisième chapitre présente ensuite le découpage du territoire public en différentes zones d'affectation résultant de l'analyse de l'information de base ainsi que la synthèse de la problématique et des enjeux dont font l'objet les différentes zones d'affectation. La description intégrale des caractéristiques, de la problématique et des enjeux propres à chacune des zones d'affectation est détaillée dans 41 fiches descriptives de zones à l'annexe II.



À partir de l'analyse de l'information de base recueillie, de la problématique et des enjeux territoriaux de chaque zone, les acteurs gouvernementaux ont défini, pour chacune des zones de la région, une orientation gouvernementale composée de trois éléments : l'intention gouvernementale, une vocation et, le cas échéant, des objectifs spécifiques. C'est cette orientation qui constitue l'essence de l'affectation des zones. Ces orientations sont présentées en synthèse dans le quatrième chapitre ainsi que, en détail, dans les fiches de zones à l'annexe II.

Puis, le document décrit brièvement au cinquième chapitre comment sera appliqué le plan d'affectation, quel suivi en sera fait ainsi que les modalités de sa mise à jour éventuelle.

Finalement, un rapport d'évaluation des changements que l'affectation apportera à l'utilisation existante du territoire est également joint au plan afin de permettre aux gestionnaires et aux utilisateurs de bien en saisir la portée. Par ailleurs, un bilan de la consultation des partenaires externes sur la proposition de plan accompagne la version définitive du plan d'affectation.



Chapitre 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet

1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public

La démarche générale de réalisation du plan d'affectation du territoire public de la région de l'Outaouais est divisée en deux volets : la réalisation du plan d'affectation et le déploiement du plan d'affectation à la suite de son approbation. Le premier volet fait l'objet du présent chapitre alors que le deuxième sera traité au cinquième chapitre.

Cette démarche de réalisation est basée sur la nouvelle approche d'affectation du territoire public élaborée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, et approuvée par le gouvernement en 2005³.

La réalisation du plan d'affectation de l'Outaouais qui a nécessité la participation de nombreux acteurs gouvernementaux et régionaux se divise en trois grandes phases (voir figure 1) : l'analyse territoriale, l'affectation du territoire et l'approbation du plan.

1.1.1 Phase d'analyse territoriale

La phase d'analyse territoriale comprend quatre activités :

- la cueillette de l'information de base;
- une première consultation des acteurs des milieux régionaux et locaux ainsi que des communautés autochtones;
- le découpage du territoire en zones et leurs description;
- la détermination de la problématique et des enjeux.

L'information de base nécessaire à la réalisation du PATP a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, des acteurs régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région à l'hiver 2006. Cette information a été mise à jour depuis et touche principalement trois domaines :

- le contexte susceptible d'influencer les résultats de la démarche d'affectation;
- les utilisations existantes;
- les utilisations possibles.

L'information sur le contexte comprend les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région ainsi que les orientations du gouvernement, des ministères et des organismes gouvernementaux applicables à la région et celles issues des milieux régionaux et locaux ainsi que des communautés autochtones. Les orientations colligées sont celles qui ont une influence sur l'utilisation du territoire public. Les éléments de contexte retenus sont ceux à même d'influencer les choix d'affectation.

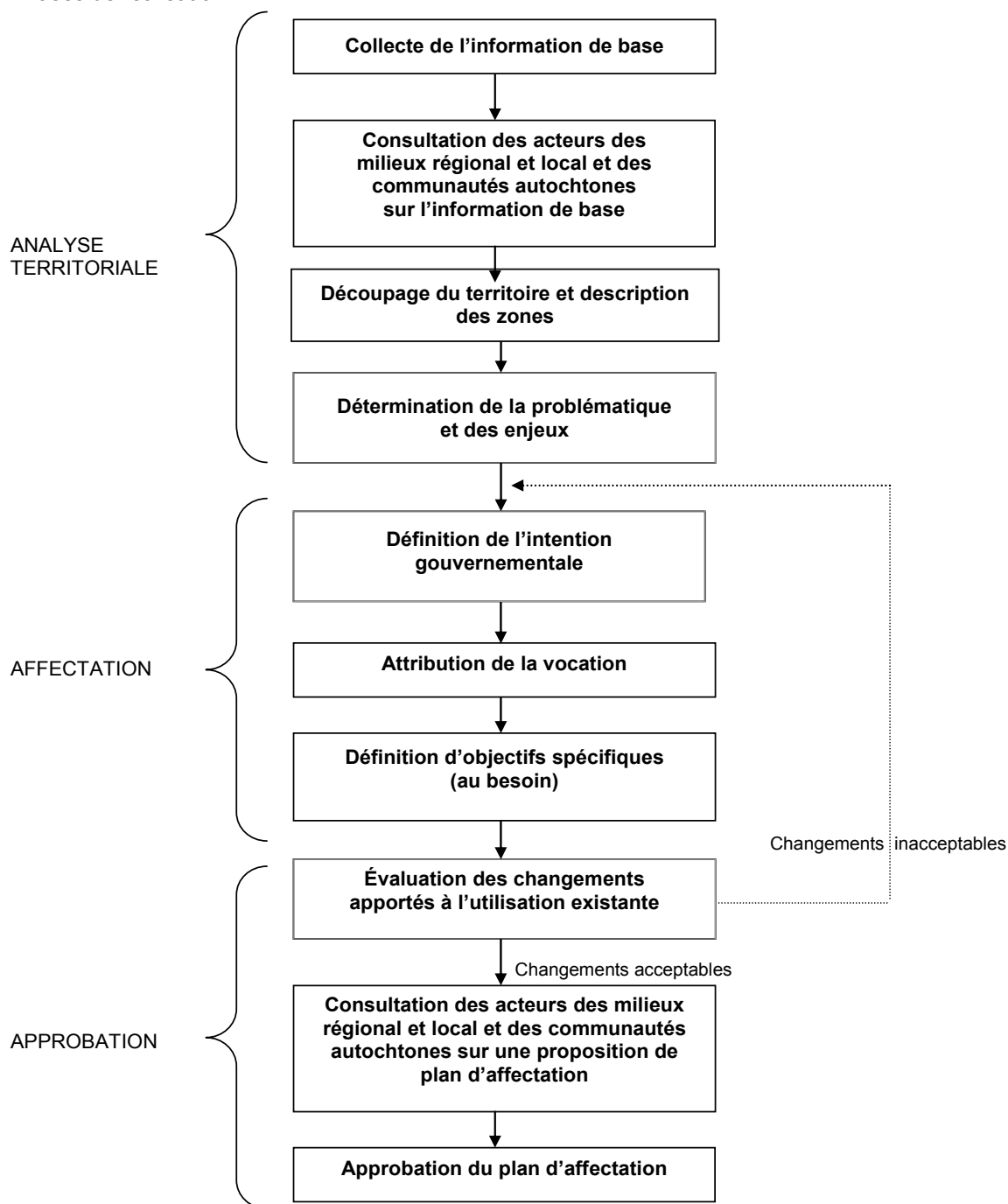
³ MRNF (2005), *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.



Les utilisations existantes comprennent les droits fonciers tels que les baux de villégiature, les droits d'exploitation des ressources octroyés tels que les baux miniers, les statuts attribués tels que les réserves fauniques ainsi que les activités usuelles, comme la fréquentation du territoire par la population à des fins culturelles ou récréatives.

Figure 1 : Démarche de réalisation du plan d'affectation de l'Outaouais

Phases de réalisation





Les utilisations possibles ont trait aux potentiels, projets et éléments particuliers qui peuvent modifier les utilisations existantes du territoire public ou leur gestion. Des projets d'aires protégées, de parcs régionaux en sont des exemples.

Les acteurs régionaux et locaux et les communautés autochtones ont contribué à compléter cette information de base lors d'une consultation élargie des partenaires qui s'est tenue au printemps 2006. Cette consultation a également permis de s'assurer que les préoccupations et les domaines d'intérêt de ces partenaires étaient pris en compte en tout début de processus. L'information de base révisée et mise à jour est présentée dans le deuxième chapitre du PATP. Les utilisations existantes et possibles, classées selon neuf thématiques d'utilisation du territoire et des ressources, sont par ailleurs illustrées sur les cartes 2 et 3 de l'annexe III.

Ces données territoriales ont ensuite été analysées afin de découper le territoire régional en zones couvrant des superficies variables, mais relativement homogènes quant à leur utilisation ainsi qu'à la problématique et aux enjeux dont elles font l'objet. Ce découpage s'est effectué à partir des limites qui circonscrivent les diverses utilisations existantes et possibles. Ensuite, chacune des zones a fait l'objet d'une description des éléments qui la distingue, de ses caractéristiques environnementales, sociales et économiques ainsi que d'une description de l'utilisation existante et possible du territoire public concerné.

Cette description a permis de faire le diagnostic territorial des zones en faisant ressortir, au besoin, une problématique et des enjeux sectoriels auxquels les gestionnaires du territoire et des ressources faisaient face afin de définir, après analyse, une orientation gouvernementale commune. Les constats découlant de ces problématiques et de ces enjeux ont été présentés à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais en juillet 2009 afin d'obtenir son point de vue.

Il est à noter que chacune des zones d'affectation fait l'objet d'une fiche décrivant ses caractéristiques environnementales et socioéconomiques, sa problématique et ses enjeux sectoriels. Cette fiche contient également l'orientation gouvernementale proposée, dont la définition, présentée ci-après, fait l'objet de la deuxième phase de réalisation du PATP.

Une présentation détaillée du contenu des fiches de zones est disponible à l'annexe II du PATP.

1.1.2 Phase d'affectation du territoire

À la phase d'affectation du territoire, une orientation gouvernementale commune aux acteurs gouvernementaux a été définie. Cette orientation est formée de trois éléments :

- une intention;
- une vocation;
- des objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale définit ce que le gouvernement entend faire de chacune des zones d'affectation, comment il envisage leur utilisation ou leur protection.



Une vocation est ensuite attribuée à partir d'une typologie préétablie qui fait correspondre l'intention à une des six grandes catégories d'utilisation et de protection qu'on y trouve. Ces vocations s'inscrivent dans un spectre allant de l'utilisation spécifique du territoire à sa protection stricte, en passant par divers degrés de cohabitation des usages (utilisation prioritaire, utilisation multiple, protection, etc.). Le tableau 1 présente la typologie des vocations utilisée. Chacune des vocations y est définie. Leurs effets sur l'usage du territoire et des exemples de leurs applications possibles sont également précisés.

Enfin, des objectifs spécifiques viennent, au besoin, préciser les effets recherchés dans la gestion subséquente du territoire et des ressources par les divers intervenants dans certaines zones ou parties de zones d'affectation.

C'est la conjonction de ces trois éléments qui exprime l'orientation associée à chacune des zones.

1.1.3 Phase d'approbation

La troisième phase de réalisation du plan d'affectation mène à l'approbation du plan d'affectation. Elle comprend trois activités : évaluer les changements à l'utilisation existante, consulter les partenaires externes sur une proposition de plan et, enfin, approuver le plan d'affectation.

La réalisation de la première activité permet de déterminer les changements que l'affectation proposée a apportés à l'utilisation qui avait lieu dans la région au moment de réaliser le plan d'affectation pour ensuite évaluer, sur le plan environnemental, socioéconomique et institutionnel, leurs effets sur l'utilisation du territoire et des ressources et les conséquences de ces changements sur la gestion. L'objectif étant de prendre une décision éclairée quant aux implications de ces changements et de pouvoir y donner suite dans la gestion. Ainsi, l'analyse a été reprise à partir de l'étape de la définition de l'intention gouvernementale lorsque des changements ont été jugés inacceptables.

Un rapport d'évaluation des changements quant à l'utilisation existante est joint à la proposition de plan d'affectation dans le but d'apporter aux acteurs qui sont consultés des indications sur les effets et les conséquences probables de ces changements. Cette évaluation facilitera le suivi des orientations gouvernementales lors de la mise en œuvre du PATP.

La proposition du plan d'affectation, préparée par les acteurs gouvernementaux, est ensuite soumise à une consultation auprès des intervenants des milieux régionaux et locaux ainsi que des communautés autochtones. La liste de ces intervenants est présentée à l'annexe I. Leurs commentaires pouvaient entraîner des ajustements au projet de plan avant qu'il soit soumis à l'approbation du gouvernement. Un rapport de consultation est produit pour faire état de la prise en compte de ces commentaires. Ce rapport fait également l'objet d'un document complémentaire au PATP révisé.

Le PATP révisé à la suite de la consultation et endossé par les autorités administratives des ministères et de l'organisme impliqués est ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation avant d'entrer en vigueur par l'entremise d'un décret gouvernemental.



Tableau 1 – Typologie des vocations

Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Utilisation spécifique	Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	La nature de l'utilisation préconisée dans cette partie de territoire a pour effet d'empêcher la pratique de toute autre forme d'activité.	• Zone agricole de production. • Exploitation minière.
Utilisation prioritaire	Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	Les possibilités de mise en valeur des terres et des ressources sont limitées ou soumises à des contraintes en raison de la nature de l'utilisation préconisée.	• Aménagement hydroélectrique. • Site d'expérimentation et de recherche. • Sylviculture intensive. • Développement récréatif d'envergure.
Utilisation multiple modulée	Utilisation polyvalente des terres et des ressources avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	L'utilisation des terres et des ressources est adaptée en fonction d'une des caractéristiques propres à cette partie de territoire.	• Parc régional. • Secteur archéologique. • Paysage particulier. • Territoire de forêt habitée. • Certains territoires fauniques structurés.
Utilisation multiple	Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	Les nombreuses activités dans cette partie de territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision.	• Territoire public en général.
Protection	Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	Les activités dans cette partie de territoire doivent être réalisées selon des mesures particulières qui sont établies pour répondre aux objectifs de protection de la composante naturelle ou culturelle ciblée.	• Habitat faunique.
Protection stricte	Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	Pour assurer l'atteinte des objectifs de protection, la panoplie des activités possibles est grandement limitée. Lorsque d'autres activités sont permises, elles sont soumises à des contraintes strictes.	• Écosystème forestier exceptionnel. • Réserve écologique. • Réserve aquatique. • Réserve de biodiversité. • Parc.
Affectation différée	Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	L'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.	• Zone litigieuse.



1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation

1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région

Lancée en 2005, la réalisation du PATP a été effectuée en région par l'entremise de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public sous la coordination du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Son rôle principal était de produire, par la concertation de ses membres (contribution constructive, mise en commun d'expertise, responsabilité conjointe des contenus et solidarité dans les résultats) et en suivant une démarche préétablie, un PATP pour la région administrative de l'Outaouais.

Pour réaliser ce plan, les membres de la Table de concertation ont eu à fournir l'ensemble des données de base pertinentes relevant de leur domaine de responsabilité et à valider les compilations effectuées par le MRNF. Ils ont également eu à s'entendre sur un diagnostic, sur les moyens d'y répondre relativement aux orientations gouvernementales, et à mener, avec l'aide du MRNF, les consultations prévues auprès des partenaires externes.

La table de concertation de la région de l'Outaouais est composée des représentants de neuf ministères et d'un organisme gouvernemental qui ont des responsabilités de gestion en matière d'utilisation et de protection du territoire public. La liste de ces acteurs gouvernementaux est présentée à l'annexe I.

1.2.2 Table de coordination interministérielle

Bien que la réalisation du PATP soit déconcentrée et qu'elle s'effectue à une table mise en place en région, l'opération vise l'affectation du territoire public québécois et les décisions demeurent sous la responsabilité des autorités ministérielles et organisationnelles concernées et, ultimement, sous celle du Conseil des ministres. Dans ce contexte, la cohésion de l'action gouvernementale est essentielle. Ainsi, la coordination des travaux à l'échelle du Québec est placée sous la responsabilité de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public instituée auprès des unités centrales des ministères et organismes concernés.

Le mandat de cette table est de s'assurer, d'une part, que le plan préparé par la Table de concertation s'inscrit dans les orientations et les politiques gouvernementales et, d'autre part, de la cohérence générale de l'affectation du territoire public québécois. Elle joue également un rôle de soutien auprès des tables de concertation mises en place dans les régions.

La Table de coordination est composée de membres des mêmes ministères et du même organisme que la Table de concertation, avec les mêmes modalités de représentation. La liste de ces acteurs est présentée à l'annexe I.



1.2.3 Autres participations

Dans le but de favoriser la prise en compte par le gouvernement des besoins et préoccupations de la région dans le cadre de l'affectation du territoire public et pour permettre aux conférences régionales des élus (CRE) de suivre la progression des travaux d'élaboration du PATP, le MRNF a mis en place, au cours de la démarche, une table de participation Gouvernement-CRE sur l'affectation du territoire public. Cette table constitue un forum d'échange privilégié avec la CRE, intervenant en parallèle de la table de concertation gouvernementale qui a le mandat d'élaborer le PATP.

L'annexe I présente la liste des membres de cette table de participation.



Chapitre 2 Information de base

2.1 Contexte national de planification

Le plan d'affectation du territoire public répond à des besoins particuliers, dont ceux de définir et de faire connaître aux différents intervenants et utilisateurs les orientations du gouvernement en matière de mise en valeur et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont influencées par les grands courants qui marquent la société québécoise.

D'abord, la population québécoise est de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, suivant ainsi les préoccupations internationales. Au cours des dernières années, on a vu croître l'intérêt pour la préservation de la biodiversité et, conséquemment, la protection d'une importante portion du territoire public. Comme action concrète, le gouvernement du Québec a mis en place un réseau d'aires protégées couvrant 8 % de son territoire. Le premier ministre du Québec a depuis annoncé que cette proportion sera portée à 12 % d'ici 2015, assurant ainsi la sauvegarde d'éléments représentatifs de la biodiversité du territoire québécois.

La gestion de l'eau est également devenue un enjeu majeur pour la population, tout comme pour le gouvernement. Des préoccupations liées à la santé publique, à la préservation des écosystèmes aquatiques tels que ceux du Saint-Laurent et aux différents services et usages associés à l'eau ont conduit à l'adoption d'une politique nationale de l'eau. La gestion intégrée est l'un des moyens pour renouveler la gouvernance de cette ressource collective, notamment dans l'instauration d'une approche de gestion de l'eau par bassin versant qui s'applique à l'ensemble du Québec méridional.

Sur le plan social, les Québécois sont particulièrement attachés au territoire public, entre autres, pour leurs activités récréatives et touristiques. Bien que la chasse et la pêche soient encore très prisées, l'offre d'activités récréatives s'est diversifiée amenant une plus large clientèle à fréquenter le territoire public. Cet engouement pour la pratique d'activités de plein air sur le territoire public fait en sorte qu'un nombre croissant d'utilisateurs doit régulièrement partager les mêmes espaces. Or, les territoires libres de droits d'utilisation ou de statut de protection se raréfient, et les gestionnaires du territoire et des ressources ont à tenir compte d'enjeux tels que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et la prise en compte des risques de sinistres.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire du Québec était déjà occupé et fréquenté par des peuples autochtones. Au cours des siècles, ces peuples ont su adapter leur utilisation du territoire pour répondre à leur contexte propre et aux réalités des époques concernées. Aujourd'hui, le Québec compte onze nations autochtones, reconnues par l'Assemblée nationale, qui veulent prendre en main leur développement socioéconomique tout en assurant une continuité avec leur culture distinctive et leurs traditions. Ainsi, leurs activités s'inscrivent dans la dynamique d'utilisation du territoire public faisant en sorte que la cohabitation territoriale représente un enjeu constant, en attendant la conclusion de traités.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les communautés autochtones avant de décider d'une action ou d'autoriser



un projet de mise en valeur du territoire ou des ressources naturelles susceptible d'avoir des effets sur leurs droits reconnus ou potentiels.

Le développement socioéconomique de plusieurs régions du Québec est tributaire de l'exploitation des ressources naturelles. Des efforts de diversification économique ont été faits au cours des dernières décennies pour réduire la vulnérabilité de ces régions aux cycles économiques. Ces efforts portent sur des éléments structurels tels que les deuxièmes et troisièmes transformations des ressources ou le développement du récréotourisme, mais aussi sur la mise en valeur d'autres potentiels dans le domaine des ressources naturelles telles que l'énergie éolienne, la prospection gazière et pétrolière et l'exploitation des petits fruits.

À cet égard, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 confirme l'importance accordée par le gouvernement au développement des filières hydroélectrique et éolienne, de même qu'à la diversification des approvisionnements gaziers et à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières.

Pour faire face aux défis qui se posent pour assurer leur développement, les régions ont ciblé des créneaux d'excellence pour lesquels une stratégie de développement et un plan d'action visant l'ensemble de l'économie régionale sont mis en place. La forêt, l'énergie, le tourisme, comme les ressources minières, agraires ou marines sont souvent la base de l'économie de ces régions. La mise en valeur des ressources soutenue par la transformation et la commercialisation profite à toutes les régions du Québec.

À ces défis de développement économique, les régions doivent relever celui de maintenir leur population en place. En plus de devoir faire face au vieillissement de la population, phénomène observé ailleurs en Occident, plusieurs régions du Québec sont aux prises avec l'exode des jeunes en quête d'emplois qu'ils ne réussissent pas toujours à trouver dans leur milieu. Cette situation explique en partie le fait que les milieux régionaux et locaux du Québec veuillent participer davantage aux choix d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Conscient de cette réalité, le gouvernement a poursuivi la régionalisation de certaines responsabilités liées à la gestion des ressources et du territoire, permettant ainsi aux régions de déterminer leurs priorités de développement en plus d'assumer la responsabilité de gérer certaines activités. Les choix régionaux de développement pourraient ainsi influencer ceux du gouvernement en matière d'affectation. Le gouvernement a également amorcé une refonte majeure du régime forestier québécois. Cette refonte vise à permettre aux régions et aux collectivités d'intervenir directement dans la gestion forestière sur leur territoire ainsi qu'à leur fournir un levier important de création de richesse et de développement. Elle propose, entre autres, des moyens pour augmenter les rendements ligneux par une intensification de la sylviculture qui pourrait influencer l'utilisation de certaines portions du territoire public.

Le Québec a donc des choix importants à faire quant à l'utilisation du territoire public. Ces choix s'inscrivent dans un contexte où l'on retrouve notamment l'accroissement de la protection du milieu naturel ou de la biodiversité et l'émergence de nouvelles formes d'utilisation amenant une fréquentation accrue du territoire public. Ils s'inscrivent également dans l'omniprésence de droits et de statuts, dans les préoccupations des nations autochtones au regard de leurs droits et intérêts reconnus ou potentiels, dans un souci de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et dans la prise en compte des risques de sinistres. Ces choix s'inscrivent enfin dans les difficultés et les besoins de développement économique des régions et leur



volonté de participer plus activement à un développement durable de leur territoire. Cela montre toute l'ampleur du défi que représente l'harmonisation de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État que l'affectation du territoire public doit ultimement chercher à traduire dans une vision porteuse d'avenir.

2.2 Territoire d'application

2.2.1 Localisation et superficie de la région

L'Outaouais constitue l'une des 17 régions administratives du Québec. Elle est située à l'extrême sud-ouest du Québec, entre l'Abitibi-Témiscamingue au nord-ouest, les Laurentides à l'est et la province de l'Ontario au sud. Elle est séparée de cette dernière par la rivière des Outaouais. La région couvre une superficie de 34 074 km² et est composée d'une zone urbaine principale, la ville de Gatineau, d'une zone périurbaine correspondant à la MRC des Collines-de-l'Outaouais et d'une zone rurale constituée des MRC de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac.

La carte 1 à l'annexe III illustre la localisation de la région, les principales localités et agglomérations ainsi que l'importance de la superficie du territoire public.

2.2.2 Tenure privée et publique des terres

L'Outaouais est majoritairement constituée de terres du domaine de l'État principalement sous l'autorité du MRNF. Ce domaine représente 26 019,5 km², soit 76 % de la superficie totale de la région. Les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac sont les plus concernées par le PATP puisque le pourcentage de territoires publics par rapport aux territoires de MRC est respectivement de 84,9 % et de 86,2 %.

Tableau 2 : Superficie de territoire public par MRC et municipalités concernées par le PATP

MRC/territoire municipal	Superficie de territoire public en km ²	% du territoire public par rapport aux territoires des MRC et pour le territoire régional
Ville de Gatineau	55,6	14,6
MRC des Collines-de-l'Outaouais	341,3	15,5
MRC de Papineau	1 419,8	44,3
MRC de Pontiac	12 172,7	86,2
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	12 030,1	84,9
Total Outaouais	26 019,5	76,3

2.2.3 Domaines terrestre et hydrique

Le relief de l'Outaouais est diversifié, allant de la presque absence de dénivellation en bordure de la rivière des Outaouais à une succession de terrasses. La topographie de la région est constituée d'un assemblage de collines, de plateaux, de dépressions et de massifs. Dans la



région, l'altitude varie du sud au nord de 30 à 600 m⁴. Les vallées des rivières Gatineau, du Lièvre et de la Petite Nation, dans l'axe nord-sud, présentent un relief ondulé parsemé de collines et contrastent avec le massif laurentien. La population s'est installée le long de ces rivières et dans l'aire d'influence de l'agglomération urbaine de Gatineau, ce qui correspond au territoire privé. De fait, les territoires montagneux du massif laurentien, inhospitaliers à l'époque de la colonisation, font partie du domaine de l'État.

L'Outaouais est une région parsemée de lacs et de rivières. L'hydrographie de la région couvre 7,5 % de la superficie totale du territoire et inclut 15 000 lacs ainsi que des réservoirs, dont Baskatong et Cabonga. Également, 6 rivières d'envergure (de la Petite Nation, du Lièvre, Gatineau, Coulonge, Noire et Dumoine) sillonnent le territoire et se déversent dans la 7^e qui est la rivière des Outaouais⁵.

⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006). *Portrait territorial de l'Outaouais*, 80 p.

⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006). *Portrait territorial de l'Outaouais*, 80 p.



2.3 Contexte régional de planification

Cette section présente les principales caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région de l'Outaouais. Elle met en relief, pour chacune de ces dimensions, les faits marquants qui peuvent avoir une influence sur le plan de l'affectation du territoire public. Elle présente aussi une dimension institutionnelle qui s'attarde sur les principales politiques et orientations gouvernementales ainsi que sur leur application et leur influence en Outaouais.

2.3.1 Dimension environnementale

Le territoire de l'Outaouais se caractérise en général par un relief ondulé et le contact entre les basses terres et le massif laurentien fait jaillir quelques talus abrupts, notamment dans le sud-ouest de la région. Dans ce secteur, ce contact offre un paysage contrastant de terrains plats et de collines massives. Plus au nord, le massif laurentien se caractérise par un complexe de basses collines entourées de nombreux plans d'eau.

Sur le plan géologique, la région est incluse dans la province de Grenville. Les formations rocheuses sont constituées de roches intrusives métamorphisées, particulièrement le gneiss. Les métaux usuels et minéraux industriels les plus connus présents dans ces formations sont, entre autres, le fer, le zinc, le cuivre, l'uranium, la silice, le thorium et le nickel. Ces substances offrent des potentiels pour l'exploitation minière⁶. Les dépôts de surface qui couvrent l'ensemble de la région de l'Outaouais sont principalement des matériaux d'origine glaciaires.

Sur le plan forestier, la végétation de l'Outaouais est dominée par une forêt feuillue à 44 % des forêts productives et à 39 % par une forêt mixte. Les couverts résineux ne couvrent que 14 % de la superficie de la région. La plupart des peuplements renferment surtout des feuillus tolérants ainsi que des pins et ils sont relativement jeunes⁷. Du sud au nord, l'Outaouais comporte cinq zones bioclimatiques. Leur répartition est influencée, entre autres, par la topographie et le climat. La première zone, la plus au sud, correspond à celle de l'érablière à caryer cordiforme, couvrant 2,6 % du territoire régional. La deuxième est celle de l'érablière à tilleul et s'étend sur 29,2 % du territoire. La troisième, la plus importante compte tenu de sa superficie couverte, soit 42,8 % du territoire régional, est celle de l'érablière à bouleau jaune. La quatrième couvre la partie nord de la région dans une proportion de 22,8 % et correspond à la sapinière à bouleau jaune. Enfin, la cinquième est celle de la sapinière à bouleau blanc et occupe seulement 2,6 % du territoire situé à l'extrême nord de l'Outaouais. Contrairement à la majorité de la forêt publique québécoise, ce sont des espèces de feuillus qui dominent la région, distinguant ainsi l'Outaouais en ce qui a trait aux traitements sylvicoles par la coupe de jardinage. Enfin, le climat de la région favorise une meilleure croissance des arbres que dans l'ensemble du Québec.

Sur le plan faunique, la région comporte une grande variété d'espèces vertébrées. On y dénombre 478 espèces, dont 82 espèces de poissons, 18 d'amphibiens, 14 de reptiles, 308

⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006). Portrait territorial de l'Outaouais, 80 p.

⁷ A. Robitaille, J.-P. Saucier (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*, Les Publications du Québec, Québec.



d'oiseaux et 56 de mammifères⁸. Cela s'explique par la diversité des milieux forestiers et aquatiques ainsi que du climat.

Enfin, il existe 68 espèces fauniques en situation précaire en Outaouais, dont 24 ont un statut menacé, vulnérable ou en voie de disparition en vertu de la Loi sur les espèces en péril (Canada) ou de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Québec). Il s'agit notamment du pygargue à tête blanche, du faucon pèlerin, de la tortue des bois, de la couleuvre verte, de la couleuvre d'eau, de la couleuvre à collier, de la couleuvre tachetée, de la grenouille des marais, de la pipistrelle de l'Est et du campagnol-lemming de Cooper.

Quant aux espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées, il en existe 145, dont quelques-unes sont spécifiques de l'Outaouais. Parmi les espèces menacées, on trouve le ginseng à cinq folioles, l'orme liège, l'asclépiade tubéreuse, variété de l'intérieur, variété ténue, le ptéropore à fleurs d'andromède. Les espèces vulnérables incluent l'ail des bois, le cyripède tête-de-bélier, la renouée de Douglas, le sumac aromatique et l'hélianthe à feuilles étalées.

2.3.2 Dimension sociale

La région de l'Outaouais est d'abord divisée en 67 municipalités réparties entre la ville de Gatineau et quatre MRC. Ces dernières sont la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Papineau, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac. À cela s'ajoutent les deux réserves indiennes de Kitigan Zibi et de Lac Barrière, dont les superficies sont respectivement de 184 et de 0,3 km². Ces deux réserves sont situées dans les limites de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

La région de l'Outaouais comptait en 2008, 351 964 habitants, ce qui représente 4,5 % de la population du Québec⁹. Très liée à la région d'Ottawa, l'Outaouais est accessible en tout temps à un bassin de plus de un million d'habitants. La proximité de ce bassin augmente la pression sur l'utilisation du territoire public et la pratique d'activités récréatives.

La population de l'Outaouais est répartie inégalement sur le territoire régional. En effet, les quatre MRC qui correspondent à 99 % de la superficie régionale ne regroupent que 101 991 habitants, soit 29 % de la population de l'ensemble de la région. Quant à la ville de Gatineau, sa population de 249 973 habitants représente 71 % de la population outaouaise. Hormis la ville de Gatineau, les municipalités les plus peuplées sont celles de Chelsea, Cantley et Val-des-Monts, toutes localisées à proximité de la ville centre. Les pôles urbains secondaires de la région sont ceux de Thurso, Papineauville, Fort-Coulonge et Maniwaki. Ils sont situés à proximité du territoire public.

La population outaouaise est d'origine francophone à 80 %, tandis que 15 % est d'origine anglophone. La région arrive au deuxième rang québécois, derrière la région de Montréal, pour la plus forte proportion de personnes dont la langue maternelle est l'anglais.

⁸ Société de la Faune et des Parcs du Québec (2002) *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Outaouais*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Outaouais.

⁹ Girard, C.. *Le bilan démographie du Québec*, Institut de la statistique du Québec — Édition 2008.



L'évolution de la population régionale de 1971 à 2001 a été fulgurante. Ainsi, la région a connu une augmentation de près de 50 % de sa population sur une période de 30 ans, contre 23 % pour l'ensemble du Québec. La portion urbaine de la région constitue le moteur de cette croissance démographique alors que les régions périphériques démontrent une croissance presque nulle ou même négative dans le cas de la MRC de Pontiac¹⁰. Les perspectives démographiques pour les prochaines années (2004-2021) tablent sur une augmentation de 12 % pour l'Outaouais, contre 5 % pour l'ensemble du Québec.

Correspondant à 3 % de la population régionale, les autochtones occupent une place importante dans sa composition. Les Algonquins de la réserve de Kitigan Zibi, près de Maniwaki, affichent notamment un dynamisme marqué par rapport au développement socioéconomique de la région. Une entente a également été conclue entre les Algonquins du Lac Barrière et le gouvernement du Québec afin d'harmoniser les utilisations d'une portion du territoire et de certaines de ses ressources dans le secteur du lac Barrière¹¹.

En matière d'archéologie et de patrimoine, 86 monuments historiques sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels et aucun d'entre eux n'est situé en territoire public. Parmi les principales composantes culturelles de la région, mentionnons les sites archéologiques connus liés au passé amérindien de la région et au passage des coureurs des bois. À cet effet, on dénombre 9 secteurs archéologiques (un secteur correspond à un regroupement de sites) et 140 sites archéologiques connus. De ces derniers, 39 sont localisés en territoire public. Voici le nombre de sites répertoriés par territoire de MRC : 67 sites sont localisés sur le territoire de la MRC de Pontiac, 28 dans la ville de Gatineau, 20 dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 18 dans la MRC de Papineau et 7 dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

L'utilisation du territoire public se transforme et se diversifie. Bien que les activités de chasse et de pêche soient très prisées par la population, la pratique des activités récréatives sans prélèvement faunique est en nette croissance. C'est le cas notamment de plusieurs activités de plein air telles que la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le ski de fond ou la raquette. Les pourvoiries font partie des utilisateurs du territoire public qui répondent aux exigences de cette nouvelle clientèle. La pratique de la motoquad et de la motoneige est également très populaire en Outaouais.

L'ensemble du territoire public permet l'accessibilité aux ressources fauniques régionales, y compris les territoires fauniques structurés qui en occupent près de 55 %.

Près de 1 800 baux sont octroyés par le MRNF à des fins de villégiature. L'offre d'emplacements de villégiature est déterminée par le MRNF, en collaboration avec ses partenaires régionaux. Elle devra être adaptée pour répondre à la demande sans cesse croissante dans la région. Cette adaptation s'effectue dans le cadre d'une planification visant à assurer l'équilibre entre l'utilisation et la protection¹².

¹⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006) *Portrait territorial de l'Outaouais*, 80 p.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*



2.3.3 Dimension économique

Le territoire public est un élément essentiel au développement des activités économiques de la région de l'Outaouais, particulièrement pour le secteur de production des biens, dans les MRC à caractère rural et pour le développement des activités touristiques.

L'économie régionale se caractérise par l'importance du secteur des services, qui regroupe 85 % des emplois en Outaouais; l'économie de la ville de Gatineau et celle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est principalement axée sur l'administration publique. Cette situation s'explique par la proximité de la capitale fédérale. Par contre, l'économie des MRC de Pontiac, de Papineau et de La Vallée-de-la-Gatineau est plus étroitement liée au secteur de la production des biens, notamment à l'industrie forestière¹³, par les entreprises de pâtes et papiers. Cette distinction est importante, car le territoire public se situe dans ces MRC. Les activités liées à l'exploitation des ressources contribuent largement à l'économie locale et régionale.

Le marché du travail est dynamique en Outaouais. En effet, en décembre 2009, le taux de chômage régional était de 6,3 %, contre 8,3 % à l'échelle provinciale¹⁴. Cependant, le tableau n'est pas uniforme, car il varie d'une MRC à l'autre. Aussi, en 2001, le taux de chômage pour la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais était de 5 %, alors que ceux des MRC de Pontiac, de Papineau et de La Vallée-de-la-Gatineau étaient respectivement de 10 %, 12 % et 15 %.

L'administration publique a, pour le milieu urbain, un effet stabilisateur sur le taux d'emploi. En contrepartie, les emplois liés aux ressources dépendent plus des fluctuations des marchés. Par conséquent, une tendance à la précarité des emplois et un taux de chômage plus élevé s'observent durant certaines périodes de l'année et cette constatation est d'autant plus évidente étant donné la conjoncture économique actuelle.

Le milieu forestier constitue une ressource importante, particulièrement pour les MRC ressources, aussi bien en ce qui concerne la production de la matière ligneuse que les activités récréotouristiques. L'importance économique de la forêt outaouaise est d'autant plus grande que celle-ci occupe 80 % de la superficie régionale. La forêt publique produit approximativement 80 % du volume marchand brut disponible dans la région. Cet approvisionnement est essentiel pour les entreprises de transformation de matière ligneuse de la région.

L'industrie forestière demeure un secteur économique important et ne peut être considérée comme l'unique moteur du développement local. En effet, les retombées de l'industrie ont diminué ces dernières années en raison des transformations profondes, notamment du déplacement des opérations de transformation vers les centres urbains et du cycle économique entraînant une baisse de la demande des produits forestiers.

¹³ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Profils économiques des MRC*, données sur les secteurs de l'économie, [En ligne] [<http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/07/mrc-07.htm>].

¹⁴ Institut de la statistique du Québec. *Profils économiques des MRC*, données sur le secteur de l'économie, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm].



L'industrie récréotouristique est définie par Emploi-Québec comme étant stratégique pour le développement de la région de l'Outaouais¹⁵. La ville de Gatineau et les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau ont ciblé, pour leur part, le tourisme comme grand axe de développement économique¹⁶. Le récréotourisme génère des retombées importantes en Outaouais, particulièrement les activités liées à la chasse, à la pêche et aux randonnées récréatives.

En matière de villégiature sur les terres publiques, le Ministère a octroyé près de 1 800 baux à cet effet. Ils sont principalement localisés dans le centre-ouest et le nord-est de la région. Les lacs de grande taille et le réseau routier forestier bien établi rehaussent le potentiel et la demande pour des emplacements de villégiature se maintient à un niveau élevé. Les dépenses engagées par les locataires d'emplacements de villégiature sur les terres publiques étaient évaluées à plus de 11 millions de dollars annuellement en 2003¹⁷.

Les activités récréotouristiques liées à la faune représentent un aspect remarquable de l'utilisation du territoire public en Outaouais. Les principales activités pratiquées sont la chasse, la pêche sportive, le piégeage et les déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement. En 1995, la région comptait près de 117 000 pêcheurs et leurs dépenses, de 118 millions de dollars, correspondaient à 860 emplois. De plus, près de 29 000 chasseurs ont pratiqué cette activité et dépensé plus de 20 millions de dollars cette même année. Finalement, les déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement ont attiré plus de 40 000 personnes, occasionnant des dépenses de 10 millions de dollars¹⁸. En matière de pêche, les espèces fauniques les plus recherchées sont le doré jaune, le touladi, l'omble de fontaine et l'achigan. Divers mammifères sont grandement recherchés pour la chasse et le piégeage ou tout simplement pour l'observation. Tout d'abord, le plus connu est le cerf de Virginie. Le type de milieu forestier et le climat plus doux sont propices à lui offrir des habitats. Ensuite, on trouve l'orignal, plus particulièrement dans les portions nord et ouest de la région. Finalement, l'ours noir que l'on trouve dans l'ensemble de la région.

Les activités associées aux véhicules hors route (VHR) contribuent grandement à l'économie locale¹⁹. En 2009, le réseau régional de 2 298 km de sentier de motoneige est géré et entretenu par sept clubs de motoneigistes fédérés. Quant au réseau de sentiers de motoquad, les clubs poursuivent son développement pour répondre à la popularité sans cesse croissante de ce type de loisir.

Sur le plan minier, en 2002, la région de l'Outaouais comptait 23 établissements produisant de la pierre, du sable et du gravier, soit 50 carrières et 60 sites d'extraction de sable et de gravier. Il ne reste aucune mine métallique dans la région. Les carrières, les sablières et les gravières sont principalement localisées en territoire municipalisé et privé, près des rivières Gatineau et des Outaouais.

¹⁵ Emploi-Québec (Outaouais). *Plan d'action régionale 2000-2003*, révisé en 2001.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006). *Portrait territorial de l'Outaouais*, 80 p.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Zins Beauséne et associés, pour le ministère des Ressources naturelles (2000). *Étude de la contribution à l'économie locale et régionale de l'industrie récréative sur le territoire public de l'Outaouais*.



En 2003, la valeur de la production minière de la région était de 21,9 millions de dollars, soit 0,6 % de la valeur totale de la production québécoise²⁰. La valeur des investissements miniers en 2003 a atteint 571 000 \$, comparativement à 729 millions de dollars pour le Québec, ce qui est donc très faible. Le territoire public est peu utilisé pour l'exploitation minière, à l'exception de quelques gravières, sablières ou bancs d'emprunt pour la construction de chemins forestiers. Les répercussions de cette industrie sur la gestion du territoire public sont donc mineures en Outaouais, que ce soit en matière de cohabitation des usages ou de demandes d'utilisation du territoire.

Sur le plan énergétique, la région compte plusieurs centrales hydroélectriques assez puissantes. Elle dispose de 17 centrales, dont 6 sont la propriété d'Hydro-Québec. Ainsi, sur la rivière Gatineau, Hydro-Québec possède 4 centrales : la centrale Mercier, la centrale de Pagan, la centrale de Chelsea et la centrale des Rapides-Farmer. Sur la rivière des Outaouais, Hydro-Québec est propriétaire de 2 centrales en activité : la centrale de Bryson et la centrale Hull-2. La centrale de la Chute-des-Chats est la propriété d'Ontario Power Generation, mais Hydro-Québec possède 50 % de sa production.

Enfin, en matière d'accessibilité au territoire et de liens routiers, le sud de la région outaouaise est relié à la métropole québécoise par l'autoroute 417 qui passe par la province de l'Ontario et par la route 148 du côté québécois. Pour en améliorer l'accessibilité, le ministère des Transports entend achever l'autoroute 50 d'ici 2012. Depuis 2008, un nouveau tronçon de cette autoroute relie maintenant Gatineau à l'agglomération de Thurso. Quant à la partie nord-est du territoire, elle est traversée par la route 117 qui lui assure un lien direct avec les régions des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue.

À l'intérieur de la région, le réseau routier national dessert la région. Le sud du territoire est relié d'est en ouest par la route 148 ainsi qu'en partie par l'autoroute 50. L'accès au Nord se fait par les routes secondaires qui partent de la route 148. L'autoroute 5 et la route 105 relient la pointe sud au nord de la région en rejoignant la route 117. De plus, ce réseau national est complété par un réseau de routes régionales et collectrices ainsi que par un maillage de routes locales aménagées dans les zones habitées du territoire.

L'accessibilité au territoire public est assurée par un vaste réseau de chemins forestiers couvrant l'ensemble de la région. Peu de secteurs demeurent inaccessibles. Cependant, l'état des chemins est un facteur limitatif à la circulation en territoire public. Il est à noter que l'entretien du réseau de chemins forestiers relève des utilisateurs; sa qualité est donc variable²¹.

2.3.4 Dimension institutionnelle

Le gouvernement du Québec ainsi que plusieurs ministères ont élaboré des politiques, des stratégies ou des orientations qui se traduisent par des actions concrètes sur le territoire public. Ces politiques et orientations peuvent avoir une influence sur les choix qui seront faits au chapitre de l'affectation du territoire. Les principales politiques et orientations ainsi que leurs incidences en Outaouais sont décrites dans les paragraphes suivants.

²⁰ Toutes les données sur la production, la valeur, les emplois proviennent de la Direction de la politique et de l'économie minérales du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, mars 2004.

²¹ *Ibid.*



À l'automne 2002, le gouvernement du Québec a adopté une politique nationale de l'eau afin d'assurer la protection de cette ressource, de gérer l'eau dans une perspective de développement durable et de s'assurer de mieux protéger la santé publique et celle des écosystèmes. Parmi les mesures et les engagements gouvernementaux découlant de cette politique figure la mise en place de la gestion intégrée par bassin versant destinée à réformer la gouvernance de l'eau. Cette approche de gestion repose sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau concernés : municipalités ou MRC, groupes de citoyens, usagers du bassin versant, ministères ou organismes gouvernementaux, et sur une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu.

En Outaouais, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant cible toutes les rivières. Parmi celles-ci, deux sont désignées prioritaires par la politique de l'eau. Il s'agit des rivières Gatineau et du Lièvre. Des organisations de bassin versant ont été formées dans le cadre de cette politique. Leur mandat consiste à élaborer un plan directeur de l'eau qui doit établir l'état actuel de la ressource, définir les enjeux ainsi que préciser les actions à mener pour préserver ou restaurer les usages liés à l'eau d'un bassin versant. En Outaouais, trois organisations de ce type ont été créées depuis quelques années.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées consistait notamment à implanter un réseau représentant 8 % de la superficie du Québec. Cette proportion sera portée à 12 % d'ici 2015. Le territoire public de la région de l'Outaouais se trouve localisé dans la province naturelle des Laurentides méridionales (province naturelle « C »). Cette dernière est inscrite dans le cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui est responsable de la planification et de la mise en œuvre de cette stratégie. Au cours des dernières années, la région de l'Outaouais a connu une augmentation notable du nombre et de la superficie d'aires protégées nouvellement constituées en territoire public (voir la section 2.5).

En ce qui concerne l'activité forestière, le régime forestier actuel, qui a été implanté il y a plus de 20 ans, a été révisé. Effectivement, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a été adoptée le 18 mars 2010 et sera mise en application en avril 2013. Cette loi institue un régime forestier visant principalement à implanter un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique, afin d'assurer la pérennité du patrimoine forestier.

Par ailleurs, dans le contexte de la nouvelle approche intégrée et régionalisée instaurée par le MRNF, des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ont été mises sur pied. Ces commissions sont sous la responsabilité des conférences régionales des élus (CRE). Les CRRNT jouent un rôle de catalyseur dans le développement régional en déterminant des possibilités de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public. Parmi les moyens prévus à cette fin, il faut mentionner l'élaboration, avec le soutien du MRNF, d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). La CRRNT travaille actuellement à l'élaboration des profils relatifs aux diverses ressources naturelles du territoire public. Cette démarche est fondamentale en vue de déterminer les problématiques et les enjeux puis les orientations de développement.

En ce qui a trait au développement hydroélectrique, les orientations du Plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec prévoient augmenter la capacité de production hydroélectrique en



accélérant la réalisation de projets, faciliter l'intégration de l'énergie éolienne et assurer l'efficacité et la fiabilité du parc de production. En ce sens, la société d'État dispose d'un portefeuille de projets hydroélectriques de plus de 4 500 MW. Le développement hydroélectrique fournit une base qui facilitera le développement complémentaire et l'intégration de 4 000 MW d'énergie éolienne à l'horizon 2015. En Outaouais, la construction d'une centrale de 50,5 MW en aval du barrage Mercier s'inscrit directement dans les orientations de la société d'État.

Sur le plan politique, le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais touche le territoire lié à l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du Lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et à la gestion faunique. Le PATP devra prendre en considération les éléments liés au plan d'aménagement intégré des ressources (PAIR) qui sera élaboré à cet effet.

En ce qui concerne le développement économique, le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à construire un système productif régional compétitif à l'échelle nord-américaine et mondiale dans chacune des régions du Québec par l'identification et le développement de créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque. En Outaouais, le projet ACCORD a ciblé la production et la transformation du bois de type feuillu à titre de créneau d'excellence.

Dans le cadre de son plan stratégique 2008-2011, le MRNF prévoit optimiser et poursuivre sa mission de favoriser la création de richesse par la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire en y incluant la faune, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens. Le plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) élaboré en 2002 intègre les connaissances, les valeurs ainsi que les orientations de la Direction de l'aménagement de la faune de l'Outaouais (devenue la Direction de l'expertise en 2009). Celui-ci contient plusieurs axes de développement qui concernent tant les habitats fauniques que les différents produits commerciaux liés à la faune. D'une part, le PDRRF de l'Outaouais décrit la rivière des Outaouais et ses marais comme un secteur important en matière de protection et de mise en valeur avec l'implantation d'un projet de refuge faunique. D'autre part, les produits fauniques de l'Outaouais sont variés et de qualité. Malgré que l'offre faunique ne puisse être augmentée, elle peut par contre être améliorée en développant des produits de qualité supérieure. Dans ce contexte, les territoires fauniques structurés contribuent de manière importante à l'objectif du MRNF d'optimiser la mise en valeur de la faune de manière à favoriser le développement économique régional.

Sur le plan du développement touristique, le ministère du Tourisme privilégie une industrie touristique orientée vers le développement durable ainsi qu'une approche de promotion basée sur quatre grands regroupements d'expériences touristiques parmi lesquels figurent « Le Québec de villégiature » et « Le Québec grande nature » qui peuvent s'appliquer au territoire public.

Le gouvernement du Québec s'est aussi engagé, à l'issue du premier Sommet mondial de l'écotourisme en 2002, à mettre en place un plan de développement et de promotion de l'écotourisme et du tourisme de nature. À l'automne 2003, ce plan a été adopté sous le



titre « Écotourisme et tourisme de nature au Québec, orientations et plan d'action 2003-2008 ». Ce plan de développement et de promotion prévoit délimiter, protéger et mettre en valeur les territoires à caractère naturel exceptionnel présentant un bon potentiel pour la pratique de l'écotourisme et du tourisme de nature. Dans ce contexte, la mise à profit de territoires variés tels que les aires protégées, les réserves fauniques, les pourvoiries, les zones d'exploitation contrôlées et les parcs régionaux constitue une avenue intéressante pour le développement des produits d'écotourisme et de tourisme naturel.

Depuis quelques années, l'Outaouais voit l'émergence de projets de mise en valeur sur le territoire public. Qu'il s'agisse de projets de développement immobilier de villégiature, de projets de consolidation, d'expansion et de diversification de certaines pourvoiries ou encore de projets d'écotourisme, de tourisme d'aventure ou encore d'expériences combinant nature et culture, tous ces nouveaux projets visent à diversifier l'offre touristique, récréative et immobilière en Outaouais. Ces projets sont susceptibles d'influencer positivement les municipalités rurales qui les accueillent tout en suscitant l'émergence d'une offre de service qui répond aux besoins exprimés par cette nouvelle clientèle.

Le MRNF a adopté en septembre 2005 la section récréotouristique du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de l'Outaouais. Il s'agit d'un outil de planification concerté du territoire public qui vient déterminer avec les partenaires régionaux où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public. Cet exercice de planification touchait le secteur de l'hébergement, soit la villégiature privée et l'hébergement commercial, ainsi que la localisation des sentiers récréatifs. Il a notamment permis de déterminer plusieurs secteurs propices au développement du récréotourisme.

En ce qui concerne le transport hors route, le Conseil des ministres a formé au printemps 2005 une commission parlementaire itinérante sur les véhicules hors route. C'est au ministère des Transports (MTQ) que le gouvernement a confié la responsabilité de ce dossier. Cette commission fait suite à l'adoption du projet de loi du 16 décembre 2004 modifiant la Loi sur les véhicules hors route afin de suspendre jusqu'au 1^{er} mai 2006 toute action en justice fondée sur les inconvénients de voisinage causés par un VHR. Depuis, le MTQ a proposé à la CRE de l'Outaouais un mandat concernant la planification d'un réseau de sentiers interrégionaux qui est toujours en cours d'aménagement. Le MRNF est appelé à participer aux travaux liés à ce mandat régional.

2.4 Utilisation existante du territoire public

Au fil des années, le territoire public a fait l'objet de l'octroi d'un nombre élevé de droits et de statuts qui témoignent de la diversité des usages qui y ont cours. La carte 2 illustre les droits et statuts ainsi que les activités usuelles en territoire public, regroupés en fonction des neuf thèmes traités dans le PATP sans toutefois préciser chacun des usages qu'on y trouve. La carte permet de visualiser la prépondérance de ces thèmes sur le territoire. Cependant, les cartes thématiques présentées sur le cédérom de l'annexe cartographique permettent de visualiser plus en détail la nature des droits, des statuts et des activités usuelles du territoire. Le texte qui suit en fait une brève description par thème.



Agriculture

En Outaouais, l'essentiel des activités agricoles est concentré sur les terres fertiles situées aux abords des rivières des Outaouais, Gatineau, du Lièvre et de la Petite Nation, donc majoritairement en territoire privé. Aussi, seulement 0,8 % des terres agricoles de la région sont localisées en territoire public et sont utilisées principalement pour l'acériculture et la sylviculture. Les demandes pour l'utilisation agricole du territoire public sont rares; la pression sur les territoires forestiers ou en friche est donc presque inexistante.

L'acériculture est une des rares activités agricoles pratiquées en territoire public. En 2001, la région comptait 120 fermes ayant des superficies utilisées à des fins acéricoles, comportant plus de 188 000 entailles, soit 1,7 % des érablières du Québec, mais seulement 0,6 % des entailles. Le taux d'exploitation des érablières à potentiel acéricole est de 1 %, soit le plus bas au Québec²². Les érablières actuelles sont, en général, plus petites que partout ailleurs en province.

Culture

Le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a répertorié 9 secteurs archéologiques et 39 sites archéologiques en territoire public. Ils sont principalement associés aux époques historiques et préhistoriques amérindiennes et majoritairement localisés aux abords des plans d'eau qui constituaient à ces époques des axes de circulation. Les principales concentrations de ces sites archéologiques sont localisées sur les territoires des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac.

Énergie

En ce qui concerne la production de l'énergie, la région de l'Outaouais se distingue par les 17 centrales hydroélectriques localisées sur les rivières Gatineau, du Lièvre et des Outaouais. En excluant les centrales d'Ontario Power Generation, la puissance totale installée est de 956,7 MW, soit environ 3 % de la puissance hydroélectrique du Québec.

Faune

Les droits et statuts de nature faunique englobent les territoires fauniques structurés. Ces derniers couvrent une portion importante de territoire public. On y trouve deux réserves fauniques, soit La Vérendrye et Papineau-Labelle, 23 pourvoies avec droits exclusifs, 4 zones d'exploitation contrôlée (zecs) entièrement localisées en Outaouais et 4 zecs partiellement localisées en Outaouais. Ces territoires couvrent 14 226 km² correspondant à 54,67 % du territoire public régional. Les droits et statuts fauniques comprennent également l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong, cette dernière ayant été créée en 1998. On peut également compter 3 petits lacs aménagés (PLA) d'une superficie de moins de 20 ha, dont l'aménagement à des fins fauniques est assuré par des pourvoyeurs sans droits exclusifs.

En 2009, la région compte 309 terrains de piégeage sous bail. Ces derniers sont désignés par règlement en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette dernière régit l'octroi des baux de piégeage et accorde aux trappeurs concernés des droits exclusifs de

²² Statistiques Canada. Données sur les exploitations agricoles : première diffusion (recensement de l'agriculture 2001).



piégeage sur les animaux à fourrure. En Outaouais, la majorité des terrains de piégeage sont situés dans les territoires des MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau. Ils représentent 14 519 km² de territoire public.

Par ailleurs, une portion du territoire public, correspondant à 5 079 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Récemment, les autorités du MRNF ont approuvé une orientation concernant les sites fauniques d'intérêt (SFI). En Outaouais, la Direction générale régionale (DGR) du MRNF a désigné puis établi les modalités d'utilisation territoriale dans 23 secteurs qui, d'une part, correspondent aux bassins versants immédiats des plans d'eau qui révèlent des caractéristiques peu fréquentes ou une productivité particulièrement élevée d'espèces de poissons rares ou d'intérêt économique. D'autre part, la DGR a établi un autre type de SFI qui correspond à un secteur de la tourbière de Kazabazua et qui révèle des caractéristiques biophysiques peu fréquentes. Ce SFI vise à protéger des populations fauniques très sensibles.

Forêts

L'examen de la carte 2 révèle la prépondérance des droits forestiers sur le territoire public. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers couvrent d'importantes étendues de territoire public. Ils occupent à eux seuls 85 % de la superficie du territoire public de l'Outaouais. Finalement, d'autres droits ou statuts forestiers couvrent de faibles superficies et celles-ci sont dispersées un peu partout sur le territoire. Il s'agit de forêts d'expérimentation, de réserves forestières et des forêts d'enseignement et de recherches, notamment de la forêt Sicotte localisée au nord-est de l'agglomération de Grand-Remous.

Le territoire public de l'Outaouais regroupe quelque 376 refuges biologiques décrétés conformément à une modification de l'article 24 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1). Ces refuges biologiques sont des aires forestières composées de forêts mûres et surannées. En Outaouais, leur superficie peut varier de 0,3 à 562 ha. La grande majorité de ces refuges biologiques pourrait éventuellement être inscrite au registre des aires protégées.

Hébergement et plein air

La région de l'Outaouais est bien pourvue en matière de villégiature privée riveraine. Elle constitue une part importante des droits octroyés à des fins d'hébergement. Les 1 800 baux de villégiature privée, en grande partie situés en milieu riverain, sont majoritairement localisés dans les territoires des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac. Les abris sommaires constituent une forme d'hébergement marginale avec moins de 100 occupations.

Sur le plan de l'hébergement commercial, plusieurs établissements sont implantés en territoire public ou dans sa périphérie. L'hébergement commercial se traduit par un réseau bien précis de pourvoiries sans droits exclusifs. On dénombre 51 permis de pourvoirie sur terres publiques, dont 2 localisés aux abords du réservoir Baskatong. La capacité d'hébergement sur terres privées à proximité de ce plan d'eau y est importante et est évaluée à plus de 900 places réparties dans 165 chalets.



Les terrains de camping aménagés et semi-aménagés sont surtout situés dans les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée. Le camping est peu développé sous une forme organisée ou structurée en territoire libre de droits fauniques.

De nombreux sentiers traversent le territoire public. Parmi ceux-ci, les 2 298 km de sentiers de motoneige figurent parmi les mieux structurés de l'ensemble des réseaux sillonnant le territoire. Ils sont principalement composés de sentiers régionaux aménagés en grande partie sur le réseau routier forestier. Plusieurs de ces sentiers assurent des liaisons interrégionales avec les Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue et l'Ontario.

Les sentiers pédestres, équestres et ski de fond destinés aux activités de loisirs de plein air ont connu un certain essor au cours des dernières années en territoire public. Enfin, plusieurs rivières de l'Outaouais localisées en territoire public constituent des parcours reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak. C'est le cas, notamment, des rivières des Outaouais, Dumoine, Noire, Coulonge, de la Petite Nation, du Lièvre et Gatineau.

Industrie et services

La majorité des infrastructures de nature industrielle et les services englobent des camps de travailleurs, des sites d'enfouissement, des prises d'eau potable, des stations de mesure météorologique et des sites industriels forestiers.

En 2009, on peut compter deux camps de travailleurs forestiers sur le territoire public, localisés dans les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau.

Sur le plan des services publics, on dénombre huit sites d'enfouissement sanitaires localisés à proximité des hameaux, des sites industriels et des camps de travailleurs.

Mines

À la fin de 2009, la région de l'Outaouais comptait 2 146 titres d'exploration minérale (claims) et 5 titres d'exploitation couvrant respectivement 3,5 % et 0,008 % du territoire public. La région comptait aussi 851 sites d'exploitation de substances minérales de surface (sablières et gravières) sur lesquels 51 baux non exclusifs ont été octroyés pour l'extraction de sable et gravier.

En matière de contraintes liées à l'exploration minière, la région présente 31 secteurs où l'exploration est interdite sur une superficie de 4 390 km² et 56 secteurs d'une superficie de 695 km² où l'exploration est permise sous condition. Les éléments menant à ces contraintes proviennent des vocations destinées aux territoires de protection, notamment aux écosystèmes forestiers exceptionnels, aux projets d'aires protégées, aux projets de parc national et aux réserves écologiques ou aux droits d'utilisation liés notamment aux aménagements hydroélectriques, aux forêts d'expérimentation et aux forêts d'enseignement et de recherche.

Protection ou contraintes

Le territoire public de l'Outaouais se caractérise par un réseau d'aires protégées qui a récemment connu une croissance notable grâce à la création d'une réserve aquatique projetée et de trois réserves de biodiversité projetées. Ces aires additionnées aux territoires à vocation



de protection déjà établis possèdent une superficie de 1 784,05 km² correspondant désormais à 6,86 % de la superficie régionale.

À la page suivante, le tableau 3 fait une description détaillée des aires protégées en fonction des six catégories définies par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN).

Tableau 3 : Répartition des aires protégées sur le territoire public de l'Outaouais par catégorie de l'UICN*

Catégorie de l'UICN	Aire protégée	Superficie brute (km ²)	Superficie nette** (km ²)
I Réserve naturelle intégrale	10 réserves écologiques	57,42	57,42
II Parc national	2 parcs nationaux	381,34***	90,65
III Monument national et élément naturel marquant	3 réserves de biodiversité et 1 réserve aquatique projetée et 18 écosystèmes forestiers exceptionnels	1 027,06	1 027,06
IV Aires gérées pour l'habitat et les espèces	57 territoires correspondant à des habitats fauniques	526,46	492,69
V Paysage terrestre ou marin	Aucun en Outaouais	-	-
VI Aires protégées de ressources, de la faune et des parcs gérés	185 territoires correspondant à des habitats fauniques	154,74	116,23
Total		1 784, 05	

* L'Union internationale de la conservation de la nature a déterminé 6 catégories d'aires protégées. Les contraintes associées à la catégorie I sont les plus strictes et sont davantage axées sur la protection que les aires protégées de catégories II, III, IV, V et VI. Au sens de l'affectation du territoire, les territoires de catégories I, II et III correspondent à une vocation de protection stricte, alors que les catégories IV, V et VI équivalent à une vocation de protection. L'ajout éventuel de 376 refuges biologiques, de 5 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels et de 5 territoires d'intérêt visant l'établissement de nouvelles réserves de biodiversité projetées pourrait avoir pour effet d'augmenter la superficie des aires protégées en Outaouais.

** Dans certains cas, des aires protégées de catégories IV et VI peuvent se superposer à des aires protégées de catégories I, II et III. Cela peut créer une fausse appréciation des superficies destinées à la protection ou à la conservation. La superficie brute correspond à la superficie d'un territoire inscrit au registre des aires protégées sous une catégorie de l'UICN. La superficie nette soustrait les superficies des aires protégées des catégories IV et VI se superposant à une partie des aires protégées des catégories I, II et III. Ces données précisent donc la superficie réelle des territoires destinés à des fins de conservation ou de protection.

*** Comprend la superficie de territoire du parc de la Gatineau sous la gestion de la Commission de la capitale nationale.

Par ailleurs, plusieurs habitats fauniques en territoire public font l'objet d'un statut de protection sans toutefois être officiellement désignés comme aire protégée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette situation s'explique en raison de la mixité de la tenure en certains endroits du territoire. En effet, le MDDEP ne reconnaît comme aires protégées que les habitats fauniques qui sont entièrement localisés en territoire public. C'est le cas notamment de certaines parties correspondant aux aires de confinement des cerfs de Virginie. C'est également la situation de l'habitat du rat musqué et de certaines aires de concentration d'oiseaux aquatiques principalement localisées sur la rive de la rivière



des Outaouais. Ces habitats fauniques sont protégés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques, adopté en vertu du chapitre IV.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chap. C-61.1). Par ailleurs, l'habitat du poisson est aussi un habitat faunique protégé par la Loi fédérale sur les pêches.

Enfin, il faut souligner que certains plans d'eau peuvent présenter une contrainte au développement ou à l'établissement d'autres usages sur le territoire. Il s'agit des lacs qui font l'objet d'une surveillance environnementale d'Environnement Canada qui est responsable du programme national « Transport à distance des polluants atmosphériques » (TADPA). Ce projet a pour but de vérifier l'efficacité de la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000. En Outaouais, 8 plans d'eau sur les 42 ciblés à l'échelle du Québec sont situés en territoire public. L'objectif poursuivi par ce programme consiste à mesurer les changements physico-chimiques associés à l'acidification des lacs de l'est du Canada. Il s'agit des lacs Blais, Blériot, Chevreuil, Graham, Murex, Poirier, Sheridan et d'un lac innommé (88188).

2.5 Utilisation possible du territoire public

L'Outaouais présente plusieurs potentiels et projets qui confirment l'importance des possibilités de développement et de protection sur le territoire public. La carte 3 illustre globalement les principaux potentiels, projets et éléments particuliers caractérisés sur le territoire public pour chacun des neuf thèmes retenus dans le PATP.

Agriculture

L'Outaouais est une région qui possède une grande réserve d'érables non exploités à des fins acéricoles. En 2002, le rapport *Évaluation du potentiel acéricole pour l'Outaouais* a été publié. La plupart des sites acéricoles publics à potentiel économiquement élevé ne sont pas en zone agricole décrétée. Donc, ils ne bénéficient pas de protection particulière. Les territoires les plus attrayants se trouvent principalement dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau.

Culture

Le territoire public de l'Outaouais comprend plusieurs secteurs archéologiques qui ont fait l'objet de fouilles et d'études. Dans certains cas, ils font l'objet de découvertes. Ces secteurs se trouvent concentrés aux abords des cours d'eau comme les rivières des Outaouais et Dumoine ainsi que de quelques lacs, dont Pythonga, Bras-Coupé et Désert. Le potentiel archéologique sur terres publiques est principalement situé sur les territoires des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac.

Énergie

Les rivières Gatineau et des Outaouais représentent un potentiel de production hydroélectrique reconnu par divers intervenants, dont Hydro-Québec. C'est principalement par le débit qu'un tel potentiel est reconnu. Pour l'instant, il ne semble pas y avoir de nouveaux projets proposés pour



ces rivières. Quant au potentiel éolien technique exploitable de la région, il s'établit à seulement 93 MW et est, par conséquent, considéré comme marginal²³.

Faune

Le MRNF prévoit créer à court terme un refuge faunique englobant les milieux humides qui bordent la rivière des Outaouais, entre Gatineau et Thurso. Tout en protégeant les habitats qui s'y trouvent, ce refuge permettra la mise en valeur de la faune par le développement d'activités de prélèvement et d'observation.

Forêts

La forêt publique de l'Outaouais, par sa composition et sa productivité, offre un potentiel de mise en valeur à des fins sylvicoles. La mise en valeur de la ressource ligneuse s'effectue dans une optique de rendement soutenu afin de maintenir le potentiel forestier pour les années à venir. Les essences ayant une grande valeur commerciale, soit pour le sciage, le déroulage ou la fabrication de poteaux, sont des feuillus durs, dont font partie le chêne rouge, l'érable à sucre, le bouleau jaune et les pins rouge, gris et blanc²⁴. Ces essences ont colonisé toute la portion sud de la région.

Le MRNF évalue actuellement les différents secteurs forestiers de l'Outaouais pour aménager les sites favorables à l'établissement d'espaces où la sylviculture pourrait devenir prioritaire par rapport aux autres usages en place. Cela fait partie d'un processus qui amènera le milieu régional à se positionner à cet effet. L'autre concept de zonage en phase d'établissement consiste à s'assurer que le développement durable des forêts s'appuie sur une vision de l'aménagement basée sur la répartition de l'espace selon trois fonctions : l'intensification de la production ligneuse, l'aménagement écosystémique et la conservation.

D'autres activités complémentaires peuvent être pratiquées en milieu forestier. C'est le cas de la culture du ginseng à cinq folioles, de la cueillette de champignons comestibles, de fougères et de l'if du Canada ainsi que de la culture de plantes médicinales. Ces activités sont cependant très marginales en Outaouais.

Hébergement et plein air

Sur le plan récréatif, le potentiel de développement est majeur. Les rivières les plus recherchées pour la pratique d'activités nautiques sont les rivières Dumoine, Coulonge, Noire, Gatineau et des Outaouais. Les rivières coulant en territoire public jouent ainsi un rôle important dans l'offre d'un environnement propice à la pratique de ces activités.

Le développement de la villégiature privée, commerciale ou communautaire²⁵ en territoire public se fait obligatoirement autour des plans d'eau de 20 ha et plus. C'est près de 870 lacs qui répondent aux caractéristiques nécessaires pour ce type de développement en territoire public. L'Outaouais présente donc un haut potentiel à cet égard.

²³ Hélimax Énergie inc, AWS, LLC (2005). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, préparé pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, p. 35.

²⁴ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2004). Direction de la planification opérationnelle.

²⁵ En fonction du *Guide de développement de la villégiature riveraine*.



En ce qui concerne le développement des activités récréatives, les projets sont nombreux. En premier lieu, il convient de mentionner que, au cours des prochaines années, le PRDTP de l'Outaouais prévoit mettre à la disponibilité plus de 200 emplacements de villégiature répartis sur une dizaine de lacs. Cependant, cet objectif peut grandement être influencé par les résultats des études de lacs planifiées par le MRNF et par les problématiques d'accessibilité dans certaines portions du territoire public.

De plus, des projets d'aménagement de nouveaux sentiers récréatifs sont en préparation. Des projets de sentiers pédestres permettront de prolonger deux réseaux, soit le Sentier national de marche et le Sentier transcanadien. Le premier reliera la ville de Gatineau à celle de Wakefield, pour ensuite se diriger vers la réserve faunique de Papineau-Labelle puis vers la région des Laurentides. Le Sentier transcanadien reliera par ailleurs la municipalité de Wakefield à Montebello pour se diriger ensuite vers la région des Laurentides.

Industrie et services

Aucun projet ou potentiel particulier n'est signalé en territoire public sous le thème de l'industrie et des services.

Mines

Des activités de prospection et d'exploration sont réalisées en Outaouais, mais elles demeurent faibles, procurant en 2003 seulement 200 000 \$, soit moins de 1 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur au Québec. Cependant, dans le sous-sol régional, il est possible de trouver une vingtaine de métaux ou minerais qui offrent un potentiel d'exploitation. Les plus importants sont les suivants : le zinc et le cuivre, pour lesquels deux secteurs font l'objet d'exploration, soit l'île du Grand Calumet et le secteur de Gracefield-Maniwaki; le nickel et le cuivre dans la région du lac Renzy dans la MRC de Pontiac ainsi que dans l'ouest de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; et l'uranium. La région possède également un bon potentiel minéral pour les substances telles que les terres rares, le thorium et certains métaux rares, de même que pour certains minéraux industriels [calcite (marbre), dolomite (marbre dolomitique), silice, syénite à néphéline et feldspath].

Protection ou contraintes

Parmi les principaux projets pouvant faire l'objet d'un statut de protection particulier, il y a les territoires d'intérêt (TI) en vue de l'établissement des réserves de biodiversité qui constituent des potentiels reconnus par le MDDEP dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Il s'agit du TI des rivières Noire et Coulonge (C10 et C10c), du TI du lac Échouani (C47a), du TI du réservoir Cabonga (C12), du TI du Horst du Baskatong (C14) et du TI (C20a) devant accroître la superficie de la réserve de biodiversité projetée du Mont-O'Brien. Ces 5 territoires d'intérêt représentent une superficie de 996,71 km². Également, on doit mentionner 5 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) qui sont soumis à une consultation interministérielle dont les résultats pourraient à terme leur conférer un statut d'aire protégée. De plus, dans une étape ultérieure, 376 refuges biologiques devraient faire l'objet d'une inscription éventuelle dans le PATP à titre de zone à vocation de protection stricte.

Enfin, il existe quelques sites propices à l'établissement d'un projet de refuge faunique qui ne bénéficie pour le moment d'aucune désignation légale sur le territoire. Ces sites constituent des



éléments particuliers décrits dans le PATP pour lesquels une attention particulière devrait être accordée. Ce projet de refuge faunique est localisé en grande partie en milieu hydrique et sur les terres publiques localisées aux abords de la rivière des Outaouais, à l'est de l'agglomération urbaine de Gatineau.

2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification

Le territoire public de l'Outaouais couvre plus de 76 % de la superficie de la région. Les activités liées à l'industrie forestière, au récréotourisme et à la faune figurent parmi les plus importantes. Elles se traduisent par de nombreux droits et statuts qui sont prédominants sur le territoire public.

L'industrie forestière continue de représenter un des secteurs clés dans le développement économique régional, et le territoire public doit pouvoir continuer d'en assurer le développement, et ce, au même titre que les autres ressources du territoire.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité, le territoire public a contribué de façon importante au cours des deux dernières années à la Stratégie québécoise sur les aires protégées et à l'atteinte de l'objectif national de 8 % du territoire du Québec en aires protégées.

L'activité minière sur le territoire public est principalement concentrée dans l'exploitation du sable et du gravier. Certains potentiels sont à considérer, notamment pour le zinc, le cuivre, le nickel et l'uranium ainsi que pour certains métaux rares.

En ce qui concerne la production de l'énergie, l'Outaouais présente une puissance hydroélectrique qui correspond à 3 % de celle du Québec et aucun projet de développement n'est prévu à moyen terme. Quant au potentiel éolien, il est considéré comme négligeable.



Chapitre 3 Zones d'affectation

Le PATP propose une vision intégrée et prospective de l'utilisation et de la protection du territoire et des ressources. Cette vision intégrée passe par un découpage du territoire en zones d'affectation pour lesquelles des orientations gouvernementales sont définies. Le chapitre 3 présente brièvement, dans un premier temps, quelques éléments de la méthode de découpage, les types de zones et leur nombre. Les sous-sections suivantes s'attardent sur une constatation découlant des principales problématiques et des enjeux importants observés en Outaouais. Également, le chapitre décrit sommairement les zones d'utilisation et de protection actuelles et projetées, puis s'attarde plus particulièrement sur une constatation globale découlant des problématiques et des enjeux.

3.1 Découpage du territoire

Le découpage du territoire public en zones d'affectation a été réalisé, dans un premier temps, à partir de l'analyse des droits et statuts existants, ainsi que des potentiels et des projets les plus importants. Ensuite, l'étape de la détermination des problématiques et des enjeux a permis un deuxième découpage, soit un regroupement ou une division de zones, selon que celles-ci présentaient ou non les mêmes problématiques et enjeux. Chacune des zones a fait l'objet d'une fiche descriptive présentée à l'annexe II du présent rapport. La carte 4 à l'annexe III illustre le découpage du territoire en zones d'affectation et le numéro s'y rapportant.

Le PATP est découpé selon deux formes de zones, soit des zones dites « standards » et des zones dites « éclatées ».

Les zones « standards » sont celles qu'on trouve une seule fois sur le territoire public, par exemple, la « réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye », ou encore le « secteur du réservoir Baskatong ». Ce type de zone est identifié par un numéro comprenant une séquence de deux chiffres. La zone correspondant à la réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye porte le numéro 07-46 et celle destinée au secteur du Baskatong porte le numéro 07-09. La première séquence réfère à la région administrative de l'Outaouais (07) et la seconde, au numéro proprement dit de la zone.

Une zone « éclatée » est créée, d'une part, lorsqu'on est en présence de plusieurs phénomènes de même nature qui, répartis sur le territoire, présentent des caractéristiques similaires sur le plan de l'utilisation ou de la protection du territoire public. En guise d'exemple, les héronnières correspondent à ce type de zone. D'autre part, une zone éclatée peut survenir lorsqu'une zone standard est scindée en plusieurs parcelles (ou parties) par une zone présentant des éléments différents de la zone standard, par exemple, un territoire dominé par les utilisations récréatives et forestières et qui est divisé par un projet d'implantation d'une réserve de biodiversité.

Ce type de zone commandera éventuellement une intention, une vocation et, le cas échéant, des objectifs similaires. Ce concept vise à éviter de multiplier inutilement les fiches de zone



pour des objets de nature similaire. Ainsi, une zone éclatée comportera un certain nombre de sous-zones ou parcelles qui seront respectivement numérotées ou non.

Par exemple, dans le cas des dix réserves écologiques de l'Outaouais dont la description territoriale et environnementale est très détaillée, il est déterminé que les sous-zones soient identifiées par un numéro comprenant une séquence à trois chiffres. Ainsi, la « réserve écologique de l'Aigle-à-Tête-Blanche » porte le numéro 07-29-01. La première séquence réfère à la région administrative, la seconde au numéro de la zone et la troisième au numéro de la sous-zone. D'autre part, dans le cas des héronnières de l'Outaouais, il est déterminé que les parcelles soient regroupées sous la même numérotation 07-41.

Le tableau 4 présente les types et le nombre de zones et de sous-zones inscrites dans le PATP de l'Outaouais.

Tableau 4 : Type et nombre de zones et de sous-zones dans le PATP de l'Outaouais

Type de zone	Nombre de zones	Nombre de sous-zones
Zones standards	12	12 ²⁶
Zones éclatées	29	338
Total	41	350

3.2 Constats découlant de la problématique et des enjeux

La présente section fait état d'une constatation sur les principales problématiques et les enjeux d'affectation qui caractérisent le territoire public. Dans un premier temps, les zones de protection actuelles et projetées sont sommairement présentées, suivies de la présentation de la constatation. Ensuite, le même exercice est présenté pour les zones d'utilisation existante et projetées.

Nature des zones d'affectation

Les zones d'affectation sont réparties en deux grandes catégories de nature distincte, selon la vocation attribuée. Il s'agit des zones de protection et des zones d'utilisation.

Globalement, les zones vouées à la protection, tant actuelles que projetées, couvrent 10,46 % de la superficie du territoire public en Outaouais, alors que les zones vouées à l'utilisation couvrent les 89,54 % restant.

Les territoires de protection existants en Outaouais

Certains territoires bénéficient actuellement d'un statut légal de protection. L'exercice de planification lié à l'affectation du territoire public a établi l'orientation d'accorder une vocation de protection stricte ou de protection, selon le cas²⁷. Il s'agit des statuts suivants :

- Le parc national de Plaisance et le parc de la Gatineau (2 zones, 4 parcelles);

²⁶ Dans le cas d'une zone de type standard, le nombre de sous-zones correspond au nombre de zones.

²⁷ Voir tableau 1 : Typologie de vocations.



- Les écosystèmes forestiers exceptionnels (1 zone, 18 sous-zones, 29 parcelles);
- Les réserves écologiques (1 zone, 10 sous-zones, 12 parcelles);
- Les réserves de biodiversité et aquatiques projetées (4 zones, 16 parcelles);
- Les habitats fauniques décrétés (5 zones, 161 parcelles).

Les zones de protection projetées en Outaouais

Les zones de protection projetées comprennent les territoires pour lesquels aucun statut légal de protection n'est accordé pour l'instant. Ils constituent des territoires potentiels auxquels le gouvernement entend accorder une vocation de protection et, éventuellement, un statut légal. Il s'agit des éléments suivants :

- Les territoires d'intérêt pour la création des réserves de biodiversité (5 zones, 6 sous-zones);
- Les EFE projetés (1 zone, 5 sous-zones, 15 parcelles);
- Un projet de création de refuge faunique (1 zone, 23 parcelles).

Problématiques et enjeux liés aux zones de protection actuelles et projetées

Généralement, aucune problématique d'affectation n'est décelée sur les territoires à vocation de protection. Cependant, dans les secteurs de la rivière Dumoine et du parc national de Plaisance, on peut noter que certaines utilisations du sol ou activités peuvent avoir des incidences sur le patrimoine archéologique. Dans les aires de confinement du cerf de Virginie, le territoire est fortement sollicité par plusieurs activités ou utilisations du territoire. Toujours dans ces mêmes secteurs, on constate un déclin des essences forestières résineuses qui peut avoir des répercussions sur la qualité de l'habitat de cette espèce faunique. Enfin, toutes les activités de type industriel sont prohibées dans les zones correspondant aux territoires d'intérêt destinés à la création des réserves de biodiversité projetées, ce qui contraint la possibilité d'utilisation forestière, surtout si ces secteurs ne sont éventuellement pas retenus à titre d'aires protégées.

Les principaux enjeux liés aux zones de protection consistent à conserver le patrimoine archéologique ainsi qu'à protéger l'habitat du cerf de Virginie, des espèces fauniques menacées ou vulnérables et la biodiversité. Malgré une vocation de base axée sur la protection, ces zones présentent également des enjeux liés à l'utilisation du territoire à des fins récréatives. Enfin, dans les zones de protection projetées, les enjeux visant l'utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier, minières et énergétiques demeurent.

Les zones d'utilisation existantes

À ce jour, le territoire public de l'Outaouais regroupe 21 zones d'utilisation qui servent de base à de multiples utilisations (forestière, minière et énergétique) et activités récréatives (chasse, pêche et villégiature). Il s'agit des territoires suivants :

- Réserves fauniques (2 territoires);
- Zones d'exploitation contrôlées (8 territoires);
- Pourvoiries avec droits exclusifs (23 territoires);



- Réservoirs Baskatong et du Poisson Blanc (2 zones et 3 parcelles);
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte (1 zone);
- Secteurs archéologiques (1 zone, 3 parcelles);
- Secteur de la Forêt de l'Aigle (1 zone);
- Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrisette (1 zone, 2 sous-zones et 3 parcelles);
- Secteurs résiduels (6 zones et 37 parcelles);
- Sites fauniques d'intérêt (1 zone, 24 sous-zones et 33 parcelles).

Problématiques et enjeux liés aux zones d'utilisation

La principale problématique liée aux zones d'utilisation est la superposition des droits de nature industrielle, des statuts fauniques et des sites récréotouristiques. Les autres problématiques décelées sont les répercussions des utilisations de type industriel sur les paysages et, dans certains cas, sur les milieux naturels. En contrepartie, il faut mentionner que les modalités requises dans certains secteurs engendrent une réduction de la superficie destinée à la production forestière. Enfin, dans le secteur voisinant le lac Barrière, les activités forestières et fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté algonquienne en place.

Les principaux enjeux liés aux zones d'utilisation se résument à l'utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier de même que de production énergétique et minière ainsi que pour des activités récréatives, notamment pour la chasse et la pêche. En contrepartie, certaines zones d'utilisation doivent viser la protection des paysages et des milieux naturels ainsi que la conservation du patrimoine culturel et archéologique. Enfin, dans le secteur du lac Rapide, le territoire doit être utilisé selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.



Chapitre 4 Affectation du territoire public

Le présent chapitre expose la situation de l'affectation du territoire en Outaouais. En premier lieu, une définition de l'affectation est présentée suivie de quelques explications d'ordre méthodologique. Ensuite, le chapitre expose plus en détail les orientations gouvernementales préliminaires pour chacune des zones d'affectation.

4.1 Orientations gouvernementales

L'affectation du territoire se traduit par un énoncé d'orientations gouvernementales qui s'appliquent pour chacune des zones d'affectation du territoire. L'orientation gouvernementale se compose de trois éléments fondamentaux : l'intention gouvernementale, la vocation et l'objectif spécifique.

L'intention gouvernementale correspond au but général poursuivi par le gouvernement quant à l'utilisation du territoire public et des ressources dans la zone. Elle se traduit par un énoncé succinct qui indique le plus fidèlement et le plus précisément possible ce que le gouvernement veut faire d'une partie du territoire public, soit le protéger ou l'utiliser, et ce, à quelle fin. L'intention est commune aux différents intervenants gouvernementaux et assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. L'intention doit être suffisamment précise pour la faire correspondre avec une des vocations prévues dans la nomenclature des vocations²⁸, sans qu'on puisse hésiter entre plusieurs vocations.

La vocation indique la nature de l'intention, à savoir l'utilisation ou la protection, et le mode général de son application, soit l'exclusivité, la priorité ou la polyvalence d'utilisation. Leur choix s'effectue parmi les sept types prévus dans la nomenclature des vocations. Leur appellation et leur définition traduisent donc, dans le prolongement de l'intention gouvernementale, un but général plutôt que des droits, des statuts, des activités ou des usages précis. La vocation peut confirmer et reconduire une utilisation existante, signaler le besoin d'adapter les pratiques de gestion ou annoncer qu'une modification de l'utilisation existante y est prévue à plus ou moins long terme. Dans ce dernier cas, on dit que la vocation est projetée. Les situations projetées sont clairement indiquées dans le plan d'affectation afin que les activités qui se poursuivent temporairement reçoivent l'attention qu'exigent des situations transitoires.

Le troisième élément de l'intention gouvernementale est l'objectif spécifique. Ce dernier s'ajoute au besoin à l'intention gouvernementale et à la vocation pour tenir compte des particularités d'une zone signalée lors de la collecte de l'information de base ou de la détermination de la problématique et des enjeux. Les objectifs précisent davantage l'intention du gouvernement et permettent une meilleure compréhension de celle-ci et des effets attendus de la gestion du territoire public dans une zone en particulier.

Le tableau 5 qui suit décrit de façon détaillée des orientations gouvernementales proposées pour chacune des zones d'affectation du territoire public de l'Outaouais. On y présente la

²⁸ Voir Tableau 1 : Typologie des vocations, section 1.1.3.



superficie de la zone, le pourcentage de celle-ci par rapport au territoire public, l'intention, la vocation et les objectifs spécifiques, s'il y a lieu.

Le tableau 6 établit la répartition du territoire public selon la vocation. On constate que les zones de protection couvrent 10,46 % du territoire public de l'Outaouais, alors que les zones d'utilisation prioritaire en représentent 0,05 % seulement. Les zones les plus répandues sur le territoire correspondent aux zones d'utilisation multiple modulée et multiple avec respectivement 52,81 % et 36,68 % de territoire public.

Pour terminer, le tableau 7 complète le tout en précisant le nombre de sous-zones ou de parcelles, les superficies correspondant à chaque zone et par groupe de vocations.

Tableau 5 : Synthèse de l’affectation du territoire public de l’Outaouais

N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
07-01	Secteur de Rapides-des-Joachims	Éclatée (4) ²⁹	2 171 (totale) 2 154 (publique)	8,28	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d’hébergement récréatif; ➤ Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone.
07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine	Éclatée (2)	596	2,29	Préserver la biodiversité d’un milieu aquatique d’eau douce représentatif de la province naturelle C ainsi que des milieux naturels adjacents et sauvegarder le patrimoine archéologique tout en permettant l’accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-04	Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)	Éclatée (2)	440 (totale) 430(publique)	1,65	Préserver la biodiversité du milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l’accès au public à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.

²⁹ Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous zones ou de parcelles.

N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-05	Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs	Standard (1)	7 984 (totale) 7 980 (publique)	30,67	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-07	Secteurs archéologiques	Éclatée (3)	90 (totale) 89,71 (publique)	0,34	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative, tout en protégeant le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif; ➤ Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone.
07-08	Secteur du Pontiac	Éclatée (7)	5 954 (totale) 5 908 (publique)	22,71	Utiliser le territoire et les ressources	Utilisation multiple	➤ Aucun objectif spécifique.
07-09	Secteur du réservoir Baskatong	Standard (1)	238 (totale) 226 (publique)	0,87	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative, tout en considérant l'utilisation du réservoir à des fins de production énergétique.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à considérer tant l'exploitation énergétique du réservoir que les conditions essentielles au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la pêche; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-10	Secteur du lac Échouani (TI C47a)	Standard (1)	255	0,98	Préserver la biodiversité du milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-11	Secteur Festubert	Éclatée (4)	246	0,95	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-12	Secteur O'Sullivan	Éclatée (8)	985	3,79	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-13	Secteur Capimitchigama	Éclatée (3)	2 000	7,69	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	➤ Aucun objectif spécifique.
07-16	Secteur du lac Dix Milles	Standard (1)	231	0,89	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-17	Secteur des pourvoires du centre de l'Outaouais	Éclatée (3)	49	0,19	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-18	Secteur des pourvoires du centre du Pontiac	Éclatée (3)	248 (totale) 247 (publique)	0,95	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle	Standard (1)	140,19 (totale) 140,17 (publique)	0,54	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.
07-20	Aires de confinement du cerf de Virginie	Éclatée (55)	1 351 (totale) 465 (publique)	1,79	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie	Protection	➤ Adapter la gestion des ressources et du territoire afin de maintenir ou d'améliorer les conditions d'abris et de nourriture essentielles au cerf de Virginie.
07-21	Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte	Standard (1)	12,36 (totale) 12,34 (publique)	0,05	Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.	Utilisation prioritaire	➤ Aucun objectif spécifique.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-24a	Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie	Éclatée (12)	102 (totale) 97 (publique)	0,37	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-26	Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc	Éclatée (2)	33,92 (totale) 33,68 (publique)	0,13	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-28	Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais	Éclatée (63)	258 (totale) 95 (publique)	0,37	Sauvegarder les habitats fauniques du cerf de Virginie, du rat musqué, des oiseaux aquatiques et les héronnières ainsi que les îles ou presque îles habitées par des colonies d'oiseaux.	Protection	➤ Aucun objectif spécifique.
07-29	Réserves écologiques	Éclatée (10) sous-zones (12) parcelles	57	0,22	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives et sauvegarder le patrimoine archéologique (réserve écologique du Ruisseau-de-l'Indien), tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-30b	Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau	Éclatée (15)	1 620 (totale) 561 (publique)	2,16	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	➤ Aucun objectif spécifique.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-30c	Secteur de la Petite-Nation	Éclatée (4)	1835,6 (totale) 362 (publique)	1,39	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	➤ Aucun objectif spécifique.
07-30d	Secteur sud du Pontiac	Éclatée (6)	1 923 (totale) 299 (publique)	1,15	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	➤ Aucun objectif spécifique.
07-30e	Secteur centre-sud de l'Outaouais	Éclatée (2)	2 591 (totale) 414 (publique)	1,59	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	➤ Aucun objectif spécifique.
07-32	Secteur Papineau-Labelle	Éclatée (12)	555,39 (totale) 555,17 (publique)	2,13	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.
07-36	Parc national de Plaisance	Éclatée (3)	28	0,11	Préserver le territoire représentatif d'une région naturelle, notamment en raison de sa biodiversité biologique, et sauvegarder le patrimoine archéologique tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-38	Parc de la Gatineau	Standard (1)	353 (totale) 62 (publique)	0,24	Préserver le territoire représentatif d'une région naturelle, notamment en raison de sa biodiversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-39	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclatée (18) sous-zones (29) parcelles	25	0,10	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère unique, ancien ou rare.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-39a	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	Éclatée (5) sous-zones (15) parcelles	2,3	0,01	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère unique, ancien ou rare.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-40	Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrissette	Éclatée (2) sous-zones (3) parcelles	22 (totale) 20 (publique)	0,08	Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur à des fins de récréation.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.
07-41	Héronnières	Éclatée (25)	31 (totale) 20 (publique)	0,08	Sauvegarder les habitats du héron.	Protection	➤ Aucun objectif spécifique.
07-44	Habitats du rat musqué	Éclatée (12)	4,9 (totale) 1,5 (publique)	0,01	Sauvegarder les habitats du rat musqué.	Protection	➤ Aucun objectif spécifique.
07-45	Îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux	Éclatée (6)	12 700 m ²	0,00	Sauvegarder les habitats fauniques des îles ou des presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux.	Protection	➤ Aucun objectif spécifique.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-46	Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye	Standard (1)	261	1,00	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-47	Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)	Standard (1)	172	0,66	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-49	Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)	Standard (1)	107	0,41	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.
07-50	Réserve de biodiversité projetée du Mont-O'Brien et territoire d'intérêt TI C20a	Standard (1)	32,76 (totale) 32,71 (publique)	0,13	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.



N° de la zone	Nom de la zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Intention gouvernementale	Vocation	Objectif spécifique
07-53	Secteur du lac du Poisson Blanc	Éclatée (2)	30 (totale) 27 (publique)	0,10	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte récréatif tout en considérant l'utilisation du réservoir à des fins de production énergétique.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer, tant l'exploitation énergétique du réservoir que les conditions essentielles au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse et la pêche; ➤ Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.
07-54	Sites fauniques d'intérêt	Éclatée (24) sous-zones (33) parcelles	829 (totale) 756,58 (publique)	2,91	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur et de conservation de la faune.	Utilisation multiple modulée	➤ Adapter la gestion du territoire et des ressources afin d'assurer la qualité des habitats essentiels au maintien des espèces fauniques retenues en Outaouais.
07-56	Projet de refuge faunique	Éclatée (23)	24 (totale) 16,33 (publique)	0,06	Préserver l'intégrité des habitats fauniques d'importance, reconnus à l'échelle régionale ou nationale pour leur productivité faunique, leur densité et la diversité faunique qu'ils renferment.	Protection stricte	➤ Aucun objectif spécifique.





Tableau 6 : Répartition du territoire public de l'Outaouais selon la vocation

Vocation	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km²)	% du territoire public régional
Utilisation spécifique	0	0	0,00	0,00
Utilisation prioritaire	1	1	12,34	0,05
Utilisation multiple modulée	15	70	13 740,31	52,81
Utilisation multiple	6	37	9 544,00	36,68
Protection	5	161	581,51	2,23
Protection stricte	14	81	2 141,34	8,23
Affectation différée	0	0	0,00	0,00
Total	41	350	26 019,50	100,00



Plan d'affectation du territoire public

Tableau 7 : Répartition des zones par groupe de vocation en Outaouais

N° zone	Nom de la zone	Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Total		
		Nombre ³⁰	Superficie km ²	Nombre	Superficie km ²	Nombre	Superficie km ²	Nombre	Superficie km ²	Nombre	Superficie km ²	Nombre	Superficie km ²	% région
07-21	Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherches Sicotte	1	12,34									1	12,34	0,05
07-01	Secteur Rapides-des-Joachims			4	2 154							4	2154	8,28
07-05	Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs			1	7 980							1	7 980	30,67
07-07	Secteurs archéologiques			3	89,71							3	89,71	0,34
07-09	Secteur du réservoir Baskatong			1	226							1	226	0,87
07-11	Secteurs Festubert			4	246							4	246	0,95
07-12	Secteurs O'Sullivan			8	985							8	985	3,79
07-16	Secteur du lac Dix Mille			1	231							1	231	0,89
07-17	Secteurs des pourvoires du centre de l'Outaouais			3	49							3	49	0,19
07-18	Secteurs des pourvoires du centre du Pontiac			3	247							3	247	0,95
07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle			1	140,17							1	140,17	0,54
07-26	Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc			2	33,68							2	33,68	0,13
07-32	Secteur Papineau-Labelle			12	555,17							12	555,17	2,13
07-40	Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrisette			2	20							2	20	0,08
07-53	Secteur du lac du Poisson Blanc			1	27							1	27	0,10
07-54	Sites fauniques d'intérêt			24	756,58							24	756,58	2,91
07-08	Secteur du Pontiac					7	5 908					7	5 908	22,71
07-13	Secteur Capimitchigama					3	2 000					3	2 000	7,69
07-30 b	Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau					15	561					15	561	2,16
07-30 c	Secteur de la Petite-Nation					4	362					4	362	1,39
07-30 d	Secteur du Pontiac sud					6	299					6	299	1,15
07-30 e	Secteur du centre-sud de l'Outaouais					2	414					2	414	1,59
07-20	Aires de confinement du cerf de Virginie							55	465			55	465	1,79
07-28	Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais							63	95			63	95	0,37
07-41	Héronnières							25	20			25	20	0,08
07-44	Habitats du rat musqué							12	1,5			12	1,5	0,01
07-45	Îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux							6	0,01			6	0,01	0,00
07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine									2	596	2	596	2,29
07-04	Territoire d'intérêt des rivières Noires et Coulonge (TI C10 et C10c)									2	430	2	430	1,65
07-10	Secteur du lac Échouani (TI C47a)									1	255	1	255	0,98
07-24 a	Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie									12	97	12	97	0,37
07-29	Réserves écologiques									10	57	10	57	0,22
07-36	Parc national de Plaisance									3	28	3	28	0,11
07-38	Parc de la Gatineau									1	62	1	62	0,24
07-39	Écosystèmes forestiers exceptionnels									18	25	18	25	0,10
07-39 a	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés									5	2,3	5	2,3	0,01
07-46	Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye									1	261	1	261	1,00
07-47	Territoire d'intérêt du secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)									1	172	1	172	0,66
07-49	Territoire d'intérêt du secteur du Horst du Baskatong (TI C14)									1	107	1	107	0,41
07-50	Réserve de biodiversité projetée du Mont-O'Brien et TI C20a									1	32,71	1	32,71	0,13
07-56	Projet de refuge faunique									23	16,33	23	16,33	0,06
	Total	1	12,34	70	13 740,31	37	9 544	161	581,51	81	2 141,34	350	26 019,5	100,00
	% de la région		0,05		52,81		36,68		2,23		8,23		100,00	%

³⁰ Nombre de sous-zones ou de parcelles.



Chapitre 5 Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation

5.1 Mise en application du plan d'affectation

Une fois approuvées et rendues disponibles, les orientations gouvernementales contenues dans le plan d'affectation du territoire public guident les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux qui sont responsables d'y donner suite dans leur gestion sectorielle du territoire et des ressources. Il revient donc à chaque acteur gouvernemental de prendre les mesures nécessaires pour mettre en application le PATP dans son domaine d'activité.

Par ailleurs, les orientations des milieux régionaux et locaux contenues dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire et les schémas d'aménagement et de développement des MRC (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) doivent être conformes aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP. Ainsi, en cas d'incompatibilité, des modifications peuvent être demandées à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ou à une MRC pour arrimer le PRDIRT ou un schéma aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP.

5.2 Suivi du plan d'affectation

Le plan d'affectation approuvé par le gouvernement fait l'objet d'un suivi biennal sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le suivi porte sur les zones d'affectation suivantes :

- zones dont le gouvernement préconise un changement à l'utilisation existante ;
- zones pour lesquelles des modalités particulières de gestion ont été retenues;
- zones pour lesquelles des objectifs spécifiques ont été définis.

Ainsi, deux ans après l'approbation du plan et un an avant sa révision quinquennale, les ministères et organismes concernés auront à fournir au MRNF l'information nécessaire à la réalisation de ce suivi.

5.3 Mise à jour du plan d'affectation

Des mises à jour du plan d'affectation peuvent être effectuées au besoin, par exemple, en présence d'un générateur de changement important tel un projet, la découverte d'un potentiel, une orientation gouvernementale nouvelle, etc., ou à la suite du cumul de générateurs moins importants, mais globalement significatifs.



Tout acteur gouvernemental participant à la démarche d'affectation ou tout acteur consulté provenant des milieux régionaux et locaux ou des communautés autochtones peut faire une demande de mise à jour en la justifiant.

Outre ces mises à jour ponctuelles, une révision statutaire du PATP sera effectuée tous les cinq ans afin d'actualiser au besoin les orientations gouvernementales.

Les mises à jour et la révision quinquennale du PATP s'effectuent de la même manière que ce dernier a été réalisé, en faisant toutefois les adaptations nécessaires.



Conclusion

Le PATP de la région de l'Outaouais permet d'offrir à tous les intervenants une vision gouvernementale prospective et cohérente de la protection et de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État, vision qui tient compte des grands courants qui influencent l'aménagement du territoire public et également des besoins et des préoccupations des différents gestionnaires et utilisateurs.

L'élaboration de ce plan a également permis de faire le point sur les principaux changements que l'affectation doit apporter quant à l'utilisation du territoire.

Le PATP, comme exercice de planification en amont du processus général de planification des terres et des ressources, permettra de générer des bénéfices pour la région sur les plans environnemental, social et économique. Ces bénéfices seront produits par exemple par une intégration facilitée de considérations environnementales dans la gestion, une ouverture sur la diversification de la base économique régionale et une prise en compte des intérêts de la population. Le PATP permettra également une connaissance de la direction donnée par le gouvernement à l'utilisation du territoire du domaine public ainsi qu'une prise de conscience par la population de la complexité de la situation concernant l'utilisation de ce patrimoine collectif.

Il présente également une nette valeur ajoutée pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. À ce titre, le PATP se situe au premier échelon d'une démarche de gestion intégrée (partage et compréhension des orientations et objectifs des différents gestionnaires) et constitue une stratégie générale pour l'utilisation des ressources et du territoire. En plus d'être un instrument prévenant les conflits d'usage, le PATP fournit et transmet une meilleure connaissance du territoire public et de ses potentiels ainsi que des lignes directrices communes notamment aux gestionnaires et aux délégataires conférant une plus grande cohésion aux interventions.

Il appartiendra maintenant aux différents intervenants concernés de donner suite à l'affectation par l'entremise de diverses planifications et lors d'interventions effectuées sur le territoire public. Cela peut notamment se traduire dans les planifications d'aménagement, de développement ou de planifications opérationnelles ou encore lors de l'octroi de droits, l'établissement de statuts territoriaux ou lors de l'autorisation d'activités sur le territoire (plans forestiers, plans fauniques, plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, schémas d'aménagement et de développement, programmes, normes, etc.).

L'affectation du territoire public viendra ainsi appuyer la mise en valeur durable des terres et des ressources en offrant une assise sur laquelle les intervenants pourront inscrire leurs propres visions sectorielles (ou régionales) qui permettront de concrétiser, sur le plan des activités se déroulant sur le territoire public, les orientations gouvernementales.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune verra par ailleurs à assurer un suivi des orientations d'affectation auprès des gestionnaires des terres et des ressources afin de confirmer l'obtention des effets souhaités par le gouvernement. Enfin, il s'assurera de la mise à jour du PATP et de sa révision à intervalle régulier afin que cet instrument demeure le reflet d'une vision dynamique et évolutive de la protection et de l'utilisation du territoire public.



Annexe I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation



1. Liste des membres de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de la région de l'Outaouais

Hydro-Québec

Julie Léonard*, Brigitte Vincelette

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Viviane Perreault, Geneviève Carrier*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction des affaires régionales

Steve Lussier

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction des opérations intégrées

Denis Bouillon

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction de l'expertise faune et forêt

Benoît Dion, Geneviève Ouimet*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Secteur des mines

Pierre Lacoste, Pierre Doucet*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction de la production d'électricité

Richard F. Poirier

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Jean-Jacques Simard, François Biron *

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Daniel Dubuc

Ministère de la Sécurité publique

Danièle Meilleur*, Gaétan Lessard, Anne Piuze-Paquet

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Lahouari Senouci, Benoît Labrecque*

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Yannick Gignac

Ministère des Transports

Hanako Cardinal*, Lucie Ramsay

* Lorsqu'il y a plusieurs membres d'une même organisation, l'astérisque indique le ou les membres en poste au moment de la production du document.



2. Liste des membres de la Table de participation gouvernement-CRE pour l'élaboration du Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais

Christian Taillon

MRC de Pontiac

Pierre Duchesne, Paul-Émile Maleau

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Claude Beaudoin, Pierre Rondeau

MRC des Collines-de-l'Outaouais

Robert Buissière, Stéphane Mougeot

MRC de Papineau

Jean-François Larrivée, Paulette Lalande*, Jean Perreault *

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Laurent Massicotte, Linda Bédard *, Denis Bouillon *, Steve Lussier *, Geneviève Ouimet *

Ministère des Transports

Hanako Cardinal

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Yannick Gignac

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Daniel Dubuc

* Lorsqu'il y a plusieurs membres d'une même organisation, l'astérisque indique le ou les membres en poste au moment de la production du document.



3. Membres de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public

Hydro-Québec

Claude Audry, Raymonde Lavoie *

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Carole Audet *, Jean Bordeleau, Clotilde Dupuis

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Marc-André Bertrand

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Guyline Lévesque, François Poulin *

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Nathalie Arpin*, Pierre A. Gauthier

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Robert Gosselin, Carmen Picard *, Éric Thomassin

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Mines

Pierre Buteau*, Pierre Verpaelt

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Énergie

François Fortin, Philippe Lacasse, Pierre Marcoux, Richard F. Poirier, Mathieu Roy*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Forêts

Pierre Dugas, Gilles Lavoie *

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Faune

Hugo Canuel*, Marie-Pier Gauthier, Dany Lacasse, Serge Lachance, Yves Simard, Brian Skinner

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Opérations régionales

Germain Tremblay*, coordonnateur de la Table, Luc Valin*, secrétaire de la Table, Myriam Gosselin*, collaboratrice, André Daigle, Gaétan Fortin

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Plan Nord et Territoire

Benoît Trudel

Ministère de la Sécurité publique

Chantal Bilodeau, Amélie Genois *

Ministère des Transports

Maïra Beaudry, Michelle Duchesne, Ginette Lalonde*, André Morin, Mireille Pruneau

Ministère du Tourisme

Catherine Bégin, David Belgue, François Côté*, Jean-Pierre Gagnon, Brigitte Jomphe, Réjeanne Lachance, Jacques Lavigne, Chantal Ouellet, Lise Pelletier

* Lorsqu'il y a plusieurs membres d'une même organisation, l'astérisque indique le ou les membres en poste au moment de la production du document.

Note : Le Secrétariat aux affaires autochtones a été consulté sur la proposition de PATP.



4. Partenaires de consultation

Agricole

Fédération régionale UPA Laurentides-Outaouais

Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais

Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO)

Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides

Autochtones

Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg

Première nation de Wolf Lake

Conseil des anicinapek de Kitcisakik

Conseil de bande de Lac Barrière

Culture

Association des archéologues du Québec

Eau

Comité du bassin versant de la rivière Gatineau

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

Énergie

Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER)

Environnement, parcs et réserves fauniques

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Sociétés des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Parc national de Plaisance

Faune

Association des pourvoiries de l'Outaouais

Association des zecs de l'Outaouais (ZECO)

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Outaouais

Association provinciale des trappeurs indépendants (APTICO)

Forêt

Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais

Forêt vive

Mandataires de gestion des UAF (LD Consultant (71-51, 74-51), Commonwealth Plywood Itée, (71-52), Lauzon (Thurso) Ressources forestières inc. (72-51), Bowater Produits forestiers du Canada inc. (73-51, 73-52))

Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle

Mines

Association minière du Québec

Association des explorateurs miniers du Québec

Association des producteurs de tourbe



MRC et territoire hors MRC

MRC des Collines-de-l'Outaouais
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
MRC de Papineau
MRC de Pontiac
Ville de Gatineau

Récréotourisme

Tourisme Outaouais
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec — Outaouais
Fédération québécoise des clubs quad — Outaouais
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec — Section Laurentides-Outaouais
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO)
Fédération québécoise du canot et du kayak
Aventure écotourisme Québec.
Conseil québécois du loisir

Région

Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CREO)
Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais (CRRNTO)

Sécurité publique

Aucun

Transports

Aucun



ANNEXE II : Fiches descriptives de zones



Présentation des fiches de zones

Les fiches descriptives de zones constituent le corps du PATP. Elles visent deux buts précis. D'abord elles décrivent la situation territoriale de la zone et ensuite elles établissent les orientations d'affectation.

La situation territoriale est décrite par la caractérisation de la zone et la détermination des droits, des statuts, des utilisations usuelles, des projets, des potentiels et des éléments particuliers qui s'y présentent.

Les orientations d'affectation sont composées de trois éléments : une intention gouvernementale, une vocation et, s'il y a lieu, un ou des objectifs spécifiques.

Voici comment lire la fiche :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date :

Zone n° :

Description sommaire et localisation

Établit ce sur quoi est basée la zone, ce qui la distingue des zones environnantes, sa superficie et sa localisation dans la région.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Cette section caractérise l'utilisation de la zone sur le plan environnemental, social et économique (ex. : principales caractéristiques du relief, de l'hydrographie, de la végétation, de la faune, de la géologie, de l'utilisation du territoire par la population et des activités économiques dominantes). Elle permet essentiellement de comprendre la nature, la composition et la dynamique d'utilisation de la zone. Ces caractéristiques permettent de mieux saisir la problématique et de mesurer les enjeux qui conditionnent les orientations à prendre.

Droits, statuts et activités usuelles

Cette section liste les différents droits, statuts et activités usuelles (fréquentation du territoire ne faisant pas l'objet d'un droit ou non liée à un statut territorial) compris dans la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Cette section liste les différents potentiels, projets et éléments particuliers à prendre en compte pour l'affectation de la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Les projets et potentiels qui doivent être pris en considération sont ceux connus, reconnus, pouvant être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP ainsi que de nature à influencer la vocation du territoire.

Problématique

La problématique fait état de ce qui est en mesure d'influencer favorablement ou défavorablement l'utilisation du territoire public dans la zone. Elle met en contexte la situation qui prévaut dans la zone eu égard à l'utilisation et à la protection du territoire et des ressources compte tenu des données présentées dans les sections précédentes. Elle fait ressortir les éléments liés à l'utilisation du territoire public dans la zone sur lesquels il y aura des choix d'affectation à faire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date :

Zone n° :

Dans cette optique, la problématique ne porte pas sur des considérations d'ordre de gestion ou d'ordre technique, et elle s'attardera à l'utilisation du territoire plutôt qu'à « l'utilisateur ». À cet effet, on évitera par exemple d'y mentionner les problèmes quant au respect et à l'application des normes ou des règlements établis, les problèmes techniques quant à l'aménagement de certaines infrastructures compte tenu de contraintes physiques n'influençant toutefois pas la vocation du territoire, etc. De même, on parlera de l'utilisation du territoire pour des activités de chasse et de pêche plutôt que de parler de la situation des pourvoyeurs.

La problématique permet de dégager et de comprendre les enjeux d'affectation du territoire.

Enjeux

Les enjeux concernent les éléments à mettre en balance pouvant faire l'objet de gains ou de pertes si l'on agit ou non sur le territoire (par exemple, le maintien de l'exploitation forestière — enjeu 1 — *versus* la protection de l'intégrité écologique du milieu — enjeu 2). Ils découlent de la problématique et des utilisations existantes et possibles du territoire qui y sont répertoriées. Ils sont sectoriels, c'est-à-dire que chaque enjeu est spécifique d'un aspect de l'utilisation ou de la protection du territoire. Ils se libellent en fonction de l'utilisation du territoire et non de la gestion ou des utilisateurs. Ils réfèrent donc à l'utilisation (ou à la non-utilisation) ou à la protection (ou à la non-protection) des terres et des ressources.

Analyse

Cette section analyse et explique les raisons qui justifient le choix d'un enjeu plutôt que d'un autre, dans le but de déterminer l'intention commune gouvernementale qui se dégage des intentions sectorielles (les enjeux) des différents partenaires impliqués. Chaque élément soulevé dans la problématique et dans les enjeux est soumis à l'analyse. L'analyse est plus ou moins poussée, selon le besoin.

L'analyse doit préciser le gain et la perte, de façon rigoureuse et objective. Elle doit documenter, qualifier et confronter chaque enjeu aux autres, soulever les options envisageables pour la zone, et permettre ainsi de faire un choix et de l'expliquer. L'analyse permet aussi de faire ressortir des considérations qui ne peuvent être exprimées en fonction de l'information de base. Elle met en relation les faits présentés dans les blocs « Caractéristiques », « Utilisation existante », « Utilisation possible » puis les nuance et les relativise. En ce sens, elle remet les faits en question.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date :

Zone n° :

Intention gouvernementale

L'intention est un énoncé succinct qui explique le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Elle exprime l'orientation ou la direction que le gouvernement veut donner à l'utilisation du territoire (et des ressources) et aux activités qui s'exercent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu dans la zone d'affectation. Cette intention exprime la conjonction des différentes orientations sectorielles applicables, ce qui peut l'amener à se distinguer de l'application de ces orientations prises isolément. Elle découle des enjeux en présence et des options envisageables qui sont potentiellement divergentes.

L'intention est commune aux différents intervenants et, ainsi, elle assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. On cherchera à orienter ou à baliser l'utilisation du territoire et des ressources (ou leur protection) de façon générale. Cette approche implique que l'ensemble des activités est concerné par l'intention gouvernementale (ex. : foresterie, agriculture, récréotourisme, transports, environnement, etc.)

Vocation

L'intention gouvernementale correspond à une des vocations suivantes :

- Utilisation spécifique : Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.
- Utilisation prioritaire : Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.
- Utilisation multiple modulée : Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.
- Utilisation multiple : Utilisation polyvalente des terres et des ressources.
- Protection : Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.
- Protection stricte : Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.
- Affectation différée : Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.

Objectifs spécifiques

Ces objectifs sont établis pour préciser les effets attendus de l'intention gouvernementale sur la gestion du territoire et des ressources. Ils complètent et précisent l'intention gouvernementale et la vocation visant la prise en compte des particularités d'une zone signalées lors de la collecte



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date :

Zone n° :

de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux et de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages. Il n'y a donc nul besoin de préciser un usage en particulier, par exemple, autrement que si l'on recherche un effet spécifique de cet usage. Tout en laissant le choix des moyens aux gestionnaires du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettent à ces derniers de comprendre les effets attendus dans les planifications et les actions réalisées en aval du PATP. Par exemple, dans une situation où l'intention engendre une modulation de la gestion du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettront de préciser la nature de cette modulation énoncée généralement dans l'intention gouvernementale et d'en établir la portée.

Commentaires

Cette section permet d'ajouter une information supplémentaire pertinente à la compréhension de la fiche.



Fiches descriptives de zones

Zone 07-01	Secteur de Rapides-des-Joachims
Zone 07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine
Zone 07-04	Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)
Zone 07-05	Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs
Zone 07-07	Secteurs archéologiques
Zone 07-08	Secteur du Pontiac
Zone 07-09	Secteur du réservoir Baskatong
Zone 07-10	Secteur du lac Échouani (TI C47a)
Zone 07-11	Secteur Festubert
Zone 07-12	Secteur O'Sullivan
Zone 07-13	Secteur Capimitchigama
Zone 07-16	Secteur du lac Dix Milles
Zone 07-17	Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais
Zone 07-18	Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac
Zone 07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle
Zone 07-20	Aires de confinement du cerf de Virginie
Zone 07-21	Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte
Zone 07-24a	Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie
Zone 07-26	Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc
Zone 07-28	Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais
Zone 07-29	Réserves écologiques
Zone 07-30b	Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau
Zone 07-30c	Secteur de la Petite-Nation
Zone 07-30d	Secteur sud du Pontiac
Zone 07-30e	Secteur centre-sud de l'Outaouais
Zone 07-32	Secteur Papineau-Labelle
Zone 07-36	Parc national de Plaisance
Zone 07-38	Parc de la Gatineau
Zone 07-39	Écosystèmes forestiers exceptionnels
Zone 07-39a	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés
Zone 07-40	Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette
Zone 07-41	Héronnières
Zone 07-44	Habitats du rat musqué
Zone 07-45	Îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux
Zone 07-46	Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye
Zone 07-47	Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)
Zone 07-49	Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)
Zone 07-50	Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien et territoire d'intérêt (C20a)
Zone 07-53	Secteur du lac du Poisson Blanc
Zone 07-54	Sites fauniques d'intérêt
Zone 07-56	Projet de refuge faunique



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend quatre parcelles de territoire. Elle regroupe une grande partie des zones d'exploitation contrôlées (zecs) Rapides-des-Joachims et Saint-Patrice ainsi que les pourvoiries à droits exclusifs Triple R et du Lac Forant. La zone est localisée dans la partie sud-ouest de la municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac. La partie sud-est de la zone est située en territoire municipalisé et le résidu, sur le territoire-non-organisé (TNO) de Lac-Nilgault. La zone couvre une superficie de 2 171 km² et englobe en partie le territoire des municipalités de Sheenboro et de Rapides-des-Joachims.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément clé qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Aumond, Forant, Lamb, Resolin, Saint-Patrice et Schyan.

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente douce et modérée dans la partie nord et se transformant en relief plus accidenté dans le sud. Le dépôt de surface est constitué pour plus de la moitié de la zone de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets ainsi que dans les secteurs accidentés. La zone fait partie intégrante du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

On trouve trois espèces fauniques en situation précaire dans la zone : le pygargue à tête blanche, la couleuvre verte et le faucon pèlerin. Dans le cas du faucon, on trouve le long de la rivière des Outaouais un des deux sites connus de nidification en Outaouais.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 2 154 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'à la villégiature privée. La gestion de la faune incombe aux zecs et aux pourvoiries avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, tant sur le plan de la villégiature privée que des activités de plein air, particulièrement de la chasse et de la pêche. La densité de villégiature dans la zone varie de 0 à 2 baux par kilomètre carré, ce qui constitue une occupation faible. Aussi, peu de résidences permanentes sont localisées dans la zone. Les espèces fauniques exploitées dans la zone sont le touladi, le brochet, le doré, l'original, le cerf de Virginie et l'ours. Au cours des dernières années, la moyenne de fréquentation pour les activités avec prélèvement de la faune représentait 3 200 jours/pêche et 6 400 jours/chasse pour la zec Rapides-des-Joachims et 4 600 jours/pêche et 6 100 jours/chasse pour la zec Saint-Patrice. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent donc des activités économiques importantes.

Les activités minières se déroulent surtout dans le sud de la zone et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface.

Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion ouest de la zone bénéficie du chemin forestier R0706 en direction nord-sud, et la partie est du chemin forestier R0702 permet d'atteindre le lac Saint-Patrice en direction nord-sud. Pour ce qui est des sentiers récréatifs, la zone est desservie par le sentier du Club de motoneige Pingouin qui permet la traversée de la zone d'est en ouest.

Enfin, des recherches font état d'un secteur archéologique et ont mis à jour cinq sites dans la zone. Les sites et les secteurs archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Droits, statuts et activités usuelles

- 5 sites archéologiques localisés en périphérie des unités hydrographiques ou dans les secteurs suivants : Deep River, Cooke's Cove, Upper Beach, lac Pennisseault et cimetière du lac Saint-Patrice;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

- 1 secteur archéologique localisé au confluent de la rivière des Outaouais et du ruisseau de l'Indien;
- 13 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 2 zecs, soit Rapides-des-Joachims et Saint-Patrice;
- 2 pourvoiries avec droits exclusifs (PADE), soit Triple R et du Lac Forant;
- 45 terrains de piégeage;
- 38 refuges biologiques;
- Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur une superficie de 2 049 km²;
- 30 réserves forestières totalisant 5,3 km²;
- 3 forêts d'expérimentation;
- 200 baux de villégiature;
- 1 bail d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 9 baux d'abris sommaires;
- 1 bail de pourvoirie sans droits exclusifs;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 101 km;
- 2 autorisations à des fins diverses d'activités renouvelables;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 2 sites d'extraction de substances minérales de surface.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 421 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Le plan régional de développement du territoire public (PRDTP) vise quatre secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur de Sheenboro (104 km²), Pontiac-Ouest (24 km²) du chemin du Bois-Franc (232 km²) et de Rapides-des-Joachims (184 km²);
- La zone dispose du potentiel minéral de la rivière Coulonge (89 km²) et recèle plusieurs



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium;

- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Coulonge (2 km²) et Dumoine (315 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Éléments particuliers :

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt (UTI), soit : la Pointe à l'Indien, localisée à proximité de la rivière des Outaouais et du ruisseau de l'Indien, et constituée pour la qualité de la plage et du caractère archéologique des lieux.
- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site ou un secteur archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les activités forestières, récréatives ainsi que fauniques et, dans une moindre mesure, par les activités minières. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités forestières et minières peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone;
- Le patrimoine archéologique est une ressource fragile et non renouvelable qui doit être prise en compte dans l'affectation du territoire. Sa destruction est une perte pour la société. Toute activité entraînant une perturbation du sol est susceptible de détériorer le site archéologique.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (extraction de substances minérales de surface);
- Protection des paysages;
- Conservation du patrimoine culturel et archéologique;
- Intégration du patrimoine archéologique comme une ressource s'inscrivant dans les préoccupations liées à l'affectation du territoire.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités hydroélectriques, récréation, villégiature et, dans une moindre mesure, activités minières;
- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les activités d'exploration minière sont sujettes aux cycles économiques et, actuellement, les activités sont peu importantes. Les activités d'exploration minière devraient s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- La zone comporte plusieurs secteurs et sites archéologiques en milieu naturel qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique du territoire. L'intégrité du patrimoine archéologique de la zone n'est pas assurée à cause de la nature des autres activités qui s'y pratiquent. Les sites et les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mises en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif;
- Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de zecs et de pourvoiries à droits exclusifs, créées respectivement en vertu des articles 104 et 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-02

Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend deux parcelles de territoire. Elle regroupe la partie outaouaise de la réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine (C 09) visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre ou aquatique et, plus spécifiquement, la représentativité de la province naturelle C. Elle est localisée dans la partie ouest de la MRC de Pontiac et longe la rivière Dumoine. La partie sud-est est située en territoire municipalisé et le résidu, sur le territoire non organisé de Lac-Nilgault. La zone englobe trois secteurs archéologiques et touche une partie de la zec Rapides-des-Joachims, de la réserve faunique La Vérendrye ainsi que les pourvoiries à droits exclusifs Triple R, Lac Dix Mille et 169240 Canada inc. La zone est localisée sur une partie du territoire de la municipalité de Rapides-des-Joachims et couvre une superficie de 596 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Le projet d'établissement de la réserve aquatique de la rivière Dumoine constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est développé et les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs : Joncas et de l'Original ainsi que la rivière Dumoine (entièrement localisée en Abitibi-Témiscamingue).

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté au centre et au nord de la zone pour s'accroître dans la partie sud. Le dépôt de surface est constitué, pour plus de la moitié de la zone, de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets ainsi que dans les secteurs accidentés. La zone regroupe deux domaines bioclimatiques: au nord, la sapinière à bouleau jaune et au sud, l'érablière à bouleau jaune.

La réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Par sa grande superficie et sa forme allongée, elle touche plusieurs entités écologiques. Elle s'étend sur deux régions naturelles, soit celle des Boutons de La Vérendrye (partie nord) et celle du Plateau de la Dumoine (majorité du territoire). Sa partie nord appartient principalement à l'ensemble physiographique des Buttes du lac Bruce, avec de petites portions situées dans l'ensemble physiographique de la Plaine ondulée du lac Cawatoose. La portion sud de la réserve touche trois ensembles physiographiques, soit, du nord vers le sud, les ensembles physiographiques des Buttes du lac Desjardins, des Basses collines du lac Memekin et des Basses collines du lac Esber.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-02

Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Sur le plan faunique, on peut y observer notamment les espèces suivantes : l'aigle, la buse, le faucon, le grand héron, le martin-pêcheur, le huard, le castor, la loutre, le rat musqué, le vison, l'ours noir, le cerf de Virginie, l'orignal et le loup. La réserve comporte deux habitats d'une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit *Haliaeetus leucocephalus* (pygargue à tête blanche). Par ailleurs, on trouve deux frayères (une à doré jaune et une à meunier) et cinq lacs à touladi. Ce territoire vise la protection de la biodiversité de la rivière Dumoine, de sa vallée et de son bassin versant immédiat. Il s'agit d'une des dernières rivières intactes d'importance au Québec, c'est-à-dire non harnachées.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public. L'exploitation forestière constitue la principale activité économique de la zone jusqu'à présent. Le prélèvement faunique, les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent aussi des activités économiques importantes. Le canot-camping ainsi que la descente de rivière sont des activités pratiquées sur la rivière Dumoine et reconnues internationalement pour leur qualité.

Des recherches archéologiques ont fait valoir le fort potentiel patrimonial de la rivière et son utilisation depuis plusieurs millénaires par les Amérindiens et les Euro-canadiens sur cette voie reliant le fleuve Saint-Laurent et la baie James. Les recherches sont à parfaire préalablement aux activités récréatives et touristiques et pourraient ensuite être intégrées à celles-ci.

Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion sud de la zone bénéficie du chemin forestier R0834 en direction est-ouest et permet de relier l'Abitibi-Témiscamingue. La portion nord de la zone est également traversée en direction est-ouest par le chemin forestier R0704. Quant aux sentiers récréatifs, une partie du sentier du Club de motoneige Pingouin traverse la zone dans sa portion sud.

Des recherches font état de trois secteurs archéologiques et ont mis à jour trois sites dans la zone. Les sites et les secteurs archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Une partie de la zone, correspondant à 349 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-02

Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Droits, statuts et activités usuelles

- Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine;
- 3 secteurs archéologiques, dont 2 localisés en périphérie des lacs Laforge et Robinson. Le secteur archéologique Sheerway est localisé aux abords de la rivière Dumoine;
- 3 sites archéologiques localisés en périphérie des unités hydrographiques suivantes : rivière Dumoine, baie de l'Orignal et ruisseau Hale;
- 1 zec (Rapides-des-Joachims);
- 3 PADE, soit Triple R, Lac Dix Milles et 169240 Canada inc;
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 1 réserve à castor;
- 11 terrains de piégeage;
- 1 forêt d'expérimentation;
- 30 baux de villégiature;
- 1 bail d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 1 bail d'abri sommaire;
- 3 baux de pourvoiries sans droits exclusifs;
- 1 bail à des fins commerciales (restaurant, motel, dépanneur, etc.);
- 1 bail à des fins commerciales;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 38 km;
- 1 sentier de portage pour canot kayak d'une longueur totale de 2,4 km;
- 2 baux à des fins d'intérêt public de conservation et protection des forêts.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-02

Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Problématique

- Le patrimoine archéologique est une ressource fragile et non renouvelable qui doit être prise en compte dans l'affectation du territoire. Sa destruction est une perte pour la société. Toute activité entraînant une perturbation du sol est susceptible de détériorer le site archéologique.

Enjeux

- Conservation du patrimoine culturel et archéologique;
- Intégration du patrimoine archéologique comme une ressource s'inscrivant dans les préoccupations liées à l'affectation du territoire.

Analyse

- La zone représente un territoire où se trouvent plusieurs secteurs et sites archéologiques en milieu naturel, qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique du territoire. Les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mises en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques;
- Le patrimoine archéologique est une ressource non renouvelable qui doit être prise en compte tant sur le plan de la conservation que de la mise en valeur du territoire;
- Le statut de réserve aquatique projetée est provisoire et accompagné d'un plan de conservation qui y régit les activités permises;
- Dans le cadre de la stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant cette réserve aquatique projetée, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-02

Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce représentatif de la province naturelle C, ainsi que des milieux naturels adjacents et sauvegarder le patrimoine archéologique tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves aquatiques projetées sont classées dans la catégorie III.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-04

Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend deux parcelles de territoire. Elle regroupe les deux parties du territoire d'intérêt (TI) C10 et C10c pour la création d'une aire protégée visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre, et plus spécifiquement, la représentativité de la province naturelle C. La zone touche les municipalités de Mansfield et Pontefract et de Waltham, ainsi que le territoire non organisé de Lac-Nilgault dans la MRC de Pontiac. Elle couvre une superficie de 440 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Le TI constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci. Le TI est un projet qui a pour objectif ultime la création d'une réserve de biodiversité.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone comporte principalement les rivières Coulonge, Coulonge Est et Noire.

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté, constituée de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente douce et modérée. Le dépôt de surface est constitué pour près de la moitié de zones de till mince quelques affleurements rocheux sur les sommets, dans la section sud, pour s'accroître dans la section nord. La zone fait partie intégrante de deux domaines bioclimatiques, soit au nord, la sapinière à bouleau jaune et au sud, l'érablière à bouleau jaune.

On connaît deux espèces fauniques en situation précaire dans la zone : la couleuvre d'eau, dans la rivière Coulonge, et la tortue des bois, le long des rivières Coulonge et Coulonge-Est.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 430 km² de territoire public. L'exploitation forestière constitue la principale activité économique de la zone jusqu'à présent. Le prélèvement faunique ainsi que les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.

Les activités d'exploration minière (claims miniers) sont surtout localisées dans les parties nord et centre de la zone, à proximité de la rivière Coulonge. Cette zone possède certains potentiels miniers. Quelques sites servent également à l'exploitation des sites d'extraction



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-04

Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)

de substances minérales de surface et sont localisés dans la partie sud de la zone, à proximité des rivières Coulonge et Coulonge Est.

Sur le plan de l'accessibilité au territoire, le chemin forestier R0764 (chemin du Bois-Franc) traverse les portions centre et nord de la zone dans le secteur de la rivière Noire. Le chemin forestier R0704 traverse la zone dans la partie nord dans le secteur de la rivière Coulonge et le chemin forestier R0703 traverse le centre de la zone dans le secteur de la rivière Coulonge Est. Quant aux sentiers récréatifs destinés aux véhicules hors route (VHR), une partie du sentier du Club Quad du Pontiac traverse la zone dans sa partie sud. La même situation est constatée pour une partie du sentier du Club de motoneige Pingouin. Selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, un sentier traverse la partie est de la zone dans le secteur de la rivière Coulonge Est.

Une partie de la zone, correspondant à 4,9 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Droits, statuts et activités usuelles

- 4 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 2 zecs, soit Pontiac et Saint-Patrice;
- 3 PADE, soit Club du lac Brûlé, Domaine du lac Bryson, Pavillon La Vérendrye;
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 62 terrains de piégeage;
- 1 réserve à castor;
- 15 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 421 km²;
- 3 réserves forestières totalisant 0,15 km²;
- 60 baux de villégiature;
- 9 baux d'abris sommaires;
- 2 baux de pourvoirie sans droits exclusifs;
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 40 km;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 30 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-04

Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)

- 2 sentiers de portage pour canot kayak d'une longueur total de 13 km;
- 2 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 34 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Le TI pour la création de la réserve de biodiversité;
- Le site dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 35 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- La zone couvre en partie les bassins versants de la rivière Coulonge (259 km²) et de la rivière Gatineau (0,11 km²), laquelle possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du chemin du Bois-Franc (199 km²) ainsi que le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (23 km²);
- La zone comprend le secteur de potentiel minéral de la rivière Coulonge (75 km²), localisé au centre de la zone, qui contient plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium.

Éléments particuliers :

Une portion des territoires, correspondant à 25 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière (ALB). Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier de gestion de la faune.

Problématique

- La création de l'aire protégée aura comme conséquences la fin de l'exploration et de l'exploitation minière, de l'exploitation des ressources énergétiques et de l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-04

Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)

Enjeux

- Protection de la biodiversité de la province naturelle C;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (exploitation des substances minérales de surface);
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier.

Analyse

- Le TI constitue le prélude au décret d'une réserve de biodiversité projetée, et il sera accompagné d'un plan de conservation qui y régira les activités permises;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant ce TI, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité du milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-04

Secteur des rivières Noire et Coulonge (TI C10 et C10c)

patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III .



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui regroupe une grande partie de la réserve faunique La Vérendrye, des zecs Pontiac et Bras-Coupé-Désert ainsi que des pourvoirs à droits exclusifs Pavillon La Vérendrye, Territoires de pêche et de chasse Poirier inc., Lac Doolittle, Club Lac Brûlé et Le Domaine Shannon. La zone est localisée dans les parties nord et centre de la région de l'Outaouais et est située sur le territoire de deux MRC, soit : de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau.

La zone couvre une petite partie du territoire des municipalités de Montcerf-Lytton et de Cayamant ainsi que les territoires non organisés de Lac-Pythonga, de Cascades-Malignes et de Lac-Lenôtre, localisés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que le territoire non organisé de Lac-Nilgault de la MRC de Pontiac. La zone couvre une superficie de 7 984 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci. Enfin, la zone exclut la réserve algonquienne du lac Barrière.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs des Abattis, Byrd, Cabonga, Delahey, Doolittle, Embarras, Grand, Larive, Kondiaronk, Lenôtre, des Neuf Milles, Poigan et du Portage.

La zone est caractérisée par un relief faiblement à moyennement accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente douce et modérée et se transformant en relief plus accidenté par endroits. Le dépôt de surface est constitué, dans une proportion à peu près égale, de till mince et de till épais avec affleurements rocheux sur les sommets ainsi que dans les secteurs accidentés. La zone fait partie intégrante de deux domaines bioclimatiques, soit au nord, la sapinière à bouleau jaune et au sud, l'érablière à bouleau jaune.

On trouve de nombreux nids de pygargues à tête blanche dans cette zone. La tortue des bois, une espèce désignée vulnérable, habite également le bassin de la rivière Désert. La zone héberge des populations de touladi, notamment dans les lacs des Abattis, Ward, David, Barton, des Chasseurs, de l'Écorce, Kondiaonk et dans le réservoir Cabonga.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 7 980 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie et aux mines qu'à la villégiature privée. La gestion de la faune incombe à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), aux zecs et aux pourvoiries avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

À l'extérieur de la réserve faunique, la densité de villégiature varie de 0 à 2 baux par kilomètre carré, ce qui constitue une occupation faible. Les espèces fauniques exploitées dans la zone sont le touladi, le brochet, le doré, l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours. La zone est caractérisée par un bon succès de chasse. Au cours des dernières années, la moyenne de fréquentation pour les activités avec prélèvement de la faune représentait 43 000 jours/pêche et 5 500 jours/chasse pour la réserve faunique La Vérendrye, 8 100 jours/pêche et 5 900 jours/chasse pour la zec Pontiac et 7 200 jours/pêche et 4 200 jours/chasse pour la zec Bras-Coupé-Désert. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent donc une activité économique importante.

Les activités minières sont disséminées un peu partout sur l'ensemble de la zone et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Le centre de la zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et la zone possède certains potentiels.

La zone bénéficie d'un axe routier majeur, soit la route nationale 117, qui est considérée comme faisant partie du réseau routier transcanadien. La route traverse la zone du sud-est vers le nord-ouest sur 95 km et permet aux régions de l'Outaouais et des Laurentides de relier l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, la route 117 sert de corridor à la Route verte, le réseau cyclable national. Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion ouest de la zone bénéficie du chemin forestier R0710 en direction nord-sud et du chemin forestier R0704 en direction est-ouest. La partie centre de la zone comporte plusieurs chemins forestiers (R0761, R0709 et R0711) qui débutent tous à la route 117, et la partie sud-est de la zone est accessible en empruntant les chemins forestiers R0708, R0719 et R0707.

Pour ce qui est des sentiers récréatifs, la zone est desservie par le sentier du Club Vallée de la Gatineau inc. qui est localisé dans la partie est. La zone est également desservie par des sentiers de motoneige d'envergure régionale, notamment le sentier de l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc., qui traverse la partie centrale de la zone en direction est-ouest. Selon la Fédération Québécoise des Clubs Quad,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

quelques sentiers sillonnent le territoire à l'ouest des lacs Désert et Pythonga.

Des recherches ont mis à jour huit sites archéologiques dans la zone. Les sites archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Une portion de la zone, correspondant à 2 392 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Une partie des 590 personnes habitant la réserve algonquine du lac Barrière est nomade et occupe l'ensemble du territoire.

Droits, statuts et activités usuelles

- 2 permis pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- 8 sites archéologiques localisés en périphérie des unités hydrographiques ou des secteurs suivants : lac Gagamo 1 à 3, lac Doolittle, lac Trader, lac de la Jacobée, baie Burns et lac Desty;
- 16 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 2 barrages d'Hydro-Québec (1 digue, 1 barrage et évacuateur);
- 1 lettre d'autorisation à des fins de ligne individuelle de téléphone ou d'électricité;
- 1 réservoir (Cabonga);
- 1 mise à la disposition (Hydro-Québec) (Baskatong);
- 3 zecs, soit Bras-Coupé-Désert, Capitachouane et Pontiac;
- 5 PADE, soit Pavillon La Vérendrye, Territoire de pêche et de chasse Poirier inc., lac Doolittle, Club Lac Brûlé et le Domaine Shannon;
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 110 terrains de piégeage;
- 1 réserve à castor;
- 132 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 7 372 km²;
- 52 réserves forestières totalisant 2,9 km²;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

- 8 forêts d'expérimentation;
- 2 baux à des fins personnelles de résidence;
- 2 baux à des fins personnelles de résidence principale;
- 160 baux de villégiature;
- 3 baux d'abris sommaires;
- 2 baux de pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE);
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un sentier individuel;
- 1 camping aménagé;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 263 km;
- 3 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 334 km;
- 5 baux à des fins commerciales;
- 1 bail à des fins industrielles;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de ligne individuelle de téléphone ou d'électricité;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de panneau-réclame autre que commercial;
- 1 lettre d'autorisation à des fins d'occupations diverses liées aux ressources minières;
- 1 site aéroportuaire;
- 1 station de mesure;
- 17 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 609 claims miniers;
- 1 bail à des fins d'intérêt public de conservation et de protection des forêts;
- 3 sites faisant l'objet du programme national « Transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

1 492 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;

- Le plan régional de développement du territoire public vise trois secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du chemin du Bois-Franc (11 km²), le secteur Baskatong (121 km²) et le secteur Nord-Est (349 km²) ainsi que le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (2 189 km²);
- La zone comprend trois secteurs à potentiel minéral :
 - Le potentiel Caméronian (38 km²), localisé dans la partie sud de la zone, contient plusieurs indices de graphite;
 - Le potentiel Garat (619 km²), localisé dans la partie nord de la zone, contient plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium, de thorium, de cuivre, de zinc et de nickel;
 - Le potentiel Renzy (420 km²), localisé dans le centre-ouest de la zone, contient des indices de nickel;
- 8 gîtes métalliques;
- 3 gîtes non métalliques;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Coulonge (1 815 km²), Gatineau (5 430 km²), Dumoine (484 km²) et des Outaouais supérieur (254 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien: afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 25 ha.

Éléments particuliers :

- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles;
- La mine du lac Renzy est un site de dépôts de résidus industriels constitué de minéraux sulfurés et de résidus miniers. Le site de résidus miniers est localisé dans le canton de Hainaut, Bloc A;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

Une portion des territoires, correspondant à 3 768 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives, fauniques, minières et hydroélectriques. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages présents de la zone;
- Les actions découlant des droits octroyés aux titulaires de CAAF et aux gestionnaires fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté ALB.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation énergétique (production hydroélectrique);
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (exploitation des substances minérales de surface);
- Protection des paysages;
- Utilisation du territoire selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. Le contrôle de la récolte faunique, assumé par la SEPAQ, les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les activités d'exploration et d'exploitation minière devraient également s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Dans le cadre de l'Entente trilatérale, le gouvernement du Québec est à négocier un plan d'aménagement intégré des ressources (PAIR) qui déterminera les besoins des membres de la communauté et des modalités particulières d'aménagement forestier et faunique;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans la cadre du Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières et hydroélectriques, récréation et villégiature. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel à la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique est constitué de zecs, de pourvoiries à droits exclusifs et d'une réserve faunique, créées respectivement en vertu des articles 104, 78.1 et 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-07

Secteurs archéologiques

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend trois parcelles de territoire. Elle regroupe quatre secteurs archéologiques situés dans les zecs Pontiac et Bras-Coupé-Désert, le tout localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Les zones couvrent une superficie de 90 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Ainsi, le secteur archéologique constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone comprend les lacs du Bras-Coupé, Désert, Rond et Pythonga.

La zone est caractérisée par un relief faible à moyennement accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente douce et modérée et se transformant en relief plus accidenté par endroits. Le dépôt de surface est constitué dans une proportion à peu près égale de till mince et de till épais avec affleurements rocheux sur les sommets ainsi que dans les secteurs accidentés. La zone fait partie intégrante de deux domaines bioclimatiques, soit au nord, la sapinière à bouleau jaune et au sud, l'érablière à bouleau jaune.

En matière d'espèce désignée vulnérable, il y a un nid de pygargue à tête blanche dans le secteur du lac Rond.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 89,71 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie et aux mines, qu'à la villégiature privée. La gestion de la faune incombe aux zecs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne les usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, sur le plan de la villégiature privée que des activités de plein air, particulièrement de la chasse et de la pêche. La densité de villégiature dans la zone varie de 0 à 2 baux par kilomètre carré, ce qui constitue une occupation faible. Les espèces fauniques exploitées dans la zone sont le touladi, le brochet, le doré, l'original, le cerf de Virginie et l'ours. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-07

Secteurs archéologiques

Les activités minières se résument à l'exploitation des quelques sites d'extraction de substances minérales de surface et la zone fait peu l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers).

Sur le plan de l'accessibilité, aucun chemin forestier important ne traverse la zone. Quant aux sentiers récréatifs, la zone est desservie par le sentier Club Quad Vallée de la Gatineau inc. pour la portion du lac du Bras-Coupé et par le sentier de l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc., pour la partie du lac Désert. Selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, quelques sentiers ceignent la zone, notamment sur les parcelles adjacentes aux lacs Désert et Pythonga.

Des recherches font état de quatre secteurs archéologiques. Ces secteurs se distinguent par leur important potentiel archéologique. Des fouilles ont mis au jour les vestiges d'une occupation amérindienne qui pourrait être vieille de 4 000 ans. Ces sites doivent aussi être protégés contre tout bouleversement humain, y compris les aménagements effectués pour accéder aux ressources (sentiers pédestres, réfection de routes, etc.).

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- 4 secteurs archéologiques, soit les secteurs : Bras-Coupé, Désert, Pythonga et Rond. Les secteurs sont localisés en périphérie des lacs portant le même nom;
- 14 terrains de piégeage;
- 2 zecs, soit Pontiac et Bras-Coupé-Désert;
- 3 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 44 km²;
- 1 réserve forestière totalisant 0,04 km²;
- 1 forêt d'expérimentation;
- 31 baux de villégiature;
- 1 bail d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 3 campings aménagés;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 0,94 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-07

Secteurs archéologiques

- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 4,2 km;
- 1 bail à des fins commerciales;
- 5 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 77 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Le plan régional de développement du territoire public vise le développement récréatif du centre de l'Outaouais qui inclut la totalité des zones;
- La zone est entièrement localisée dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles.

Problématique

- L'examen des utilisations et des activités courantes dans la zone permet de constater une superposition de droits forestiers, miniers et récréatifs sur les secteurs archéologiques reconnus. Cette situation peut nuire à l'intégrité du patrimoine archéologique;
- La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse, de pêche et de piégeage) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-07

Secteurs archéologiques

- Le patrimoine archéologique est une ressource fragile et non renouvelable qui doit être prise en compte dans l'affectation du territoire. Sa destruction est une perte pour la société. Toute activité entraînant une perturbation du sol est susceptible de détériorer le site archéologique.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (extraction de substances minérales de surface);
- Protection des paysages;
- Conservation du patrimoine culturel et archéologique;
- Intégration du patrimoine archéologique comme une ressource s'inscrivant dans les préoccupations liées à l'affectation du territoire.

Analyse

- La zone représente un territoire où se trouvent plusieurs secteurs archéologiques en milieu naturel qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique du territoire. L'intégrité du patrimoine archéologique de la zone n'est pas assurée à cause de la nature des autres activités qui s'y pratiquent. Les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mises en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques;
- Cette zone est incluse dans deux territoires fauniques structurés. La gestion de la récolte faunique, assumée par les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne les usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Malgré une utilisation restreinte, les activités d'exploration minière devraient s'harmoniser au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-07

Secteurs archéologiques

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières, récréation et villégiature. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction du patrimoine archéologique, de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative, tout en protégeant le patrimoine archéologique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif;
- Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend sept parcelles de territoire. Elle regroupe une vaste partie de la région et couvre des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est située en territoire libre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas structurée sur le plan faunique. Elle est localisée principalement dans les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau. La partie sud de la zone est située en territoire municipalisé et touche les municipalités d'Alleyne-et-Cawood, de Cayamant, de Chichester, de Gracefield, de Litchfield, de Mansfield-et-Pontefract, de Messines, d'Otter Lakes, de Sheenboro et de Waltham, alors que la partie nord, qui occupe la majeure partie de la zone, est située dans le territoire non organisé de Lac-Nilgault. La zone couvre une superficie de 5 954 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Elle est constituée principalement de territoire sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier et bornée par des territoires fauniques structurés ainsi que par des territoires d'intérêt pour la création d'une aire protégée.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Bruce, Brûlé, Chavannes, Galarneau, Jim, Lynch, Sept Milles et Vaucour.

La zone est caractérisée par un relief de peu à moyennement accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente douce et modérée. Le dépôt de surface est constitué majoritairement de till mince avec affleurements rocheux. Le till épais couvre moins du quart de la superficie de la zone et est concentré principalement dans le fond des vallées. La zone fait partie intégrante de deux domaines bioclimatiques, soit au nord, la sapinière à bouleau jaune et au sud, l'érablière à bouleau jaune.

On dénote quatre espèces fauniques en situation précaire dans la zone : la tortue des bois, dans le bassin des rivières Coulonge et Coulonge-Est, le pygargue à tête blanche, la couleuvre d'eau et la couleuvre à collier.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 5 908 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et à la villégiature privée qu'aux pourvoiries sans droits exclusifs.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, tant sur le plan de la villégiature privée que des activités de plein air, particulièrement de la chasse et de la pêche. La densité de villégiature dans la zone varie selon le secteur. Ainsi, elle est faible et varie de 0 à 2 baux par kilomètre carré au centre, au nord et au nord-ouest, alors qu'au sud et au sud-est, elle est forte et est de 5 baux par kilomètre carré.

Les activités minières se déroulent surtout dans le nord-est de la zone et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Les secteurs sud-est et nord-est de la zone font également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et la zone possède certains potentiels miniers.

Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion ouest de la zone bénéficie des chemins forestiers R0706 et R0710, du chemin forestier R0764 (chemin du Bois-Franc), dans la partie centrale, et des chemins forestiers R0703 et R0705 dans la partie est de la zone. Tous ces chemins permettent l'accès au territoire dans l'axe nord-sud. Quant aux sentiers récréatifs, la zone est desservie dans la portion sud par les sentiers du Club Quad du Pontiac. Les sentiers du Club de motoneige Pingouin et de l'Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc. traversent la partie sud de la zone en direction est-ouest.

Une partie de la zone, correspondant à 5 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Droits, statuts et activités usuelles

- 8 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- Zonage agricole correspondant à 5,1 km²;
- 1 site archéologique localisé en périphérie du lac McDonald;
- 19 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 122 terrains de piégeage;
- 120 refuges biologiques;
- 1 réserve à castor;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

- CAAF sur une superficie de 5 701 km²;
- 50 réserves forestières totalisant 1,3 km²;
- 18 forêts d'expérimentation;
- 811 baux de villégiature;
- 3 baux d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 64 baux d'abris sommaires;
- 1 bail à des fins commerciales;
- 8 baux de pourvoiries sans droits exclusifs;
- 6 baux à des fins commerciales de camping;
- 1 bail à des fins communautaires;
- 1 bail à des fins municipales (récréative, sportive ou éducative);
- 3 baux à des fins communautaires (récréative, sportive ou éducative);
- 1 bail à des fins communautaires (accès, piste ou sentier);
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un sentier individuel;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un accès public;
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 181 km;
- 3 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 220 km;
- 1 piste cyclable d'une longueur totale de 5,3 km;
- 2 sentiers pédestres d'une longueur totale de 20 km;
- 1 sentier de raquette d'une longueur totale de 5,3 km;
- 2 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 20 km;
- 1 sentier équestre d'une longueur totale de 15 km;
- 1 bail à des fins municipales (stationnement, édifice, piscine, parc ou espace vert);
- 2 baux à des fins municipales de lieu d'élimination des déchets;
- 5 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

- 1 lettre d'autorisation à des fins diverses d'infrastructures renouvelables;
- 2 stations de mesures;
- 1 site de matériaux de construction et de pierres industrielles;
- 3 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 634 claims miniers;
- 1 TADPA.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 1 365 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé, particulièrement dans la partie sud de la zone;
- La zone comprend trois secteurs de potentiel minéral :
 - Le potentiel Renzy (283 km²), localisé dans le nord de la zone, contient des indices de nickel;
 - Le potentiel Fort-Coulonge (193 km²), localisé dans le sud de la zone, contient plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium, de thorium, de molybdénite, de zinc et de plomb;
 - Le potentiel Rivière Coulonge (730 km²), localisé au centre de la zone, contient plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium;
- 14 gîtes métalliques;
- 8 gîtes non métalliques;
- Le plan régional de développement du territoire public vise cinq secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du chemin du Bois-Franc (1 321 km²), La Vallée-de-la-Gatineau (2 km²), Sheenboro (48 km²), Pontiac-Ouest (415 km²) et Otter Lake (109 km²) ainsi que le développement récréatif du centre de l'Outaouais (488 km²);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Dumoine (628 km²), Gatineau (813 km²) et Coulonge (2 722 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. La zone contient un potentiel éolien correspondant à une superficie de 12 ha.

Éléments particuliers :

- La zone comporte cinq unités territoriales d'intérêt, soit :
 - L'UTI de la gorge au nord-est du lac Jim, localisée dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et constituée en raison d'une gorge d'une largeur de 50 m, d'une longueur de 300 m et d'une profondeur de 40 m;
 - L'UTI de la chute du lac Vert, localisée dans la municipalité de Waltham et constituée en raison d'une petite chute en cascade;
 - L'UTI du lac à la Truite, localisée dans la municipalité de Sheenboro et constituée en raison de la qualité exceptionnelle du lac;
 - L'UTI de la grotte de la rivière Noire, localisée dans la municipalité de Waltham et constituée en raison d'une grotte de 20 m de profondeur.
- Les rivières Coulonge et Noire peuvent déborder lors des crues printanières, ce qui constitue une préoccupation majeure en matière de sécurité des personnes et des biens, particulièrement dans les secteurs habités;
- Une portion du territoire, correspondant à 343 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquine du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.

Problématique

- Les actions découlant des droits octroyés aux titulaires de CAAF et aux gestionnaires fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté ALB.

Enjeux

- Utilisation du territoire selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, exploration minière et



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface, récréation, villégiature et activités commerciales (pourvoies sans droits exclusifs);

- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région;
- Les ouvrages de rétention présents dans la zone servent au contrôle du débit des eaux et permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans ce secteur;
- Dans le cadre de l'Entente trilatérale, le gouvernement du Québec est à négocier un plan d'aménagement intégré des ressources qui déterminera l'ensemble des besoins des membres de la communauté et des modalités particulières d'aménagement forestier et faunique;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé d'établir une priorité des types d'utilisations au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et de ses ressources;
- Tous ces usages cohabitent et actuellement, aucun élément ne permet de remettre en cause les différentes utilisations dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-08

Secteur du Pontiac

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui regroupe l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong et à laquelle a été ajoutée, dans la partie sud, une bande riveraine de 300 m autour du réservoir. La zone est localisée dans la partie centre-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et couvre une superficie de 238 km².

La zone occupe une partie du territoire des municipalités de Grand-Remous et de Montcerf-Lytton ainsi que le territoire non organisé de Cascades-Malignes.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. L'aire faunique communautaire (AFC) ainsi que la bande riveraine constituent les éléments qui ont justifié la création de celle-ci. Par contre, l'intégralité de la bande riveraine exclut la présence de territoires à vocation de protection. La différence fondamentale entre ces territoires justifie le traitement distinct.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réservoir Baskatong est enclavé dans les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais. Il a été créé en 1927 lors de la construction du barrage Mercier et mesure 275 km². Le périmètre du réservoir Baskatong est de 512 km. Il inclut les baies au Sable, Philomène, Mercier, Gens-de-Terre et Bras Nord. Les berges sont souvent constituées de sable et le réservoir compte plus de 160 îles. Celui-ci est alimenté par les rivières Gatineau, Gens-de-Terre, Notawassi et d'Argent.

De 1926 à 1927, 11 barrages ou digues de hauteur variable ont été construits et ils empêchent l'écoulement des eaux du réservoir.

Le territoire riverain est caractérisé par un relief doux et formé de coteaux aux versants en pente faible. Le dépôt de surface est constitué de dépôts glaciolacustres. Par contre, le till domine les dépôts de surface dans la partie nord et ouest de la zone. Celle-ci fait partie intégrante du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

En matière d'espèce désignée vulnérable, la couleuvre à collier occupe le secteur de la pointe à David.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 226 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et à la villégiature privée qu'aux pourvoiries sans droits exclusifs. En fait, le réservoir Baskatong représente la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

plus forte concentration de PSDE de la province. La clientèle de ces gestionnaires fauniques fréquente la zone. En plus des activités de pêche et de chasse, les territoires fauniques permettent le camping. La densité de villégiature dans la zone varie de 3 à 5 baux par kilomètre carré, ce qui constitue une occupation forte.

La grande superficie du lac est idéale pour les randonnées en bateau à moteur, la planche à voile, la pratique du kayak de mer, le ski nautique, la moto-marine et le canotage. Si le réservoir Baskatong a d'abord établi sa renommée sur la qualité de la pêche qu'on y pratique, depuis quelques années, il est d'une renommée tout aussi enviable pour la qualité et la diversité des activités nautiques qu'on peut y pratiquer et les activités familiales de camping. En hiver, il fascine les motoneigistes. Plusieurs pourvoiries du secteur demeurent en activité pendant la période hivernale pour accueillir les excursionnistes en motoneige ou en motoquad.

Le potentiel d'exploitation des ressources fauniques du réservoir est relativement limité et déjà atteint. La pêche au doré jaune est l'activité principale. Des ensemencements (doré, ouananiche et touladi) ont été faits. Faisant face à la pression de pêche croissante et à une diminution de la qualité de la pêche, le milieu a obtenu en 1998, la gestion de la pêche par la création d'une aire faunique communautaire. Outre ce mode de gestion, afin d'accroître le potentiel du doré, une limite de taille minimale a été établie à 30 centimètres. Cette taille est actuellement en révision pour éventuellement adopter une réglementation imposant une taille minimale plus élevée et ainsi assurer un premier cycle de reproduction des géniteurs avant qu'ils ne soient capturés.

L'exploitation à des fins énergétique y a également cours. Le barrage Mercier a été réaménagé de 2004 à 2006 et une centrale hydroélectrique de 50,5 MW a été construite en aval de ce dernier. On remarque un marnage annuel important du réservoir, avec des variations de niveau d'eau de l'ordre de 15 m.

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités minières se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface et le secteur fait actuellement peu l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers).

La zone est localisée à proximité d'un axe routier majeur, soit la route nationale 117, qui est considérée comme faisant partie du réseau routier transcanadien. Ce lien routier permet aux régions de l'Outaouais et des Laurentides de relier l'Abitibi-Témiscamingue et sert de corridor à la Route verte, le réseau cyclable national. Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion centre-sud de la zone bénéficie du chemin forestier R0717, en direction



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

nord-sud, ce qui permet d'atteindre le réservoir Baskatong en plusieurs endroits. Quant aux sentiers récréatifs, la zone est desservie dans sa partie centre-sud par le sentier Club Vallée de la Gatineau inc. et par le Club de motoneige Baskatong.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 pisciculture;
- 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- 1 mise à la disposition (Hydro-Québec, réservoir Baskatong);
- 1 poste de transformation Hydro-Québec;
- 1 ligne de transport d'énergie d'une tension de 69 kV;
- 1 réservoir (Baskatong);
- 1 centrale de production d'électricité (Mercier);
- 1 barrage (barrage de retenue ou de production hydroélectrique);
- 12 barrages d'Hydro-Québec (9 digues, 1 barrage et évacuateur, 2 barrages);
- 1 aire faunique communautaire (Baskatong);
- 1 petit lac aménagé (lac Salomon);
- CAAF sur une superficie de 39 km²;
- 203 réserves forestières totalisant 12,7 km²;
- 1 forêt d'expérimentation;
- 41 baux de villégiature;
- 2 baux à des fins personnelles d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 2 baux à des fins commerciales;
- 3 baux de pourvoiries sans droits exclusifs;
- 1 bail à des fins commerciales de site touristique;
- 1 bail à des fins municipales (récréative, sportive ou éducative);
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un sentier individuel;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou réaménagement d'un accès public;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 6 km;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 29 km;
- 3 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou réaménagement d'un cercle de virage (chemin);
- 1 site de matériaux de construction et de pierres industrielles;
- 2 concessions minières;
- 12 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 174 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé, particulièrement dans la partie est de la zone, dans la municipalité de Grand-Remous;
- La zone dispose du potentiel minéral de Maniwaki (8 km²) et recèle plusieurs indices et gîtes de zinc et de plomb;
- 3 gîtes métalliques;
- 1 gîte non métallique;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du Baskatong (226 km²);
- La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 16 hectares.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

Éléments particuliers :

- Ce réservoir chevauche deux régions administratives. Aussi, en 1998, le Plan directeur de mise en valeur du réservoir Baskatong a été produit pour la Table de concertation interrégionale du Baskatong dans une perspective de protection du potentiel de pêche, de diversité des activités récréotouristiques et du maintien de la complémentarité et de l'équilibre entre les utilisations privées, publiques et commerciales. Il a alors été établi que le développement devait être axé vers le récréotourisme et la villégiature, de concert avec les acteurs présents.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations énergétiques, récréatives, fauniques, forestières et, dans une moindre mesure, minières. Ces activités de nature économique se superposent à des droits, statuts et potentiels de nature faunique et environnementale. Par exemple, le territoire a été décrété aire faunique communautaire en 1998, afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique. Avec la combinaison de ces facteurs, il est raisonnable de penser que l'utilisation récréotouristique actuelle ou projetée de la zone pourrait présenter un problème de cohabitation;
- La zone regroupe le milieu hydrique comportant des droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et une bande riveraine de 300 mètres incluant des droits forestiers et récréatifs. Cela nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages et des milieux naturels de la zone;
- Le marnage important du réservoir Baskatong peut limiter sa productivité faunique, nuire à l'établissement d'herbiers aquatiques et provoquer de l'insatisfaction chez les riverains à l'égard de la mise à l'eau des embarcations, de la navigabilité et de l'érosion des rives.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins énergétiques (production hydroélectrique);
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration minière et pour des sites d'exploitation de substances minérales de surface;
- Utilisation du territoire afin d'assurer le contrôle du débit des eaux du bassin versant de la rivière Gatineau;
- Protection des paysages et des milieux naturels.

Analyse

- Cette zone était vouée au départ au contrôle du débit des eaux, puis récemment, à des fins de production hydroélectrique;
- Le réservoir sert au laminage des crues printanières et les ouvrages de rétention du réservoir Baskatong permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens en contrôlant le débit des eaux;
- Cette zone se distingue du territoire environnant par son aire faunique communautaire. La gestion de la récolte faunique pratiquée dans la zone assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte récréatif de la zone;
- Cette zone, jumelée à celle contiguë à la région des Laurentides, constitue un territoire important de développement récréotouristique. Les paysages observables tout au long du plan d'eau constituent des potentiels de premier plan pour soutenir une affectation également orientée vers le récréotourisme;
- Malgré des activités peu importantes, l'exploration minière devrait s'harmoniser au contexte récréatif de la zone;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : production hydroélectrique, récréation, foresterie et activités minières. Toutes ces activités sont importantes sur le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles au contexte faunique et récréatif de la zone tout en considérant l'utilisation du réservoir à des fins de production énergétique.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative, tout en considérant l'utilisation du réservoir à des fins de production énergétique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à considérer, tant l'exploitation énergétique du réservoir, que les conditions essentielles au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la pêche;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

L'aire faunique communautaire présente un nouveau mode de gestion créé en vertu des dispositions des articles 85, 86 et 86.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et qui définit le réservoir comme étant un plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-10

Secteur du lac Échouani (TI C47a)

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui est constituée du territoire d'intérêt C47a pour la création d'une aire protégée visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre adjacent au lac Échouani, et plus spécifiquement, la représentativité de la région naturelle C. Elle touche la pourvoirie à droits exclusifs Pavillon Richer inc. et est localisée dans la partie nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La zone couvre une superficie de 255 km².

La zone touche les territoires non organisés de Dépôt-Échouani et de Lac-Moselle de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Le TI constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci. Le TI est un projet qui a pour objectif ultime de créer une réserve de biodiversité.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement du lac Échouani ainsi que de quelques lacs et rivières de petite superficie.

La zone est caractérisée par un relief doux formé de coteaux aux versants en pente faible. Le dépôt de surface est constitué pour plus de la moitié de la zone de till épais. La zone fait partie intégrante du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public. L'exploitation forestière est la principale activité économique de la zone jusqu'à présent. Le prélèvement faunique, les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent aussi des activités économiques importantes.

En matière d'accessibilité au territoire, la portion est de la zone est traversée par deux chemins forestiers R0752 et R0762. En ce qui concerne les sentiers destinés aux véhicules hors route et selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, un sentier de motoquad traverse le même secteur et emprunte le réseau de chemins forestiers.

Une partie de la zone, correspondant à 240 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-10

Secteur du lac Échouani (TI C47a)

Droits, statuts et activités usuelles

- 3 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 1 PADE, soit Pavillon Richer inc.;
- 1 réserve à castor;
- CAAF sur une superficie de 230 km²;
- 29 réserves forestières totalisant 1,6 km²;
- 12 baux de villégiature;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 23 km.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Le territoire d'intérêt C47a constitue un prélude à une réserve de biodiversité projetée (aire protégée);
- Le plan régional de développement du territoire public vise le secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement du nord-est (180 km²);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (249 km²) et des Outaouais supérieur (6 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- 3 gîtes métalliques.

Éléments particuliers :

- La zone fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-10

Secteur du lac Échouani (TI C47a)

Problématique

- La création de l'aire protégée aura comme conséquence la fin de l'exploration et de l'exploitation minière ainsi que, de l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts.

Enjeux

- Protection de la biodiversité de la province naturelle C;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier.

Analyse

- Le TI constitue le prélude au décret d'une réserve de biodiversité projetée adjacente au lac Échouani, et il sera accompagné d'un plan de conservation qui régira les activités permises;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant ce TI, il est établi de préserver la biodiversité de la zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité du milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-10

Secteur du lac Échouani (TI C47a)

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-11

Secteur Festubert

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend quatre parcelles de territoire. Elle regroupe une partie de la pourvoirie à droits exclusifs Pavillon Richer inc. ainsi qu'une partie des zecs Festubert et Capitachouane. La zone est localisée dans la partie nord-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et touche les territoires non organisés de Lac-Lenôtre, de Lac-Moselle et de Dépôt-Échouani. La zone couvre une superficie de 246 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement du lac Landron ainsi que de quelques lacs et rivières de petite superficie.

La zone est caractérisée par un relief doux formé de coteaux aux versants en pente faible. Le dépôt de surface est constitué pour plus de la moitié de la zone de till épais. La zone fait partie intégrante des domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'à la villégiature privée. La gestion de la faune incombe aux zecs et aux pourvoiries avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, tant sur le plan de la villégiature privée que des activités de plein air, particulièrement de la chasse et de la pêche. La densité de villégiature dans la zone est de moins de 1 bail par kilomètre carré, ce qui constitue une occupation très faible. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent donc des activités économiques importantes.

Sur le plan de l'accessibilité, la partie est de la zone bénéficie du chemin forestier R0713. Quant aux autres secteurs, aucun chemin forestier d'importance n'y est décelé. Aucun sentier destiné aux véhicules hors route n'est répertorié dans cette zone.

La zone est entièrement comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-11

Secteur Festubert

Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 barrage (barrage de retenue ou de production hydroélectrique);
- 2 zecs, soit Festubert et Capitachouane;
- 1 PADE, soit Pavillon Richer inc.;
- 1 réserve à castor;
- 4 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 239 km²;
- 1 réserve forestière totalisant 0,01 km²;
- 18 baux de villégiature;
- 1 bail à des fins communautaires de colonie de vacances.

Potentails, projets et éléments particuliers

Potentails, projets :

- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur Nord-Est (159 km²);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (65 km²) et des Outaouais supérieur (181 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- 1 gîte métallique.

Éléments particuliers :

- La zone fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-11

Secteur Festubert

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone;
- Les actions découlant des droits octroyés aux titulaires de CAAF et aux gestionnaires fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté ALB.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Protection des paysages;
- Utilisation du territoire selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-11

Secteur Festubert

- Dans le cadre de l'Entente trilatérale, le gouvernement du Québec est à négocier un plan d'aménagement intégré des ressources qui déterminera l'ensemble des besoins des membres de la communauté et des modalités particulières d'aménagement forestier et faunique;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, récréation et villégiature. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-11

Secteur Festubert

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de zecs et de pourvoiries à droits exclusifs, créées respectivement en vertu des articles 104 et 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-12

Secteur O'Sullivan

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comportant huit parcelles de territoire. Elle regroupe les pourvoies à droits exclusifs : le Club de chasse et pêche du Lac O'Sullivan, le Club chasse et pêche Stramond inc., le Pavillon Wapus inc., Air Melançon inc., la Pourvoirie de la Rivière Coucou inc. ainsi qu'une partie de la zec Lesueur. La zone est localisée dans la partie nord-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et touche les territoires non organisés de Cascades-Malignes, de Lac-Lenôtre, de Lac-Moselle et de Dépôt-Échouani. La zone couvre une superficie de 985 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs des Augustines, Cormon, Lecointre, McLennan, O'Sullivan et Wapus.

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté et formé de coteaux aux versants en pente faible. Quelques affleurements rocheux occupent les sommets. Le dépôt de surface est constitué de till épais pour environ 40 % de la zone. Cette dernière fait partie intégrante des domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune.

On y trouve de nombreux nids de pygargue à tête blanche.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'aux mines. La gestion de la faune incombe aux zecs et aux pourvoies avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, particulièrement la chasse et la pêche. Ces activités récréatives et touristiques, liées à la nature, représentent des activités économiques importantes.

Le secteur est de la zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-12

Secteur O'Sullivan

miniers).

Sur le plan de l'accessibilité, la portion est de la zone bénéficie du chemin forestier R0752 qui en permet la traversée nord-sud, et la partie ouest de la zone comprend le chemin forestier R0720 et permet l'accès aux lacs O'Sullivan et des Augustines. En ce qui concerne les sentiers destinés aux véhicules hors route, et selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, un sentier de motoquad traverse le même secteur et emprunte le réseau de chemins forestiers.

Des recherches ont mis à jour deux sites archéologiques dans la zone. Les sites archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Une partie de la zone, correspondant à 412 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Droits, statuts et activités usuelles

- 2 sites archéologiques localisés en périphérie des unités hydrographiques suivantes : lacs Strammond 1 et 2;
- 3 barrages (barrages de retenue ou production hydroélectrique);
- 2 zecs, soit Lesueur et Petawaga;
- 6 PADE, soit le Club de chasse et pêche du Lac O'Sullivan, le Club chasse et pêche Stramond inc., le Pavillon Wapus inc., Air Melançon inc., la Pourvoirie de la Rivière Coucou inc. et Lac Marie enr.;
- 18 refuges biologiques
- 1 réserve à castor;
- CAAF sur une superficie de 935 km²;
- 18 réserves forestières totalisant 1 km²;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 11 km;
- 1 bail à des fins d'intérêt public de conservation et protection des forêts;
- 138 claims miniers.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-12

Secteur O'Sullivan

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur nord-est (919 km²);
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 4 hectares;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (901 km²) et des Outaouais supérieur (84 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- 1 gîte métallique.

Éléments particuliers :

- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles;
- Une portion des territoires, correspondant à 462 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquine du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèle aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives, fauniques et minières. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-12

Secteur O'Sullivan

destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;

- Pour leur part, les activités forestières et minières peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone;
- Les actions découlant des droits octroyés aux titulaires de CAAF et aux gestionnaires fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté ALB.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière;
- Protection des paysages;
- Utilisation du territoire selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les activités d'exploration et d'exploitation minière devraient s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Dans le cadre de l'Entente trilatérale, le gouvernement du Québec est à négocier un plan d'aménagement intégré des ressources qui déterminera l'ensemble des besoins des membres de la communauté et des modalités particulières d'aménagement forestier et faunique;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-12

Secteur O'Sullivan

les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières et récréation. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de zecs et de pourvoiries à droits exclusifs, créées respectivement en vertu des articles 104 et 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-13

Secteur Capimitchigama

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant trois parcelles de territoire. Elle regroupe une vaste partie de la région et couvre des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est située en territoire libre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas structurée sur le plan faunique. Elle est localisée dans la partie nord-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et couvre une superficie de 2 000 km². La zone touche les territoires non organisés de Lac-Lenôtre, de Cascades-Malignes, de Lac-Moselle, de Lac-Pythonga et de Dépôt-Échouani.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Elle est constituée principalement de territoires sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier et bornée par des territoires fauniques structurés ainsi que des territoires d'intérêt pour la création d'une aire protégée.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Capimitchigama, Doré, Gaudois, Maxime, des Outaouais, Robert et Winchell.

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté et formé de coteaux aux versants en pente faible. Il y a quelques affleurements rocheux sur les sommets. Le dépôt de surface est constitué de till épais pour environ 40 % de la zone. Cette dernière fait partie intégrante des domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune.

En matière d'espèce désignée vulnérable, on note un nid de pygargue à tête blanche dans le secteur du lac McArthur.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et la villégiature privée qu'aux pourvoiries sans droits exclusifs.

Alors que l'exploitation forestière est la principale activité économique, les usages récréatifs ont aussi cours dans la zone, et ce, tant en ce qui a trait à la villégiature privée qu'aux activités de plein air, particulièrement à la chasse et à la pêche.

Le secteur est de la zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers).

Sur le plan de l'accessibilité, la portion ouest de la zone bénéficie des chemins forestiers



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-13

Secteur Capimitchigama

R0754 et R0752; ce dernier permet d'accéder aux lacs Capimitchigama, Winchell et des Outaouais. La partie est de la zone comporte les chemins forestiers R0750 et R0762. En ce qui concerne les sentiers destinés aux véhicules hors route et selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, un sentier de motoquad traverse le même secteur et emprunte le réseau de chemins forestiers.

Une partie de la zone, correspondant à 1 210 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Droits, statuts et activités usuelles

- 5 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 1 réserve à castor;
- 23 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 1958 km²;
- 10 réserves forestières totalisant 0,5 km²;
- 2 forêts d'expérimentation;
- 291 baux de villégiature;
- 15 baux d'abris sommaires;
- 26 baux de pourvoirie sans droits exclusifs;
- 1 bail à des fins commerciales (restaurant, motel, dépanneur, etc.);
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 55 km;
- 1 bail à des fins commerciales;
- 1 bail à des fins municipales de lieu d'élimination des déchets;
- 62 claims miniers.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-13

Secteur Capimitchigama

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur nord-est (1 710 km²);

La zone comprend un secteur à potentiel minéral, soit celui du lac Garat (185 km²), et est constituée de plusieurs indices et de quelques gîtes d'uranium, de thorium, de cuivre, de zinc et de nickel;

- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (1314 km²) et des Outaouais supérieur (685 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 5 km².

Éléments particuliers :

- Une portion des territoires, correspondant à 1631 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.

Problématique

- Les actions découlant des droits octroyés aux titulaires de CAAF et aux gestionnaires fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté ALB.

Enjeux

- Utilisation du territoire selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, exploration minière,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-13

Secteur Capimitchigama

récréation, villégiature et pourvoiries sans droits exclusifs;

- Pour répondre à la demande de récréation, des secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement sont définis dans la zone;
- Dans le cadre de l'Entente trilatérale, le gouvernement du Québec est à négocier un plan d'aménagement intégré des ressources qui déterminera l'ensemble des besoins des membres de la communauté et des modalités particulières d'aménagement forestier et faunique;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé d'établir une priorité des types d'utilisations au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et de ses ressources;
- Tous ces usages cohabitent, et actuellement, aucun élément ne permet de remettre en cause les différentes utilisations dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-16

Secteur du lac Dix Milles

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui est constituée de deux pourvoies à droits exclusifs, soit : 169240 Canada inc. et Lac Dix Milles. La zone est localisée dans la partie nord-ouest de la MRC de Pontiac et couvre une superficie de 231 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Droits, statuts et activités usuelles

- 4 terrains de piégeage;
- 2 PADE, soit 169240 Canada inc. et Lac Dix Milles;
- 16 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 210 km²;
- 3 réserves forestières totalisant 0,6 km²;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 47 km.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur Pontiac-Ouest (64 km²);
- La zone couvre en partie le bassin versant de la rivière Dumoine (215 km²), lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 1,5 km².



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-16

Secteur du lac Dix Mille

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone;
- Les actions découlant des droits octroyés aux titulaires de CAAF et aux gestionnaires fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté ALB.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Protection des paysages;
- Utilisation du territoire selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Dans le cadre de l'Entente trilatérale, le gouvernement du Québec est à négocier un plan



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-16

Secteur du lac Dix Mille

d'aménagement intégré des ressources qui déterminera l'ensemble des besoins des membres de la communauté et des modalités particulières d'aménagement forestier et faunique;

- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, récréation et activités fauniques. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de pourvoiries à droits exclusifs, créées en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-17

Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant trois parcelles de territoire. Elle regroupe trois pourvoiries à droits exclusifs, soit : la Pourvoirie Mer Bleue, localisée dans la partie ouest de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la Pourvoirie Domina Gravelle ainsi que l'Auberge du Lac de l'Indienne, toutes deux localisées dans la partie sud-est de la MRC de Pontiac.

La zone couvre une superficie de 49 km² et touche en partie le territoire des municipalités d'Otter Lake et de Mansfield-et-Pontefract de la MRC de Pontiac ainsi que la municipalité de Cayamant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone éclatée. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des lacs Sopwith, de la Squaw et de la Mer Bleue.

La zone est caractérisée par un relief modérément accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente faible à modérée. Le dépôt de surface est constitué majoritairement de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets des collines. La zone fait partie intégrante du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

La zone recèle une population de touladis, notamment dans le lac Mer Bleu.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'aux mines. La gestion de la faune incombe aux pourvoiries avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les usages récréatifs ont aussi cours dans la zone, particulièrement la chasse et la pêche. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.

La zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers),



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-17

Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais

particulièrement dans la sous-zone correspondant à la Pourvoirie Domina-Gravelle. La zone possède également certains potentiels miniers.

Sur le plan de l'accessibilité, aucun chemin forestier d'importance ne traverse la zone et aucun sentier destiné aux véhicules hors route n'y est répertorié.

Droits, statuts et activités usuelles

- 3 PADE, soit Mer Bleue, Pourvoirie Domina-Gravelle et Auberge du Lac de l'Indienne;
- 1 refuge biologique;
- CAAF sur une superficie de 42 km²;
- 62 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour la totalité de la zone, le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- La zone comprend un secteur à potentiel minéral, soit celui de Fort-Coulonge (14 km²) et il est constitué de plusieurs indices et de quelques gîtes d'uranium, de thorium, de molybdénite, de zinc et de plomb.
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur Otter Lake (0,9 km²) ainsi que le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (26 km²);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Coulonge (0,08 km²) et Gatineau (46 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques et, dans une moindre mesure, par les activités minières. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-17

Secteur des pourvoies du centre de l'Outaouais

mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;

- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière;
- Protection des paysages.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les pourvoies avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les activités d'exploration et d'exploitation minière devraient s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières et récréation. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-17

Secteur des pourvoies du centre de l'Outaouais

interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de pourvoies à droits exclusifs, créées en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-18

Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant trois parcelles de territoire. Elle regroupe des pourvoiries à droits exclusifs, soit la Pourvoirie du Lac Nilgaut inc., le Domaine du Lac Bryson et le Chalet du Lac McGillivray, toutes localisées dans la MRC de Pontiac. La zone couvre une superficie de 248 km².

La pourvoirie du Chalet du Lac McGillivray touche en partie le territoire des municipalités de Sheenboro et de Chichester, le résidu ainsi que les deux autres pourvoiries sont localisés dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut, localisé dans la MRC de Pontiac.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des lacs Bryson, McGillivray et Nilgaut.

La zone est caractérisée par un relief peu à modérément accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente faible à modérée. Le dépôt de surface est constitué pour la moitié des zones de till mince, avec affleurements rocheux sur les sommets des collines. Les sites font partie intégrante du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

En matière d'espèce désignée vulnérable, on note la présence de la tortue des bois à proximité du secteur de la rivière Coulonge à la hauteur du lac Bryson.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 247 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'aux mines. La gestion de la faune incombe aux pourvoiries avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, particulièrement la chasse et la pêche. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-18

Secteur des pourvoires du centre du Pontiac

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Le secteur centre de la zone, correspondant à la pourvoirie du Domaine du Lac Bryson, fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers).

Sur le plan de l'accessibilité, mis à part le chemin forestier R0706 qui longe la limite nord de la Pourvoirie du Lac Nilgaut, aucun chemin forestier d'importance ne traverse la zone. Aucun sentier destiné aux véhicules hors route n'est répertorié dans cette zone.

Droits, statuts et activités usuelles

- 3 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 3 PADE, soit la Pourvoirie du Lac Nilgaut inc., le Domaine du Lac Bryson et le Chalet du Lac McGillivray;
- 4 terrains de piégeage;
- 7 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 190 km²;
- 62 réserves forestières totalisant 3,2 km²;
- 1 site d'extraction de substances minérales de surface;
- 28 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 38 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
 - Le site dispose du potentiel minéral de la rivière Coulonge (151 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium;
 - Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du Bois-Franc (120 km²);
- Le site couvre en partie le bassin versant de la rivière Coulonge (142 km²), lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-18

Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques et, dans une moindre mesure, par des activités minières. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages présents de la zone.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (extraction de substances minérales de surface);
- Protection des paysages.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les activités d'exploration minière devraient s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-18

Secteur des pourvoies du centre du Pontiac

- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières et récréation. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de pourvoies à droits exclusifs, créées en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-19

Secteur de la Forêt de l'Aigle

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui regroupe la Forêt de l'Aigle, une petite partie de la pourvoirie à droits exclusifs Mer Bleue ainsi qu'une partie des zecs Bras-Coupé-Désert et Pontiac. La zone touche en partie le territoire des municipalités de Cayamant et Montcerf-Lytton ainsi que le territoire non organisé de Lac-Pythonga, dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et du territoire non organisé de Lac-Nilgaut, dans la MRC de Pontiac. La zone couvre une superficie de 140,19 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Ainsi, le territoire sous convention d'aménagement forestier de la Forêt de l'Aigle constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des lacs au Hibou et Brock ainsi que de la rivière de l'Aigle.

La zone est caractérisée par un relief modérément accidenté, constitué de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente faible à modérée. Le dépôt de surface est constitué majoritairement de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets des collines. La zone fait partie intégrante du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

En matière de faune, on observe de nombreuses tortues des bois, espèce désignée vulnérable. À cet effet, on remarque également l'aménagement de sites de ponte. De plus, une autre espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, l'esturgeon jaune, habite aussi la zone et il constitue le sujet d'une étude en cours de réalisation.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 140,17 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie et aux mines qu'à la villégiature privée. La gestion de la faune incombe aux zecs et à une pourvoirie avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, tant sur le plan de la villégiature



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-19

Secteur de la Forêt de l'Aigle

privée que des activités de plein air, particulièrement de la chasse et de la pêche. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent donc des activités économiques importantes.

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Le secteur sud de la zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et possède certains potentiels miniers.

Sur le plan de l'accessibilité, les parties sud et centre de la zone bénéficient du chemin forestier R0705 qui les traversent du nord au sud. Des tronçons de sentiers du Club Vallée de la Gatineau inc. traversent la partie centrale de la zone. La zone est également bien desservie en matière de sentiers de motoneige : l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc. et la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle en assurent la gestion. De plus, selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, un sentier de motoquad traverse le même secteur et emprunte en partie le principal réseau de chemins forestiers.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 barrage (barrage de retenue ou de production hydroélectrique);
- 2 zecs, soit Pontiac et Bras-Coupé-Désert;
- 1 PADE, soit Mer Bleue;
- 8 terrains de piégeage;
- CvAF (Forêt de l'Aigle) sur une superficie de 140 km²;
- 3 forêts d'expérimentation;
- 1 bail à des fins personnelles;
- 10 baux de villégiature;
- 7 baux à des fins commerciales;
- 1 bail à des fins commerciales (restaurant, motel, dépanneur, etc.);
- 1 bail à des fins commerciales de site touristique;
- 2 campings aménagés ;
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 45 km;
- 1 accès pour le canot-kayak;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-19

Secteur de la Forêt de l'Aigle

- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 27 km;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 56 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 1 km;
- 2 sentiers équestres d'une longueur totale de 25 km;
- 2 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 10 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 140 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- On dénote un potentiel intéressant pour le bleuets en milieu forestier;
- Le plan régional de développement du territoire public vise le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (140 km²);
- La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques et, dans une moindre mesure, par les activités minières. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages et des milieux naturels de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-19

Secteur de la Forêt de l'Aigle

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (extraction de substances minérales de surface);
- Protection des paysages.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré et par un territoire sous convention d'aménagement forestier. La gestion de la récolte faunique, assumée par les zecs et la pourvoirie avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de récréation ainsi que de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Malgré leur faible importance, les activités d'exploration minière devraient s'harmoniser au contexte récréatif et aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières, récréation et villégiature. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-19

Secteur de la Forêt de l'Aigle

que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités industrielles usages en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En vertu de la Loi sur les forêts, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut autoriser la récolte de certains volumes de bois disponibles dans les réserves forestières, en signant une convention d'aménagement forestier avec une municipalité régionale de comté, une communauté autochtone ou un organisme régional de développement.

En ce qui concerne cette zone, le MRNF a signé une convention d'aménagement forestier (CvAF) avec la Corporation de la gestion de la Forêt de l'Aigle, et celle-ci a développé une expertise tant sur le plan forestier que récréatif.

La Forêt de l'Aigle est le projet actif de forêt habitée en Outaouais. Le concept de forêt habitée vise à confier la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales afin qu'elles mettent en valeur l'ensemble des ressources du milieu forestier de la zone habitée et qu'elles engendrent des activités socioéconomiques supplémentaires et durables dont elles pourront bénéficier.

Enfin, le territoire faunique est constitué de zecs, de pourvoiries à droits exclusifs et d'une réserve faunique, créées respectivement en vertu des articles 104, 78.1 et 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 55 parcelles de territoire. Elle regroupe des aires de confinement du cerf de Virginie localisées dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais. La zone couvre une superficie de 1 351 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, l'habitat faunique du cerf de Virginie constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Gagnon, Heney, Pemichangan, Simon, Trente et Un Milles, ainsi que la rivière Gatineau. Certains de ces plans d'eau ne sont pas inclus dans la zone, mais sont contigus à celle-ci.

La zone fait partie intégrante des domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune, de l'érablière à caryer cordiforme ainsi que de l'érablière à tilleul.

D'ailleurs, le type de milieu forestier et le climat plus doux concourent à fournir aux cerfs de Virginie des habitats propices. La population de ce mammifère est l'une des plus importantes au Québec, particulièrement dans la partie méridionale de l'Outaouais. De plus, l'aire de confinement du cerf de Virginie du lac des Trente et Un Milles correspond au plus grand ravage continental.

L'aire de confinement du cerf de Virginie est un site dont la superficie boisée mesure au moins 250 ha et qui est caractérisé par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière, ou dépasse 50 cm ailleurs.

La grande superficie de cette zone explique le grand nombre de mentions connues d'espèces fauniques en situation précaire. On y trouve principalement la grenouille des marais et la couleuvre d'eau, deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, en plus de la couleuvre tachetée, à un ou deux endroits, la couleuvre à collier et la tortue mouchetée, cette dernière étant désignée menacée.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 465 km² de territoire public. La zone est située à proximité d'un grand centre urbain, Gatineau-Ottawa, et d'un pôle secondaire, Maniwaki, ce qui augmente la pression sur l'utilisation du territoire public. Dans cette zone, la densité de population est faible et varie selon les saisons.

Dans ces sites, on dénote des activités forestières et récréatives, notamment la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, la motoquad, la motoneige, le ski de fond et le camping. La pratique de ces activités génère des retombées économiques dans ces zones.

Les activités minières sont restreintes dans la zone et se résument à l'exploitation de quelques sites d'extraction de substances minérales de surface. La zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) disséminées et possède certains potentiels.

Plusieurs axes routiers majeurs traversent la zone, soit la route nationale 117 et les bretelles d'accès à la route 105, en plus de la route régionale 307 et des routes collectrices 303, 315, 321 et 366 (chemin Sainte-Thérèse, chemin du Lac Sainte-Marie, chemin Calumet et chemin de la Station). En matière de sentiers destinés aux véhicules hors route, on remarque certains tronçons de sentiers du Club VTT de la Haute-Gatineau, dans la partie localisée au nord du lac des Trente et Un Milles, et un tronçon de sentier du Club Vallée de la Gatineau inc. dans un secteur situé au sud du réservoir Baskatong. D'autres sentiers de l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc. traversent la zone, particulièrement au nord du lac des Trente et Un Milles.

Droits, statuts et activités usuelles

- 8 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- Zonage agricole correspondant à 5,7 km²;
- 4 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 1 poste de transformation (Hydro Québec);
- 11 lignes de transport d'énergie d'une tension de 69, 120, 230 et 315 kV ;
- 1 réservoir (Paugan);
- 2 terrains de piégeage;
- 2 PADE, soit Chevreuil Blanc inc. et Gagné & Filles.;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

- 1 réserve faunique (Papineau-Labelle);
- La zone comprend cinq sites fauniques d'intérêt (SFI):
 - Le SFI du bassin versant immédiat du lac des Trente et Un Milles (superficie de 105 km²), localisé à la limite est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et constitué en raison des espèces ichtyologiques remarquables qui l'habitent;
 - Le SFI du bassin versant immédiat du lac de l'Argile (superficie de 1,2 km²), localisé dans la municipalité de Val-des-Bois et constitué en raison d'une qualité de pêche remarquable;
 - Le SFI du bassin versant immédiat du lac Cabaret (Cameron) (superficie de 3,5 km²), localisé dans la municipalité de Low et constitué en raison d'une espèce rare en Outaouais;
 - Les SFI du bassin versant immédiat des lacs Gagnon et Simon (superficie de 93 km²), localisés près de la limite nord de la MRC de Papineau et constitués en lac oligotrophe exceptionnel.
 - Le SFI des tourbières de Kazabazua est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans les municipalités de Kazabazua et de Low. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré au plan faunique. Il est constitué en raison de sa biodiversité et occupe une superficie totale de 6,8 km².
- 2 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 315 km²;
- 54 réserves forestières totalisant 5,5 km²;
- 9 forêts d'expérimentation;
- 1 forêt d'enseignement et de recherche (Forêt Sicotte);
- 21 baux de villégiature;
- 1 bail à des fins personnelles d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 1 bail à des fins commerciales;
- 6 baux à des fins communautaires;
- 1 bail à des fins communautaires (abri, refuge, relais ou kiosque);
- 2 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un sentier individuel;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

- 4 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 62 km;
- 1 piste cyclable d'une longueur totale de 9 km;
- 2 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 33 km;
- 6 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 55 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 4 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 36 km;
- 2 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 7 km;
- 3 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un accès public;
- 2 lettres d'autorisation à des fins de construction ou réaménagement d'un chemin;
- 3 observatoires;
- 1 station hydrométrique;
- 3 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 252 claims miniers;
- 2 baux à des fins d'intérêt public de conservation et protection du milieu aquatique;
- 58 aires de confinement du cerf de Virginie;
- 1 TADPA.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, 464 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 1,1 km²;
- La zone dispose du potentiel minéral de Maniwaki (294 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes de zinc et de plomb;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

- 1 gîte métallique;
- 7 gîtes non métalliques;
- Le plan régional de développement du territoire public vise des secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit les secteurs : Baskatong (5 km²), de La Vallée-de-la-Gatineau (91 km²) et de la Petite Nation (93 km²);
- 1 projet de parc régional (Mont Morissette);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (926 km²), Rouge (13 km²) et du Lièvre (49 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Éléments particuliers :

- La zone comporte deux unités territoriales d'intérêt, soit :
L'UTI du lac Roger, localisée dans la municipalité de Low et constituée en raison d'une falaise et d'un ruisseau souterrain;
L'UTI du lac la Vieille (Lochiel), localisée dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et constituée en raison d'une chute d'eau et d'un site d'observation aménagé.

Problématique

- Les grandes superficies des aires de confinement des cerfs de Virginie rendent celles-ci plus susceptibles d'être utilisées à diverses fins. En Outaouais, l'habitat du cerf de Virginie subit une utilisation intensive du territoire à cause de sa proximité des centres urbains. Le territoire public est morcelé dans la zone. Celle-ci comprend un vaste territoire privé et habité. Par conséquent, il est donc sollicité pour toutes sortes d'activités et comporte des potentiels ou des utilisations qui se superposent;
- Les peuplements résineux sont essentiels à l'alimentation du cerf de Virginie. Par contre, dans le cadre des activités forestières, on constate que les résineux sont en déclin dans les territoires correspondant aux habitats du cerf de Virginie.

Enjeux

- Protection de l'habitat du cerf de Virginie;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'enseignement et de recherche dans le domaine



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

forestier;

- Utilisation du territoire à des fins d'exploration minière;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives.

Analyse

- La proximité des habitats fauniques du cerf de Virginie et des centres urbains constitue un élément particulier à la région de l'Outaouais. Cette proximité impose des mesures d'adaptation sur le plan récréatif, notamment par le choix judicieux de la localisation des sentiers récréatifs;
- Les travaux effectués dans les forêts de cette zone, où les coupes partielles sont privilégiées, le sont surtout par les entreprises de sciage d'essence de feuillus. Ce type de coupe ne permet pas le renouvellement des essences résineuses. Pour corriger cette problématique, des plans d'aménagement sont élaborés et un suivi approprié devra être effectué pour assurer la pérennité de l'habitat du cerf de Virginie;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie (aménagement de la forêt, enseignement et recherche forestière), exploration minière et exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface, pourvoiries sans droits exclusifs, récréation et villégiature. Cependant, le statut des habitats du cerf de Virginie de cette zone est associé à des mesures particulières qui encadrent les différentes activités pouvant s'y exercer;
- Aussi, aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.

Vocation

Protection.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 15 avril 2010

Zone n° : 07-20

Aires de confinement du cerf de Virginie

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion des ressources et du territoire afin de maintenir ou d'améliorer les conditions, d'abris et de nourriture, essentielles au cerf de Virginie.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Une aire de confinement du cerf de Virginie constitue un habitat faunique légalement constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques (L. R. Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les aires de confinement des cerfs de Virginie sont classées dans la catégorie IV.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-21

Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui est constituée de la forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Sicotte ainsi que d'une forêt d'expérimentation située dans le canton de Sicotte, à proximité de la route 117. La zone touche en partie le territoire de la municipalité de Grand-Remous dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et elle couvre une superficie de 12,36 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. La FER de Sicotte constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci. Par contre, l'intégralité de la FER exclut les territoires à vocation de protection. La différence fondamentale entre ces territoires justifie un traitement distinct quant à l'utilisation possible du territoire.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement de plans d'eau de petite superficie, soit les lacs Caronna, Croche, Hardy et Yates.

La zone est caractérisée par un relief doux formé de coteaux aux versants en pente faible. Le dépôt de surface est constitué de till mince localisé sur les coteaux et les collines. Les zones sont comprises dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 12,34 km² de territoire public. L'activité économique de la zone est basée principalement sur l'exploitation et la transformation de la ressource forestière.

La FER de Sicotte est considérée comme un site d'utilité publique compris à l'intérieur d'une zone de conservation. Les sites forestiers regroupés dans cette zone doivent continuer à produire de la matière ligneuse. Le bois peut être récolté, en tout ou en partie, dans l'espace et dans le temps.

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface.

La zone bénéficie d'un axe routier majeur, soit la route nationale 117 qui est considérée comme faisant partie du réseau routier transcanadien. La route 117 sert de corridor à la Route verte, le réseau cyclable national.

En matière de sentiers destinés aux véhicules hors route, un sentier du Club Vallée de la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-21

Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte

Gatineau inc. traverse la zone dans sa partie centrale. On y dénote également un sentier du Club de motoneige du Baskatong.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 forêt d'expérimentation;
- 1 forêt d'enseignement et de recherche;
- 2 baux à des fins de panneau réclame autre que commercial;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 5 km;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 9 km;
- 2 sites d'extraction de substances minérales de surface.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 12 km², le potentiel acéricole est classé de faible à moyen;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du Baskatong (12 km²);
- La zone dispose du potentiel minéral de Maniwaki (12 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes de zinc et de plomb;
- La zone est entièrement localisée dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Éléments particuliers :

- Ce territoire forestier sert à l'enseignement des activités forestières (Polyvalente de Mont-Laurier).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-21

Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Tel que cela a été établi dans la convention de gestion signée entre le MRNF et la commission scolaire Pierre-Neveu, celle-ci s'engage à aménager et à gérer la forêt d'enseignement et de recherche de Sicotte à des fins d'enseignement ainsi que d'information scientifique et technique en foresterie, en biologie, en aménagement de la faune et en sciences naturelles, selon les meilleures méthodes connues et en respectant les principes de l'aménagement polyvalent;
- Les activités de la forêt d'expérimentation d'enseignement et de recherche doivent continuer d'être privilégiées et subordonner les autres utilisations du territoire et des ressources.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Les forêts d'enseignement et de recherche sont établies en vertu de l'article 112 de la Loi sur les forêts.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-24a

Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 12 parcelles de territoire. Elle regroupe la réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie (C21) visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et, plus spécifiquement, la représentativité de la région naturelle C. Elle est localisée à l'ouest du lac du Poisson Blanc et dans la partie sud-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. D'une superficie de 102 km², la zone couvre en partie le territoire des municipalités de Denholm, de Gracefield et de Lac-Sainte-Marie dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que la municipalité de Bowman dans la MRC de Papineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. La réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des lacs des Bagnoles, Pemichangan, Poisson Blanc et Vert. Certains de ces plans d'eau ne sont pas inclus dans la zone, mais sont contigus à celle-ci.

La zone est caractérisée par un relief accidenté et formé de collines aux versants en pente modérée à forte avec escarpement rocheux. Le dépôt de surface est constitué de till mince et de nombreux affleurements rocheux. La zone fait partie intégrante des domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul.

La réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément dans la région naturelle de la Dépression du Mont-Laurier et dans les ensembles physiographiques des Basses collines de Notre-Dame-du-Laus et des Basses collines de la Rivière du Lièvre. De petites portions de faible superficie se trouvent dans des ensembles physiographiques voisins. La réserve de biodiversité projetée touche les bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre. Cette réserve de biodiversité projetée est adjacente à de nombreuses aires protégées, soit deux aires de confinement du cerf de Virginie (lac des Trente et Un Milles et Heney), trois écosystèmes forestiers exceptionnels (forêt ancienne du Crique-de-la-Carpe, forêt ancienne du Lac-Cuillèrier, forêt refuge de la Montagne-de-Chêne) et une héronnière. Enfin, on trouve, dans le lac Vert, la couleuvre d'eau, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-24a

Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 97 km² de territoire public. La densité de population est faible et varie selon les saisons pour atteindre son point fort durant la période estivale. L'économie est influencée par la proximité d'un centre de villégiature (golf, ski, chalets et copropriétés) et de sports d'hiver.

De nombreux touristes affluent dans la zone pour pratiquer les différentes activités qui leur sont proposées, notamment la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, la motoquad, la motoneige, le ski de fond et le camping.

Bien que la zone soit accessible, aucun axe routier du réseau supérieur ni aucun chemin forestier d'importance ne la traverse. Le sentier de l'Association de développement de sentiers Quad régionaux de l'Outaouais traverse la zone dans sa partie sud, en direction nord-sud. Un sentier de motoneige est également répertorié dans la partie sud de la zone.

Droits, statuts et activités usuelles

- Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie;
- 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- Zonage agricole correspondant à 0,4 km²;
- 1 site archéologique localisé en périphérie du lac O'Hara;
- 1 barrage (barrage de retenue ou de production hydroélectrique);
- 1 petit lac aménagé (lac Supérieur);
- 1 PADE, soit le Chevreuil Blanc inc.;
- Les zones comprennent quatre projets de sites fauniques d'intérêt :
 - Le SFI du bassin versant immédiat du lac des Trente et Un Milles (superficie de 32 km²), localisé à la limite nord de la zone et constitué en raison de la diversité d'espèces ichtyologiques remarquables;
 - Le SFI du bassin versant immédiat du lac Sam (superficie de 1,2 km²), localisé à la limite sud de la zone et constitué en raison d'espèces rares en Outaouais;
- 2 baux de villégiature;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 1 km;
- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 22 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-24a

Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 8 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 8 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 11 km;
- 1 bail à des fins commerciales;
- 1 bail à des fins municipales (récréative, sportive ou éducative);
- 1 aire de confinement du cerf de Virginie.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit le lac Vert. Elle est localisée dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie et constituée pour la qualité exceptionnelle de l'eau du lac.

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le statut de réserve de biodiversité projetée est provisoire et il est accompagné d'un plan de conservation qui y régit les activités permises;
- Dans le cadre de la stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant cette réserve de biodiversité projetée, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-24a

Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

➤ Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-26

Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend deux parcelles de territoire. Elle est constituée de la pourvoirie à droits exclusifs Chevreuil Blanc inc. Elle est localisée dans la partie nord-ouest de la MRC de Papineau et couvre en partie le territoire de la municipalité de Bowman. La zone couvre une superficie de 33,92 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Ainsi, le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des lacs Croche et Samlock.

La zone est caractérisée par un relief accidenté, constitué de hautes collines aux versants en pente modérée à forte, avec de nombreux escarpements rocheux. Le dépôt de surface est constitué de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets. Le till épais est rare et localisé au fond des étroites dépressions. La zone fait partie intégrante du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

Enfin, au moins quatre lacs de la pourvoirie sont reconnus pour abriter la couleuvre d'eau, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 33,68 km² de territoire public et admet des utilisations diversifiées. Quelques droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'aux mines. La gestion de la faune revient à cette pourvoirie avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne les usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives sont aussi permises dans la zone, particulièrement la chasse et la pêche. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface.

Malgré que cette zone soit accessible, aucun chemin forestier d'importance n'y est répertorié. La zone est desservie par des tronçons de sentiers de motoneige qui traversent la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-26

Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc

pourvoirie en direction est-ouest et nord-sud.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 pourvoirie à droits exclusifs, soit la pourvoirie Chevreuil Blanc inc.;
- 1 refuge biologique;
- CAAF sur une superficie de 32,48 km²;
- 1 sentier de ski de fond d'une longueur totale de 5 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 3 km;
- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 3 km;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 13 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 0,4 km;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de ligne individuelle de téléphone ou d'électricité;
- 2 sites d'extraction de substances minérales de surface.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 34 km², le potentiel acéricole est classé de faible à moyen;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur de La Vallée-de-la-Gatineau (28 km²);
- La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière du Lièvre, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- 1 gîte non métallique.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques et, dans une moindre mesure, par les activités minières. La superposition de droits



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-26

Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc

fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;

- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages de la zone.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (extraction de substances minérales de surface);
- Protection des paysages.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, assumée par les pourvoiries avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minière);
- La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et permet l'approvisionnement d'usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Malgré leur faible importance, les activités minières devraient s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-26

Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc

avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières et récréation. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique structuré est constitué de pourvoiries à droits exclusifs, créées en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-28

Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 63 parcelles de territoire. Elle regroupe différents types d'habitats fauniques protégés localisés au sud de la région de l'Outaouais, adjacents à la rivière des Outaouais. La zone couvre une superficie de 258 km².

La zone couvre en partie le territoire des municipalités de Bristol, de Bryson, de Campbell's Bay, de Chichester, de Clarendon, de Grand-Calumet, de L'Isle-aux-Allumettes, de Litchfield, de Mansfield-et-Pontefract, de Sheenboro, de Waltham dans la MRC de Pontiac, ainsi que de puis de Pontiac dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Les habitats fauniques décrits ci-dessous ainsi que les projets de refuges fauniques, constituent les éléments qui ont justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Une aire de confinement du cerf de Virginie est un site dont la superficie boisée mesure au moins 250 ha et qui, caractérisé par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 cm ailleurs.

Une héronnière est un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron, le bihoreau à couronne noire ou la grande aigrette au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction, et qui comprend la bande de 500 m de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande.

Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques représente un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 km de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 ha. Elle est caractérisée par le fait qu'elle est fréquentée par des oies, des bernaches ou des canards durant les périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre, mesuré en ligne droite, reliant les deux points du rivage les plus éloignés ou 1,5 par hectare. Lorsque les limites de la plaine d'inondation ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-28

Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais

Un habitat du rat musqué est un marais ou un étang, d'une superficie d'au moins 5 ha, occupé par le rat musqué.

Une colonie d'oiseaux est une île ou une presqu'île d'une superficie de moins de 50 ha où l'on dénombre, par hectare, au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie, autres que le héron.

Pour les sites localisés près de la rivière des Outaouais, le relief est caractérisé par une plaine légèrement ondulée, ponctuée de quelques coteaux. Pour la zone localisée principalement dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, le relief est modérément accidenté et formé de coteaux aux versants en pente faible à modérée.

Le dépôt de surface est constitué de dépôts marins à dominance sableuse ou argileuse. Pour la zone localisée principalement dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, le roc affleure sur plus du tiers de la superficie et le till mince couvre la plupart des versants en pente douce. La zone est incluse dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer cordiforme et de l'érablière à bouleau jaune.

Cette zone est très riche sur le plan de la biodiversité et abrite une quinzaine d'espèces fauniques en situation précaire. On trouve une bonne concentration de ces espèces, parmi lesquelles trois espèces de tortues désignées menacées ou vulnérables (géographique, mouchetée et musquée), quatre espèces de couleuvres (d'eau, mince, tachetée, verte) et quatre espèces de chauves-souris (argentée, cendrée, rousse et pipistrelle de l'Est) susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 95 km² de territoire public. La densité de population varie de faible, pour les zones localisées les plus à l'est et à l'ouest, à forte, pour les sites localisés à proximité de la ville de Gatineau.

Les activités minières sont restreintes dans la zone et se résument à l'exploration (claims miniers) et est localisée dans sa portion ouest.

Un axe routier majeur traverse la zone, soit la route nationale 148, en plus des routes collectrices (chemin Masham-Eardley et Chapeau-Sheenboro) et de la route d'accès aux ressources (chemin du Bois-Franc).

Les sites sont situés à proximité d'un grand centre urbain, Gatineau-Ottawa, et du pôle secondaire de Campbell's Bay, ce qui augmente la pression sur l'utilisation du territoire public. Dans la zone, on dénote la pratique d'activités récréatives, notamment : la chasse, la pêche, la randonnée pédestre et la motoquad. La pratique de ces activités génère des retombées économiques dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-28

Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais

Des recherches ont mis à jour deux sites archéologiques dans la zone. Les sites archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 6 km²;
- 2 sites archéologiques, soit : Grande Presqu'île et île du Grand-Calumet, localisés en périphérie de la rivière des Outaouais;
- 1 barrage (barrage de retenue ou de production hydroélectrique);
- 8 barrages (6 digues et 2 barrages) (Hydro Québec);
- 5 lignes de transport d'énergie d'une tension de 120 et 230 kV;
- 1 réservoir (rivière des Outaouais);
- CAAF sur une superficie de 12 km²;
- 24 réserves forestières totalisant 2,8 km²;
- 1 bail à des fins communautaires (accès, piste ou sentier);
- 3 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 2,2 km;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 9 km;
- 60 claims miniers;
- 2 concessions minières;
- 1 autorisation concernant l'exploitation de matériaux de construction et de pierres industrielles;
- 57 aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- 2 colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île;
- 6 héronnières;
- 50 habitats du rat musqué;
- 22 aires de confinement du cerf de Virginie.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-28

Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 95 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- La zone couvre en partie le bassin versant de la rivière Coulonge (21 km²), lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre une superficie de 30 ha;
- La zone dispose du potentiel minéral de Fort-Coulonge (52 km²) et recèle quelques gîtes d'uranium et de thorium ainsi que plusieurs occurrences de molybdénite. De plus, la zone contient plusieurs indices et gîtes de zinc et de plomb;
- 1 gîte non métallique;

Éléments particuliers :

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit : le Rocher Fendu, localisé dans la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet et constitué d'un archipel long de 5 km et d'une largeur de 2,5 km et comprenant environ une trentaine d'îles et d'îlots;
- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles.

Problématique

À l'intérieur de cette zone, le territoire public est morcelé, comprenant un vaste territoire privé et habité. Cette zone subit par conséquent une utilisation intensive du territoire, celle-ci étant sollicitée pour toutes sortes d'activités humaines ayant des incidences sur les habitats fauniques.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-28

Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais

Enjeux

- Protection des habitats fauniques;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives.

Analyse

- La proximité des habitats fauniques avec les centres urbains constitue un élément particulier à la région de l'Outaouais, notamment pour les zones adjacentes à la rivière des Outaouais. Ces secteurs permettent la tenue d'activités de type commercial, industriel ou récréatif contiguës aux habitats fauniques déjà mentionnés. Cela peut avoir des incidences sur l'intégrité des habitats fauniques;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie (aménagement de la forêt), exploration minière et récréation. Cependant, les statuts associés à ces habitats fauniques sont associés à des mesures particulières qui encadrent les différentes activités pouvant s'y exercer;
- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder les habitats fauniques du cerf de Virginie, du rat musqué, des oiseaux aquatiques et les héronnières ainsi que les îles ou presqu'îles habitées par des colonies d'oiseaux.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Une aire de confinement du cerf de Virginie, une héronnière, une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, un habitat du rat musqué et une colonie d'oiseaux constituent des habitats



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-28

Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais

fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques (L. R. Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ces derniers, en vigueur depuis l'été 1993, visent à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les aires de confinement du cerf de Virginie sont classées dans la catégorie IV et les autres types d'habitats fauniques sont classés dans la catégorie VI.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 10 sous-zones et 12 parcelles. Elle regroupe toutes les réserves écologiques actuelles constituées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et localisées dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Papineau et de Pontiac. La zone couvre une superficie de 57 km² et les sous-zones sont entièrement localisées sur les terres publiques.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. La réserve écologique constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Une réserve écologique, c'est avant tout un territoire conservé à l'état naturel : une île, un marécage, une tourbière, une forêt, un bassin hydrographique, etc. Tous les sites choisis présentent des caractéristiques écologiques distinctives.

Dans certains cas, il s'agit d'un milieu où les sols, les dépôts de surface, les végétaux et la faune s'intègrent bien dans un ensemble représentatif des caractéristiques naturelles d'une région. Dans d'autres, le statut de réserve écologique permet de sauvegarder des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacées, ou encore des sites exceptionnels. On peut véritablement parler de « musées naturels » où la conservation, la connaissance scientifique et, lorsque possible, l'éducation sont privilégiées.

Des recherches font état d'un secteur archéologique et ont mis à jour un site archéologique dans la zone. Les sites et les secteurs archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

07-29-01 - Réserve écologique de l'Aigle-à-Tête-Blanche

Située en bordure de la rivière des Outaouais, sur le territoire de la municipalité de Rapides-des-Joachims, la réserve écologique de l'Aigle-à-Tête-Blanche appartient à la MRC de Pontiac. Elle occupe une superficie de 267 ha.

La fonction particulière de cette réserve écologique est d'assurer la protection d'une aire d'hivernage utilisée par une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, l'aigle à tête blanche (maintenant appelé pygargue à tête blanche).

La création de cette réserve écologique permet de diminuer les risques de perturbation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

de l'aire d'hivernage du pygargue à tête blanche par les activités humaines.

07-29-02 - Réserve écologique de la Forêt-la-Blanche

La réserve écologique de la Forêt-la-Blanche se situe sur le territoire des municipalités de Mulgrave-et-Derry, de Mayo et de Saint-Sixte, dans la MRC de Papineau. Elle couvre une superficie de 1 952 ha.

Cette réserve écologique permet la sauvegarde de l'un des derniers exemples représentatifs de la forêt primitive du Sud-ouest québécois. Le ginseng à cinq folioles et l'ail des bois, respectivement désignés menacés et vulnérables, trouvent refuge sur le territoire de cette réserve écologique. Certaines plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables y ont également été recensées. Il s'agit du carex de Back, de la proserpinie des marais, du galéaris remarquable, du *Carex platyphylla* et du *Ceratophyllum echinatum*. Mentionnons également que cette réserve écologique préserve l'habitat d'une grande diversité d'oiseaux, dont la paruline azurée, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Elle assure également la protection d'une héronnière.

Dans le cadre d'un programme éducatif qui est offert par l'organisme Les Amis de la Forêt La Blanche, le territoire de la réserve écologique est accessible aux personnes détenant une autorisation d'accès. Il n'y a que deux réserves écologiques au Québec autorisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à pouvoir offrir un programme éducatif sur le site d'une réserve. L'autre réserve écologique étant les tourbières de Lanoraie.

07-29-03 - Réserve écologique André-Linteau

La réserve écologique André-Linteau est située près de la limite ouest de la région de l'Outaouais, dans la MRC de Pontiac. À 5 km au nord-ouest du village de Rapides-des-Joachims, le site occupe une superficie de 100 ha.

Ce site assure la protection d'une pinède à pin blanc colonisant un dépôt de sable épais ; une pinède blanche de cette qualité est très rare dans la région de l'Outaouais.

07-29-04 - Réserve écologique André-Michaux

La réserve écologique est située à l'intérieur de la municipalité de Denholm, dans la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Elle couvre une superficie de 450 ha.

Le site vise principalement à assurer la protection d'écosystèmes représentatifs de la forêt feuillue de la région écologique de la Basse-Gatineau, laquelle appartient aux domaines de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune.

Mentionnons en outre la présence d'une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable : le galéaris remarquable.

07-29-05 - Réserve écologique de l'Érablière-du-Trente-et-Un-Milles

La réserve écologique est située à l'intérieur de la municipalité de Gracefield, dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Située à environ 30 km au sud-est de Maniwaki, la réserve écologique de l'Érablière-du-Trente-et-Un-Milles couvre une superficie de 606 ha, à l'ouest de la baie Matte, au lac des Trente et Un Milles.

Le site assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la forêt feuillue de la région écologique du Lac Simon, laquelle appartient au domaine de l'érablière à bouleau jaune.

07-29-06 - Réserve écologique James-Little

Située sur la rive nord de la rivière des Outaouais, sur le territoire de la municipalité de Sheenboro, à 5 km au sud-est du village de Rapides-des-Joachims, la réserve écologique James-Little occupe une superficie de 204 ha dans la MRC de Pontiac.

Le site assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique du Lac Pythonga, laquelle appartient au domaine de l'érablière sucrière à bouleau jaune.

Des inventaires herpétologiques indiquent la présence de la tortue géographique, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. On y trouve également la tortue peinte, la couleuvre rayée, le crapaud d'Amérique, la grenouille verte, la salamandre cendrée et la rainette versicolore, espèce se trouvant près de sa limite nord de répartition.

07-29-07 - Réserve écologique du Père-Louis-Marie

La réserve écologique est située à l'intérieur de la municipalité de Bouchette, dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et est située à environ 25 km au sud-est de Maniwaki. La réserve écologique du Père-Louis-Marie couvre une superficie de 315 ha.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

Elle est bordée par la baie des Sables, la baie Desjardins et une partie de la baie de Makenzie, du lac des Trente et Un Milles.

Cette réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la forêt résineuse de la région écologique de la Moyenne Gatineau, laquelle appartient au domaine de l'érablière sucrière à bouleau jaune.

07-29-08 - Réserve écologique Rolland-Germain

Située à environ 30 km au nord de Maniwaki, la réserve écologique Rolland-Germain, d'une superficie de 1 370 ha, est bordée à l'ouest par le lac Lytton. Elle appartient à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le site protège des écosystèmes représentatifs de la région écologique de la Moyenne Gatineau, laquelle appartient au domaine de l'érablière sucrière à bouleau jaune.

07-29-09 - Réserve écologique du Ruisseau-de-l'Indien

Situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais, sur le territoire de la municipalité de Sheenboro, dans la municipalité régionale de comté de Pontiac, le site de la réserve écologique du Ruisseau-de-l'Indien couvre une superficie de 324 ha.

Cette réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique du Lac Pythonga, laquelle appartient au domaine de l'érablière à bouleau jaune.

Le secteur de la plage renferme plusieurs espèces floristiques peu fréquentes dans le sud-ouest du Québec. Parmi ces espèces, une est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable: *Lathyrus ochroleucus*.

Quant à la faune, il est bien connu que le ruisseau de l'Indien est un lieu de frai pour plusieurs espèces de la rivière des Outaouais, dont le doré jaune. Les reptiles et les amphibiens ont fait l'objet d'études dans ce secteur. Du premier groupe, il est fort probable que la tortue géographique, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable et considérée comme omniprésente dans la rivière des Outaouais, entre le Grand Marais et le secteur du ruisseau de l'Indien, y soit. Pour le second groupe, trois espèces abondent : le crapaud d'Amérique, la grenouille verte et le ouaouaron.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

Enfin, mentionnons que ce site se distingue par son importance au point de vue de l'archéologie. Des fouilles ont mis au jour des artefacts d'âge très ancien liés à l'occupation de tribus amérindiennes à cet endroit et dont la présence remonterait à plus de 4000 ans.

07-29-10 – La Chênaie-des-Îles-Finlay

La réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay consiste en deux îles isolées de 94 ha situées sur la rivière des Outaouais, à la hauteur de Fort-Coulonge, dans la MRC de Pontiac. Elle favorisera la protection d'une forêt mature, ancienne et diversifiée d'une vingtaine d'espèces à dominance feuillue, telles que le chêne à gros fruits, et de quelques groupements de résineux. Elle permettra également de protéger l'habitat de plusieurs espèces fauniques, comme celui du rat musqué, du castor, de l'ours noir, d'oiseaux migrateurs et de différentes espèces de tortues, ainsi que l'habitat de plantes herbacées et d'espèces arbustives rares. Ces îles n'ont jamais été occupées, ce qui en fera une réserve écologique d'une qualité rare, présentant un écosystème non perturbé.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 site archéologique Boom Creek, localisé dans la sous-zone 07-29-06;
- 1 secteur archéologique (Ruisseau-de-l'Indien), localisé dans la sous-zone 07-29-09;
- 1 habitat du rat musqué, localisé dans la sous-zone 07-29-02;
- 2 aires de confinement du cerf de Virginie, localisées dans les sous-zones 07-29-02 et 07-29-07;
- 10 réserves écologiques.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site ou un secteur archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles.

Problématique

- Le patrimoine archéologique est une ressource fragile et non renouvelable qui doit être prise en compte dans l'affectation du territoire. Sa destruction est une perte pour la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

société. Toute activité entraînant une perturbation du sol est susceptible de nuire au site archéologique.

Enjeux

- Conservation du patrimoine culturel et archéologique (réserve écologique du Ruisseau-de-l'Indien);
- Intégration du patrimoine archéologique comme une ressource s'inscrivant dans les préoccupations liées à l'affectation du territoire.

Analyse

- Le statut des réserves écologiques constituant cette zone est permanent et l'on y prévoit des mesures de protection rigoureuses;
- En ce qui concerne la réserve écologique du Ruisseau-de-l'Indien, des artefacts ont été trouvés et ce fait appuie l'objectif de protection de ces territoires. Le patrimoine archéologique est une ressource non renouvelable qui doit être prise en compte tant en matière de conservation que de mise en valeur du territoire;
- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives et sauvegarder le patrimoine archéologique (réserve écologique du Ruisseau-de-l'Indien), tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-29

Réserves écologiques

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Les réserves écologiques sont constituées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L. R. Q., chapitre C-61.01).

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves écologiques sont classées dans la catégorie Ia.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30b

Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 15 parcelles de territoire. Elle regroupe une vaste partie de la région et couvre des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est située en territoire libre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas structurée sur le plan faunique. La zone est principalement localisée en territoire municipalisé et touche presque toutes les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, exception faite de Denholm et de Low. La zone couvre une superficie de 1620 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Elle est constituée principalement de territoires libres sur le plan faunique et bornée par des habitats fauniques, des territoires fauniques structurés ainsi que des territoires d'intérêt en vue de la création de réserves de biodiversité projetées.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Blue Sea, Cayamant, Heney, Pemichangan et Trente et Un Milles ainsi que la rivière Gatineau.

La zone est caractérisée par un relief doux et est formée de coteaux aux versants en pente faible. La couche de surface est constituée de dépôts glaciolacustres. Par contre, le till domine en surface dans la partie nord et ouest de la zone. La zone est comprise dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul.

Enfin, on dénote dans cette zone neuf espèces fauniques en situation précaire : les couleuvres d'eau, à collier, tachetée et verte, la grenouille des marais, la tortue des bois, le pygargue à tête blanche, la pipistrelle de l'Est et le campagnol-lemming de Cooper.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 561 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et à l'exploitation du potentiel énergétique qu'à la villégiature privée.

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, tant sur le plan de la villégiature privée que des activités de plein air. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30b

Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau

représentent des activités économiques importantes.

Les activités minières sont restreintes dans la zone et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Le secteur centre-ouest de la zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et possède certains potentiels miniers.

L'agriculture détient également une place importante au sein de cette économie mais le territoire public sert peu au développement de cette activité.

Sur le plan de l'accessibilité, la zone bénéficie d'axes routiers majeurs, soit les routes nationales 105 et 117 en plus des routes collectrices 107 (chemin Calumet, chemin du lac Cayamant, chemin du Bois-Franc, chemin Saint-Eugène et chemin Sainte-Thérèse). D'autres chemins d'accès aux territoires sillonnent la zone. Enfin, en matière de sentiers destinés aux véhicules hors route, la zone est desservie par des sentiers de l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc. qui traversent la zone en direction est-ouest et nord-sud. Selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, plusieurs sentiers traversent ce même secteur.

Droits, statuts et activités usuelles

- 8 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- Zonage agricole correspondant à 5,6 km²;
- 1 mise à la disposition (Hydro-Québec);
- 3 postes de transformation, (2 privés et 1 public) (Hydro-Québec);
- 7 lignes de transport d'énergie d'une tension de 69 et 120 kV;
- 1 réservoir (Paugan);
- 4 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 2 petits lacs aménagés (lac à Morin et Salomon);
- 9 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 384 km²;
- 57 réserves forestières totalisant 3 km²;
- 2 forêts d'expérimentation;
- 1 bail à des fins personnelles d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 31 baux de villégiature;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30b

Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau

- 2 baux à des fins commerciales;
- 1 bail à des fins communautaires (récréative, sportive ou éducative);
- 1 bail à des fins communautaires de colonie de vacances;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de cercle de virage (chemin);
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 85 km;
- 2 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 124 km;
- 3 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 61 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 0,4 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 1,7 km;
- 1 bail à des fins industrielles;
- 2 baux à des fins municipales de lieu d'élimination des déchets;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de câble souterrain;
- 2 lettres d'autorisation à des fins de panneau réclame autre que commercial;
- 3 stations hydrométriques;
- 4 autorisations pour l'exploitation de matériaux de construction et de pierres industrielles;
- 9 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 1 concession minière;
- 249 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Pour 561 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Le plan régional de développement du territoire public vise deux secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit les secteurs Baskatong (236 km²) et de la Vallée-de-la-Gatineau (122 km²) ainsi que le

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30b

Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau

secteur récréatif du centre de l'Outaouais (13 km²);

- 1 centre de villégiature (de la Pointe du Pin Rouge);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (1 619 km²) et du Lièvre (0,4 km²), lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- 3 gîtes métalliques;
- 2 gîtes non métalliques;
- La zone dispose du potentiel minéral de Maniwaki (798 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes de zinc et de plomb;

Éléments particuliers :

- La zone comporte trois unités territoriales d'intérêt, soit :
 - L'UTI de la Chute des Quatre Pattes, localisée dans la municipalité de Grand-Remous et constituée en raison d'un rapide d'une longueur de 300 m;
 - L'UTI de la chute de Reculons, localisée dans la municipalité Grand-Remous et constituée en raison d'une île et de deux rapides;
 - L'UTI de la chute du ruisseau Quinn, localisée dans la municipalité de Montcerf-Lytton et constituée en raison d'une chute d'eau d'une largeur approximative de 10 m;
- Le bassin versant de la rivière Gatineau contribue grandement au débit des eaux de la rivière des Outaouais. Les ouvrages de rétention sur ce plan d'eau permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens en contrôlant le débit des eaux.

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, exploration minière et exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface, pourvoiries sans droits exclusifs, récréation et villégiature;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30b

Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau

- Les ouvrages de rétention de la zone servent au contrôle du débit des eaux et permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans ce secteur;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé d'établir une priorité des types d'utilisations au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et de ses ressources;
- Tous ces usages cohabitent et aucun élément ne permet de remettre en cause les différentes utilisations dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-30c

Secteur de la Petite-Nation

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant quatre parcelles de territoire. Elle regroupe une vaste partie de la région et couvre des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est située en territoire libre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas structurée sur le plan faunique. La zone est entièrement localisée en territoire municipalisé et touche presque toutes les municipalités de la MRC de Papineau, exception faite de Bowman et de Val-des-Bois. La zone couvre une superficie de 1 835,6 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Elle est constituée principalement de territoires libres sur le plan faunique et bornée par des habitats fauniques ainsi que des territoires fauniques structurés.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs la Blanche, Papineau, des Plages ainsi que les rivières des Outaouais et de la Petite Nation.

En ce qui concerne la zone localisée près de la rivière des Outaouais, le relief est caractérisé par une plaine légèrement ondulée, ponctuée de quelques coteaux. Par contre, le relief change dès que l'on s'éloigne de la rivière des Outaouais pour être modelé en un relief accidenté et morcelé, formé de coteaux aux versants en pente modérée à forte. La couche de surface est constituée de dépôts marins à dominance sableuse ou argileuse. Par contre, suivant les mêmes modifications que le relief, la couche de surface change et est caractérisé par un till mince avec de nombreux affleurements rocheux. La zone est comprise dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul.

Enfin, cette zone abrite huit d'espèces en situation précaire. Signalons notamment le fouille-roche gris, dans certains tributaires de la rivière des Outaouais, et la grenouille des marais.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 362 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et à l'exploitation du potentiel énergétique qu'à la villégiature privée.

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-30c

Secteur de la Petite-Nation

transformation du bois dans la région.

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Les secteurs nord et ouest de la zone font également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et possèdent certains potentiels miniers.

L'agriculture détient également une place importante au sein de cette économie, mais le territoire public sert peu au développement de cette activité.

Sur le plan de l'accessibilité, la zone bénéficie d'un axe routier majeur, soit la route nationale 148, en plus des routes régionales 317 et 323 et des routes collectrices 315 et 321 (montée Lafontaine, chemin Tour-du-Lac, montée du Village, chemin Saint-André, rang Sainte-Julie-Est et chemin Namur). La partie nord de la zone comporte quelques tronçons des sentiers les Maraudeurs et du Club quad Petite-Nation. Les portions nord et centre de la zone bénéficient de sentiers de motoneige gérés par les Maraudeurs de Duhamel et par le Club les Voyageurs des Collines et Ravins. Enfin, selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, plusieurs sentiers traversent ce même secteur.

Droits, statuts et activités usuelles

- 3 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- Zonage agricole correspondant à 2,2 km²;
- 5 postes de transformation (Hydro-Québec);
- 8 lignes de transport d'énergies d'une tension de 120 et 315 kV;
- 1 réservoir (rivière des Outaouais);
- 41 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 8 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 292 km²;
- 20 réserves forestières totalisant 0,8 km²;
- 1 bail à des fins personnelles d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 33 baux de villégiature;
- 1 bail à des fins commerciales;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-30c

Secteur de la Petite-Nation

- 2 baux à des fins commerciales d'établissement de pourvoirie;
- 4 baux à des fins municipales (récréative, sportive ou éducative);
- 2 baux à des fins communautaires (récréative, sportive ou éducative);
- 4 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un accès public;
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 59 km;
- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 70 km;
- 3 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 55 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 8 km;
- 4 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 20 km;
- 2 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 3 stations hydrométriques;
- 1 site d'extraction de substances minérales de surface;
- 113 claims miniers;
- 2 TADPA.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 362 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 1,7 km²;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Rouge (114 km²) et du Lièvre (51 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur de la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-30c

Secteur de la Petite-Nation

Petite Nation (200 km²);

- 10 gîtes non métalliques.

Éléments particuliers :

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit :

L'UTI du lac en Cœur, localisée dans les municipalités de Mulgrave-et-Derry et de Ripon et constituée en raison de la qualité de la plage;

- Les rivières des Outaouais et de la Petite Nation peuvent déborder lors des crues printanières, ce qui constitue une préoccupation majeure en matière de sécurité des personnes et des biens, particulièrement dans les secteurs habités.

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : la foresterie, exploration minière et exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface, pourvoiries sans droits exclusifs, récréation et villégiature;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé d'établir une priorité des types d'utilisations au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et de ses ressources;
- Tous ces usages cohabitent et aucun élément ne permet de remettre en cause les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-30c

Secteur de la Petite-Nation

différentes utilisations dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30d

Secteur sud du Pontiac

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant six parcelles de territoire. Elle couvre une vaste partie de la région et regroupe des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est située en territoire libre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas structurée sur le plan faunique. La zone est entièrement située en territoire municipalisé et touche toutes les municipalités de la MRC de Pontiac. Une petite partie de la zone effleure la municipalité de La Pêche dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. La zone couvre une superficie de 1 923 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Elle est constituée principalement de territoires libres sur le plan faunique et bornée par des habitats fauniques ainsi que des territoires sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le réseau hydrographique de la zone est développé et les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Hughes, Leslie, à la Loutre ainsi que la rivière des Outaouais.

La zone prend la forme d'une plaine légèrement ondulée et, plus au nord, elle est caractérisée par un relief peu à modérément accidenté et est, constituée de collines aux sommets arrondis et aux versants en pente faible et modérée. Les dépôts marins couvrent une grande partie de la zone située près de la rivière des Outaouais. La partie plus au nord est caractérisée par un till mince avec affleurements rocheux. La zone regroupe les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune, de l'érablière à caryer cordiforme et de l'érablière à tilleul. La rivière des Outaouais a conservé son caractère naturel à plusieurs endroits, notamment dans la partie ouest de la zone.

Ce secteur est l'un des plus riches en Outaouais en ce qui concerne la biodiversité, avec l'un des plus grands nombres d'espèces fauniques en situation précaire (18). Cela s'explique par la grande variété d'habitats (forestiers, agricoles, humides, etc.). On y trouve notamment la plus grande concentration au Québec de bruant sauterelle ainsi que de nombreux sites de reproduction de la rainette faux-grillon de l'Ouest. Les plans d'eau et les zones humides sont fréquentés par les plus importantes populations au Québec de tortues mouchetées, musquées et géographiques ainsi que par plusieurs populations de couleuvres d'eau. La rarissime couleuvre mince y a été observée ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt, tels la pie-grièche migratrice, le pygargue à tête blanche et le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30d

Secteur sud du Pontiac

troglodyte à bec court.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 299 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et à l'exploitation du potentiel énergétique qu'à la villégiature privée.

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. La zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et possède certains potentiels miniers.

L'agriculture détient également une place importante au sein de cette économie, mais le territoire public sert peu au développement de cette activité.

Sur le plan de l'accessibilité, la zone bénéficie d'un axe routier majeur, soit la route nationale 148, en plus de la route régionale 301 et des routes collectrices 303 et 366 (chemin Chapeau, chemin entre les lots 3 et 4, chemin Bristol, rue Principale, chemin Wilson, chemin Beaume, chemin Davidson, rue Main et chemin de la Chute). Il y a également une route d'accès aux ressources dans la zone (chemin du Bois-Franc).

La zone comporte quelques sentiers du Club quad du Pontiac. La partie ouest de la zone comprend quelques sentiers du Club de motoneige Pingouin. Enfin, selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, plusieurs sentiers traversent ce même secteur.

Des recherches ont mis à jour deux sites archéologiques dans la zone. Les sites archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 5,4 km²;
- 5 sites archéologiques, soit : Baie Colton 1 à 3, lac McConnell, poste des Rapides-des-Joachims. Les sites sont localisés en périphérie de la rivière des Outaouais;
- 4 postes de transformation (Hydro-Québec);
- 4 centrales de production d'électricité (Bryson, des Joachims, Joey-tanenbaum et W.R.-Beatty);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30d

Secteur sud du Pontiac

- 5 lignes de transport d'énergie d'une tension de 120 kV;
- 12 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 3 barrages, soit 1 évacuateur et 2 barrages (Hydro-Québec);
- 1 réservoir (rivière des Outaouais);
- 2 terrains de piégeage;
- 2 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 35 km²;
- 60 réserves forestières totalisant 7,3 km²;
- 3 forêts d'expérimentation;
- 1 bail à des fins personnelles;
- 5 baux à des fins personnelles de résidence principale;
- 4 baux à des fins commerciales;
- 3 baux à des fins commerciales d'établissement de pourvoiries;
- 1 bail à des fins commerciales de camping;
- 1 bail à des fins communautaires;
- 1 bail à des fins communautaires (récréative, sportive ou éducative);
- 1 bail à des fins d'aire de repos;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 7 km;
- 1 piste cyclable d'une longueur totale de 22 km;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 12 km;
- 3 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 22 km;
- 2 sentiers pédestres d'une longueur totale de 23 km;
- 2 sentiers de raquette d'une longueur totale de 22 km;
- 1 bail à des fins industrielles;
- 1 bail à des fins d'intérêt public;
- 1 bail à des fins municipales de lieu d'élimination des déchets;
- 2 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30d

Secteur sud du Pontiac

stationnement;

- 1 station hydrométrique;
- 3 sites d'extraction de substances minérales de surface;
- 3 concessions minières;
- 266 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, 292 km², le potentiel acéricole est classé de faible à moyen;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Dumoine(0,6 km²), Gatineau (333 km²) et Coulonge (94 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise quatre secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du chemin du Bois-Franc (0,5 km²) et Otter Lake (14 km²);
- 3 gîtes métalliques;
- 5 gîtes non métalliques;
- La zone dispose du potentiel minéral de Fort-Coulonge (318 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium ainsi que plusieurs occurrences de molybdénite. Enfin, la zone contient des indices et des gîtes de zinc et de plomb.

Éléments particuliers :

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit le Mont-Chili, localisée dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, et constituée pour la qualité de son réseau de ski de fond;
- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles;
- Les rivières Coulonge, des Outaouais, Quyon et Noire peuvent déborder lors des crues



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30d

Secteur sud du Pontiac

printanières, ce qui constitue une préoccupation majeure en matière de sécurité des personnes et des biens, particulièrement dans les secteurs habités.

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, exploration minière et exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface, pourvoiries sans droits exclusifs, récréation et villégiature;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé d'établir une priorité des types d'utilisation au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et de ses ressources;
- Tous ces usages cohabitent et aucun élément ne permet de remettre en cause les différentes utilisations dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30d

Secteur sud du Pontiac

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30e

Secteur centre-sud de l'Outaouais

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant deux parcelles de territoire. Elle regroupe une vaste partie de la région et couvre des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est située en territoire libre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas structurée sur le plan faunique. Elle est localisée dans toutes les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que dans les municipalités de Denholm, de Kazabazua, de Lac-Sainte-Marie et de Low dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Bowman et de Val-des-Bois dans la MRC de Papineau et dans la ville de Gatineau. La zone couvre une superficie de 2 591 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Elle est constituée principalement de territoire libre sur le plan faunique et bornée par des habitats fauniques, un territoire d'intérêt et le parc de la Gatineau.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs McGregor, Sainte-Marie ainsi que le réservoir l'Escalier et les rivières Gatineau, du Lièvre et des Outaouais.

Pour la zone localisée près de la rivière des Outaouais, le relief est caractérisé par une plaine légèrement ondulée, ponctuée de quelques coteaux. Par contre, le relief change dès que l'on s'éloigne de la rivière des Outaouais pour être modelé en un relief accidenté et morcelé formé de pentes modérées à fortes, exception faite de la partie correspondant à la vallée de la rivière Gatineau, qui affiche un relief doux formé de pentes aux versants en pente faible. La couche de surface est constituée de dépôts marins à dominance sableuse ou argileuse. Par contre, suivant les mêmes modifications que le relief, la couche de surface change et est caractérisée par un till mince avec de nombreux affleurements rocheux. La vallée de la rivière Gatineau est caractérisée par un dépôt glaciolacustre surtout sableux ou argileux. La zone est comprise dans les domaines bioclimatiques de la l'érablière à caryer cordiforme et de l'érablière à tilleul.

C'est dans cette zone qu'on a documenté le plus grand nombre d'espèces fauniques en situation précaire, soit 26. Celles-ci se trouvent en grande partie entre le parc de la Gatineau et la rivière des Outaouais. C'est d'ailleurs dans ce secteur, à Breckenridge, qu'a lieu depuis le début des années 2000 un projet expérimental qui consiste à relâcher des pies-grièches migratrices, la seule espèce considérée en voie d'extinction en Outaouais, selon les normes



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30e

Secteur centre-sud de l'Outaouais

fédérales. On y trouve également le principal noyau de population de la rainette faux-grillon de l'Ouest en milieu agricole en Outaouais. Les suivis effectués par le MRNF ont également révélé cinq espèces de chauves-souris susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. C'est aussi dans cette zone qu'on trouve le plus grand nombre de mentions de couleuvres d'eau et tachetées en Outaouais. Enfin, à l'est de la rivière Gatineau, on trouve plusieurs lacs à omble chevalier d'eau douce.

On peut observer également l'ours noir et le cerf de Virginie dans les secteurs situés en périphérie du parc de la Gatineau.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 414 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie, aux mines et à l'exploitation du potentiel énergétique qu'à la villégiature privée.

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités minières sont restreintes et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. La zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et possède certains potentiels miniers.

L'agriculture détient également une place importante au sein de cette économie, mais le territoire public sert peu au développement de cette activité.

Sur le plan de l'accessibilité, la zone bénéficie d'axes routiers majeurs, soit les autoroutes 5 et 50, des routes nationales 105 et 148, des routes régionales 301, 307 et 309 et des routes collectrices 315, 366 et des chemins de la Montagne, des Voyageurs, du Lac-Sainte-Marie, du Poisson Blanc, Mont-Cascades, Eardley-Masham, Old Chelsea, Thomas Sud et du Quai.

La zone comporte un sentier de l'Association de développement de sentiers Quad régionaux de l'Outaouais et d'un sentier du Club de motoneige Éclair de Pointe-Gatineau. Enfin, selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, plusieurs sentiers traversent ce même secteur.

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 16 km²;
- 3 réservoirs (des Outaouais, Gatineau et Paugan);
- 26 postes de transformation (Hydro-Québec);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30e

Secteur centre-sud de l'Outaouais

- 12 centrales de production d'électricité (Chelsea, Chutes des Chats, Paugan, Rapides Farmer, Buckingham, Dufferin, High Falls, Hull, Hull 2, Low, Masson et Bowater) ;
- 33 lignes de transport d'énergie d'une tension de 69, 120, 230 et 315 kV ;
- 38 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 20 barrages, soit 9 barrages, 3 barrages et évacuateur, 1 déversoir, 3 digues et 4 évacuateurs (Hydro-Québec);
- 7 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 216 km²;
- 66 réserves forestières totalisant 6 km²;
- 8 forêts d'expérimentation;
- 10 baux de villégiature;
- 2 baux à des fins d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 1 bail à des fins commerciales;
- 2 baux à des fins commerciales de camping;
- 1 bail à des fins communautaires;
- 1 bail à des fins communautaires (récréative, sportive ou éducative);
- 1 bail à des fins communautaires (abri, refuge, relais ou kiosque);
- 1 bail à des fins communautaires (accès, piste ou sentier);
- 1 bail à des fins communautaires de colonie de vacances;
- 1 bail à des fins communautaires de camping rustique;
- 1 bail à des fins d'aire de repos;
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 14 km;
- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 61 km;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 44 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 0,9 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 34 km;
- 3 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 20 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30e

Secteur centre-sud de l'Outaouais

- 1 bail à des fins municipales de traitement des eaux usées;
- 1 bail à des fins municipales de lieu d'élimination des déchets;
- 2 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un chemin;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de cercle de virage;
- 1 autorisation pour l'exploitation de matériaux de construction et de pierres industrielles
- 250 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 414 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 14 km²;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (1 002 km²) et du Lièvre (614 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur de La Vallée-de-la-Gatineau (215 km²);
- 2 gîtes métalliques;
- 12 gîtes non métalliques;

Éléments particuliers:

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit la chute du chemin Pagan, localisée dans la municipalité de Denholm, constituée en raison d'une petite chute et de rapides;
- Les rivières du Lièvre, Gatineau et des Outaouais peuvent déborder lors des crues printanières, ce qui constitue une préoccupation majeure en matière de sécurité des personnes et des biens particulièrement dans les secteurs habités.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30e

Secteur centre-sud de l'Outaouais

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, exploration minière et exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface, pourvoiries sans droits exclusifs, récréation et villégiature;
- Les ouvrages de rétention de la zone servent au contrôle du débit des eaux et permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans ce secteur;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé d'établir une priorité des types d'utilisation au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et de ses ressources. Tous ces usages cohabitent et aucun élément ne permet de remettre en cause les différentes utilisations dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-30e

Secteur centre-sud de l'Outaouais

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-32

Secteur Papineau-Labelle

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 12 parcelles de territoire. Elle regroupe une partie de la réserve faunique Papineau-Labelle ainsi que la pourvoirie à droits exclusifs Gagné & Filles. La zone est localisée dans la partie nord-ouest de la MRC de Papineau et touche en partie le territoire des municipalités de Duhamel, de Lac-des-Plages, de Lac-Simon, de Montpellier, de Mulgrave-et-Derry et de Val-des-Bois dans la MRC de Papineau. La zone couvre une superficie de 555,39 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Le territoire faunique structuré constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des lacs des Écorces, Kennedy et Preston.

Le territoire est caractérisé par un relief accidenté, constitué de hautes collines aux versants en pente modérée à forte, avec de nombreux escarpements rocheux. Le dépôt de surface est constitué de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets. Le till épais est rare et localisé au fond des étroites dépressions. Le territoire est localisé dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 555,17 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'aux mines mais, dans une moindre mesure à la villégiature privée. La gestion de la faune incombe à la SEPAQ et à la pourvoirie avec droits exclusifs.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, particulièrement la chasse et la pêche. La réserve faunique de Papineau-Labelle offre des activités récréotouristiques variées telles que la chasse, la pêche, l'observation de la faune et de la flore, le canotage, la randonnée pédestre, la cueillette de fruits sauvages, l'interprétation de la géologie (sentiers) et le ski nordique. Les espèces fauniques exploitées dans la zone sont le touladi, le brochet, le doré, l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours. Au cours des dernières années, la moyenne de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-32

Secteur Papineau-Labelle

fréquentation pour les activités avec prélèvement de la faune représentait 12 600 jours/pêche et 8 600 jours/chasse pour la réserve faunique de Papineau-Labelle. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.

Les activités minières sont restreintes, disséminées sur l'ensemble de la zone et se résument à l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface. Le secteur sud-est de la zone fait également l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers) et possède certains potentiels miniers.

Sur le plan de l'accessibilité, la zone bénéficie des chemins forestiers R0758, R0760 et R1557. L'extrême ouest de la zone comporte des tronçons de sentiers du Club Quadri-Laus et du Club quad de l'Outaouais. On répertorie également deux tronçons de sentiers de l'Association des motoneigistes de la Vallée de la Gatineau (Association des motoneigistes de l'Outaouais) et du Club les Voyageurs des Collines et Ravins. Enfin, selon la Fédération Québécoise des Clubs Quads, quelques sentiers traversent ce même secteur.

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 0,04 km²;
- 2 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 25 terrains de piégeage;
- 1 réserve faunique (Papineau-Labelle);
- 1 PADE (Gagné & Filles);
- 32 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 537 km²;
- 1 forêt d'expérimentation;
- 2 baux de villégiature;
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 5 km;
- 4 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 74 km;
- 2 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 137 km;
- 2 autorisations pour l'exploitation de matériaux de construction et de pierres industrielles;
- 3 sites d'extraction de substances minérales de surface;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-32

Secteur Papineau-Labelle

- 34 claims miniers;
- 1 TADPA.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 486 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur de la Petite Nation (184 km²);
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre près de 8 km²;
- Le site couvre en partie les bassins versants des rivières Rouge (2,2 km²) et du Lièvre (275 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques et, dans une moindre mesure, par les activités minières. La superposition de droits fauniques (droits exclusifs et gestion opérationnelle des activités de chasse et de pêche) et de droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des perturbations touchant les activités de mise en valeur de la faune. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent nuire à la qualité des paysages de la zone.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-32

Secteur Papineau-Labelle

- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière (exploitation des substances minérales de surface);
- Protection des paysages.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par ses statuts de territoire faunique structuré. La gestion de la récolte faunique, pratiquée dans la réserve faunique et assumée par la pourvoirie avec droits exclusifs, assure la mise en valeur et la conservation des espèces fauniques exploitées. La protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur les règlements liés aux interventions sur le territoire public (aménagement forestier, exploration et exploitation minières);
- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les activités d'exploration minière devraient s'harmoniser aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune;
- Les aires potentielles pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'effet sur les usages actuels, jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées en fonction des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que des difficultés d'harmonisation avec les autres usages. Par la suite, ces aires pourraient évoluer en zones d'affectation qui seraient exclues de la présente zone d'affectation;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, activités minières, récréation et villégiature. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la récréation ainsi que de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-32

Secteur Papineau-Labelle

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin de protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites d'hébergement récréatif.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le territoire faunique est constitué de pourvoiries à droits exclusifs et d'une réserve faunique, créées respectivement en vertu des articles 78.1 et 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-36

Parc national de Plaisance

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant trois parcelles de territoire. Elle regroupe toutes les parties du parc national de Plaisance. La zone englobe un secteur archéologique qui renferme des sites amérindiens anciens et des vestiges d'occupation euro-canadienne du XVIII^e au XX^e siècle. La zone est localisée à proximité de la limite sud de la MRC de Papineau et touche en partie le territoire des municipalités de Lochaber, de Papineauville, de Plaisance et de Thurso. La zone couvre une superficie de 28 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, le parc national de Plaisance constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

La principale caractéristique du parc est l'abondance et la diversité des milieux humides qui prennent la forme de marais, d'étangs, de marécages et de prairies humides. Nous trouvons dans chacun de ces habitats une flore particulière.

Le parc national de Plaisance présente un paysage doucement ondulé qui s'étire d'ouest en est le long de la rivière des Outaouais. Tels de vastes gradins aux paliers allongés, les terres du parc, occupées par des champs en culture ou des friches, viennent discrètement se fondre dans le milieu aquatique qui prend une multitude de formes : îles, presque îles, baies, marais, marécages, prairies humides.

Ce parc national du Québec répond favorablement aux standards de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Les principaux critères se définissent comme ceci :

- Une aire relativement vaste qui abrite un ou plusieurs écosystèmes généralement peu ou pas transformés par l'exploitation où les espèces animales et végétales, les sites géomorphologiques et les habitats présentent un intérêt particulier sur les plans scientifiques, éducatifs ou récréatifs, ou qui offre un paysage d'une grande beauté dans laquelle la plus haute autorité compétente du pays a pris des mesures pour éliminer l'exploitation et pour y faire respecter les ensembles écologiques, géomorphologiques ou esthétiques et dont la visite est autorisée, sous certaines conditions, à des fins éducatives, culturelles ou récréatives.

Le parc national de Plaisance a été créé notamment pour protéger la riche biodiversité qu'il abrite. Cela se traduit notamment par la présence d'une dizaine d'espèces fauniques en



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-36

Parc national de Plaisance

situation précaire. Parmi elles, signalons le petit blongios et le troglodyte à bec court ainsi que quatre espèces de chauves-souris (argentée, cendrée, rousse et pipistrelle de l'Est). On trouve aussi une espèce de moule d'eau douce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Certaines de ces espèces font l'objet d'un suivi périodique dans le cadre de l'évaluation de l'intégrité écologique du parc.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public. Le parc national de Plaisance offre des activités récréotouristiques variées, que ce soit l'observation de la faune et de la flore, le canotage, la randonnée en kayak ou la randonnée pédestre (12 km). Il permet également la randonnée à bicyclette, avec ses 26 km de sentiers cyclables; la Route verte traverse d'ailleurs ce parc national.

La zone bénéficie d'un axe routier majeur, soit la route nationale 148 et d'une route d'accès aux ressources (chemin Petite Presqu'île). Selon la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, un sentier de motoneige traverse le parc d'est en ouest. À la suite d'une requête du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce sentier devra être déplacé hors du parc dès 2010.

Des recherches font état d'un secteur archéologique dans la zone. Les secteurs archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 8,6 km²;
- 1 secteur archéologique, soit Petite-Nation;
- 1 site archéologique (la maison Papineau);
- 1 réservoir (rivière des Outaouais);
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 3,7 km;
- 16 aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- 15 habitats du rat musqué;
- 1 parc national (Plaisance).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-36

Parc national de Plaisance

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Le volet «culturel/patrimonial» n'a pas encore été exploité sur le plan de l'interprétation du patrimoine naturel. À partir des données acquises lors des recherches archéologiques, plusieurs pistes apparaissent fort prometteuses mais doivent être documentées davantage avant de les intégrer à l'offre du parc;
- Le secteur du parc national de Plaisance présente un fort potentiel en matière d'archéologie et de récréotourisme. Les caractéristiques naturelles du parc, favorables à l'implantation humaine depuis plusieurs millénaires, font en sorte qu'il existe un potentiel de recherche, d'interprétation et de mise en valeur qui concilie les intérêts des gestionnaires du parc et du gouvernement en matière de protection des ressources naturelles et culturelles.

Problématique

- Le patrimoine archéologique est une ressource fragile et non renouvelable qui doit être prise en compte dans l'affectation du territoire. Sa destruction est une perte pour la société. Toute activité entraînant une perturbation du sol est susceptible de nuire au site archéologique.

Enjeux

- Conservation du patrimoine culturel et archéologique;
- Intégration du patrimoine archéologique comme une ressource s'inscrivant dans les préoccupations liées à l'affectation du territoire.

Analyse

- Le statut de parc lié à cette zone interdit les utilisations incompatibles avec sa mission de conservation;
- La zone représente un territoire où se trouve un secteur archéologique en milieu naturel qui témoigne de l'importance du potentiel archéologique du territoire. Au cours des derniers mois, des artefacts ont été trouvés et ce fait appuie l'objectif de protection de ces territoires. Les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mises en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques;
- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-36

Parc national de Plaisance

Intention gouvernementale

Préserver le territoire représentatif d'une région naturelle, notamment en raison de sa biodiversité biologique, et sauvegarder le patrimoine archéologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le parc national de Plaisance est constitué en vertu de la Loi sur les parcs (L. R. Q., chapitre P-9).

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les parcs nationaux sont classés dans la catégorie II .



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-38

Parc de la Gatineau

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) et elle correspond aux limites du parc de la Gatineau et touche en partie les municipalités de Chelsea, de La Pêche et de Pontiac dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau. La zone couvre une superficie de 353 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Ainsi, le parc de la Gatineau constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Assises légales :

Le parc de la Gatineau est une caractéristique exceptionnelle de la région de la capitale du Canada. Il est le bien foncier le plus vaste et l'un des plus anciens dont s'occupe la Commission de la capitale nationale (CCN). Au Canada, la plupart des grands parcs naturels appartiennent aux provinces ou à Parcs Canada (un organisme fédéral). Le parc de la Gatineau constitue le seul parc fédéral n'étant pas la propriété du gouvernement du Canada. Il est géré par la CCN aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* en tant qu'élément qui contribue de façon considérable au symbolisme de la capitale.

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Au registre des aires protégées, les parcs nationaux sont classés dans la catégorie II.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le parc de la Gatineau est une importante réserve naturelle qui s'étend sur 353 km². Il abrite une centaine d'espèces végétales en voie de disparition, soit la plus grande concentration d'espèces rares au Québec. La Commission de la capitale nationale protège ces espèces rares, conformément aux règlements fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux conventions internationales. Le parc offre d'excellentes possibilités culturelles, éducatives et de recherche, et la gestion ainsi que la protection des ressources naturelles comptent parmi les principales responsabilités de ses gestionnaires.

Le parc de la Gatineau constitue un échantillon représentatif d'une grande partie des paysages naturels riches et diversifiés du Bouclier canadien. Il joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité et de la vitalité des écosystèmes régionaux, en fournissant un



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-38

Parc de la Gatineau

habitat à plusieurs espèces fauniques ou floristiques, dont certaines sont considérées en péril.

Le parc abrite une diversité d'écosystèmes naturels compris dans trois ensembles physiographiques principaux dont :

- Les collines de la Gatineau, dotées d'un climat tempéré, qui comprennent des forêts feuillues dominées par des érablières, des hêtraies et des chênaies accompagnées de pins blancs dans des proportions variables ;
- L'escarpement d'Eardley, correspondant à une faille géologique marquant la limite sud-est du Bouclier canadien, associé à un microclimat chaud et sec qui favorise des espèces végétales méridionales rares (p. ex., chêne blanc);
- Et, le plateau d'Eardley, large territoire de faible amplitude topographique, au climat frais et humide, qui abrite, au cœur du parc, des forêts boréales mixtes ainsi qu'une concentration de marais, de marécages et de tourbières.

Une aire de confinement du cerf de Virginie constitue un habitat faunique légalement constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le *Règlement sur les habitats fauniques* (L. R. Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés comme essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.

Une aire de confinement du cerf de Virginie est un site dont la superficie boisée mesure au moins 250 ha et qui est caractérisé par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 cm ailleurs.

Une héronnière est un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron, le bihoreau à couronne noire ou la grande aigrette pendant au moins une des cinq dernières saisons de reproduction, et qui comprend la bande de 500 m de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande.

Une des missions du parc de la Gatineau est de protéger la riche biodiversité qu'il abrite. Cela se traduit notamment par la présence d'une vingtaine d'espèces fauniques en situation précaire, soit l'une des plus fortes densités au Québec. Parmi ces espèces, signalons des oiseaux comme les parulines azurée, à ailes dorées et hochequeue, le petit blongios et le pic à tête rouge, quatre espèces de couleuvres (à collier, d'eau, tachetée et verte), une importante population de rainettes faux-grillon de l'Ouest au pied de l'escarpement



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-38

Parc de la Gatineau

d'Eardley ainsi que des chauves-souris, des tortues mouchetées et des petits polatouches.

En collaboration avec plusieurs partenaires (chercheurs, ministères provinciaux et fédéraux, etc.), le parc de la Gatineau effectue de nombreux travaux de recherche et de suivi sur les espèces fauniques, spécialement sur celles en situation précaire.

De plus, le parc de la Gatineau dénombre une abondante population d'ours noirs et de cerfs de Virginie.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 62 km² de territoire public. Le parc offre des activités récréotouristiques variées, comme l'observation de la faune et de la flore, le canotage, le cyclisme, la randonnée pédestre, la raquette, le ski et bien d'autres. De plus, le parc est localisé près du milieu urbain et est très visité par les citoyens de Gatineau et des environs.

La zone bénéficie d'axes routiers majeurs comme l'autoroute 5, les routes nationales 105 et 148 et les routes collectrices 366 et les chemins Eardley-Masham et Old Chelsea.

Selon la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, la partie ouest de la zone comporte un sentier de motoneiges. Ce sentier devra être déplacé hors du parc dès 2010.

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 0,2 km²;
- 1 poste de transformation (Hydro-Québec);
- 5 lignes de transport d'énergie d'une tension de 120 et 230 kV;
- 14 barrages (barrages de retenue);
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 4 km;
- 3 héronnières;
- 2 aires de confinement du cerf de Virginie;
- 1 parc (de la Gatineau).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-38

Parc de la Gatineau

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

- Le Plan de transport de l'Outaouais (1996-2011) fait mention de l'Entente Québec-CCN sur les infrastructures routières, signée en 1972 puis modifiée en 1978. Celle-ci visait à planifier le développement routier pour répondre aux besoins de déplacement et soutenir le développement économique de la région. Parmi les projets routiers, l'Entente prévoit le contournement de Gatineau par un lien autoroutier qui traverserait la partie sud du parc. Le ministère des Transports du Québec a procédé à l'acquisition des emprises requises pour préserver ce corridor routier.

Problématique

- Le Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) mentionne que le projet de développement routier pourra se réaliser sur les terrains du parc que s'il ne fragmente pas les milieux naturels. Cette condition pourrait avoir comme conséquence la non-faisabilité ou le report du projet.

Enjeux

- L'utilisation potentielle d'un corridor routier qui traverserait la partie sud du parc.

Analyse

- Le statut de parc lié à cette zone interdit les utilisations incompatibles avec sa mission de conservation;
- Le projet de contournement autoroutier de Gatineau n'est pas prévu à court ou à moyen terme. De plus, les projets de développement du réseau routier font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP;
- Ainsi, aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver le territoire représentatif d'une région naturelle, notamment en raison de sa biodiversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-38

Parc de la Gatineau

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 18 sous-zones et 29 parcelles. Elle regroupe des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) localisés dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Papineau et de Pontiac. Les sous-zones couvrent 25 km² de terres publiques.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, les écosystèmes forestiers exceptionnels constituent l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La préservation des écosystèmes forestiers exceptionnels contribue à maintenir une composante cruciale de la diversité biologique ainsi que la diversité des écosystèmes forestiers. L'EFE permettra de maintenir dans le temps et l'espace la diversité des écosystèmes qui servent d'habitats à la majorité des espèces qui vivent sur un territoire donné.

Trois catégories d'écosystèmes forestiers :

Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites. Par exemple, les peuplements de pins rigides sont rares dans tout le Québec, alors que ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité d'inclure à la fois des arbres vivants, sénescents et morts ainsi qu'un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont en effet été considérablement perturbées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les incendies qui les ont raréfiées.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Les forêts refuges

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration notable (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Des recherches ont mis à jour un site archéologique dans la zone. Les sites archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

07-39-01 - Forêt refuge de la Baie-Noire

Cette forêt refuge se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul de l'Ouest et est située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Maniwaki. Elle occupe une superficie de 393 ha répartis presque entièrement autour du lac du Pont de Pierre et entre les lacs Vert, Faure et Brochet. Le relief y est accidenté et divisé en de nombreux petits sommets dont l'altitude ne dépasse généralement pas 450 m. Le relief est formé de hautes collines et de quelques monts aux versants en pente modérée à forte ainsi que de nombreux escarpements rocheux. L'assise rocheuse, de nature cristalline, est constituée de roches métamorphiques (gneiss et marbre au nord, paragneiss au sud).

La forêt refuge de la Baie-Noire renferme les plus belles populations au Québec du cyripède royal (*Cypripedium reginae*) et de la variété américaine du calypso bulbeux (*Calypso bulbosa* var. *americana*). Ces deux espèces d'orchidées figurent sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec.

07-39-02 - Forêt ancienne de la Baie-Sullivan

D'une superficie de 305 ha, la forêt ancienne de la Baie-Sullivan est située à quelque 98 km au nord de Maniwaki. Elle fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest.

La cédrière ancienne occupe deux îles voisines dans le secteur de la baie Sullivan du vaste réservoir Cabonga. Cette région présente un paysage relativement complexe, mais au relief doux. Les environs de la baie Sullivan sont caractérisés par des dépôts meubles d'origine glaciaire (till), dont l'épaisseur varie de mince à épais avec, localement, des dépôts organiques dans les cuvettes.

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt. D'abord, elle n'a



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) qui auraient pu causer la destruction totale du couvert dominant, et ce, depuis au moins 260 ans. Ensuite, il s'agit d'un écosystème qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines. Ainsi, cette cédrière a pu évoluer naturellement et développer certaines caractéristiques typiques des forêts anciennes, comme une structure inéquienne, des arbres sénescents et des arbres morts debout de même qu'une importante accumulation de bois mort au sol. Le thuya occidental peut y atteindre plus de 300 ans et mesurer au-delà de 70 cm de diamètre. Cette forêt se renouvelle grâce à de petites trouées créées dans le couvert par la chute des arbres sénescents ou morts. Ces ouvertures sont ensuite comblées par les arbres plus jeunes croissant en sous-étage. Cette dynamique agit probablement depuis bien plus longtemps que l'âge des plus vieux arbres vivant dans la forêt actuellement. Par ailleurs, il s'agit de l'une des rares cédrières anciennes de la zone de forêt mélangée de l'ouest du Québec.

07-39-03 - Forêt ancienne du Lac-de-l'Écluse

La forêt ancienne du Lac-de-l'Écluse est située à une trentaine de kilomètres au nord de Buckingham. Elle appartient au sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest.

Deux raisons expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents), qui auraient pu causer la destruction totale du couvert dominant, et ce, depuis plusieurs centaines d'années. Ensuite, il s'agit d'un écosystème « vierge » qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines, une situation particulièrement rare dans la zone de forêt feuillue du Québec. Cette forêt a ainsi pu se renouveler continuellement au fil des années grâce à de petites trouées créées dans le couvert, causées par la mort et la chute d'arbres isolés ou en petits groupes. Au fil des années, les peuplements de cette forêt ont développé des caractéristiques uniques tant sur le plan de leur structure diversifiée que de la taille remarquable atteinte par certains arbres. On y trouve des chicots et des débris ligneux au sol de 60 à 110 cm de diamètre, des érables de plus de 80 cm de diamètre et des bouleaux jaunes de plus de 400 ans dont le diamètre atteint 100 cm. Par ailleurs, il s'agit de la plus vaste étendue de forêt feuillue ancienne d'un seul tenant attestée à ce jour au Québec, soit 774 ha.

07-39-04 - Forêt ancienne du Lac-Gagnon

La forêt ancienne du Lac-Gagnon, à moins de 40 km à l'ouest de la municipalité de Saint-Jovite, fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) depuis au moins 400 ans. Ensuite, il s'agit d'un écosystème « vierge » qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines. Ainsi, cette forêt a pu évoluer naturellement et développer des caractéristiques uniques tant en ce qui a trait à la taille remarquable atteinte par certains arbres qu'à l'abondance de bois mort. Les prucheraies de cette forêt se régénèrent essentiellement grâce aux petites trouées, c'est-à-dire que les espaces créés dans le couvert par les arbres morts récemment sont comblés par les arbres plus jeunes du sous-étage. Cette dynamique de succession, typique d'une forêt ancienne, crée des peuplements dominés par des essences qui peuvent croître à l'ombre et exclut celles qui ont besoin de beaucoup de lumière pour leur développement, comme les peupliers ou les pins. On peut observer dans ces peuplements des chicots de 90 cm de diamètre et des débris ligneux au sol de 80 cm. Certaines pruches atteignent 385 ans et 95 cm de diamètre à hauteur de poitrine.

07-39-05 - Forêt ancienne du Lac-Antostagan

D'une superficie de 221 ha, la forêt ancienne du Lac-Antostagan est située à quelque 84 km au nord-ouest de Maniwaki. Elle se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest. La région du lac Antostagan présente un relief généralement peu accidenté, constitué de coteaux peu élevés recouverts de dépôts de till d'épaisseur variable.

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) depuis au moins 230 ans. Ensuite, il s'agit d'un écosystème composé de pinèdes qui n'ont jamais été aménagées ou perturbées par les activités humaines. Au Québec, les pinèdes naturelles qui n'ont jamais fait l'objet de coupes sont extrêmement rares. En dépit de leur grande valeur économique, les pinèdes de cette forêt ancienne ont été épargnées jusqu'à ce jour en raison de certaines particularités du milieu. En effet, ces peuplements occupent des sites assez accidentés sur un territoire entrecoupé d'innombrables lacs, mais sans aucun grand cours d'eau pour le flottage du bois. Les pinèdes ont donc évolué naturellement et développé des caractéristiques propres aux forêts anciennes. Ainsi, elles sont dominées par des arbres de dimensions remarquables. Les plus gros pins dépassent 80 cm de diamètre et atteignent près de 35 m de hauteur. Ces peuplements renferment aussi de gros individus sénescents ainsi que des chicots et des débris au sol de fort diamètre. Ce sont là des caractéristiques qui témoignent de l'ancienneté de la forêt.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

07-39-06 - Forêt refuge du Lac-Fresavy

Cette forêt refuge est comprise dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul de l'Ouest. Elle s'étend sur 72 ha à quelque 50 km au nord de Gatineau. Elle est constituée de divers peuplements sur substrats rocheux et généralement très secs, sauf dans la partie est où se trouve une petite portion très humide.

La forêt refuge du Lac-Fresavy abrite la doradille ambulante (*Asplenium rhizophyllum*), le cyripède tête-de-bélier (*Cypripedium arietinum*), le cyripède royal (*Cypripedium reginae*) et l'adlumie fongueuse (*Adlumia fungosa*). Ces quatre espèces figurent sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec.

07-39-07 - Forêt ancienne du Lac-Fusain

La forêt ancienne du Lac-Fusain, d'une superficie continue de 72 ha, est située à quelque 93 km au nord-ouest de Maniwaki. Elle se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest. La région environnante de la forêt présente un relief peu accidenté, constitué de coteaux aux versants en pente faible recouverte de till plus ou moins épais.

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) qui auraient pu causer la destruction totale du couvert dominant, et ce, depuis au moins 240 ans. Ensuite, il s'agit d'un peuplement qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines. Cette situation est peu commune dans la zone de forêt mélangée du Québec, laquelle fait l'objet d'intenses activités d'aménagement forestier depuis plusieurs décennies. C'est particulièrement le cas des pinèdes blanches qui sont rares partout dans le sud du Québec en raison de la grande valeur commerciale accordée à cette essence depuis plusieurs siècles. À la suite d'une longue période d'évolution naturelle, cette forêt a développé des caractéristiques particulières, notamment en ce qui a trait à sa structure et à la taille remarquable de certains arbres. On y trouve des pins blancs dont le diamètre atteint plus de 70 cm ou dépasse parfois 80 cm. Les troncs morts au sol ont un diamètre similaire à celui des arbres dominants. La décomposition avancée de ces gros débris témoigne de l'ancienneté de la pinède.

07-39-08 - Forêt ancienne du Lac-Tucker

D'une superficie de 112 ha, la forêt ancienne du Lac-Tucker est située à quelque 48 km au nord-ouest de Buckingham. Elle se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul de l'Ouest.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) depuis au moins trois siècles. Ensuite, elle est composée de peuplements qui n'ont jamais été aménagés ou perturbés par l'humain. Cette situation est particulièrement rare dans le sud du Québec où le territoire est fortement agricole et urbain. La situation topographique particulière de cette forêt explique le fait qu'elle n'a subi aucune coupe jusqu'à ce jour, contrairement aux forêts des alentours. En effet, le site est difficilement accessible parce qu'il est situé au sommet d'une colline aux flancs escarpés. Cet écosystème a donc connu une longue période d'évolution naturelle qui lui a permis de développer des caractéristiques propres aux forêts anciennes, comme une structure inéquienne, une prédominance d'essences tolérantes à l'ombre ainsi que de gros chicots et des débris ligneux à divers stades de décomposition. Le renouvellement de la forêt se fait par l'intermédiaire des petites trouées qui se forment dans le couvert par suite de la mort ou de la chute d'un ou de quelques arbres dominants. Les arbres du sous-étage profitent alors de ces ouvertures pour atteindre la strate dominante.

07-39-09 - Forêt refuge du Mont-de-Davidson

Cette forêt refuge fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle occupe une superficie continue de plus de 7 ha à 7 km au nord de Fort-Coulonge. Dans le secteur, le relief est accidenté et formé de collines aux versants en pente douce ou modérée. Le substrat rocheux, de nature cristalline, est composé de roches métamorphiques. Le climat y est relativement doux et la saison de croissance y est de 180 jours. Ces conditions sont favorables à plusieurs plantes menacées ou vulnérables qui croissent dans la vallée de l'Outaouais. Pour ces espèces, la rive québécoise de l'Outaouais, particulièrement en amont de Gatineau, constitue la limite nord ou est de leur aire de répartition sur le continent. Par ailleurs, il est à noter qu'une partie de la forêt refuge se situe en territoire privé.

La forêt refuge du Mont-de-Davidson abrite l'une des plus importantes populations au Québec d'hélianthe à feuilles étalées (*Helianthus divaricatus*). Cette espèce figure sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec.

07-39-10 - Forêt refuge du Mont-Martin

Cette forêt refuge est comprise dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle occupe une superficie continue de 100 ha à environ 62 km au nord-ouest de Fort-Coulonge. Dans ce secteur, le relief est accidenté et formé de collines dont la pente varie de douce à modérée. De vastes affleurements de roc s'y trouvent. Le substrat rocheux, de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

nature cristalline, est composé de roches métamorphiques. Le climat y est relativement doux et la saison de croissance y atteint 180 jours. Ces conditions sont favorables à plusieurs plantes menacées ou vulnérables qui croissent dans la vallée de l'Outaouais. Pour ces espèces, la rive québécoise de l'Outaouais, particulièrement en amont de Gatineau, constitue la limite nord ou est de leur aire de répartition sur le continent.

La forêt refuge du Mont-Martin abrite l'une des plus importantes populations au Québec d'hélianthe à feuilles étalées (*Helianthus divaricatus*). Cette espèce figure sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec. C'est aussi dans cette forêt qu'on a rapporté la seule mention québécoise du chénopode de Fogg (*Chenopodium foggii*), une plante herbacée annuelle peu commune au Canada et aux États-Unis.

07-39-11 - Forêt refuge de la Rivière-Kazabazua

Cette forêt refuge fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul de l'Ouest. Située à quelque 50 km au sud de Maniwaki, elle occupe une superficie d'à peine 7 ha sur un léger promontoire. Ce monticule constitue en fait un affleurement de marbre recouvert d'un mince dépôt glaciaire indifférencié avec de nombreux blocs rocheux et un régime hydrique sec. Cette butte se démarque au sein de la plaine de Kazabazua, cette dernière étant essentiellement formée de dépôts fluvioglaciaires.

La forêt refuge de la Rivière-Kazabazua abrite le céanothe à feuilles étroites (*Ceanothus herbaceus*) et la lysimaque à quatre feuilles (*Lysimachia quadrifolia*). Ces deux espèces figurent sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec. La lysimaque à quatre feuilles est excessivement rare et gravement menacée de disparition. En janvier 2003, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ne rapportait que sept populations de cette espèce dans l'ensemble du Québec. Toutefois, plus de la moitié de ces populations ont été observées il y a plus de 25 ans. L'espèce a ainsi possiblement disparu de sites où elle avait été répertoriée à l'époque. Le céanothe à feuilles étroites est un petit arbuste qui ne dépasse pas 1 m de hauteur. Il est menacé de disparition dans plusieurs États américains et est disparu de l'Indiana. Au Québec, on le trouve dans moins de 20 endroits. La forêt refuge de la Rivière Kazabazua constitue la première aire protégée québécoise abritant cette espèce.

07-39-12 - Forêt ancienne de la Rivière-Poussière

D'une superficie de 46 ha, la forêt ancienne de la Rivière-Poussière est située à quelque 26 km au nord de Rapides-des-Joachims. Elle fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Un climat relativement sec et des incendies assez fréquents y ont favorisé la croissance des pinèdes à pin blanc ou à pin rouge dans les sites à drainage rapide. La



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

région de la rivière Poussière possède un relief assez accidenté, formé de collines recouvertes, pour la plupart, de dépôts glaciaires minces ou très minces.

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, cette pinède blanche n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) depuis au moins 165 ans. Ensuite, il s'agit d'une forêt qui n'a jamais été aménagée ou perturbée par les activités humaines. Cette situation est peu commune dans la zone de forêt feuillue du Sud québécois où presque toutes les forêts, et particulièrement les pinèdes à pin blanc, ont fait l'objet de coupes plus ou moins intenses. Grâce à cette longue période d'évolution naturelle, la forêt a développé des attributs particuliers, notamment en ce qui a trait à sa structure et à la taille imposante de certains arbres. Ainsi, plusieurs pins blancs de plus de 160 ans mesurent jusqu'à 66 cm de diamètre. Si les forêts feuillues anciennes présentent une structure typiquement inéquienne, les pinèdes anciennes à pin blanc ou à pin rouge ont plutôt une structure étagée et parfois même équienne. Cela est attribuable au fait que les pinèdes dépendent habituellement du feu pour se régénérer. Grâce à leur écorce épaisse, certains pins dominants survivent aux incendies d'intensité faible ou modérée. Ils servent alors de semenciers et permettent le développement d'un nouveau peuplement.

07-39-13 - Forêt ancienne de la Rivière-Schyan

D'une superficie de 35 ha, la forêt ancienne de la Rivière-Schyan est située à quelque 27 km au sud-est de Rapides-des-Joachims. Elle se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Le relief de la région environnante est formé de collines, aux sommets arrondis, dont les pentes varient de faibles à modérées ainsi que de quelques escarpements rocheux et de petites vallées encaissées.

Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette forêt ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement touchée par des perturbations naturelles graves (incendies, épidémies d'insectes et vents violents) depuis près de deux siècles. Ensuite, il s'agit d'un peuplement de pins blancs qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines. Ce type de peuplement est très rare partout dans l'aire de répartition du pin blanc, car cette essence est très recherchée pour la qualité de son bois depuis plusieurs siècles déjà. Grâce à une longue période d'évolution naturelle, la forêt a développé des caractéristiques particulières, dont une structure complexe et une strate supérieure composée d'immenses pins. Certains pins, âgés de 185 ans, atteignent 42 m de haut et 90 cm de diamètre. La forêt est aussi composée d'arbres plus jeunes aux dimensions plus modestes. Comme bien d'autres forêts anciennes, elle renferme plusieurs chicots et des troncs couchés au sol, issus d'arbres qui faisaient autrefois partie de la strate dominante. Si les forêts feuillues anciennes présentent une structure



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

typiquement inéquienne, les pinèdes anciennes à pin blanc ou à pin rouge ont plutôt une structure étagée et parfois même équienne. Cela est dû au fait que les pinèdes dépendent habituellement du feu pour se régénérer. Les pins dominants peuvent survivre à des incendies d'intensité faible ou modérée grâce à leur écorce épaisse. Ils servent alors de semenciers et permettent le développement d'un nouveau peuplement.

07-39-14 - Forêt refuge du Rocher-à-l'Oiseau

Cette forêt refuge se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle occupe une superficie de 15 ha sur le rocher à l'Oiseau. Cet escarpement rocheux abrupt domine la rive nord de la rivière des Outaouais et est situé à environ 100 km au nord-ouest de Gatineau. Le relief de la région avoisinante est accidenté et formé de collines aux versants en pente douce ou modérée. De vastes affleurements de roc s'y trouvent. Le substrat rocheux, de nature cristalline, est composé de roches métamorphiques. Le climat y est doux et la saison de croissance y atteint 180 jours.

La forêt refuge du Rocher-à-l'Oiseau abrite le genévrier de Virginie (*Juniperus virginiana* var. *virginiana*), le céanothe à feuilles étroites (*Ceanothus herbaceus*), le sumac aromatique (*Rhus aromatica* var. *aromatica*) et la renouée de Douglas (*Polygonum douglasii* subsp. *douglasii*). Ces quatre espèces figurent sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec. Cette forêt refuge renferme également l'un des deux seuls sites connus de nidification du faucon pèlerin en Outaouais. Cet oiseau compte parmi les 37 espèces fauniques qui ont été légalement désignées menacées ou vulnérables au Québec.

07-39-15 - Forêt refuge du Lac-à-la-Tortue

Cette forêt refuge fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle se trouve à 70 km au nord-ouest de Fort-Coulonge, aux abords de la rivière des Outaouais. Elle occupe une superficie de 17 ha. Le secteur présente un relief de collines arrondies. Le roc, de nature métamorphique, affleure sur plus du tiers du territoire, particulièrement sur les sommets et les pentes.

La forêt refuge du Lac-à-la-Tortue abrite cinq espèces figurant sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec : l'arabette de Holboell variété unilatérale (*Arabis holboellii* var. *secunda*), le carex à larges feuilles (*Carex platyphylla*), le chénopode de Fogg (*Chenopodium foggii*), la verge-d'or faux-ptarmica (*Solidago ptarmicoides*) et l'utriculaire résupinée (*Utricularia resupinata*).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

07-39-16 - Forêt refuge du Lac-Cayamant

Cette forêt refuge fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle occupe une superficie de près de 250 ha à 41 km au sud-ouest de Maniwaki, dans la vallée de la Gatineau. Le milieu environnant présente un relief modérément accidenté, formé de collines aux sommets arrondis et aux versants de pente faible à modérée. La forêt refuge est située en haut de pentes et longe les flancs rocheux exposés au sud et à l'est de la montagne. Le roc affleure sur une grande partie du territoire, particulièrement sur les sommets et les pentes. Le substrat rocheux est composé de roches métamorphiques.

La forêt refuge du Lac-Cayamant abrite non seulement la plus importante colonie québécoise de conopholis d'Amérique (*Conopholis americana*), mais aussi l'une des plus nordiques au Québec, dépassant même légèrement le 46° de latitude. Le conopholis d'Amérique figure sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec.

07-39-17 - Forêt refuge du Lac-Bailey

Cette forêt se trouve dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle couvre une superficie de 107 ha à 31 km au sud-est de Maniwaki. La forêt est encaissée dans une longue et étroite dépression où sillonnent l'émissaire et le tributaire du lac Bailey.

La forêt refuge du Lac-Bailey abrite la doradille ambulante (*Asplenium rhizophyllum*). Cette petite fougère calcicole figure sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec. La population du lac Bailey est l'une des plus belles recensée en territoire public. Elle est aussi l'une des populations les plus nordiques du Québec, car elle se trouve au nord du 46° de latitude.

La forêt refuge est composée de résineux, notamment de thuya occidental et de pruche du Canada, ainsi que de feuillus intolérants, tels que l'orme d'Amérique, le frêne noir, le tilleul d'Amérique et le bouleau jaune. En plus d'accueillir la doradille ambulante, la forêt refuge abrite un cortège floristique des plus diversifiés.

07-39-18 - Forêt rare de la Rivière-Gens-de-Terre

Cette forêt rare fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle couvre une superficie de 48 ha à 33 km au nord-ouest de la municipalité de Grand-Remous, à l'intérieur de la réserve faunique La Vérendrye. La forêt rare est composée de deux peuplements. L'un se trouve le long de la rivière Gens de Terre et l'autre est aux



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

abords de son tributaire, la rivière Serpent.

Une érablière argentée à orme d'Amérique dans la partie nord de l'Outaouais est particulièrement exceptionnelle. Ce type de peuplement est généralement confiné aux stations plus méridionales des basses-terres du Saint-Laurent et de la vallée de la rivière des Outaouais. Vers le nord, les érablières argentées ne dépassent guère la latitude de l'Île-aux-Allumettes le long de la rivière des Outaouais, même si quelques populations marginales d'érables argentés ont pu, dans le passé, occuper les rives naturelles de la rivière Gatineau jusqu'à la latitude de Mont-Laurier. La plupart de ces petits peuplements ont aujourd'hui disparu.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 site archéologique (Roche-à-l'Oiseau) localisé en périphérie de la rivière des Outaouais;
- 10 terrains de piégeage;
- 2 réserves fauniques, soit La Vérendrye et Papineau-Labelle;
- 1 réserve à castor totalisant 3,8 km²;
- 2 zecs, soit Rapides-des-Joachims et Saint-Patrice;
- La zone comprend quatre sites fauniques d'intérêt :

Le SFI du bassin versant immédiat du lac des Trente et Un Milles (superficie de 3,4 km²), localisé à la limite est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et constitué en raison d'espèces ichtyologiques remarquables.

Les SFI du bassin versant immédiat des lacs Frabet et Rowan (superficie de 2,2 km²), localisés dans la municipalité de Val-des-Bois et constitués en raison d'un rendement de pêche remarquable.

Le SFI du bassin versant immédiat du lac Gagnon (superficie de 0,6 km²), localisé au nord de la MRC de Papineau et considéré comme lac oligotrophe exceptionnel.

- 1 bail à des fins communautaires (récréative, sportive ou éducative);
- 2 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 1,7 km;
- 1 piste cyclable d'une longueur totale de 0,5 km;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 0,8 km;
- 1 sentier de raquette d'une longueur totale de 0,5 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 3,6 km;
- 1 sentier de ski de fond d'une longueur totale de 0,8 km;
- 1 bail à des fins municipal (stationnement, édifice, piscine, parc ou espace vert);
- 6 aires de confinement du cerf de Virginie;
- 18 EFE.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Projet de parc régional du Mont Cayamant.

Éléments particuliers :

- La zone comporte deux unités territoriales d'intérêt, soit :
 - le Rocher à l'Oiseau, localisé dans la municipalité de Sheenboro, constituée en raison d'un rocher abrupt de 150 m de haut;
 - le Pont de pierre, localisé dans la municipalité de Déléage, constituée en raison d'éléments géomorphologiques exceptionnels;
- Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles;
- Une portion des territoires, correspondant à 6 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquine du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le statut des écosystèmes forestiers exceptionnels constituant cette zone est permanent et l'on y prévoit des mesures de protection rigoureuses;
- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère unique, ancien ou rare.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Les EFE sont constitués en vertu de la Loi sur les forêts (L R Q, chapitre F-4.1).

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les EFE sont classées dans la catégorie III .



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39a

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 5 sous-zones et 15 parcelles correspondant aux écosystèmes forestiers exceptionnels projetés, localisés sur les territoires des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac. Les sous-zones couvrent une superficie de 2,3 km² et sont entièrement localisées sur terre publique.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, les écosystèmes forestiers exceptionnels projetés constituent l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La préservation des écosystèmes forestiers exceptionnels contribue à maintenir une composante cruciale de la diversité biologique ainsi que la diversité des écosystèmes forestiers. L'EFE permettra de maintenir dans le temps et l'espace la diversité des écosystèmes qui servent d'habitats à la majorité des espèces qui vivent sur un territoire donné.

Trois catégories d'écosystèmes forestiers :

Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites. Par exemple, les peuplements de pins rigides sont rares dans tout le Québec, alors que ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité d'inclure à la fois des arbres vivants, sénescents et morts ainsi qu'un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont en effet été considérablement perturbées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les incendies qui les ont raréfiées.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39a

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Les forêts refuges

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration notable (au moins trois) de ces mêmes espèces.

07-39a-01 - *Lac David*

Forêt refuge constituée d'une population remarquable d'espèces menacées ou vulnérables. L'EFE du lac David est localisé dans la partie sud-ouest de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, plus précisément à la limite est de la zec Pontiac, aux abords du lac David.

07-39a-02 - *Landes Nord de l'île du Grand*

Forêt rare constituée d'une population remarquable d'espèces menacées ou vulnérables et une occurrence de très grande rareté. L'EFE est localisé dans la partie sud de la MRC de Pontiac, dans la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet.

07-39a-03 - *Baie Sullivan Est*

Forêt ancienne constituée de très vieux arbres. La Baie Sullivan est localisée dans la partie nord-ouest de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans la réserve faunique La Vérendrye, aux abords du réservoir Cabonga.

07-39a-04 - *Rivière Noire*

Forêt rare constituée de l'orme d'Amérique. Groupement transgressif, au-delà de son aire de répartition habituelle. L'EFE est localisé au nord de la zec Saint-Patrice et en périphérie de la rivière Noire.

07-39a-05 - *Lac Lyon*

Vieille forêt vierge constituée de très vieux arbres (de 315 à 370 ans). Le lac Lyon est localisé au nord-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Droits, statuts et activités usuelles

- 4 terrains de piégeage;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39a

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 3 zecs, soit Bras-Coupé-Désert, Saint-Patrice et Pontiac;
- 1 réserve à castor totalisant 0,06 km²;
- CAAF sur une superficie de 2,2 km²;
- 5 baux de villégiature;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un sentier individuel;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 6,7 km;
- 1 claim.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 0,4 km², le potentiel acéricole est classé de faible à élevé;
- La zone couvre en partie le bassin versant de la rivière Gatineau (1,7 km²) lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur Nord-Est (0,8 km²) ainsi que le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (0,8 km²);
- La zone dispose du potentiel minéral de Fort-Coulonge (0,1 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium ainsi que plusieurs occurrences de molybdénite. Enfin, la zone comprend des indices et des gîtes de zinc et de plomb.

Éléments particuliers :

- Une portion des territoires, correspondant à 60 000 m², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39a

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Problématique

- Les sites correspondent à des projets d'EFE dont l'utilisation dominante est de nature forestière et, dans une moindre mesure, la villégiature. L'exploitation forestière et le développement de la villégiature sont incompatibles avec la raison d'être d'un EFE.

Enjeux

- Protection de la biodiversité forestière;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier.

Analyse

- La vocation de protection liée aux EFE impose certaines contraintes aux utilisations du territoire et des ressources. La pratique de certaines activités récréatives (randonnée, chasse, pêche, etc.) n'est pas incompatible avec le niveau de protection destiné aux EFE projetés. Les orientations liées aux EFE indiquent que ces activités sont permises dans la mesure où l'intégrité de la biodiversité n'est pas menacée;
- Les projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère unique, ancien ou rare.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-39a

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Les EFE sont constitués en vertu de la Loi sur les forêts (L R Q, chapitre F-4.1).

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les EFE sont classées dans la catégorie III .



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 20 avril 2010

Zone n° : 07-40

Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant deux sous-zones et trois parcelles de territoire. Elle regroupe deux projets de parcs régionaux, soit du mont Cayamant et du mont Morissette, localisés dans les municipalités de Cayamant et de Blue Sea dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La zone couvre une superficie de 22 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Les projets de parcs régionaux constituent l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

07-40-01 - Mont Cayamant

Les objectifs spécifiques du parc du Mont Cayamant dans le cadre d'un développement récréotouristique, sont :

- Mettre en valeur la vue panoramique du territoire;
- Rendre accessible le territoire à la population locale, régionale et touristique;
- Aménager un réseau de sentiers pour VHR afin de favoriser l'interrelation avec les sites récréotouristiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de la MRC de Pontiac;
- Protéger l'ensemble des ressources naturelles du territoire;
- Favoriser la participation de la communauté à l'aménagement et à l'exploitation du parc.

07-40-02 - Mont Morissette

Le projet d'aménagement du mont Morissette vise la création d'un parc régional à vocation récréotouristique. Il est situé à la limite nord de la municipalité de Blue Sea.

Les trois principaux objectifs de la création du parc sont :

- Permettre au grand public d'accéder au mont Morissette;
- Développer les infrastructures récréotouristiques adaptées aux besoins des utilisateurs du mont Morissette ;
- Mettre en valeur le milieu forestier dans un contexte de valorisation et de protection du milieu naturel.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 20 avril 2010

Zone n° : 07-40

Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est peu développé et il est constitué de petits lacs et de rivières innommées.

La zone est caractérisée par un relief modérément accidenté. Le dépôt de surface est constitué majoritairement de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets. La zone est localisée dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 20 km² de territoire public et son utilisation est axée sur les ressources forestières et les activités récréatives.

La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. La zone englobe également quelques infrastructures récréatives actuelles ou projetées telles que des sentiers pédestres, des refuges et des belvédères.

Sur le plan de l'accessibilité, aucun chemin forestier d'importance ne traverse la zone. Un sentier de l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, les Ours Blancs inc. longe la partie sud du parc régional du Mont Cayamant.

Droits, statuts et activités usuelles

- CAAF sur une superficie de 17 km² (secteur du mont Cayamant);
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réaménagement d'un sentier individuel;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 4,3 km.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Pour 20 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 20 avril 2010

Zone n° : 07-40

Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette

d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien couvre une superficie de 4 ha;

- La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise le secteur de développement récréatif du centre de l'Outaouais (16 km²) ainsi que le secteur de consolidation de villégiature de La Vallée-de-la-Gatineau (2,4 km²);
- Projet de parc régional du Mont Cayamant;
- Projet de parc régional du Mont Morissette;
- 1 gîte non métallique.

Problématique

- Le territoire sollicité pour la réalisation des projets de parcs régionaux est dominé par les utilisations forestières et récréatives. La superposition des droits forestiers et les utilisations à des fins récréatives nécessitent une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement, et des milieux naturels. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées pour faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités forestières peuvent compromettre la qualité des paysages et des milieux naturels de la zone.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour des activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Protection des paysages et des milieux naturels.

Analyse

- Cette zone se distingue du territoire environnant par deux projets de création de parcs régionaux. Le milieu local est à compléter les plans d'aménagement et de gestion des projets de parcs régionaux. Ces plans devront établir les grandes orientations d'aménagement des parcs, y présenter les objectifs de développement ainsi que les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 20 avril 2010

Zone n° : 07-40

Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette

activités et les utilisations projetées. Ils devront également comprendre les infrastructures projetées puis déterminer les types de gestion administrative et financière liés aux parcs régionaux;

- La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne les usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte récréatif du secteur;
- Le territoire de la zone est principalement utilisé à des fins forestières et récréatives. Ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles en fonction de la vocation récréative de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur à des fins de récréation.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Le pouvoir habilitant les MRC à constituer un parc régional se trouve aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales.

Le gouvernement du Québec a établi un cadre de référence pour la création des parcs régionaux concernant les objectifs à respecter lorsque le projet est sur les terres publiques.

Les objectifs :

- Rendre accessibles de nouveaux espaces naturels protégés pour la pratique d'activités



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 20 avril 2010

Zone n° : 07-40

Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette

récréatives de plein air;

- Favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient fauniques, forestières, hydriques, minérales ou autres;
- Répondre aux besoins du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés;
- Permettre aux MRC de jouer un rôle actif en matière de planification et d'aménagement des espaces récréatifs en prenant en considération l'exploitation de toutes les ressources qui s'y trouvent.

Le but des parcs régionaux est de mettre en valeur les ressources naturelles et le patrimoine culturel de la région. La création de ces parcs devrait permettre à la communauté locale de prendre conscience de ses richesses patrimoniales et de les utiliser comme outil de développement. Les aménagements et l'exploitation des parcs devront stimuler les activités socioéconomiques locales. Le mont Cayamant se situe au sud du lac Cayamant dans la municipalité du même nom.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-41

Héronnières

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 25 parcelles de territoire. Elle regroupe les héronnières ayant un statut d'habitat faunique protégé et localisées dans toutes les MRC de la région de l'Outaouais. La zone couvre une superficie de 31 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, l'habitat faunique de type « héronnière » constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Une héronnière est un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron, le bihoreau à couronne noire ou la grande aigrette au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction, et qui comprend la bande de 500 m de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande.

Accessoirement, les héronnières peuvent abriter des espèces fauniques en situation précaire au site même de nidification ou dans la zone tampon. C'est le cas de trois héronnières où l'une ou l'autre des espèces suivantes se retrouvent : rainette faux-grillon de l'Ouest, couleuvre tachetée et couleuvre à collier.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend une superficie de territoire public de 20 km². Au moins une héronnière est côtoyée par un axe routier du réseau supérieur, soit la route collectrice 107.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 ligne de transport d'énergie de 120 kV;
- 8 terrains de piégeage;
- 1 réserve faunique (Papineau-Labelle);
- 2 zecs, soit Bras-Coupé-Désert et Saint Patrice;
- La zone comprend un site faunique d'intérêt :

Le SFI du bassin versant immédiat du lac de l'Argile (superficie de 1,7 km²), localisé dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et constitué en raison de la qualité de pêche remarquable.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-41

Héronnières

- 1 refuge biologique;
- CAAF sur une superficie de 16 km²;
- 1 forêt d'enseignement et de recherche;
- 1 sentier de motoquad d'une longueur totale de 0,6 km;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 1 km;
- 2 sentiers pédestres d'une longueur totale de 4,6 km;
- 19 claims miniers;
- 25 héronnières;
- 6 aires de confinement du cerf de Virginie.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 19 km², le potentiel acéricole est classé de faible à élevé;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Coulonge (1,3 km²), du Lièvre (4 km²) et Gatineau (16 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Projet de parc régional du Mont Morissette;
- Le plan régional de développement du territoire public vise trois secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du chemin du Bois-Franc (1,9 km²), Baskatong (2,3 km²), de la Vallée-de-la-Gatineau (1,3 km²) et de Petite Nation (1,1 km²) ainsi que le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (1,5 km²);
- Les sites contiennent deux secteurs à potentiel minéral :

Le potentiel Fort-Coulonge (1,4 km²). La zone contient plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium, de thorium, de molybdénite, de zinc et de plomb;

Le potentiel Maniwaki (5,5 km²). La zone contient plusieurs indices et gîtes de zinc et de plomb.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-41

Héronnières

Problématique

- Aucune problématique.

Enjeux

- Aucun enjeu.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie (aménagement de la forêt, enseignement et recherche forestière), exploration minière et récréation. Cependant, le statut des héronnières constituant cette zone est associé à des mesures particulières qui encadrent les différentes activités pouvant s'y exercer;
- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder les habitats du héron.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Une héronnière est un habitat faunique légalement constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le *Règlement sur les habitats fauniques* (L. R. Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-41

Héronnières

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les héronnières sont classées dans la catégorie VI.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-44

Habitats du rat musqué

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 12 parcelles de territoire. Elle regroupe les habitats du rat musqué ayant un statut d'habitat faunique protégé et qui sont localisés dans toutes les MRC de la région de l'Outaouais. La zone couvre une superficie de 4,9 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, l'habitat faunique du rat musqué constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- L'habitat du rat musqué est un marais ou un étang, d'une superficie d'au moins 5 ha, occupé par le rat musqué;
- Une espèce faunique en situation précaire, le troglodyte à bec court, habite dans un des habitats du rat musqué, notamment dans le secteur de Bristol.
- La zone comprend 1,5 km² de territoire public.

Droits, statuts et activités usuelles

- 4 terrains de piégeage;
- Zec Saint-Patrice;
- Les sites comprennent un site faunique d'intérêt:
Le SFI du bassin versant immédiat du lac de l'Argile (superficie de 0,8 km²), constitué en raison de sa qualité de pêche remarquable;
- CAAF sur une superficie de 0,8 km²;
- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 0,9 km;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 0,04 km;
- 4 claims miniers;
- 12 habitats du rat musqué;
- 3 aires de confinement du cerf de Virginie.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-44

Habitats du rat musqué

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 0,4 km², le potentiel acéricole est classé de faible à élevé;
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières du Lièvre (1,6 km²), Gatineau (0,7 km²) et Coulange (0,6 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise deux secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du chemin du Bois-Franc (0,6 km²) et de Petite Nation (0,4 km²);
- La zone dispose du potentiel minéral de Maniwaki (0,7 km²) et recèle plusieurs indices et quelques gîtes de zinc et de plomb.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie (aménagement de la forêt), exploration minière, exploitation du potentiel hydroélectrique (réservoir de l'Escalier) et récréation (zec). Cependant, le statut des habitats du rat musqué de cette zone est associé à des mesures particulières qui encadrent les différentes activités pouvant s'y exercer;

- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder les habitats du rat musqué.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-44

Habitats du rat musqué

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Un habitat du rat musqué constitue un habitat faunique légalement constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le *Règlement sur les habitats fauniques* (L. R. Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les habitats du rat musqué sont classés dans la catégorie VI.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-45

Îles ou presque îles habitées par une colonie d'oiseaux

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant six parcelles de territoire. Elle regroupe les colonies d'oiseaux vivant sur une île ou une presque île ayant un statut d'habitat faunique protégé et est localisée dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac. La zone couvre une superficie de 12 700 m² entièrement localisée sur le territoire public.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Ainsi, l'habitat faunique de type « colonie d'oiseaux » constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- Une colonie d'oiseaux est une île ou une presque île d'une superficie de moins de 50 ha où l'on dénombre par hectare au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie, autres que le héron.

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 réservoir (Baskatong);
- 1 aire faunique communautaire (Baskatong);
- Les sites comprennent un site faunique d'intérêt:
Le SFI du bassin versant immédiat du lac des Trente et Un Milles (superficie de 500 m²), localisé à la limite est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et constitué en raison d'espèces ichtyologiques remarquables;
- CAAF sur une superficie de 6 000 m²;
- 1 réserve forestière totalisant 2 000 m²;
- 6 colonies d'oiseaux sur île ou presque île;
- 1 aire de confinement du cerf de Virginie.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 10000 m², le potentiel acéricole est classé de faible à élevé;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-45

Îles ou presque îles habitées par une colonie d'oiseaux

- Les sites couvrent les bassins versants de la rivière Gatineau (6900 m²) et du Lièvre (5700 m²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Le plan régional de développement du territoire public vise deux secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit les secteurs Baskatong (6 400 m²) et de la Vallée-de-la-Gatineau (5 700 m²);
- Les sites disposent du potentiel minéral de Maniwaki (500 m²) et recèlent plusieurs indices et quelques gîtes de zinc et de plomb.

Problématique

- Aucune problématique.

Enjeux

- Aucun enjeu.

Analyse

- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins, notamment pour l'exploitation du potentiel hydroélectrique (réservoir Baskatong). Cependant, le statut des colonies d'oiseaux constituant cette zone est associé à des mesures particulières qui encadrent les différentes activités pouvant s'y exercer;
- Aucun élément ne permet de remettre en cause la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder les habitats fauniques des îles ou des presque îles habitées par une colonie d'oiseaux.

Vocation

Protection.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-45

Îles ou presque îles habitées par une colonie d'oiseaux

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Une colonie d'oiseaux est un habitat faunique légalement constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le *Règlement sur les habitats fauniques* (L. R. Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les îles ou presque îles habitées par une colonie d'oiseaux sont classées dans la catégorie VI.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-46

Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) qui est constituée de la réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécifiquement, de la représentativité de la région naturelle C. Elle est localisée dans le secteur du lac Jean-Péré et englobe une partie de la réserve faunique La Vérendrye. Elle est située au nord de la MRC de Pontiac ainsi qu'au nord-ouest de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La zone couvre une superficie de 261 km².

La zone touche les territoires non organisés de lac-Nilgaut dans la MRC de Pontiac et de lac-Pythonga dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. La réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est très développé et dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs Antostagan, Jean-Péré et Poulter.

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté formé de coteaux aux versants en pente faible. Le dépôt de surface est constitué en proportion à peu près égale de till épais et mince avec affleurements rocheux sur les sommets. La zone est comprise dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.

La réserve de biodiversité projetée est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales et la région naturelle de la Dépression de La Vérendrye. Plus précisément, elle fait principalement partie de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Denahey et du district écologique des Buttons du lac de l'Écorce. Sa portion nord fait partie de l'ensemble physiographique de la Plaine ondulée du lac Cawatose et du district écologique des Monticules du lac Carrière. La réserve est située dans le bassin versant des Rapides, qui fait partie des bassins versants de la rivière Gens-de-Terre et de la rivière Gatineau.

La seule espèce faunique en situation précaire connue dans cette zone est le pygargue à tête blanche nichant au lac Antostagan.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-46

Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public et, jusqu'à tout récemment, l'exploitation forestière constituait la principale activité économique de la zone. Le prélèvement faunique, les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent aussi des activités économiques importantes.

La zone est localisée à proximité d'un axe routier majeur, soit la route nationale 117, qui est considérée comme faisant partie du réseau routier transcanadien. Ce lien routier permet aux régions de l'Outaouais et des Laurentides de relier l'Abitibi-Témiscamingue et sert de corridor à la Route verte, le réseau cyclable national. Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion sud de la zone bénéficie du chemin forestier R0704. Enfin, selon la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, un sentier longe les parties est et ouest de la zone.

Une partie de la zone, correspondant à 195 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Droits, statuts et activités usuelles

- Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye;
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 1 PADE, soit le Territoire de pêche et de chasse Poirier inc.;
- 4 terrains de piégeage;
- 1 réserve à castor;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 2,4 km.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

- Une portion des territoires, correspondant à 259 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquine du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-46

Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye

d'aménagement forestier et de gestion de la faune.

Problématique

- Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

- Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Le statut de réserve de biodiversité projetée est provisoire et accompagné d'un plan de conservation qui y régit les activités permises;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant cette réserve de biodiversité projetée, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-46

Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III .



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-47

Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) constituée du territoire d'intérêt C12 pour la création d'une aire protégée visant le maintien de la biodiversité du milieu terrestre du secteur est du réservoir Cabonga et, plus spécifiquement, de la représentativité de la région naturelle C. Elle englobe une partie de la réserve faunique La Vérendrye ainsi que la pourvoirie à droits exclusifs Le Domaine Shannon. Elle est localisée dans la partie nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et couvre une superficie de 172 km².

La zone touche les territoires non organisés de Lac-Pythonga et de Lac-Lenôtre de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Le TI constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci. Le TI est un projet qui a pour objectif ultime de créer une aire protégée.

Caractéristiques environnementales et socio économiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement des quelques plans d'eau de petite superficie, soit les lacs Badelard, Estèbe et Poire.

La zone est caractérisée par un relief formé de collines aux versants en pente modérée. Le dépôt de surface est constitué de till mince avec de nombreux escarpements rocheux. La zone est comprise dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public. L'exploitation forestière est la principale activité économique de la zone jusqu'à présent. Le prélèvement faunique, les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent aussi des activités économiques importantes.

En matière d'accessibilité au territoire, aucun chemin forestier d'importance ne traverse la zone et aucun sentier destiné aux véhicules hors route n'y est répertorié.

Une partie de la zone, correspondant à 8,6 km², est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-47

Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 réservoir (Cabonga);
- 1 mise à la disposition (Hydro-Québec);
- 1 PADE, soit le Domaine Shannon inc.;
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 4 terrains de piégeage;
- 1 réserve à castor;
- 2 refuges biologiques;
- CAAF sur une superficie de 165 km²;
- 8 baux de villégiature.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Le territoire d'intérêt C12 constitue le prélude à une aire protégée;
- Le plan régional de développement du territoire public vise le secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement du nord-est (122 km²);
- La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 32 ha.

Éléments particuliers :

- La zone fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-47

Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)

Problématique

- La création de l'aire protégée aura comme conséquence la fin de l'exploration et de l'exploitation minière, de l'exploitation des ressources énergétiques et de l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts.

Enjeux

- Protection de la biodiversité de la province naturelle C;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier.

Analyse

- Le TI constitue le prélude au décret d'une réserve de biodiversité projetée et il sera accompagné d'un plan de conservation qui y régira les activités permises;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant ce TI, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité du milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-47

Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III .



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-49

Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) constituée du territoire d'intérêt C14 pour la création d'une aire protégée visant le maintien de la biodiversité du milieu terrestre du secteur ouest du réservoir Baskatong (Horst du Baskatong) et, plus spécifiquement, de la représentativité de la région naturelle C. La zone touche les territoires non organisés de Lac-Pythonga et de Cascades-Malignes, dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et couvre une superficie de 107 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Le projet d'aire protégée constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci. Le TI est un projet qui a pour objectif ultime de créer une réserve de biodiversité.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est constitué de la rivière Gens-de-Terre ainsi que de petits lacs et de rivières innommées.

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté et constituée de coteaux et de collines aux versants en pente douce. Le dépôt de surface est constitué de till avec de nombreux affleurements rocheux. La zone est comprise dans les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de l'érablière à bouleau jaune.

La seule espèce faunique en situation précaire connue dans cette zone est le campagnol-lemming de Cooper, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone est entièrement incluse dans le domaine public. L'exploitation forestière constitue la principale activité économique de la zone jusqu'à présent. Le prélèvement faunique ainsi que les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.

En matière d'accessibilité au territoire, deux chemins forestiers (R0711 et R0752) traversent la zone dans sa partie centrale. Aucun sentier destiné aux véhicules hors route n'est répertorié dans cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-49

Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)

Droits, statuts et activités usuelles

- 1 réservoir (Baskatong);
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 8 terrains de piégeage;
- CAAF sur une superficie de 106 km²;
- 2 baux de villégiature.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 30 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Le TI C14 pour la création de la réserve de biodiversité;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le secteur du Baskatong (21 km²);
- La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- La zone comprend le secteur à potentiel minéral Garat (19 km²), localisé dans la partie nord de la zone, et recèle plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium, de thorium, de cuivre, de zinc et de nickel.

Éléments particuliers :

- Une portion des territoires, correspondant à 20 km², fait partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du lac Barrière. Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-49

Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)

Problématique

- La création de l'aire protégée aura comme conséquence la fin de l'exploration et de l'exploitation minière, de l'exploitation des ressources énergétiques et de l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts.

Enjeux

- Protection de la biodiversité de la province naturelle C;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation énergétique (production hydroélectrique);
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier.

Analyse

- Le TI constitue le prélude au décret d'une réserve de biodiversité projetée et il sera accompagné d'un plan de conservation qui y régira les activités permises;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant ce TI, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité du milieu terrestre représentatif de la province naturelle C tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-49

Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-50

Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien
et territoire d'intérêt (C20a)

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone de type standard (unique) regroupant la réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien et le territoire d'intérêt C20a pour la création d'une aire protégée visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et, plus spécifiquement, de la représentativité de la région naturelle C. Elle est localisée à la limite est du territoire municipalisé de la MRC de Pontiac et couvre une superficie de 32,76 km². La zone touche la municipalité d'Alleyne-et-Cawood de la MRC de Pontiac.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. La réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien et le TI C20a constituent les éléments qui ont justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socio économiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est composé principalement de plans d'eau de petites superficies, soit les lacs Copeland, Greenbay et O'Brien.

La zone est caractérisée par un relief modérément accidenté. Le dépôt de surface est constitué de till mince avec de nombreux affleurements rocheux. La zone regroupe les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul.

La réserve de biodiversité projetée appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle est située dans la région naturelle de la Dépression du Mont-Laurier et plus précisément dans l'ensemble physiographique des Buttes du lac Lapêche et dans le district écologique des Buttes de Ladysmith. La réserve est constituée à partir des quelques terres publiques enclavées dans ce secteur. Ainsi, elle ne suit aucune limite écologique particulière. La réserve est presque entièrement située dans le bassin versant de la rivière Kazabazua. Une portion située au nord-ouest fait partie du bassin versant de la rivière Picanoc. Ces deux rivières appartiennent au bassin hydrographique de la rivière Gatineau.

La limite sud de la réserve s'appuie sur la limite de l'aire de confinement du cerf de Virginie de Lady Smith.

La réserve comporte deux habitats d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Il s'agit d'une espèce de vertébré, soit *Nerodia sipedon*, et d'une espèce de plante vasculaire, soit *Conopholis americana*.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-50

Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien
et territoire d'intérêt (C20a)

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 32,71 km² de territoire public et, jusqu'à tout récemment, l'exploitation forestière en constituait la principale activité économique. Un réseau peu développé de chemins non carrossables sillonne la réserve de biodiversité projetée.

Selon la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, la partie ouest de la zone comporte un sentier de motoneige.

Droits, statuts et activités usuelles

- Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien;
- 1 refuge biologique;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 4,7 km;
- 1 aire de confinement du cerf de Virginie.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- Le TI C20a pour la création de la réserve de biodiversité;
- Pour la portion correspondant au TI C20a, la majorité du secteur dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité;
- Pour la portion correspondant au TI C20a, le secteur est entièrement situé dans le bassin versant de la rivière Gatineau, lequel possède un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Éléments particuliers :

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit le mont O'Brien, localisé dans la municipalité d'Alleyne-et-Cawood, et est constituée en raison d'une montagne protubérante sise dans la plaine de Kazabazua, phénomène géomorphologique unique au Québec.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-50

Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien
et territoire d'intérêt (C20a)

Problématique

- Dans la portion correspondant au TI C20a, la création de l'aire protégée aura comme conséquence la fin de l'exploration et de l'exploitation minière, de l'exploitation des ressources énergétiques et de l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts.

Enjeux

Dans la portion correspondant au TI C20a :

- Protection de la biodiversité de la province naturelle C;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier.

Analyse

- Le statut de réserve de biodiversité projetée est provisoire et accompagné d'un plan de conservation qui y régit les activités permises;
- Dans la portion correspondant au TI C20a, le TI constitue le prélude au décret d'une réserve de biodiversité projetée et il sera accompagné d'un plan de conservation qui y régira les activités permises;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant cette réserve de biodiversité projetée, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle C, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-50

Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien
et territoire d'intérêt (C20a)

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves de biodiversité projetées sont classées dans la catégorie III.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-53

Secteur du lac du Poisson Blanc

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant deux parcelles de territoire. Elle regroupe le milieu hydrique et une bande riveraine de 60 à 300 m autour du lac du Poisson Blanc. La zone est localisée à la limite nord-ouest de la MRC de Papineau ainsi qu'à la limite sud-est de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et couvre une superficie de 30 km².

La zone occupe une partie du territoire de la municipalité de Bowman de la MRC de Papineau ainsi qu'une partie de la municipalité du Lac-Sainte-Marie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone. Le principal élément consiste à arrimer les zones limitrophes à la région administrative des Laurentides et au plan de développement du lac du Poisson Blanc (issu de la région des Laurentides).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

La zone hydrique est constituée du lac du Poisson Blanc et du réservoir aux Sables. Il s'agit d'un grand réservoir d'environ 35 km de longueur et, de quelque 7 à 8 km de largeur qui est géré par le MDDEP. Il sert à régulariser le niveau d'eau, à assurer la sécurité des ouvrages, à maîtriser les risques d'inondation, à assurer l'alimentation en eau potable, à répondre aux besoins de production hydroélectrique et à respecter les besoins environnementaux.

La zone terrestre est caractérisée par un relief accidenté, constitué de hautes collines aux versants en pente modérée à forte, avec de nombreux escarpements rocheux. Le dépôt de surface est constitué de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets. Le till épais est rare et localisé au fond des étroites dépressions. La zone fait partie intégrante des domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul. La faune et la flore du réservoir du Poisson Blanc sont très diversifiées et, selon le cas, contiennent des espèces menacées ou vulnérables, ou susceptibles de le devenir, telle la couleuvre d'eau.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 27 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. Quelques droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'à la villégiature privée. Le territoire est grandement utilisé par la population pour la pratique d'activités récréatives. Le récréotourisme y est également bien implanté. Par contre, les entreprises d'hébergement sont principalement localisées dans la région des Laurentides.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-53

Secteur du lac du Poisson Blanc

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante. La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne les usines de transformation du bois dans la région.

Les eaux du lac du Poisson Blanc et du réservoir aux Sables font partie du domaine hydrique public et sont retenues par le barrage des Rapides-des-Cèdres, dont la construction date de 1930. Celui-ci appartient au gouvernement du Québec et il est géré par le Centre d'expertise hydrique du Québec. La compagnie Énergie Brookfield a installé deux groupes turbine-alternateur à la centrale des Rapides-des-Cèdres et ils sont récemment entrés en fonction.

Malgré une certaine accessibilité à la zone, celle-ci ne bénéficie pas d'un axe routier du réseau supérieur ni d'un chemin forestier d'importance. En matière de sentiers destinés aux véhicules hors route, la partie ouest de la zone comporte un sentier de l'Association de développement de sentiers Quad régionaux de l'Outaouais.

Droits, statuts et activités usuelles

- CAAF sur une superficie de 7 km²;
- 11 réserves forestières totalisant 0,15 km²;
- 2 baux de villégiature;
- 1 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 13 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 0,7 km;
- 1 sentier pédestre d'une longueur totale de 5 km;
- 1 sentier de ski de fond d'une longueur totale de 7 km.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, pour 27 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 2 ha;
- Le plan régional de développement du territoire public vise un secteur de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit le Secteur de La



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-53

Secteur du lac du Poisson Blanc

Vallée-de-la-Gatineau qui inclut la totalité de la zone;

- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières du Lièvre (30 km²) et Gatineau (0,1 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;

Éléments particuliers :

- La zone comporte une unité territoriale d'intérêt, soit la petite lame de sable du lac du Poisson Blanc, localisée dans la municipalité de Bowman et constituée en raison d'une plage qui s'étend d'une rive à l'autre du lac;
- Pour la partie de territoire incluse dans la région administrative des Laurentides, le Plan de développement du réservoir du Poisson Blanc a été produit en 2006. Élaboré en collaboration avec le milieu régional et prévu dans le Plan régional de développement du territoire public des Laurentides, il a été déterminé que ce territoire, en raison de sa grande fragilité, du faible développement actuel, de ses paysages exceptionnels et de la présence de plusieurs pourvoiries, soit voué à une vocation faunique, touristique et forestière.

Problématique

- La zone est nettement dominée par les activités forestières et récréatives ainsi que par la production hydroélectrique. La superposition de droits de nature récréative et des droits forestiers nécessite une harmonisation des usages relatifs aux paysages, principalement. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées visant à faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Pour leur part, les activités de type industriel peuvent compromettre la qualité des paysages et des milieux naturels de la zone;
- Le marnage important du réservoir du Poisson Blanc peut limiter sa productivité faunique, nuire à l'établissement d'herbiers aquatiques et provoquer l'insatisfaction des riverains à l'égard de la mise à l'eau des embarcations, de la navigabilité et de l'érosion des rives.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-53

Secteur du lac du Poisson Blanc

Enjeux

- Utilisation du territoire à des fins récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins énergétiques (production hydroélectrique);
- Utilisation du territoire pour contrôler le débit des eaux du bassin versant de la rivière du Lièvre;
- Protection des paysages et des milieux naturels.

Analyse

- La zone possède un potentiel important pour l'aménagement forestier et approvisionne plusieurs usines de transformation du bois dans la région. L'aménagement forestier devrait se poursuivre tout en s'adaptant au contexte récréatif de la zone;
- Cette zone, jumelée à la zone contiguë de la région des Laurentides, constitue un territoire important de développement récréotouristique. Les activités de plein air sont importantes et les infrastructures de récréotourisme sont surtout localisées dans la région des Laurentides. Les paysages observables tout le long du plan d'eau constituent des potentiels de premier plan pour soutenir une affectation également orientée vers le récréotourisme;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins : foresterie, production hydroélectrique et récréation. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions industrielles autres que la production hydroélectrique en fonction de la vocation récréative de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte récréatif tout en considérant l'utilisation du réservoir à des fins de production énergétique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 16 février 2010

Zone n° : 07-53

Secteur du lac du Poisson Blanc

Objectifs spécifiques

- Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer, tant l'exploitation énergétique du réservoir que les conditions essentielles au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse et à la pêche;
- Adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 24 sous-zones comportant 33 parcelles. D'une part, pour 23 sous-zones, elle regroupe les sites fauniques d'intérêt de type surfacique correspondant aux bassins versants immédiats des plans d'eau, répertoriés par le MRNF³¹, qui, d'une part, révèlent des caractéristiques peu fréquentes ou une productivité particulièrement élevée d'espèces de poissons rares ou d'intérêt économique. En Outaouais, les principales espèces particulières retenues sont l'omble de fontaine, l'omble chevalier et le touladi.

D'autre part, la dernière sous-zone correspond au site faunique d'intérêt de la plaine de Kazabazua. Celle-ci est de type surfacique et révèle des caractéristiques biophysiques peu fréquentes et vise à protéger des populations fauniques très sensibles. La zone correspondant aux SFI de la région de l'Outaouais est localisée dans les territoires des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de Pontiac. La zone couvre une superficie de 829 km².

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de cette zone éclatée. Les SFI de type surfacique correspondant aux bassins versants immédiats de certains plans d'eau et celui de la plaine de Kazabazua constituent les éléments qui ont justifié la création de celle-ci.

Voici les descriptions et les localisations détaillées pour chaque sous-zone :

07-54-01 – SFI du lac de l'Achigan

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac de l'Achigan est localisé dans la MRC de Pontiac, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut. Il se superpose à un territoire faunique structuré (Zec Saint-Patrice). Ce SFI occupe une superficie de 24,4 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et vise un rendement de pêche remarquable. La zone est traversée par la route collectrice du rang Thomas-Sud.

07-54-02 – SFI du lac de l'Argile

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac de l'Argile est localisé dans les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, particulièrement dans les municipalités de Val-des-Bois et de Notre-Dame-de-la-Salette. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une

³¹ « Bassin versant adjacent aux SFI (lac) et à ses tributaires identifié à la couche numérique du MRNF Outaouais acheminée aux BCAAF ».



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

superficie de 86 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et vise une qualité de pêche remarquable.

07-54-03 – SFI du lac Barton

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Barton est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et Lac-Nilgaut. Il se superpose à un territoire faunique structuré (Zec Pontiac). Ce SFI occupe une superficie de 24,45 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble de fontaine et vise une qualité de pêche remarquable.

07-54-05 – SFI du lac Brodtkorb

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Brodtkorb est localisé dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac, particulièrement dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et Lac-Nilgaut. Il se superpose à un territoire faunique structuré (Zec Pontiac). Ce SFI occupe une superficie de 56,28 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble chevalier qui correspond à une espèce rare en Outaouais. Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion nord de la zone bénéficie du chemin forestier R0719 en direction est-ouest.

07-54-06 – SFI du lac Cameron (Cabaret)

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Cabaret est localisé dans les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans les municipalités de Low et de La Pêche. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 5,6 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble chevalier qui correspond à une espèce rare en Outaouais.

07-54-07 – SFI du lac Cameronian

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Cameronian est localisé dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac, particulièrement dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et Lac-Nilgaut. Il se superpose à un territoire faunique structuré (Zec Pontiac). Ce SFI occupe une superficie de 17,39 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble de fontaine et vise une qualité de pêche remarquable. Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion nord de la zone bénéficie du chemin forestier R0708 en direction est-ouest.

07-54-08 – SFI du ruisseau des Cèdres

Ce site faunique d'intérêt est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

particulièrement dans la municipalité de Messines et de la réserve indienne de Kitigan Zibi. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 11 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et constitue le seul site connu où cette espèce fraye en ruisseau.

07-54-09 – SFI du lac du Chevreuil

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Chevreuil est localisé dans la MRC de Papineau, particulièrement dans la municipalité de Val-des-Bois. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique de Papineau-Labelle). Ce SFI occupe une superficie de 1,43 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble de fontaine et vise un rendement de pêche remarquable.

07-54-11 – SFI du lac des Deux Îles

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Deux Îles est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et Lac-Nilgaut. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique La Vérendrye). Ce SFI occupe une superficie de 6 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et vise une qualité de pêche remarquable.

07-54-12 – SFI du lac Dumont

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Dumont est localisé dans la MRC de Pontiac, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut et dans la municipalité d'Otter Lake. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 124,49 km² sur terres publiques et il est inclus dans la catégorie de lac à touladi. Le lac Dumont est peu développé en matière de villégiature et il importe de bien encadrer le développement réalisé à des fins de récréation.

07-54-13 – SFI du lac Duval

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Duval est localisé dans la MRC de Pontiac, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 58,23 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et vise une qualité de pêche remarquable.

07-54-17 – SFI du lac Gagnon

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Gagnon est localisé dans les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

MRC de Papineau et d'Antoine-Labelle (région des Laurentides), particulièrement dans les municipalités de Duhamel, La Minerve et du territoire non organisé de Lac-Ernest. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 109,68 km², dont 60 km² sur terres publiques en Outaouais. Il est inclus dans la catégorie lac à touladi et est considéré comme un lac oligotrophe exceptionnel. Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion nord de la zone bénéficie du chemin forestier R1557 en direction nord-sud.

07-54-18 – SFI du lac Greffard

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Greffard est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique de Papineau-Labelle). Ce SFI occupe une superficie de 4,17 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble de fontaine et vise un rendement de pêche remarquable.

07-54-19 – SFI des lacs des Ibis et Clark et du Petit lac du Rat Musqué

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Ibis (comprend également les SFI des bassins versants immédiats du Petit lac du Rat Musqué et du lac Clark) est localisé dans la MRC de Papineau, particulièrement dans la municipalité de Montpellier. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique de Papineau-Labelle). Ce SFI occupe une superficie totale de 32,55 km² répartie comme suit : lac Clark, 6,19 km²; lac des Ibis, 18,93 km²; et Petit lac du Rat Musqué, 7,43 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie lac à omble chevalier qui constitue une espèce rare en Outaouais.

07-54-21 – SFI du lac Marie-Lefranc

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Marie-Lefranc est localisé dans les MRC de Papineau et des Laurentides (région des Laurentides), particulièrement dans les municipalités de Lac-des-Plages et de La Minerve. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique de Papineau-Labelle). Ce SFI occupe une superficie totale de 28,25 km², dont seulement 0,01 km², sur terres publiques, dans la MRC de Papineau. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et vise un rendement de pêche remarquable.

07-54-22 – SFI des lacs Mitzi, Stan et Fern

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Mitzi (comprend également



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

les SFI des bassins versants immédiats des lacs Stan et Fern) est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Il se superpose à un territoire faunique structuré (Zec Bras-Coupé-Désert). Ce SFI occupe une superficie totale de 5,82 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble de fontaine comprenant une population allopatrique.

07-54-24 – SFI des lacs Perley, Frabet, Rowan et Sénateur

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Perley (comprend également les SFI des bassins versants immédiats des lacs Frabet, Rowan et Sénateur) est localisé dans la MRC de Papineau, particulièrement dans la municipalité de Val-des-Bois. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique de Papineau-Labelle). Ce SFI occupe une superficie totale de 7,34 km² répartie comme suit : Lac Perley, 3,25 km²; lac Frabet, 0,42 km²; lac Sénateur, 1,27 km²; et lac Rowan, 2,42 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble de fontaine et vise un rendement de pêche remarquable.

07-54-26 – SFI du lac du Rocher

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac du Rocher est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique La Vérendrye). Ce SFI occupe une superficie de 29,12 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et vise un rendement de pêche remarquable.

07-54-28 – SFI du lac Saint-Germain

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Saint-Germain est localisé dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, particulièrement dans les municipalités de Denholm et de Val-des-Monts. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 11,5 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble chevalier qui constitue une espèce rare en Outaouais.

07-54-29 – SFI du lac Sam

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Sam est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans les municipalités de Denholm



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

et de Lac-Sainte-Marie. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 4,5 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à omble chevalier qui constitue une espèce rare en Outaouais.

07-54-30 – SFI du lac Savary

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Savary est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Il se superpose à un territoire faunique structuré (réserve faunique La Vérendrye). Ce SFI occupe une superficie de 74,27 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi. En plus d'offrir une pêche abondante au touladi, ce plan d'eau recèle de nombreuses autres espèces de poissons, une situation rare en Outaouais.

07-54-33 – SFI du lac Simon

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Simon est localisé dans la MRC de Papineau, particulièrement dans la municipalité de Duhamel. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 53,3 km² sur terres publiques. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi et correspond à un lac oligotrophe exceptionnel. La zone est traversée par des routes collectrices, soit la route 321 et le chemin Tour du Lac.

07-54-36 – SFI du lac des Trente et Un Mille

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Trente et Un Mille est localisé dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle (région des Laurentides), particulièrement dans les municipalités de Délage, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de Notre-Dame-de-Pontmain, de Bouchette, de Notre-Dame-du-Laus, de Gracefield, de Lac-Sainte-Marie et du territoire non organisé aquatique de la MRC d'Antoine-Labelle. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique. Ce SFI occupe une superficie de 337,02 km², dont 58 km² sur terres publiques en Outaouais. Il est inclus dans la catégorie de lac à touladi. En plus d'offrir une pêche abondante au touladi, ce plan d'eau recèle de nombreuses autres espèces de poissons, une situation rare en Outaouais. La zone est traversée par la route collectrice du chemin Calumet.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

07-54-37 – SFI de la plaine de Kazabazua

Le site faunique d'intérêt des tourbières de Kazabazua est localisé dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, particulièrement dans les municipalités de Kazabazua et de Low. Il est situé en territoire libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré sur le plan faunique.

Ce SFI occupe une superficie totale de 0,73 km² sur terres publiques.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone correspondant aux SFI de l'Outaouais est fortement liée aux réseaux hydrographiques du sud et du centre de la région. Les sous-zones sont majoritairement localisées dans la frange périurbaine de tenure privée et dans les territoires publics environnants.

La zone comprend une 756,58 km² de territoire public et admet des utilisations très diversifiées. De nombreux droits ont été octroyés, et ce, tant à la foresterie qu'à la villégiature privée.

L'exploitation forestière constitue la principale activité économique. La zone possède un potentiel pour l'aménagement forestier et approvisionne les usines de transformation du bois dans la région.

Les activités récréatives ont aussi cours dans la zone, et ce, tant sur le plan de la villégiature privée que des activités de plein air, particulièrement de la chasse et de la pêche. Les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent des activités économiques importantes.

Les activités minières se résument à l'exploitation d'un site d'extraction de substances minérales de surface et la zone fait peu l'objet d'activités d'exploration minière (claims miniers).

Des recherches font état de six sites archéologiques localisés en périphérie des lacs Simon, Savary et Brodtkorb. Ces sites doivent aussi être protégés contre tout bouleversement humain, y compris les aménagements effectués pour accéder aux ressources (sentiers pédestres, réfection de routes, etc.).

Enfin, la plaine de Kazabazua figure parmi les phénomènes géomorphologiques uniques au Québec. Elle est formée d'un entremêlement de dunes et de tourbières (de type fens et bogs). Aucun cours d'eau n'alimente la zone des tourbières qui se maintiennent que grâce aux précipitations.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

Dans ce secteur, de nombreuses espèces végétales rares ou menacées ont été recensées ainsi que certaines espèces d'oiseaux en situation précaire. Les principales espèces en péril sont : moucherolle à côtés olive, paruline à ailes dorées, paruline du Canada, quiscale rouilleux, troglodyte à bec court. Certaines autres d'espèces d'oiseaux sont rares pour le sud de l'Outaouais : grue du Canada, moucherolle des saules, mésangeai du Canada, paruline à couronne rousse. D'autres inventaires plus exhaustifs permettront probablement de bonifier cette liste, notamment en y ajoutant des amphibiens et des reptiles en péril ou rares.

Droits, statuts et activités usuelles

- 4 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;
- Zonage agricole correspondant à 2,6 km²;
- 1 secteur archéologique Désert, localisé en périphérie du lac Désert;
- 6 sites archéologiques localisés en périphérie des unités hydrographiques suivantes : lac Simon, lac Savary 1 à 3, lac Brodtkorb 1 et 2;
- 6 barrages (barrages de retenue ou de production hydroélectrique);
- 1 petit lac aménagé (lac Supérieur);
- 55 terrains de piégeage;
- 1 PADE, soit Domaine du lac Bryson;
- 2 réserves fauniques, soit Papineau-Labelle et La Vérendrye;
- 3 zecs, soit Bras-Coupé-Désert, Pontiac et Saint-Patrice;
- CAAF sur une superficie de 566 km²;
- 47 réserves forestières totalisant 2,9 km²;
- 22 refuges biologiques;
- 3 forêts d'expérimentation;
- 69 baux de villégiature;
- 2 baux à des fins personnelles d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 3 baux d'abris sommaires;
- 3 baux à des fins commerciales;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

- 2 baux à des fins communautaires;
- 1 bail à des fins municipales de lieu d'élimination des déchets;
- 1 lettre d'autorisation à des fins de construction ou de réfection d'un accès public;
- 2 lettres d'autorisation à des fins de construction ou de réfection d'un chemin;
- 3 lettres d'autorisation à des fins d'aménagement d'un aqueduc, puits, drainage;
- 4 sentiers de motoquad d'une longueur totale de 44 km;
- 3 accès pour le canot-kayak;
- 2 parcours de canot-kayak d'une longueur totale de 77 km;
- 7 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 56 km;
- 1 sentier de portage d'une longueur totale de 0,67 km;
- 1 sentier équestre d'une longueur totale de 0,7 km;
- 3 sentiers de ski de fond d'une longueur totale de 16 km;
- 1 station hydrométrique;
- 1 site d'extraction de substances minérales de surface;
- 93 claims miniers.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone dispose d'un potentiel acéricole inexploité. Les potentiels ont été retenus selon la proximité du réseau de transport routier et de distribution d'électricité. Ainsi, 491 km², le potentiel acéricole est classé de moyen à élevé;
- Potentiel éolien : afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie éolienne, le MRNF a fait réaliser deux études qui permettent d'établir le potentiel exploitable et d'évaluer la possibilité d'intégrer les parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec. Le potentiel éolien de la zone couvre 3,3 km²;
- La zone comprend cinq secteurs à potentiel minéral :
 - Le potentiel Caméronian (19 km²), localisé dans les SFI des lacs Caméronian et Brodtkorb, contient plusieurs indices de graphite;
 - Le potentiel Renzy (2 km²), localisé au nord-est du SFI du lac Savary, contient des



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

indices de nickel;

Le potentiel Fort-Coulange (21 km²), localisé au sud-ouest du SFI du lac Dumont et est constituée de plusieurs indices et de quelques gîtes d'uranium et de thorium ainsi que plusieurs occurrences de molybdénite. Enfin, la zone contient des indices et des gîtes de zinc et de plomb;

Le potentiel Maniwaki (3,9 km²), localisé au nord-ouest du SFI du lac des Trente et Un Milles et est constituée de plusieurs indices et de quelques gîtes de zinc et de plomb;

Le potentiel Rivière Coulange (58 km²), localisé dans le SFI du lac Duval, contient plusieurs indices et quelques gîtes d'uranium et de thorium;

Elle comporte 4 gîtes non métalliques;

- Le plan régional de développement du territoire public vise des secteurs de consolidation de la villégiature et d'accroissement des formes d'hébergement, soit les secteurs : d'Otter Lake (2,7 km²), du chemin du Bois-Franc (83 km²) de La Vallée-de-la-Gatineau (77 km²) et de la Petite Nation (146 km²) ainsi que le secteur récréatif du centre de l'Outaouais (280 km²);
- La zone couvre en partie les bassins versants des rivières Gatineau (443 km²), Coulange (60 km²) et du Lièvre (126 km²), lesquels possèdent un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus.

Éléments particuliers :

- Une portion des territoires, correspondant à 6 km², localisée dans le SFI du lac des Deux Îles et faisant partie intégrante de l'annexe 2 de l'Entente trilatérale, une entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la communauté algonquienne du Lac Barrière (ALB). Le but de l'Entente est d'intégrer les préoccupations culturelles et ethnologiques des autochtones qui souhaitent maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie traditionnel parallèlement aux activités d'aménagement forestier et de gestion de la faune.
- La zone présente trois unités territoriales d'intérêt (UTI), soit :
 - L'UTI du lac des Étoiles, localisée dans la municipalité de Lac-Simon et constituée en raison d'un petit lac sur une île;
 - L'UTI de la plaine de Kazabazua, localisée dans la municipalité de Kazabazua et constituée en raison d'une zone marécageuse entourée d'une plaine sablonneuse;
 - L'UTI de la plage du lac Dumont, localisée dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut et constituée en raison d'une plage d'une longueur de 1,5 km.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

Problématique

- La zone est nettement dominée par les utilisations forestières, récréatives et fauniques. La superposition des droits nécessite une harmonisation des usages principalement attribués aux perturbations occasionnées par les activités de type industriel sur les habitats des espèces fauniques particulières retenues dans la zone;
- Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées pour faciliter la cohabitation réduiront la superficie destinée à la production forestière et limiteront la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone;
- Les modalités particulières liées aux SFI peuvent entraîner des réductions de superficies destinées aux développements récréatifs, notamment à la villégiature aux abords des plans d'eau ciblés.

Enjeux

- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et les autres activités récréatives;
- Utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier;
- Utilisation du territoire à des fins d'exploration et d'exploitation minière;
- Maintien des habitats des espèces fauniques retenues par le MRNF en Outaouais.

Analyse

- Les SFI visent généralement à assurer le maintien des habitats de poissons rares ou d'intérêt économique (en Outaouais, il s'agit du touladi, de l'omble de fontaine et de l'omble chevalier), soit pour assurer la sauvegarde d'une espèce rare, ou pour maintenir une qualité de pêche remarquable ou exceptionnelle;
- Les SFI visent également à protéger les habitats des espèces fauniques menacées et vulnérables;
- Dans les secteurs correspondant aux territoires libres de droits fauniques et aux territoires fauniques structurés, le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins, tant pour la foresterie que pour les activités minières, récréatives et de villégiature. Toutes ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique et il n'est pas envisagé d'établir des priorités d'utilisation au détriment des autres dans la zone. Il importe donc de favoriser la meilleure cohabitation possible en modulant les interventions



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

industrielles et les développements récréatifs pour assurer la qualité des habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais.

- Les modalités de gestion des SFI sont spécifiées au document *Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais*.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur et de conservation de la faune.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources afin d'assurer la qualité des habitats essentiels au maintien des espèces fauniques retenues en Outaouais.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

Les SFI n'ont pas d'assises légales ou réglementaires. Ils sont constitués en vertu d'une orientation ministérielle du MRNF. Ils sont constitués en vertu de l'orientation ministérielle concernant la protection des SFI et déterminés par la Direction générale de l'Outaouais.

Les SFI se définissent comme suit :

« Lieu circonscrit, constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional ».

Méthode de découpage liée aux SFI :

- Les SFI se superposent à plusieurs types de territoire. Il peut s'agir de territoires libres de droits fauniques, de territoires fauniques structurés, d'habitats fauniques décrétés, de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 14 février 2011

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

réserves écologiques et de réserves de biodiversité projetées. Au PATP, cette constatation incite à la prise de position suivante :

- Dans le cas de la superposition d'un SFI à une zone vouée à la protection stricte comme une réserve écologique ou une réserve de biodiversité projetée, cette dernière a préséance sur toute zone à vocation d'utilisation. Le découpage des SFI n'influera pas sur l'intégralité de ce type de zone;
- Dans le cas de la superposition d'un SFI à une zone qui vise la sauvegarde d'une espèce faunique, cette dernière a préséance sur toute zone à vocation d'utilisation. Le découpage des SFI n'influera pas sur l'intégralité de ce type de zone;
- Dans le cas de la superposition d'un SFI à une zone correspondant à des territoires libres de droits fauniques ou à une zone constituée de territoires fauniques structurés, le découpage des SFI est intégral par rapport à ce type de zone puisque le SFI entraîne l'adoption de modalités d'intervention particulière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 13 avril 2010

Zone n° : 07-56

Projet de refuge faunique

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée comprenant 23 grandes parcelles de territoire, elles-mêmes morcelées selon la limite des lots de façon à inclure les lots appartenant à l'État (MRNF, MDDEP ou autre) ou à des propriétaires privés avec lesquels le MRNF compte signer des protocoles d'entente pour l'inclusion de leurs lots dans le refuge. Elle couvre une superficie approximative de 24 km². La zone se superpose également à 28 aires de concentration d'oiseaux aquatiques et à 18 habitats du rat musqué.

La zone est localisée dans un tronçon linéaire d'une trentaine de kilomètres de terres humides bordant la rivière des Outaouais entre la baie McLaurin, à l'ouest, et la rivière Blanche, à l'est. Ce territoire inclut également les îles du Chef et du Fer-à-Cheval (secteur de Thurso) situées en périphérie du parc national de Plaisance. La zone touche en partie le sud du territoire de la ville de Gatineau ainsi que des municipalités de Lochaber-Ouest et du canton de Lochaber dans la MRC de Papineau.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Ainsi, le projet de refuge faunique constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Cette zone est constituée principalement de dépôts sédimentaires formés dans la plaine alluviale de l'Outaouais lors du retrait de la mer de Champlain. Puisque les lieux présentent un relief peu accidenté, l'écoulement des eaux est ralenti par la faible dénivellation et les dépôts meubles. Ces facteurs sont principalement responsables de la formation de plusieurs marécages qui jalonnent les berges de la rivière des Outaouais. La centrale hydroélectrique de Carillon, construite en 1963, minimise l'effet de débordement de la plaine alluviale située en amont lors des crues printanières ou lors de précipitations abondantes. Sa mise en service a contribué à façonner le relief et le paysage naturel du milieu ainsi qu'à modifier l'équilibre au sein des communautés existantes. En outre, plusieurs marécages ont été endigués et aménagés durant les années 1970 afin de favoriser la nidification de la sauvagine.

À l'intérieur du projet de refuge faunique, les terres humides sont nombreuses et diversifiées. Les principales associations végétales trouvées dans ces milieux sont des herbiers à plantes émergentes telles que la sagittaire, le nénuphar, le rubanier et la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 13 avril 2010

Zone n° : 07-56

Projet de refuge faunique

quenouille, ainsi que des herbiers à plantes submergées comme le myriophylle, l'élodée, la vallisnérie et le potamot. Ces terres humides se trouvent souvent à proximité de terres cultivées et de parcelles boisées à végétation luxuriante dominée par l'érable argenté avec présence occasionnelle de micocoulier occidental, des associations de plus en plus rares au Québec.

L'avifaune représente la raison d'être première du projet de refuge faunique, non seulement par la diversité des taxons et la richesse des espèces associées aux milieux humides, mais aussi par la mise en valeur importante qui y est associée (chasse à la sauvagine et observation ornithologique). On y a recensé 77 espèces nicheuses et 214 espèces migratrices, dont la bernache du Canada qui y fait l'une des plus importantes haltes migratoires printanières au Québec. L'habitat procure également un couvert de nidification et un site d'élevage privilégié pour les canards et plusieurs espèces associées aux milieux humides (grèbe à bec bigarré, râle de Virginie, guifette noire, etc.).

La rivière des Outaouais présente dans cette zone une faune ichthyenne très diversifiée (38 espèces) et très abondante. On y trouve notamment le maskinongé, la marigane noire, l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune. Les zones humides abritent une importante concentration de rats musqués (plusieurs milliers de huttes) ainsi que plusieurs espèces fauniques en situation précaire, dont la couleuvre d'eau, la tortue musquée et le petit blongios.

Caractéristiques socioéconomiques :

La zone comprend 16,33 km² de territoire public et la densité de population varie selon les secteurs. Elle est faible pour les zones situées les plus à l'est, et forte pour les sites situés à proximité de la ville de Gatineau. Dans un contexte d'occupation humaine élevée où la pression des activités récréatives est en forte croissance, les divers habitats fauniques répartis sur les berges de la rivière des Outaouais offrent des sites privilégiés, voire uniques pour la pratique d'activités récréoéducatives telles que la randonnée, l'observation de la nature, la chasse, la pêche et le piégeage.

La renommée de cette région chez les chasseurs et les amateurs de plein air n'est plus à faire. Les chasseurs de sauvagine bénéficient de plusieurs sites naturels en bordure de la rivière des Outaouais qui offrent un potentiel fort intéressant pour le développement des activités cynégétiques. Ce genre d'activités peut facilement s'harmoniser à une vocation de conservation envisagée dans ce secteur par l'application d'un encadrement réglementaire.

Signalons également les activités de pêche blanche structurées (location de cabanes) sur les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 13 avril 2010

Zone n° : 07-56

Projet de refuge faunique

baies McLaurin et Clément et les activités de piégeage, principalement du rat musqué, dans plusieurs milieux humides.

Par ailleurs, des infrastructures de plein air ont été aménagées depuis le milieu des années 1990 afin de favoriser l'accès aux activités : voies d'accès, stationnements, sentiers, belvédères, panneaux de signalisation et d'interprétation. Ainsi, les secteurs de la baie McLaurin et des marais des Laîches et aux Grenouillettes sont devenus très populaires chez les observateurs d'oiseaux.

Certaines parties des terres incluses dans le projet de refuge faunique sont localisées en zone agricole. Des ententes seront conclues avec des agriculteurs pour maintenir certaines activités compatibles avec la vocation du site (p. ex., pâturages).

Un axe routier majeur traverse la zone, soit la route nationale 148, en plus d'une route collectrice (chemin du Quai).

Droits, statuts et activités usuelles

- Zonage agricole correspondant à 6,7 km²;
- 1 réservoir (rivière des Outaouais);
- 12 réserves forestières totalisant 2,6 km²;
- 1 bail de pourvoirie sans droits exclusifs;
- 1 sentier de motoneige d'une longueur totale de 0,9 km;
- 28 aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- 18 habitats du rat musqué.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels, projets :

- La zone couvre en partie le bassin versant de la rivière du Lièvre (1,3 km²), lequel présente un potentiel de développement hydroélectrique (tant dans le domaine privé que public) de 50 MW et plus;
- Un projet de refuge faunique est en cours aux abords de la rivière des Outaouais dans la portion est de la région administrative de l'Outaouais.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 13 avril 2010

Zone n° : 07-56

Projet de refuge faunique

Problématique

- Les berges de la rivière des Outaouais supportent une diversité d'espèces et une variété d'habitats exceptionnels pour lesquelles le caractère faunique est unique aux milieux humides du Québec méridional. D'ailleurs, la rivière des Outaouais comporte plusieurs habitats fauniques décrétés. Cependant, au cours des dernières décennies, le développement agricole, l'urbanisation et l'industrialisation ont accéléré la détérioration et la perte des habitats naturels, notamment dans les terres humides du sud de l'Outaouais;
- À l'intérieur de cette zone, le territoire public est morcelé, comprenant un territoire privé et habité. Cette zone subit par conséquent une utilisation intensive du territoire, celle-ci étant sollicitée pour toutes sortes d'activités humaines ayant des incidences sur les habitats fauniques;
- La création du refuge faunique entraînera une contrainte importante sur certaines activités agricoles.

Enjeux

- Conservation du patrimoine naturel, protection des habitats fauniques humides et des espèces fauniques qui s'y trouvent;
- Utilisation du territoire à des fins agricoles;
- Utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, le piégeage et d'autres activités récréatives.

Analyse

- La proximité des habitats fauniques par rapport aux centres urbains constitue un élément propre à la région de l'Outaouais, notamment pour les zones adjacentes à la rivière des Outaouais. Ces secteurs laissent paraître la tenue d'activités récréatives contiguës aux habitats fauniques déjà mentionnés. Cela peut avoir des incidences sur l'intégrité des habitats fauniques;
- Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins, tant pour l'agriculture que pour les activités récréatives. Cependant, les statuts associés aux habitats fauniques actuels sont associés à des mesures particulières qui encadrent les différentes activités pouvant s'y exercer;
- Cette zone présente une valeur exceptionnelle grâce à certains de ses habitats fauniques



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 13 avril 2010

Zone n° : 07-56

Projet de refuge faunique

de qualité. Il importe donc d'accentuer la vocation de protection liée aux habitats fauniques actuels en établissant un refuge faunique, c'est-à-dire un territoire qui vise la conservation des habitats et où des conditions d'utilisation particulières sont déterminées pour en assurer la protection.

Intention gouvernementale

Préserver l'intégrité des habitats fauniques d'importance, reconnus à l'échelle régionale ou nationale pour leur productivité faunique, leur densité et la diversité faunique qu'ils renferment.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

- Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assise légale ou réglementaire

Le refuge faunique sera constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q, chapitre C61.1). Le règlement qui encadrera les activités dans le refuge sera édicté en vertu de la même loi.

Le statut de refuge faunique vise à reconnaître la valeur exceptionnelle de certains habitats de qualité et à assurer leur conservation, en permettant notamment de fixer des conditions d'utilisation particulières et très précises pour ces sites. Les activités récréatives liées à la faune y sont permises dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de création du refuge faunique.

Les aires protégées au Québec sont classées en tenant compte de six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les refuges fauniques peuvent être classés dans plusieurs catégories. Aussi, puisque la chasse sera permise dans ce refuge faunique, il pourrait se classer dans la catégorie VI.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Date : 13 avril 2010

Zone n° : 07-56

Projet de refuge faunique

Processus d'acquisition des terres

Depuis les années 1970, les ministères responsables de la faune ont entrepris, avec l'aide de partenaires comme Canards Illimités Canada et la Fondation de la faune du Québec, d'acquérir les terres devant former le refuge faunique afin de les protéger contre l'empiètement graduel de l'urbanisation et pour les mettre à l'abri des agressions pouvant entraîner leur dégradation.

Actuellement, le MRNF entreprend l'acquisition de territoires privés et, au cours des prochaines années, cela se soldera par un retour complet de la zone au territoire public.



Annexe III : Cartes



Cartes

Carte 1 :	Territoire d'application
Carte 2 :	Droits, statuts et activités usuelles
Carte 2.1	Droits, statuts et activités usuelles (thème agriculture)
Carte 2.2	Droits, statuts et activités usuelles (thème culture)
Carte 2.3	Droits, statuts et activités usuelles (thème énergie)
Carte 2.4	Droits, statuts et activités usuelles (thème faune)
Carte 2.5	Droits, statuts et activités usuelles (thème forêts)
Carte 2.6	Droits, statuts et activités usuelles (thème hébergement et plein air)
Carte 2.7	Droits, statuts et activités usuelles (thème industrie et services)
Carte 2.8	Droits, statuts et activités usuelles (thème mines)
Carte 2.9	Droits, statuts et activités usuelles (thème protection)
Carte 3 :	Potentiels, projets et éléments particuliers
Carte 3.1	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème agriculture)
Carte 3.2	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème énergie)
Carte 3.3	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème hébergement et plein air)
Carte 3.4	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème mines)
Carte 3.5	Potentiels, projets et éléments particuliers (thème protection)
Carte 4 :	Zones d'affectation
Carte 5 :	Vocations du territoire public



Annexe IV : Glossaire



Glossaire

Aire faunique communautaire (AFC) : Plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Mode de gestion créé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aire protégée : Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Bassin versant immédiat : Dans le cadre de la détermination des sites fauniques d'intérêt, le bassin versant immédiat est identifié par le MRNF et il correspond aux portions terrestres pouvant avoir le plus d'impact sur le plan d'eau et ses tributaires.

Biodiversité : Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Bleuetière de type forêt/bleuet : Espace sur lequel des bandes d'environ 60 m de largeur réservées à la culture intensive du bleuet nain sont séparées par des corridors boisés d'environ 42 m de largeur où est pratiqué un aménagement forestier intensif.

Cadre écologique de référence (CER) : Système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec comprenant, du général au particulier, huit niveaux de perception pour le milieu terrestre et six pour le milieu aquatique.

Claim : Droit exclusif de rechercher toutes les substances minérales du domaine de l'État, à l'exception du sable, du gravier, de l'argile et des autres dépôts meubles, sur le territoire qui en fait l'objet. La période de validité d'un claim est de deux ans. Le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment, dans la mesure où il satisfait aux conditions prévues par la Loi sur les mines, notamment la réalisation des travaux d'exploration dont la nature et les montants sont déterminés par règlement.

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) : Contrat permettant à un titulaire de permis d'une usine de transformation du bois de récolter chaque année, sur un territoire donné, un volume de bois ronds d'une ou de plusieurs essences pour assurer le fonctionnement de son usine. Le CAAF est d'une durée initiale de 25 ans. Il peut être prolongé tous les cinq ans, pour une autre période quinquennale.

Contrat d'aménagement forestier (CtAF) : Contrat permettant à toute personne morale ou organisme non détentrice d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois de récolter un volume de bois dans les forêts du domaine de l'État. Le détenteur peut prélever, dans une ou plusieurs aires communes, des volumes de bois qui n'ont pas déjà fait l'objet d'attributions en vertu d'un CAAF. Il peut vendre le bois récolté à des usines de transformation du bois. Les signataires d'un CtAF ont les mêmes obligations que les bénéficiaires de CAAF. La



durée du contrat est de dix ans. Il peut être prolongé à l'expiration de chaque période de validité des plans généraux d'aménagement forestier.

Convention d'aménagement forestier (CvAF) : Convention par laquelle le ministre des Ressources naturelles et de la Faune confie à toute personne ou organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de CtAF). Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté, des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement.

Convention de gestion territoriale (CGT) : Acte de délégation de portée multisectorielle par lequel le gouvernement confie, sous certaines conditions, à une MRC des pouvoirs et des responsabilités de gestion sur le territoire public intramunicipal.

Écosystème forestier exceptionnel (EFE) : Écosystème forestier présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien. Ce type de forêt est protégé légalement contre les activités d'aménagement forestier et celles découlant d'un droit minier.

Il existe trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et qui couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique.

Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de contenir à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Les « forêts refuges »

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales, menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration importante (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Espèce menacée ou vulnérable : Ce terme regroupe les espèces menacées ou vulnérables désignées et susceptibles d'être ainsi désignées selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.



Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée.

Forêt d'enseignement et de recherche (FER) : Établie à même les réserves forestières, en vertu de la Loi sur les forêts dans le but de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut, aux conditions qu'il détermine, en confier la gestion à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche, comme une commission scolaire, un cégep ou une université. Cette convention est d'une durée de 25 ans et elle peut être renouvelée pour des périodes additionnelles de 5 ans.

Forêt d'expérimentation : Portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Elle représente un site privilégié pour la recherche et l'expérimentation puisque les dispositifs expérimentaux qui y sont établis jouissent d'une protection légale. D'une superficie d'au plus 500 ha, la forêt d'expérimentation est constituée à même les réserves forestières ou les unités d'aménagement, en vertu de la Loi sur les forêts.

Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (floristique ou faunique) : Un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l'article 10 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

Habitat faunique : Lieu naturel ou, plus rarement, artificiel qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.

La protection de certains habitats fauniques est assurée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques. Les habitats protégés par la Loi sont :

- l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- l'aire de confinement du cerf de Virginie;
- l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle;
- l'aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle;
- la falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- l'habitat du poisson;
- l'habitat du rat musqué;
- la héronnière;
- l'île ou la presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- la vasière.

Parc national du Québec : Territoire protégé en vertu de la Loi sur les parcs dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente d'un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation extensive.



Parc national du Canada : Territoire géré par le gouvernement du Canada, couvrant des régions terrestres ou aquatiques relativement étendues, qui contiennent des échantillons représentatifs de régions naturelles importantes, de traits ou de panoramas d'intérêt national ou international, où le milieu biophysique présente une valeur du point de vue de la science, de l'éducation et de la récréation.

Parc régional : Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine de l'État ou sur des terres privées. Le parc réfère à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives. Sa création émane d'une initiative régionale. En général, il s'agit d'un territoire du domaine de l'État où l'utilisation de toutes les ressources naturelles est possible, en autant qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. Ceci s'applique par conséquent à la vocation récréotouristique dominante du territoire.

Plan d'affectation du territoire public : Instrument par lequel le gouvernement établit et transmet ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire : Outil de planification qui sert à définir la vision du milieu régional concernant la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire qui sont sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le PRDIRT expose donc comment, de l'avis du milieu régional, les ressources naturelles et le territoire peuvent être mis à contribution pour soutenir le développement de la région.

Potentiel éolien mesuré : Secteur où le potentiel éolien est réellement prospecté par les promoteurs éoliens (mâts de mesure de vent).

Potentiel éolien : Potentiel tiré de l'outil Géoéolien produit par Hélimax inc. en 2005. Il est exprimé à microéchelle, à une hauteur de 80 m, en utilisant les classes 3, 4, 5, 6, et 7 (classes de Batelle)

Pourvoirie avec droits exclusifs (PADE) : Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage et qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, ou de pêche, ou de piégeage signé avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont établies en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Province naturelle : Premier niveau de perception du milieu terrestre (niveau supérieur de l'ordre de 100 000 km²) du système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec appelé « Cadre écologique de référence du Québec ».

Refuge biologique : Petite aire forestière, d'environ 200 ha en moyenne, soustraite aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Les refuges biologiques sont répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le ministre des Ressources naturelles et de la



Faune en vertu de la Loi sur les forêts dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut y trouver.

Refuge faunique : Le refuge faunique sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou, encore, le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. Dans un refuge faunique, le gouvernement détermine par règlement les conditions d'utilisation, d'accessibilité et de séjour pour chacun de ces refuges fauniques. Ils sont établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Réserve à castor : Territoire mis en place de 1932 à 1934 afin de permettre aux populations de castor de se reconstituer, à la suite d'une baisse dramatique des populations. À l'intérieur des limites des réserves à castor, à l'exception de celle du Saguenay, seuls les Amérindiens et les Inuits peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Les dispositions les concernant sont contenues dans le Règlement sur les réserves de castor, adopté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et dans la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.

Réserve aquatique : Aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve aquatique projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve de biodiversité : Aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel (une formation physique ou un groupe de telles formations) et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve de biodiversité projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'une durée d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve écologique : une aire constituée à l'une des fins suivantes :



1° Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;

2° Réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;

3° Sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

Statut conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve faunique : Établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce type de territoire est voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche et des activités de plein air.

L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), sauf pour la réserve faunique Duchénier, la réserve faunique Dunière et celles situées sur des rivières à saumon, où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.

Réserve forestière : Aires forestière du domaine de l'État qui ne sont pas liées par des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier ou des contrats d'aménagement forestier. Le territoire des réserves forestières au Québec est constitué soit de lots ou de blocs de lots publics intramunicipaux, ou de certains territoires nordiques, comme l'île d'Anticosti, ou encore de forêts souvent situées au nord du territoire des aires communes.

Site archéologique : Lieu où se trouvent des biens archéologiques.

Site archéologique classé ou reconnu : Site archéologique classé ou reconnu comme bien culturel en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Secteur archéologique : Lieu où sont concentrés des sites archéologiques et où les caractéristiques géographiques des terrains environnants présentent un potentiel archéologique.

Site faunique d'intérêt (SFI) : Lieu circonscrit constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

Site géologique exceptionnel (SGE) : Un site géologique exceptionnel peut être soit un géosite, soit un géoparc, soit une collection de fossiles, de minéraux ou de météorites classé en vertu de la Loi sur les mines.

Les sites géologiques exceptionnels sont protégés en vertu de la Loi sur les mines afin d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique, c'est-à-dire la variété des éléments géologiques que recèle le Québec et qui peuvent être menacés par des catastrophes naturelles ou des interventions humaines. Ils sont également protégés afin de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec et de mieux comprendre les éléments qui les composent.



Terrain de piégeage : Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État. D'une superficie d'environ 60 km² chacun, ils permettent de structurer et de répartir cette forme d'exploitation faunique sur le territoire québécois.

On trouve des terrains de piégeage sur les terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. On en trouve également dans les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée.

Terre de catégorie II : Terres du domaine de l'État où les Cris, les Inuits et les Naskapis, bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), jouissent de droits particuliers et exclusifs en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Terre de catégorie III : Terres du domaine de l'État où s'applique la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou la Convention du Nord-Est québécois, mais qui n'est ni une terre de catégorie I, ni une terre de catégorie II.

Territoire faunique structuré (TFS) : Une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée, une pourvoirie avec droits exclusifs, une aire faunique communautaire, une réserve à castor, etc. établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Territoire non organisé (TNO) : Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale.

Territoire public intramunicipal (TPI) : Terres du domaine de l'État généralement situées à l'intérieur des limites du territoire municipalisé et qui relèvent de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune sur lesquelles une MRC exerce des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et forestière délégués par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en vertu d'un programme gouvernemental.

Unité territoriale d'intérêt (UTI) : Partie de territoire présentant des caractéristiques particulières propres à le démarquer du reste du territoire mais sans statut officiel.

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Territoire établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

Ce statut est accordé lorsqu'un organisme désire s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de la faune. Le potentiel faunique doit être suffisant pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. Les zecs sont gérées par des associations sans but lucratif en fonction d'un protocole d'entente.



**Appendice A : Rapport d'évaluation des changements
apportés à l'utilisation existante**



Avis

Ce document vise à évaluer les changements apportés à l'utilisation du territoire public devant découler des orientations d'affectation du territoire public envisagées par le gouvernement. Ce document n'a donc pas pour objet de véhiculer ces orientations. Celles-ci sont précisées dans les fiches de zones que l'on trouve à l'annexe II du plan d'affectation du territoire public.



Note au lecteur

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante vise à déterminer les changements que l'affectation proposée apporte à l'utilisation du territoire public régional qui a lieu au moment de réaliser le plan d'affectation du territoire public et à évaluer les conséquences probables de ces changements. Elle concerne les changements qui sont directement attribuables au PATP. On inclut ainsi dans cette catégorie les changements impliquant de passer d'une utilisation du territoire ou des ressources à une autre (ex. : passer d'une aire à prédominance forestière à une aire à prédominance récréotouristique). On inclut également les changements dans les modalités de réalisation d'une ou de plusieurs activités s'exerçant en vertu d'un droit et d'un statut sur le territoire public (ex. : ajout d'objectifs de protection des paysages ou d'habitats dans un territoire faunique structuré).

Toutefois, les changements générés par un autre processus gouvernemental, qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dans le PATP, ne sont pas inclus dans l'évaluation (ex. : grandes aires protégées soumises au BAPE). Les changements découlant d'une décision gouvernementale applicable ne sont également pas inclus dans l'analyse (ex. : projet déjà approuvé). Enfin, les changements visant à introduire dans le PATP une modification dans l'utilisation du territoire public déjà mise en application dans la gestion des terres et des ressources ne sont pas évalués (ex. : mesures de gestion intégrée des ressources convenues et déjà mises en œuvre).

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante permettra aux différents intervenants, gouvernementaux ou extragouvernementaux, de mieux saisir la portée de l'affectation du territoire public par une meilleure connaissance de ses effets sur la gestion des terres et des ressources. Elle permettra également de cristalliser, et de partager avec l'ensemble des utilisateurs du PATP, les éléments d'analyse pris en compte par le gouvernement dans ses choix entourant les changements à apporter à l'utilisation du territoire public. En effet, cette évaluation concrétise un processus d'analyse continu, implicite à la concertation gouvernementale qui caractérise, rappelons-le, la démarche d'affectation du territoire public.

Par l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, le gouvernement entend en définitive faciliter la mise en œuvre du PATP et le suivi des orientations qu'il contient.



Balises d'interprétation

Situations nécessitant une évaluation

Règle générale : On évalue les changements qui sont directement attribuables au PATP.

A) Changement d'utilisation du territoire ou des ressources (ex. : nouveau pôle récréotouristique qui modifie une situation d'utilisation polyvalente du territoire et qui oriente différemment la mise en valeur du territoire par rapport à ce qui existait avant le PATP).

B) Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant (ex. : ajout d'objectifs nécessitant des actions additionnelles des gestionnaires dans des territoires fauniques par rapport à ce qui se faisait avant le PATP).

Situations ne nécessitant pas une évaluation

Règle générale : On n'évalue pas ce qui est attribuable à un autre processus dont la conclusion est assimilable à un acte d'affectation réalisé parallèlement au PATP ou ce qui n'amène pas de changement réel à l'utilisation existante, mais fait que la confirmer.

A) Changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements à l'utilisation existante au PATP [ex. : aire protégée ou grand projet hydroélectrique soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ou à un processus similaire, etc.].

B) Décision gouvernementale applicable (ex. : entente de principe d'ordre général avec les Innus).

C) Transposition sur le plan de l'affectation d'une utilisation territoriale qui demeure la même avant et après le PATP [ex. : confirmation dans le PATP d'une orientation qui est déjà de facto en application au moment de faire le PATP, comme la reconnaissance dans le PATP d'objectifs découlant d'ententes de gestion intégrés des ressources (GIR)].



Méthodologie

Les besoins d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante furent déterminés selon les balises d'interprétation précitées. En voici donc les deux catégories :

- *Zones exclues du processus d'évaluation des changements : Ce sont surtout des zones correspondant aux aires protégées qui font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP, des territoires correspondant à des habitats fauniques, des réserves écologiques ou des écosystèmes forestiers exceptionnels déjà décrétés ou, enfin, des territoires d'utilisation multiple qui font l'objet d'aucun changement.*
- *Zones devant faire l'objet du processus d'évaluation des changements : Ces zones correspondent majoritairement à des territoires d'utilisation multiple modulée (projet de parcs régionaux, réservoirs et territoires terrestres adjacents servant à la récréation et à la production énergétique et territoires fauniques structurés). Deux autres projets liés à ces territoires de conservation sont également analysés sous ce volet (projet de refuge faunique et projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels).*

Les tableaux A et B suivants représentent respectivement l'estimation des besoins d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante et les zones touchées par ce processus. Des 41 zones constituant le PATP, 17 font l'objet d'une évaluation des changements à l'utilisation existante.

Enfin, au cours de l'analyse des zones, nous avons procédé au regroupement des zones similaires pour en déterminer la nature des changements anticipés, les effets sur l'utilisation des terres et des ressources puis les conséquences sur la gestion. Le tableau C présente le regroupement des zones similaires. Finalement, le Tableau D présente la synthèse de l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante.



Tableau A : Estimation du besoin d'évaluation des changements par zone

No de la zone	Nom de la zone	Évaluation des changements à l'utilisation existante
07-01	Secteur de Rapide-des-Joachims	Oui.
07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-04	Secteur des rivières Noires et Coulonge (TI C10 et C10c)	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-05	Secteur de la réserve faunique de la Vérendrye et de ses environs	Oui.
07-07	Secteurs archéologiques	Oui.
07-08	Secteur du Pontiac	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-09	Secteur du réservoir Baskatong	Oui.
07-10	Secteur du lac Échouan (TI C47a)	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-11	Secteur Festubert	Oui.
07-12	Secteur O'Sullivan	Oui.
07-13	Secteur Capimitchigama	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-16	Secteur du lac Dix-Milles	Oui.
07-17	Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais	Oui.
07-18	Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac	Oui.
07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle	Oui.
07-20	Aires de confinement du cerf de Virginie	Non. Territoires déjà décrétés (confirmation de l'utilisation existante).
07-21	Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-24a	Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-26	Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc	Oui.
07-28	Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais	Non, territoires déjà décrétés (confirmation de l'utilisation existante).
07-29	Réserves écologiques	Non, territoires déjà décrétés (confirmation de l'utilisation existante).
07-30b	Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-30c	Secteur de la Petite-Nation	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-30d	Secteur Pontiac-Sud	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-30e	Secteur Centre-Sud de l'Outaouais	Non, pas de changement anticipé à l'utilisation existante.
07-32	Secteur Papineau-Labelle	Oui.
07-36	Parc national de Plaisance	Non, territoires déjà décrétés (confirmation de la vocation de protection imposée).
07-38	Parc de la Gatineau	Non, territoires déjà décrétés (confirmation de la vocation de protection).
07-39	Écosystème forestiers exceptionnels	Non, territoires déjà décrétés (confirmation de la vocation de la protection).
07-39a	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Oui.
07-40	Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morissette	Oui.
07-41	Héronnières	Non. Territoires déjà décrétés (confirmation de



		l'utilisation existante).
07-44	Habitats du rat musqué	Non. Territoires déjà décrétés (confirmation de l'utilisation existante).
07-45	Îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux	Non. Territoires déjà décrétés (confirmation de l'utilisation existante).
07-46	Réserve de biodiversité projetée du Domaine-la-Vérendrye	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-47	Secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-49	Secteur du Horst du Baskatong (TI C14)	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-50	Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien et territoire d'intérêt (C20a)	Non, changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation similaire effectuée dans le cadre du PATP.
07-53	Secteur du lac du Poisson-Blanc	Oui.
07-54	Sites fauniques d'intérêt (SFI)	Oui.
07-56	Projet de refuge faunique	Oui.



Tableau B : Zones touchées par des changements apportés à l'utilisation existante

N°	Nom de la zone	Simple	Éclatée
07-01	Secteur de Rapides-des-Joachims		✓
07-05	Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs	✓	
07-07	Secteurs archéologiques		✓
07-09	Secteur du réservoir Baskatong	✓	
07-11	Secteur Festubert		✓
07-12	Secteur O'Sullivan		✓
07-16	Secteur du lac Dix Mille	✓	
07-17	Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais		✓
07-18	Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac		✓
07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle	✓	
07-26	Secteur de la pourvoirie du Chevreuil-Blanc		✓
07-32	Secteur Papineau-Labelle		✓
07-39a	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés		✓
07-40	Secteur des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrissette		✓
07-53	Secteur du lac du Poisson-Blanc	✓	
07-54	Sites fauniques d'intérêt		✓
07-56	Projet de refuge faunique		✓
Total		5	16
Total du nombre de zones touchées par les changements apportés à l'utilisation existante : 17 sur 41 (41 % du nombre des zones)			



Tableau C : Regroupement de zones similaires aux fins d'analyse

N°	Nom de la zone	Type de regroupement
07-01 07-11 07-12	Secteur de Rapides-des-Joachims Secteur Festubert Secteur O'Sullivan	Territoires fauniques structurés de type zec et pourvoirie
07-05 07-32	Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs Secteur Papineau-Labelle	Territoires fauniques structurés comprenant majoritairement les réserves fauniques de l'Outaouais
07-07	Secteurs archéologiques	
07-09 07-53	Secteur du réservoir Baskatong Secteur du lac du Poisson-Blanc	Réservoirs et plans d'eau multiusages
07-16 07-17 07-18 07-26	Secteur du lac Dix Mille Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac Secteur de la pourvoirie du Chevreuil-Blanc	Territoires fauniques structurés de type pourvoirie
07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle	
07-40	Secteur des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrissette	
07-39a	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	
07-54	Sites fauniques d'intérêt	
07-56	Projet de refuge faunique	
Total		10

Tableau D : Synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC				
Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante				
Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
07-01 07-11 07-12 Territoires fauniques structurés de types zec et pourvoirie.	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Pour la zone 07-01, le gouvernement vise également une plus grande prise en compte du patrimoine archéologique dans l'utilisation des ressources et du territoire.	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des effets sur les paysages et les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. En plus des effets précédents, pour la zone 07-01, limitation et adaptation des activités industrielles et du développement territorial sur les sites archéologiques.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement. En plus des conséquences sur la gestion indiquées précédemment pour la zone 07-01, les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que leurs mandataires et délégataires doivent adapter leurs planifications et activités, notamment industrielles et récréotouristiques, qui peuvent perturber	Avantages : • Effet favorable sur la qualité des habitats assurant le maintien du potentiel faunique. • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Protection accrue des sites et des secteurs archéologiques. • Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives. • Augmentation probable de la fréquentation des sites; avantage économique. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites; inconvénient environnemental. • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone. • Effet négatif sur le potentiel forestier. • Effet négatif sur les redevances

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
			le sol, notamment les travaux de déblais et de remblais ou la construction d'infrastructures dans la zone.	issues des droits forestiers. • Augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires.
07-05 07-32 Territoires fauniques structurés comprenant majoritairement les réserves fauniques de l'Outaouais.	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des effets sur les paysages et les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	Avantages : • Effet favorable sur la qualité des habitats assurant le maintien du potentiel faunique. • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives. • Augmentation probable de la fréquentation des sites. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites; inconvénient environnemental. • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone. • Effet négatif sur le potentiel forestier. • Effet négatif sur les redevances issues des droits forestiers.



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
				• Augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires
07-07 Secteurs archéologiques.	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte du patrimoine archéologique dans l'utilisation des ressources et du territoire.	Limitation et adaptation des activités industrielles et récréotouristiques pouvant avoir un effet sur l'intégrité du potentiel archéologique de la zone	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent adapter leurs activités, notamment industrielles et récréotouristiques, qui peuvent perturber le sol, notamment les travaux de déblais et de remblais ou la construction d'infrastructures dans la zone. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	Avantages : • Protection accrue du potentiel archéologique. • Effet positif sur la qualité des habitats et des composantes écologiques de la zone. • Mise en valeur éducative et récréotouristique (récréation extensive). Inconvénients : • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone.
07-09 07-53 Réservoir Baskatong et lac du Poisson-Blanc	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement	Adaptation des activités ayant lieu sur les principaux sites d'hébergement récréatif et dans les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif, aux habitats essentiels à la mise en	Avantages : • Effet favorable sur la qualité des habitats assurant le maintien du potentiel faunique. • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Augmentation probable de la



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
	viser une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives tout en considérant l'importance des activités de production hydroélectriques dans l'utilisation du territoire et des ressources.		valeur de la faune et au réseau hydroélectrique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	fréquentation des sites. • Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites; inconvénient environnemental. • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone.
07-16 07-17 07-18 07-26 Territoires fauniques structurés de type pourvoirie.	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des effets sur les paysages et les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et	Avantages : • Effet favorable sur la qualité des habitats assurant le maintien du potentiel faunique. • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives. • Augmentation probable de la fréquentation des sites. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites;



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
	ressources.		le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	inconvénient environnemental. • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone. • Effet négatif sur le potentiel forestier. • Effet négatif sur les redevances issues des droits forestiers. • Augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires
07-19 Forêt de l'Aigle	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des effets sur les paysages et les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le	Avantages : • Effet favorable sur la qualité des habitats assurant le maintien du potentiel faunique. • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives. • Augmentation probable de la fréquentation des sites. • Diversification de l'activité économique régionale. Inconvénients : • Augmentation probable de la





PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
			gouvernement.	fréquentation des sites; inconvénient environnemental. • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone. • Effet négatif sur le potentiel forestier. • Effet négatif sur les redevances issues des droits forestiers. • Augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires.
07-39a Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation de protection stricte. Le gouvernement vise la préservation des écosystèmes de forêts rares, anciennes ou qui abritent des espèces végétales menacées ou vulnérables.	Restrictions des activités industrielles et de développement territorial dans la zone.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent prohiber les activités non compatibles avec l'objectif de conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels. Ils devront également s'assurer d'un encadrement strict pour les activités qui seront autorisées afin de maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les	Avantages : • Meilleure protection des espèces et des habitats fauniques de la zone. • Préservation de l'intégrité de l'écosystème en place. • Possibilité de développement d'activités écotouristiques, dont l'observation et l'interprétation de la faune. • Possibilité de création d'emplois associés à des activités écotouristiques, à l'animation et à l'interprétation de la nature. Inconvénients : • Abandon des activités

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
			orientations d'affectation établies par le gouvernement.	d'aménagement forestier. • Restriction radicale des droits d'exploration minière. • Certaines activités récréatives pourraient être restreintes, notamment la villégiature.
07-40 Projets de parcs régionaux	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte des activités récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Limitations des activités et des interventions pouvant compromettre le potentiel de mise en valeur à des fins de récréation.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites récréatifs. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	Avantages : • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives. • Augmentation probable de la fréquentation des sites. • Amélioration de l'offre récréotouristique régionale. • Diversification de l'activité économique régionale. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites; inconvénient environnemental. • Adaptation des activités industrielles et de développement territorial dans la zone.



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
				• Effet négatif sur le potentiel forestier. • Effet négatif sur les redevances issues des droits forestiers. • Augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires.
07-54 Sites fauniques d'intérêt	Orientation de l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources vers une vocation d'utilisation multiple modulée. Le gouvernement vise une plus grande prise en compte des habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais (omble de fontaine, omble chevalier et touladi) dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Adaptation des activités industrielles et du développement territorial pouvant nuire aux habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent favorablement aux exigences particulières, par rapport au reste du territoire, et qui sont spécifiées dans le document intitulé <i>Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais</i> . Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	Avantages : • Effet favorable sur la qualité des habitats assurant le maintien du potentiel faunique. • Effet favorable sur les encadrements visuels autour des équipements et des sites d'hébergement récréatif. • Préservation des habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais. • Environnement propice à la pratique d'activités récréatives. • Augmentation probable de la fréquentation des sites. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites; inconvénient environnemental. • Adaptation des activités



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
				industrielles et de développement territorial dans la zone. • Augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires • Effet négatif sur le potentiel forestier. • Effet négatif sur les redevances issues des droits forestiers.
07-56 Projet de refuge faunique	Orientation de protection actuelle du territoire et des ressources vers une vocation de protection stricte. Le gouvernement vise la conservation des habitats fauniques et de l'intégrité de l'écosystème en place.	Restrictions des activités incompatibles avec le projet de refuge faunique.	Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent prohiber les activités non compatibles avec l'objectif de conservation de la faune. Ils devront également s'assurer d'un encadrement strict pour les activités qui seront autorisées afin de maintenir l'intégrité du refuge faunique projeté. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	Avantages : • Meilleure protection des espèces et des habitats fauniques de la zone. • Préservation de l'intégrité de l'écosystème en place. • Développement d'activités écotouristiques, dont l'observation et l'interprétation de la faune. • Création d'emplois associés à des activités écotouristiques, à l'animation et à l'interprétation de la faune. Inconvénients : • Augmentation probable de la fréquentation des sites; inconvénient environnemental.



PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Tableau d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
				• Certaines activités, notamment l'agriculture, pourraient être restreintes dans la zone.





Synthèse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante

Globalement, l'analyse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante fait ressortir les constatations suivantes :

- 41 % des zones du PATP font l'objet d'une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante.
- Dans les zones à vocation multiple modulée, des mesures supplémentaires de gestion sont envisagées :

➤ **Territoires fauniques structurés et Forêt de l'Aigle**

Pour les zones d'utilisation multiple modulée qui correspondent en large partie aux territoires fauniques structurés (zecs, pourvoiries avec droits exclusifs et réserves fauniques) et à un territoire sous convention d'aménagement forestier (Forêt de l'Aigle), la nature des changements anticipés consiste en une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent l'adaptation des activités industrielles pouvant avoir des répercussions sur les paysages et les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.

➤ **Projets de parcs régionaux**

Pour la zone d'utilisation multiple modulée qui correspond aux projets des parcs régionaux des monts Morrisette et Cayamant, la nature des changements anticipés consiste en une plus grande prise en compte des activités récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent la limitation des activités et des interventions pouvant compromettre la mise en valeur du potentiel de développement à des fins de récréation. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront s'assurer que leurs pratiques de gestion répondent à des exigences particulières quant à la protection des paysages entourant les principaux sites récréatifs de la zone.

➤ **Sites fauniques d'intérêt**

Pour la zone d'utilisation multiple modulée liée aux sites fauniques d'intérêt, la nature des changements anticipés consiste en une plus grande prise en compte des habitats des espèces fauniques retenues, principalement le touladi, l'omble de fontaine et l'omble chevalier. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent l'adaptation des activités industrielles et du développement



territorial dans la zone qui peuvent nuire aux habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront s'assurer que leurs pratiques de gestion répondent favorablement aux exigences particulières spécifiées dans le document intitulé Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais.

➤ **Secteurs archéologiques**

Pour la zone d'utilisation multiple modulée liée aux secteurs archéologiques, la nature des changements anticipés consiste en une plus grande prise en compte du potentiel archéologique dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent la limitation et l'adaptation des activités industrielles et récréotouristiques pouvant avoir un effet sur l'intégrité du patrimoine archéologique de la zone. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront adapter leurs activités pouvant perturber le sol, notamment les travaux de déblais ou de remblais, ou la construction d'infrastructures dans la zone.

➤ **Réservoirs hydriques et territoires terrestres adjacents**

Pour la zone d'utilisation multiple modulée liée aux réservoirs hydriques et aux secteurs terrestres adjacents (zones correspondant au réservoir Baskatong et au lac du Poisson-Blanc), la nature des changements anticipés consiste en une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives tout en considérant l'importance des réservoirs pour la production énergétique. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent l'adaptation des activités et des usages pouvant avoir des répercussions sur les paysages et les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront s'assurer que leurs pratiques de gestion répondent à des exigences particulières quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif, aux habitats essentiels à la mise en valeur de la faune et au réseau hydroélectrique.

- Dans les zones à vocation de protection stricte, des mesures supplémentaires de gestion sont envisagées :

➤ **Projet de refuge faunique**

Pour la zone de protection stricte correspondant au projet de refuge faunique, la nature des changements anticipés consiste à assurer la conservation des habitats fauniques et de l'intégrité de l'écosystème en place. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent une restriction des activités non compatibles avec l'objectif de conservation de la faune. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront interdire toute activité incompatible avec la vocation de protection stricte destinée au projet de refuge faunique et s'assurer d'un



encadrement rigoureux pour les activités qui y seront autorisées afin de maintenir l'intégrité de l'écosystème en place.

➤ **Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels**

Pour la zone de protection stricte correspondant aux projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, la nature des changements anticipés consiste à établir une vocation de protection stricte liée à la conservation des écosystèmes liés aux forêts rares, anciennes ou qui abritent des espèces végétales menacées ou vulnérables. Les effets recherchés sur l'utilisation des terres et des ressources visent une restriction des activités non compatibles avec l'objectif de conservation des écosystèmes forestiers. Les conséquences pressenties pour les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, sont qu'ils devront restreindre toute activité incompatible avec la vocation de protection stricte destinée aux projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels et s'assurer d'un encadrement rigoureux pour les activités qui seront autorisées afin de maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-01

Secteur de Rapides-des-Joachims

Zone n° : 07-11

Secteur Festubert

Zone n° : 07-12

Secteur O'Sullivan

Description du changement

Zone n° : 07-01 : Cette zone regroupe quatre territoires fauniques structurés, soit une grande partie des zecs Rapides-des-Joachims et Saint Patrice ainsi que les pourvoiries à droits exclusifs Triple R et du Lac Forant.

Zone n° : 07-11 : Cette zone regroupe une partie de trois territoires fauniques structurés, soit une partie des zecs Festubert et Capitachouane ainsi qu'une partie de la pourvoirie à droits exclusifs Pavillon Richer.

Zone n° : 07-12 : Cette zone regroupe en tout ou en partie six parties de territoires fauniques structurés, soit une partie de la zec Lesueur et les pourvoiries à droits exclusifs le Club de chasse et pêche du Lac O'Sullivan, le Club de chasse et pêche Stramond inc., Pavillon Wapus, Air Mélançon inc. et Pourvoirie de la Rivière Coucou inc.

D'une part, les zones correspondent à des zecs et sont utilisées à des fins de conservation et de mise en valeur de la faune. Ainsi, la chasse, la pêche et le piégeage des animaux à fourrure sont pratiqués à la grandeur du territoire de façon contrôlée.

D'autre part, les pourvoiries ont développé une offre structurée et reconnue, traditionnellement axée sur la chasse, la pêche, le piégeage et l'hébergement commercial. Au cours des dernières années, certaines pourvoiries ont développé sur leur territoire une offre substantielle d'activités sans prélèvement afin de répondre adéquatement à l'évolution des nouvelles tendances du marché, soit le plein air, le tourisme d'aventure, l'hébergement commercial haut de gamme ou encore les vacances familiales.

On y trouve aussi des activités industrielles, dont l'aménagement forestier sur la presque totalité des zones ainsi, que des activités d'exploration et d'exploitation minières dans les secteurs de Rapides-des-Joachims et O'Sullivan. Dans les zecs, les activités récréotouristiques se traduisent principalement par le développement de la villégiature privée riveraine et le camping ainsi que par la pratique de la motoneige et de la motoquad sur les sentiers et les chemins forestiers.

Enfin, des recherches archéologiques font état de deux secteurs archéologiques et ont mis à jour six sites dans la zone correspondant au secteur de Rapides-des-Joachims. Les sites et secteurs archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.



Actuellement, ces zones sont vouées à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à ces zones consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en mettant en relief le contexte de mise en valeur faunique et récréative. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées visant une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Il en va de même pour certaines particularités territoriales telles que la présence de sites et secteurs archéologiques dans le secteur de Rapides-des-Joachims. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux³²

Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération **
Avantages : - Protection accrue des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zone. Inconvénients : - Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	++ -
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan*** des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	

³² L'évaluation des changements apportés à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération
Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Satisfaction de la clientèle qui utilise le territoire à des fins récréatives. Inconvénients : - Aucun.	++ +
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local); - diversification de la structure économique; - droits et redevances gouvernementaux; - autre. Avantages : - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs influençant ainsi favorablement les revenus des organismes ou des entreprises spécialisées dans le récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et des paysages; - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers).	++ -- -



Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques :

Le bilan*** des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et légèrement négatif sur le plan économique.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels

Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓
Précisez : - Nécessité d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages en mettant l'accent sur la complémentarité des activités d'aménagement forestier et des utilisations du territoire à des fins récréotouristiques; - L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction du contexte de protection des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique et des principaux sites d'hébergement récréatifs de la zone; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		

Bilan des avantages et inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Après analyse et considération des zones 07-01, 07-11 et 07-12, malgré un effet légèrement négatif en matière économique, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et sociales des zones s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à ces zones pourra donc être retenue.



Guide de pondération*

Effet	Symbole
Fortement positif	++
Faiblement positif	+
Neutre	0
Faiblement négatif	-
Fortement négatif	--
Sans objet	S. O.

Le rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dressera une évaluation régionale portant sur le cumul des évaluations par zone.

** La pondération n'est pas une sommation des avantages et des inconvénients, mais plutôt un outil visuel. Elle sert à appuyer la nouvelle affectation, à justifier que le choix d'affectation est inacceptable ou que l'affectation doit être différée. Elle est en partie subjective, mais doit être cohérente d'une zone à l'autre et s'appuyer sur les faits et les constatations de l'analyse.

*** Le bilan sert à dresser un profil de chaque volet (environnemental, social, économique, institutionnel) et à déterminer les suites à donner à l'affectation.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante³³

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-05

Secteur de la réserve faunique La Vérendrye

Zone n° : 07-32

Secteur Papineau-Labelle

Description du changement

Zone n° : 07-05 : Cette zone regroupe huit territoires fauniques structurés, soit une grande partie de la réserve faunique La Vérendrye, des zecs Pontiac et Bras-Coupé-Désert ainsi que des pourvoiries à droits exclusifs Pavillon La Vérendrye, Territoires de pêche et de chasse Poirier inc., Lac Doolittle, Club Lac Brûlé et le Domaine Shannon.

Zone n° : 07-32 : Cette zone regroupe en tout ou en partie deux territoires fauniques structurés, soit une partie de la réserve faunique de Papineau-Labelle et la pourvoirie à droits exclusifs Roger Fortier inc.

D'une part, les réserves fauniques et les zecs sont principalement orientées sur la conservation et la mise en valeur de la faune. La chasse et la pêche constituent des éléments dominants de l'activité récréotouristique de la zone. Le piégeage des animaux à fourrure est pratiqué à la grandeur du territoire de façon contrôlée. Le MRNF et la SEPAQ en assurent l'encadrement et le contrôle. Les autres activités concernent principalement l'hébergement commercial en chalet, le camping, le canot-camping, tous gérés par la SEPAQ dans les réserves fauniques.

D'autre part, au cours des dernières années, certaines pourvoiries ont développé sur leur territoire une offre substantielle d'activités sans prélèvement afin de répondre adéquatement à l'évolution des nouvelles tendances du marché, soit le plein air, le tourisme d'aventure, l'hébergement commercial haut de gamme ou encore les vacances familiales.

Les zones sont aussi utilisées à des fins d'aménagement forestier puisque des CAAF ont été consentis sur ces territoires. Des activités d'exploration minière sont observées de façon dispersée sur le territoire. Les activités récréotouristiques se traduisent principalement par le développement de la villégiature privée riveraine, le camping en zecs et par la pratique de la motoneige et de la motoquad sur des sentiers et des chemins forestiers.

³³ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la Table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.



Actuellement, ces zones sont vouées à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à ces zones consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en mettant en relief le contexte de mise en valeur faunique et récréative. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées visant une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux

Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération **
Avantages : - Protection accrue des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zone. Inconvénients : - Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	++ -

Bilan des avantages et inconvénients environnementaux :

Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux

Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération



Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Satisfaction de la clientèle qui utilise le territoire à des fins récréatives. Inconvénients : - Aucun.	++ +
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre	
Avantages : - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs influençant ainsi favorablement les revenus des organismes ou des entreprises spécialisées dans le récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et des paysages; - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers).	++ -- -
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et légèrement négatif sur le plan économique.	



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓
Précisez : - Nécessité d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages en mettant l'accent sur la complémentarité des activités d'aménagement forestier et des utilisations du territoire à des fins récréotouristiques; - L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction du contexte de protection des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique et des sites d'hébergement récréatifs de la zone; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.		
Évaluation globale du changement		
Après analyse et considération des zones 07-05 et 07-32, malgré un effet légèrement négatif sur le plan économique, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et sociales des zones s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à ces zones pourra donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante³⁴

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-07

Secteurs archéologiques

Description du changement

Cette zone regroupe quatre secteurs archéologiques situés dans les zecs Pontiac et Bras-Coupé-Désert. Ces secteurs sont localisés sur les pourtours de plans d'eau et présentent des concentrations de sites archéologiques qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique et historique du territoire. Il s'agit d'une ressource fragile, non renouvelable et menacée de destruction lors de tout aménagement qui perturbe le sol. Ils sont inventoriés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ils peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mise en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques.

Actuellement, cette zone est vouée à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à cette zone consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en mettant en relief le contexte de mise en valeur faunique et récréative ainsi que la protection du patrimoine archéologique. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées visant l'utilisation du territoire et des ressources de manière à s'assurer de la prise en compte des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique ainsi qu'une protection renforcée des paysages situés à proximité des principaux sites d'hébergement récréatifs de la zone. En plus des modulations précitées, le gouvernement entend s'assurer que le patrimoine archéologique de la zone est protégé, ce qui suppose que les divers usages actuels de la zone devront y prêter une attention particulière, ceci afin de préserver son intégrité. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégués, doivent adapter leurs activités, entre autres industrielles et récréotouristiques, qui peuvent perturber le sol, notamment les travaux de déblais et de remblais ou la construction d'infrastructures dans la zone. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

³⁴ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la Table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération **
Avantages : - Effet positif sur la qualité des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zone. Inconvénients : - Aucun.	++ 0
Bilan des avantages et inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération
Avantages : - Protection des sites ou des secteurs archéologiques permettant également une mise en valeur éventuelle; - Accessibilité des sites à des fins éducatives. Inconvénients : - Aucun.	+ + 0



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre		
Avantages - Aucun. Inconvénients : - Adaptation des activités, notamment industrielles, ayant comme conséquence une baisse des revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles.	0	—
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et faiblement négatif sur le plan économique.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓
Précisez : - Nécessité d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages. L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction du contexte de protection du potentiel archéologique de la zone; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		



Bilan des avantages et inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable dans le contexte d'une adaptation des droits octroyés ainsi que dans la pratique des activités en fonction du contexte archéologique et faunique de la zone.

Évaluation globale du changement

Après analyse et considération de la zone 07-07, le changement apporté à l'utilisation existante est favorable puisque le potentiel archéologique de la zone pourra être préservé tout en maintenant les droits consentis sous certaines conditions dans la pratique des usages actuels et futurs. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à cette zone pourra donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante³⁵

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-09

Secteur du réservoir Baskatong

Zone n° : 07-53

Secteur du lac du Poisson-Blanc

Description du changement

Zone n° : 07-09 : Cette zone comprend l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong (milieu hydrique) en y ajoutant, dans la partie sud, une bande de 300 m autour du réservoir. Cette zone est caractérisée par une utilisation et un potentiel récréotouristiques reconnus régionalement. Plusieurs établissements d'hébergement touristique, activités et équipements se trouvent dans la zone. Le territoire privé qui entoure la zone est aussi caractérisé par une utilisation touristique importante.

La zone est aussi utilisée à des fins d'aménagement forestier puisque des CAAF ont été consentis sur ce territoire.

Enfin, le réservoir Baskatong, qui était jusqu'à tout récemment utilisé pour régulariser le niveau des eaux, est maintenant également utilisé à des fins de production hydroélectrique.

Zone n° : 07-53 : Cette zone comprend le milieu hydrique et une bande riveraine de 60 à 300 m autour du lac du Poisson-Blanc. Cette zone est caractérisée par une utilisation et un potentiel récréotouristiques reconnus régionalement. Plusieurs établissements d'hébergement touristique, activités et équipements se trouvent dans la zone ou à proximité de celles-ci. Le territoire privé qui entoure la zone est aussi caractérisé par une utilisation touristique importante.

La zone est aussi utilisée à des fins industrielles, notamment sur le plan forestier, puisque des CAAF ont été consentis sur ce territoire, et également à des fins de production hydroélectrique.

Actuellement, ces zones sont vouées à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à ces zones consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en mettant en relief le contexte de mise en valeur faunique et récréative tout en considérant les réservoirs comme des éléments liés à la production énergétique. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées de manière à s'assurer que les pratiques de gestion des terres et des ressources respectent la cohabitation des usages liés à la récréation et à la production hydroélectrique, et envisager l'établissement de modulations visant l'utilisation du territoire et des ressources de manière à s'assurer de la prise en compte des habitats essentiels au maintien du potentiel

³⁵ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la Table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.



faunique ainsi qu'une protection renforcée des paysages situés à proximité des principaux sites d'hébergement récréatif de la zone. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant aux paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif, aux habitats essentiels à la mise en valeur de la faune et au réseau hydroélectrique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux

Paramètres d'évaluation	
- espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération
Avantages : - Protection accrue des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zone (réservoir Baskatong).	++
Inconvénients : - Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	—
Bilan des avantages et inconvénients environnementaux :	
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable.	

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux

Paramètres d'évaluation	
Sur le plan social :	
- qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération



Avantages : - Maintien de l'accessibilité aux activités récréatives (nautique et pêche); - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Satisfaction de la clientèle qui utilise le territoire à des fins récréatives. Inconvénients : - Aucun.	+ ++ + 0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre	
Avantages : - Maintien de la production hydroélectrique des réservoirs; - Maintien des activités commerciales autour du réservoir et du plan d'eau; - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs influençant ainsi favorablement les revenus des organismes ou des entreprises spécialisées dans le récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et les paysages.	++ + ++ —
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.	



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓
Précisez : - Nécessité d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages en mettant l'accent sur la complémentarité de l'exploitation des réservoirs à des fins de production hydroélectrique et de l'utilisation du territoire à des fins récréotouristiques; - L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction de l'hydroélectricité produite dans ces zones et du contexte de protection des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique et des sites d'hébergement récréatifs de ces zones; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.		
Évaluation globale du changement		
Après analyse et considération des zones 07-09 et 07-53, il est établi que le changement est favorable parce que les composantes environnementales et socioéconomiques des zones s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à ces zones pourra donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-16

Secteur du lac Dix Milles

Zone n° : 07-17

Secteur des pourvoiries du centre de l'Outaouais

Zone n° : 07-18

Secteur des pourvoiries du centre du Pontiac

Zone n° : 07-26

Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc

Description du changement

Zone n° : 07-16 : Cette zone regroupe deux territoires fauniques structurés de type pourvoirie à droits exclusifs, soit 169240 Canada inc. et Lac Dix-Milles.

Zone n° : 07-17 : Cette zone regroupe trois territoires fauniques structurés de type pourvoirie à droits exclusifs, soit Pourvoirie Mer Bleue, Domina-Gravelle et l'Auberge du lac de l'Indienne.

Zone n° : 07-18 : Cette zone regroupe trois territoires fauniques structurés de type pourvoirie à droits exclusifs, soit Pourvoirie du lac Nilgaut inc., Domaine du Lac Bryson et Chalet du Lac McGillivray.

Zone n° : 07-26 : Cette zone correspond à un territoire faunique structuré de type pourvoirie à droits exclusifs, soit la pourvoirie du Chevreuil Blanc.

Les pourvoiries ont développé une offre structurée et reconnue, traditionnellement axée sur la chasse, la pêche, le piégeage et l'hébergement commercial. Au cours des dernières années, certaines pourvoiries ont développé sur leur territoire une offre substantielle d'activités sans prélèvement afin de répondre adéquatement à l'évolution des nouvelles tendances du marché, soit le plein air, le tourisme d'aventure, l'hébergement commercial haut de gamme ou encore les vacances familiales.

On y trouve aussi des activités industrielles, dont l'aménagement forestier sur la presque totalité de la zone. À part les activités offertes par les pourvoiries, les autres activités récréatives se résument à la pratique de la motoneige.

Actuellement, ces zones sont vouées à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à ces zones consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en mettant en relief le contexte de mise en valeur faunique et récréative. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées visant une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et



des ressources. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites d'hébergement récréatif et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux

Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération
Avantages : - Protection accrue des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zone. Inconvénients : - Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	++ -

Bilan des avantages et inconvénients environnementaux :

Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux

Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération



Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Satisfaction de la clientèle qui utilise le territoire à des fins récréatives. Inconvénients : - Aucun.	++ + 0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre	
Avantages : - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs influençant ainsi favorablement les revenus des organismes ou entreprises spécialisées dans le récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et des paysages; - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers).	++ -- -
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et légèrement négatif sur le plan économique.	



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓
Précisez : - Nécessité d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages en mettant l'accent sur la complémentarité des activités d'aménagement forestier et des utilisations du territoire à des fins récréotouristiques; - L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction du contexte de protection des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique et des principaux sites d'hébergement récréatifs de la zone; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.		
Évaluation globale du changement		
Après analyse et considération des zones 07-16, 07-17, 07-18 et 07-26, malgré un effet légèrement négatif sur le plan économique, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et sociales des zones s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à ces zones pourra donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-19

Secteur de la Forêt de l'Aigle

Description du changement

Cette zone regroupe le territoire correspondant à la Forêt de l'Aigle en y ajoutant une partie de deux territoires fauniques structurés, soit une partie des zecs Bras-Coupé-Désert et Pontiac et une partie de la pourvoirie à droits exclusifs Mer Bleue.

D'une part, le territoire de la Forêt de l'Aigle est géré par une corporation à but non lucratif et découle d'une entente signée avec le MRNF. La Corporation de la gestion de la Forêt de l'Aigle a développé une expertise tant sur le plan de la gestion forestière qu'en matière récréative.

D'autre part, les zecs zones sont utilisées à des fins de conservation et de mise en valeur de la faune. Ainsi, la chasse, la pêche et le piégeage des animaux à fourrure sont pratiqués à la grandeur du territoire de façon contrôlée.

Enfin, les pourvoiries ont développé une offre structurée et reconnue, traditionnellement axée sur la chasse, la pêche, le piégeage et l'hébergement commercial. Au cours des dernières années, plusieurs pourvoiries ont développé sur leur territoire une offre substantielle d'activités sans prélèvement afin de répondre adéquatement à l'évolution des nouvelles tendances du marché, soit le plein air, le tourisme d'aventure, l'hébergement commercial haut de gamme ou encore les vacances familiales.

On y trouve aussi des activités industrielles, dont l'aménagement forestier sur la presque totalité des territoires fauniques structurés (CAAF), et la Forêt de l'Aigle bénéficie d'une convention d'aménagement forestier. On remarque également certaines activités d'exploration et d'exploitation minières. Dans les zecs, les activités récréotouristiques se traduisent principalement par le développement de la villégiature privée riveraine et le camping. On y trouve également des sentiers pour véhicules hors route.

Actuellement, cette zone est vouée à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à cette zone consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en mettant en relief le contexte de mise en valeur faunique et récréative. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées visant une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant à la protection des paysages entourant les principaux sites récréatifs et aux habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.



Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux

Paramètres d'évaluation

- espèce faunique ou floristique
- milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)
- autre

Pondération

Avantages :

- Protection accrue des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zone.

++

Inconvénients :

- Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.

-

Bilan*** des avantages et inconvénients environnementaux :

Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux

Paramètres d'évaluation

Sur le plan social :

- qualité du milieu de vie
 - accessibilité et fréquentation du territoire
 - esthétisme paysager
 - autre

Pondération



Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Satisfaction de la clientèle qui utilise le territoire à des fins récréatives. Inconvénients : - Aucun.	++ + 0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre	
Avantages : - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs influençant ainsi favorablement les revenus des organismes ou entreprises spécialisées dans le récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et les paysages. - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers).	++ - --
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et légèrement négatif sur le plan économique.	



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓
Précisez : - Il est nécessaire d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages en mettant l'accent sur la complémentarité des activités d'aménagement forestier et des utilisations du territoire à des fins récréotouristiques; - L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction du contexte de protection des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique et des sites d'hébergement récréatifs de la zone; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels est favorable.		
Évaluation globale du changement		
Après analyse et considération de la zone 07-19, malgré un effet légèrement négatif sur le plan économique, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et sociales de la zone s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à cette zone pourra donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région de l'Outaouais	
Zone n° : 07-39a	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Description du changement	
Il s'agit d'une zone éclatée comprenant cinq sous-zones correspondant aux écosystèmes forestiers exceptionnels projetés localisés sur les territoires des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac. Les sous-zones couvrent une superficie de 2,3 km² et sont entièrement localisées sur les terres publiques. Les EFE sont constitués en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1). Actuellement, cette zone est vouée à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à cette zone consiste à préserver l'intégrité des écosystèmes des forêts rares, anciennes ou qui abritent des espèces végétales menacées ou vulnérables. La situation préconisée par la création des écosystèmes forestiers exceptionnels aura pour effet d'accorder à ces territoires une vocation de protection stricte. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à interdire ou restreindre des activités incompatibles avec la conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent prohiber les activités non compatibles avec l'objectif de conservation lié aux écosystèmes forestiers exceptionnels. Ils devront également s'assurer d'un encadrement strict pour les activités qui seront autorisées afin de maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers exceptionnels projetés. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT, ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération **



Avantages : - Meilleure protection des espèces et des habitats fauniques de la zone; - Préservation de l'intégrité de l'écosystème en place. Inconvénients : - Aucun.	++ ++ 0
Bilan des avantages et inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et inconvénients environnementaux est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération
Avantages : - Possibilité de maintenir ou de développer des activités liées à la récréation et à l'éducation. Inconvénients : - Aucun.	++ 0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre	



Avantages : - Possibilité de création d’emplois liés aux activités écotouristiques telles que l’animation, l’observation et l’interprétation de la nature. Inconvénients : - Aucun nouveau droit d’exploration minière ne pourrait être octroyé (soustraction au jalonnement); - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers); - Les activités récréatives, notamment la villégiature, pourraient fortement être restreintes.	+ — — — —	
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et négatif sur le plan économique.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d’évaluation - modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	Oui ✓ ✓	Non ✓
Précisez : - Les changements proposés pourraient entraîner la cessation des activités d’aménagement forestier, la suppression des droits d’exploration minière et des restrictions quant à certains usages récréatifs, notamment la villégiature. - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s’assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.		
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels est considéré comme favorable.		



Évaluation globale du changement

Après analyse et considération de la zone 07-39a, malgré un effet négatif sur le plan économique, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et sociales de la zone s'en trouvent renforcées. La vocation de protection stricte destinée à la zone pourra donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-40

Secteur des parcs régionaux des monts Morrissette et Cayamant

Description du changement

Cette zone regroupe deux territoires faisant l'objet d'une demande de constitution de parcs régionaux; il s'agit du projet de parc régional du Mont-Morrissette et celui du Mont-Cayamant.

Le milieu régional est à finaliser les plans d'aménagement et de gestion des parcs régionaux. Ces plans devront établir les grandes orientations d'aménagement des parcs, y présenter les objectifs de développement ainsi que les activités et les utilisations projetées. Ils devront également déterminer les types de gestion administrative et financière liés aux parcs régionaux.

Les plans d'aménagement préliminaire prévoient l'aménagement d'infrastructures récréatives et le développement de nouvelles activités de plein air susceptibles d'attirer les visiteurs et d'augmenter le maintien de ceux-ci en région. La fréquentation à des fins récréotouristiques risque fort d'augmenter.

Dans le secteur du mont Cayamant, on trouve actuellement des activités liées à l'aménagement forestier. Aussi, ces activités pourraient être limitées ou assujetties à des modalités particulières visant notamment la protection des paysages. Les principaux acteurs touchés par le changement sont les compagnies forestières détentrices de droits de coupe.

Actuellement, cette zone est vouée à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à cette zone consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources en favorisant la mise en valeur à des fins de récréation. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à établir des pratiques de gestion adaptées visant une plus grande prise en compte des activités récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire, quant aux paysages entourant les principaux sites récréatifs. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération
Avantages : - Protection accrue des sites récréatifs de la zone. Inconvénients : - Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	++ —
Bilan des avantages et inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération
Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives visant la satisfaction de la clientèle. Inconvénients : - Aucun.	++ + 0



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre		
Avantages : - Augmentation et diversification des retombées économiques attribuables au récréotourisme; - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs, influençant ainsi favorablement les revenus des organismes gérant les parcs régionaux. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et les paysages; - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers).	++ + -- -	
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et neutre sur le plan économique.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓



Précisez :

- Les effets seront observables sur l'exercice des droits octroyés dans la zone. L'exercice des droits pourrait être modifié en fonction du contexte de protection des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique et en fonction de la protection des encadrements visuels des sites récréatifs;
- Le gouvernement devra donner suite au programme destiné aux parcs régionaux; des délégations de gestion pourraient être conclues avec le milieu régional;
- Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.

Bilan des avantages et inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels est favorable.

Évaluation globale du changement

Après analyse et considération de la zone 07-40, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et socioéconomiques de la zone s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à cette zone pourra donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais

Zone n° : 07-54

Sites fauniques d'intérêt

Description du changement

Cette zone regroupe 25 sites fauniques d'intérêt de type surfacique qui correspondent majoritairement aux bassins versants immédiats des plans d'eau répertoriés par le MRNF et également à une portion de territoire des plaines de Kazabazua.

Les SFI peuvent se superposer à des habitats fauniques décrétés, des territoires d'intérêt en vue de la création de réserves de biodiversité, à certains territoires libres de droits fauniques et à des territoires fauniques structurés (TFS). En matière d'affectation territoriale, les SFI ne sont pris en considération que pour les territoires libres et les TFS.

Les SFI visent généralement à protéger les habitats de poissons rares ou d'intérêt économique soit pour assurer la sauvegarde d'une espèce rare ou pour maintenir une qualité de pêche remarquable ou exceptionnelle. Ils visent également à protéger les habitats des espèces fauniques menacées et vulnérables. En Outaouais, les principales espèces retenues sont le touladi, l'omble de fontaine et l'omble chevalier.

Actuellement, cette zone est vouée à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à ces zones consiste en une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans le but d'assurer la qualité des habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à adapter les activités industrielles et le développement territorial qui peuvent compromettre les habitats des espèces fauniques retenues. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent aux exigences particulières telles qu'elles sont spécifiées dans le document *Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais*. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT, ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération
Avantages : - Préservation des habitats des espèces fauniques ciblées.	++
Inconvénients : - Augmentation de la fréquentation pouvant causer la dégradation des habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.	-
Bilan des avantages et inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération
Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergements récréatifs et les principaux lieux fréquentés; - Satisfaction de la clientèle qui utilise le territoire à des fins récréatives.	++ +
Inconvénients : - Aucun.	



Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre		
Avantages : - Meilleures conditions pour la pratique d'activités récréatives se traduisant par une possibilité d'augmentation de la fréquentation des sites récréatifs. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles afin de protéger les habitats des espèces fauniques et les paysages; - Effet négatif sur le potentiel forestier (effet sur les redevances issues des droits forestiers).	++ -- -	
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et légèrement négatif sur le plan économique.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation	Oui	Non
- modification du cadre légal et normatif - impact sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓



Précisez :

- Il est nécessaire d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages en mettant l'accent sur la complémentarité des activités d'aménagement forestier, des utilisations du territoire à des fins récréotouristiques et de la protection des habitats des espèces fauniques ciblées dans la zone;
- L'exercice des droits devra être modifié en fonction du contexte de protection des habitats des espèces fauniques ciblées et des sites d'hébergement récréatifs de la zone;
- Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.

Bilan des avantages et inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels est considéré comme favorable.

Évaluation globale du changement

Après analyse et considération de la zone 07-54, malgré un effet légèrement négatif sur le plan économique, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et sociales de la zone s'en trouvent renforcées. La vocation d'utilisation multiple modulée destinée à cette zone pourra donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région de l'Outaouais	
Zone n° : 07-56	Projet de refuge faunique
Description du changement	
La zone est localisée dans un tronçon linéaire d'une trentaine de kilomètres et comprend des terres humides bordant la rivière des Outaouais à l'est de l'agglomération de Gatineau. Le statut de refuge faunique vise à reconnaître la valeur exceptionnelle de certains habitats de qualité et à assurer leur conservation, en permettant notamment de fixer des conditions d'utilisation particulières et très précises pour ces sites. Les activités récréatives liées à la faune y sont permises dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de création du refuge faunique. Actuellement, cette zone est vouée à la protection des habitats fauniques. L'orientation gouvernementale attribuée à cette zone consiste à préserver l'intégrité des habitats fauniques d'importance. La situation préconisée par la création d'un refuge faunique a pour effet d'accorder à ce territoire une vocation de protection stricte. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à interdire ou à restreindre des activités incompatibles avec la conservation de la faune et l'intégrité de l'écosystème de la zone. Les conséquences sur la gestion des terres et des ressources sont que les ministères et organismes gouvernementaux, mandataires et délégataires, doivent prohiber les activités non compatibles avec l'objectif de conservation de la faune. Ils devront également s'assurer d'un encadrement rigoureux pour les activités qui seront autorisées afin de maintenir l'intégrité du refuge faunique projeté. Les organismes des milieux régional et locaux, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT, ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le SAD et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation - espèce faunique ou floristique - milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - autre	Pondération **



Avantages : - Meilleure protection des espèces et des habitats fauniques de la zone; - Préservation de l'intégrité de l'écosystème en place. Inconvénients : - Aucun.	++ ++ 0
Bilan des avantages et inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation Sur le plan social : - qualité du milieu de vie - accessibilité et fréquentation du territoire - esthétisme paysager - autre	Pondération
Avantages : - Maintien et développement des activités d'interprétation de la faune. Inconvénients : - Aucun.	++ 0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - diversification de la structure économique - droits et redevances gouvernementaux - autre	



Avantages : - Possibilité de création d’emplois liés aux activités écotouristiques telles que l’animation, l’observation et l’interprétation de la faune. Inconvénients : - Dans le cas d’activités incompatibles avec la vocation de conservation, aucun nouveau droit n’est octroyé dans la zone; - Les activités agricoles pourraient fortement être restreintes dans la zone	++	—	—
Bilan des avantages et inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social et neutre sur le plan économique.			
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels			
Paramètres d’évaluation	Oui	Non	
- modification du cadre légal et normatif - effet sur les droits, statuts ou ententes - effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales - autre	✓ ✓	✓	
Précisez : - Les changements proposés pourraient entraîner la suppression de certaines activités, notamment de l’agriculture. Des ententes pourraient être envisagées avec des particuliers ou des organismes pour inclure certaines parcelles privées adjacentes au refuge faunique; - Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s’assurer de la compatibilité de leurs orientations et activités respectives, actuelles et futures, avec la vocation déterminée pour ces zones.			
Bilan des avantages et inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels est considéré comme favorable.			



Évaluation globale du changement

Après analyse et considération de la zone 07-56, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et socioéconomiques de la zone s'en trouvent renforcées. La vocation de protection stricte destinée à la zone pourra donc être retenue.



**Appendice B : Bilan de la consultation sur la proposition
de Plan d'affectation du territoire public de
l'Outaouais**



Rapport de consultation des acteurs des milieux régional et local

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public (PATP) qui établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation du territoire public et de ses ressources.

La proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais a été confectionnée par les membres de la Table régionale de concertation gouvernementale. La Conférence régionale des élus (CRE) de l'Outaouais a aussi participé par l'intermédiaire de la Table gouvernement-CRE aux principales étapes de la démarche du PATP.

Le présent rapport fait un résumé de la rencontre de consultation tenue à l'été 2010 sur la proposition d'affectation du territoire public de l'Outaouais ainsi que des commentaires recueillis au terme de la période de consultation de 120 jours qui s'est terminée à l'automne 2010.

Le rapport de consultation comprend deux parties. La première partie résume les modalités selon lesquelles les organismes ont été consultés ainsi que les documents qui ont été présentés, et traite du taux de participation. La deuxième partie résume les commentaires recueillis. L'annexe 1 fait la synthèse de chacun des commentaires émis par les partenaires consultés.



Modalités de consultation

Le 28 juin 2010, le MRNF a rencontré les partenaires de consultation pour présenter la proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais. Pour cette consultation, 41 organismes représentant les milieux municipal et régional, ainsi que différentes associations et divers groupes d'industriels, d'utilisateurs ou groupes d'intérêt ayant des liens avec la gestion ou la mise en valeur des ressources naturelles sur les terres du domaine de l'État, ont été invités à participer à la consultation et à la rencontre de présentation. Le tableau A présente la liste des partenaires invités à la consultation.

Dix-sept personnes représentant 12 organismes invités ont assisté à la rencontre. Plusieurs chargés de projet des ministères et des organismes participant à la réalisation du PATP étaient également présents.

Lors de la rencontre, une présentation a permis de faire un bref retour sur la démarche et les étapes de réalisation du PATP ainsi que sur l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, la mise en œuvre, le suivi, la mise à jour et les modalités de la consultation.

La rencontre s'est terminée par une période de questions. Celles-ci portaient surtout sur les mécanismes de consultation et la conformité du PATP aux planifications de développement ou opérationnelles en aval de celui-ci. La proposition du plan d'affectation ainsi que les cartes étaient disponibles en version papier et ont suscité un vif intérêt.

Les participants ont aussi été informés qu'il était possible de consulter les documents dans les différents points de service du MRNF, soit Fort-Coulonge, Maniwaki et Gatineau. Chaque représentant des organismes présents a reçu une copie de la proposition d'affectation sur cédérom, les partenaires de consultation non présents ont reçu un exemplaire du document qui a été posté le 6 juillet 2010.

Tableau A : Liste des partenaires invités à la consultation

ORGANISMES ASSUMANT DES RESPONSABILITÉS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
Conférence régionale des élus de l'Outaouais
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
MRC de Papineau
MRC de Pontiac
MRC des Collines-de-l'Outaouais
Ville de Gatineau



Associations et organismes qui représentent des groupes d'industries, des groupes d'utilisateurs ou des groupes d'intérêt
Association des archéologues du Québec
Association des explorateurs miniers du Québec
Association des pourvoires de l'Outaouais
Association des producteurs de tourbe du Québec
Association des zecs de l'Outaouais (ZECO)
Association minière du Québec
Association provinciale des trappeurs indépendants-Conseil de l'Outaouais (APTICO)
Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER)
Aventure écotourisme Québec
Bowater Produits forestiers du Canada inc.
Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
Comité du bassin versant de la rivière Gatineau
Conseil québécois du loisir
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec — Outaouais
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Outaouais
Fédération Québécoise des Clubs Quad — Région de l'Outaouais
Fédération québécoise du canot et du kayak
Fédération régionale de l'UPA Laurentides-Outaouais
Forêt Vive
La Cie Commonwealth Plywood Ltée (Sainte-Thérèse)
Lauzon (Thurso) Ressources forestières inc.
LD Consultant
Parc national de Plaisance
Regroupement des locataires des terres publiques section Laurentides-Outaouais
Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais
Réserve faunique Papineau-Labelle
Société des établissements de plein air du Québec — Secteur Outaouais
Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides
Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais
Tourisme Outaouais
Unité régionale des loisirs et des sports de l'Outaouais



Synthèse des commentaires recueillis

Lors de la consultation sur la proposition de PATP, 41 invitations ont été lancées. Ainsi, à la suite de la période de consultation, 16 organismes ont émis des commentaires (voir le tableau B). L'exercice de consultation a suscité peu de réponses écrites en considération des invitations lancées, et le taux de réponse a été de 39 %. La participation a été sensiblement la même que lors de la consultation sur l'information de base du PATP tenue en 2006.

La majorité des organismes consultés sont en accord avec les orientations, les intentions et les objectifs que propose le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais. Outre les questions posées, environ 70 commentaires, propositions, demandes de corrections ou recommandations ont été émis.

Les commentaires reçus sont très variés, certains sont associés au processus d'affectation du territoire public ou à la partie du document portant sur l'information de base.

Plus précisément, nous avons reçu des commentaires de cinq organismes assumant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional, soit les MRC, la CREO et la Ville de Gatineau.

Après ventilation des commentaires, un consensus s'est dégagé quant à l'acceptation de la proposition d'affectation. Une question relevant du processus de mise à jour du PATP lors d'ajouts de projets ayant une incidence importante sur l'affectation du territoire est aussi relevée. Cette dernière question est traitée dans le cadre de référence. Quelques demandes de vérification et d'ajout d'équipements et d'infrastructures dans l'information de base ont été formulées. Des commentaires sur les problématiques des chemins ainsi que sur les lacs malades (cyanobactéries) ont été énoncés, mais relèvent d'une planification opérationnelle en aval du PATP.

Pour ce qui est des associations et des organismes qui représentent des groupes d'industries, des groupes d'utilisateurs ou des groupes d'intérêt, nous avons reçu les commentaires de 11 organismes.

Certains commentaires étaient de l'ordre du questionnement et portaient sur la possibilité de réaliser des activités sous différentes vocations.

Aussi, plusieurs recommandations ou propositions ont été émises :

- Déterminer le potentiel de développement hydroélectrique de moins de 50 MW;
- Consigner les données de nature territoriale dans un système d'information géographique;
- Considérer les organismes nationaux de loisir comme des sources d'information privilégiée;
- Préserver et définir des territoires pour la pratique d'activités de plein air;
- Soutenir et reconnaître les organismes liés au plein air;
- Favoriser la pérennisation des sentiers;
- Intégrer le Secrétariat au loisir et au sport à la table de concertation;
- Proposer plusieurs modifications de libellés;
- Harmoniser les activités sur le territoire public;



- Protéger les sites acériques à potentiel élevé.

Également, nous avons reçu plusieurs commentaires généraux :

- En accord avec les orientations, les intentions et les objectifs gouvernementaux proposés;
- Crainte quant à l'utilisation des règlements de contrôle intérimaire;
- Ne fait pas mention des engagements gouvernementaux par rapport aux algues bleu-vert;
- Exprimer davantage la volonté et l'importance de maintenir un usage collectif;
- Privilégier une production d'énergie par tout autre moyen que l'hydroélectricité.

Finalement, nous avons reçu des demandes de corrections :

- Modifications, corrections d'information et ajouts relatifs à l'information de base;
- Répertoire des potentiels paysagers et récréatifs de plein air et prévoir des mesures de protection;
- Intégrer la notion d'économie sociale.

Les différents commentaires et recommandations ou demandes ont été analysés et pris en compte lorsqu'ils avaient une incidence directe sur le PATP. Certains de ces commentaires ont amené le gouvernement à bonifier sa proposition d'affectation, principalement en ce qui a trait à l'information de base.

Les commentaires relatifs à la démarche de réalisation, à la mise en application ainsi qu'aux modalités de suivi et de mise à jour du PATP ont déjà fait l'objet d'une consultation, et les commentaires liés au processus serviront à alimenter une éventuelle révision de l'approche d'affectation.

Bien que chacune de ces préoccupations ait été analysée afin d'évaluer comment elles pouvaient être intégrées au PATP, bon nombre sont davantage de niveau sectoriel ou opérationnel et non du domaine de l'affectation.



Tableau B : Association ou organisme ayant émis des commentaires

(Consultation du 2010-06-28 au 2010-11-29)		
ASSOCIATION OU ORGANISME	RÉPONDANT	RÉCEPTION DES COMMENTAIRES (AAAA-MM-JJ)
Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7)	Giorgio Vecco	2010-10-20
Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)	Ghislain Poirier	2010-09-22
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)	Robert Demers	2010-09-13
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	Janie Larivière	2010-10-19
Conseil québécois du loisir (CQL)	Daniel Caron	2010-11-01
Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CREO)	Paulette Lalande	2010-10-06
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Outaouais	Rodolphe LaSalle	2010-12-03
Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)	Pierre Trudel	2010-10-28
Loisir Sport Outaouais	Jean-Marc Purenne	2010-11-02
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Pierre Rondeau	2010-11-29
MRC de Papineau	Paulette Lalande	2010-10-06 et 2010-11-16
MRC de Pontiac	Michael McCrank	2010-11-10
Réserve faunique Papineau-Labelle	Christine Lefebvre	2010-11-16
Union des producteurs agricoles (UPA) et Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	Luc Fuoco	2010-11-29
Ville de Gatineau	Marc Bureau	2010-12-02



Conclusion

La consultation a permis d'obtenir l'avis de 16 organismes en ce qui a trait à la proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais. La proposition de PATP a été bien accueillie dans l'ensemble et a même mérité des félicitations de la part de certains partenaires.

Nous avons reçu peu de commentaires de la part des organismes assumant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional. Cette situation s'explique par la participation au processus du PATP de la Table d'échange et de participation gouvernement-CRE. En effet, des rencontres et des échanges productifs ont eu lieu entre les participants de cette table et ils nous ont permis d'obtenir la vision du milieu régional pour l'élaboration du PATP.

La majeure partie des modifications que nous avons apportées à la proposition du PATP ont à voir avec l'information de base. Effectivement, plusieurs partenaires ont proposé des corrections ou des bonifications.

Quelques commentaires émis sont de niveau opérationnel ou sectoriel et non de l'ordre de l'affectation. Ces éléments laissent supposer que l'exercice d'affectation n'est pas encore compris de tous. Il sera important de préciser de nouveau le rôle du PATP lors de sa diffusion.



Annexe I : Commentaires relatifs au contenu de la proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais

Commentaires relatifs au contenu de la proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais



ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Organismes assumant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional	
Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CREO)	La proposition déposée en consultation illustre clairement l'état des orientations gouvernementales et répond bien aux attentes régionales exprimées tout au long du processus d'élaboration.
	La CREO félicite toute l'équipe de la direction générale régionale qui a travaillé à l'élaboration de cette nouvelle proposition du Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais.
	La CREO se questionne sur le caractère fixe du processus de mise à jour ou de révision (tous les cinq ans), particulièrement pour les futures aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) et les forêts de proximité.
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Les instances municipales régionales et locales ne peuvent qu'être fières du travail accompli par les autorités gouvernementales dans ce plan d'affectation des terres publiques qui se veut très complet. À cause de la clarté de ses objectifs, ce plan ne peut que faciliter l'aménagement et le développement du territoire.
MRC de Papineau	La MRC demande d'intégrer les éléments suivants : - Le sentier pédestre Trans-Québec - Le Sentier Iroquois - Le sentier du mont Julie - L'érablière dans la municipalité de Chénéville - Les 2 projets non répertoriés d'EFE (lac en Cœur et lac Écho) - Les pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE) sur la carte DSAU-faune.

ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
MRC de Papineau (suite)	La MRC demande pourquoi le PATP ne fait pas état de la situation des lacs malades (fleurs d'eau, cyanobactéries).
	La MRC demande pourquoi il n'y a pas de sites fauniques d'intérêt (SFI) sur son territoire.
MRC de Pontiac	La MRC accepte la proposition de consultation du PATP.
	La MRC mentionne que la problématique d'accès au territoire n'y est pas suffisamment abordée.
Ville de Gatineau	La Ville de Gatineau approuve l'intention gouvernementale relative aux habitats du cerf de Virginie, du rat musqué, des oiseaux aquatiques et des héronnières ainsi que le projet de refuge faunique.
Associations et organismes qui représentent des groupes d'industries, des groupes d'utilisateurs ou des groupes d'intérêt	
Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7)	Nous sommes en accord avec les orientations proposées dans cette étude qui nous servira d'outil pour l'exécution du plan d'action de notre plan directeur de l'eau.
Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)	L'organisme demande par qui sera géré l'accès aux territoires privés pour que les détenteurs de droits miniers puissent exercer leur droit.
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)	Il aurait été pertinent d'indiquer les sites présentant un potentiel de développement hydroélectrique de moins de 50 MW dans l'information de base, en raison de leur importance en matière de développement économique pour les communautés locales.





ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) (suite)	Les données visant à cerner les potentiels éoliens ont été utilisées de façon trop modérée dans l'information de base. Ainsi, plusieurs sites à bon potentiel éolien ont possiblement été omis.
	L'association craint l'utilisation des règlements de contrôle intérimaire (RCI) afin de contraindre certaines des activités de mise en valeur permises dans le PATP. Elle craint des divergences entre la planification du milieu régional et celle du gouvernement quant à l'utilisation du territoire.
	L'association propose au gouvernement que toutes les données de nature territoriale soient consignées dans un système d'information géographique (SIG) public pour en faciliter la consultation.
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	Section 2.3.1 – L'ajout d'un paragraphe sur la ressource hydrique serait pertinent dans cette section. Voir le portrait régional de l'eau produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour intégrer certaines données.
	Section 2.3.4 (3 ^e paragraphe) – Contrairement à ce qui est inscrit dans le document, toutes les rivières sont chapeautées par un des trois organismes de bassin versant.
	L'organisme propose d'ajouter à ce paragraphe que « cette approche de gestion de l'eau par bassin versant repose sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau ».
	Changer « Conseil de bassin de la rivière de la Lièvre (COBALI) » par « Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) ».
	Le document ne fait pas mention des engagements gouvernementaux inscrits dans le plan d'intervention sur les algues bleu-vert et plus particulièrement de l'engagement du MRNF (action 2,15) qui, dans le processus de planification, doit y intégrer en continu la variable « algues bleu-vert ».
Conseil québécois du loisir (CQL)	Le Conseil demande que le PATP précise les renseignements concernant l'ensemble des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air non motorisés.



ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Conseil québécois du loisir (CQL) (suite)	Le Conseil demande de considérer les organismes nationaux de loisirs comme source d'information privilégiée et, de ce fait, de les consulter comme tels lors de la mise en application, du suivi et de la mise à jour du PATP.
	Le Conseil demande que le PATP exprime davantage la volonté et l'importance de maintenir un usage collectif, un accès public et une diversité de l'offre récréative de plein air sur le territoire, parallèlement et proportionnellement au développement des droits d'usage privés, et ce, particulièrement autour des plans et des cours d'eau.
	Le Conseil demande que le PATP formule clairement l'intention et la volonté de préserver, sur le territoire de proximité, des espaces suffisamment grands et conséquents à la demande en activités de plein air afin de permettre une offre de qualité.
	Le Conseil demande que le PATP détermine, à défaut d'aires protégées potentielles, des aires au fort potentiel paysager et récréatif de plein air, et non seulement de « consolidation de la villégiature ».
	Le Conseil demande que le PATP prenne en compte l'importance des paysages et de leur protection.
	Il faut prévoir et intégrer des mesures de protection des paysages des espaces récréotouristiques dans la mise en application et le suivi du PATP.
	Il faut intégrer la notion d'économie sociale dans les intentions de développement récréotouristique.
	Le Conseil demande que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune participe à la production d'un inventaire national des sentiers et des lieux de pratique des loisirs de plein air et dégager de nouvelles ressources afin d'y parvenir, dans l'objectif d'un partage plus harmonieux des usages sur le territoire de proximité et d'une offre suffisante en « infrastructures » de plein air.



ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Conseil québécois du loisir (CQL) (suite)	Le Conseil demande que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune permette et soutienne, parallèlement au développement de l'hébergement privé et commercial, le développement d'entreprises d'économie sociale dans l'offre de service touristique.
	Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le gouvernement du Québec reconnaissent le travail des organismes et des bénévoles ainsi que leur contribution au développement et à la mise en valeur récréative et touristique du territoire, et invite l'ensemble des pouvoirs publics à suivre cet exemple.
	Le Conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, d'évaluer le potentiel de pérennisation et d'aménagement des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air, en utilisant l'outil d'évaluation de la pérennisation développé à l'initiative du CQL, lorsque celui-ci sera prêt.
	Le Conseil demande que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune développe des outils de planification et de pérennisation selon le potentiel de pérennisation et d'aménagement des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air non motorisés, au sens large.
	Le Conseil demande que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune favorise la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air en soutenant les organismes et les bénévoles.
	Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune participe activement à la concertation interministérielle instaurée par le Secrétariat au loisir et au sport (SLS) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de sa collaboration avec le Conseil québécois du loisir visant la mise en place d'une stratégie concertée quant au développement durable d'activités de loisir de plein air et de pérennisation des infrastructures collectives de loisir.
	L'organisme demande d'intégrer le Secrétariat au loisir et au sport du MELS à la table de concertation gouvernementale.

ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Outaouais	À la page 11, où est discutée l'importance sociale de l'attachement des citoyens au territoire public, l'organisme demande que soit ajouté « l'attachement à l'accessibilité publique aux terres du domaine de l'État ».
	À la page 16, il faudrait mentionner qu'au moins 68 espèces fauniques sont en situation précaire en Outaouais, dont 19 ont un statut d'espèces menacées soit en vertu de la Loi sur les espèces en péril (Canada) ou de la Loi sur les espèces menacées (Québec).
	À la page 17, l'organisme précise que c'est tout le territoire public qui permet d'assurer l'accessibilité aux ressources fauniques de la région et pas seulement les territoires fauniques structurés.
	À la page 19, il faudrait inverser l'ordre des espèces de poissons les plus recherchées par les pêcheurs.
	La page 24 contient des erreurs eu égard au nombre de pourvoiries à droits exclusifs. Il est également inexact d'affirmer qu'il existe huit zecs alors que quatre sont totalement incluses dans la région 07 et que le territoire de deux autres (Festubert et Capitachouane) empiètent à peine sur la région de l'Outaouais.
	À la page 35, il faudrait corriger les chiffres concernant les territoires fauniques.
	À la page 17, il faudrait mentionner que la pratique de ces activités fait l'objet d'un droit enchâssé dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
	Le texte sur les territoires fauniques de la page 17 ne fait pas mention des 23 pourvoiries à droits exclusifs de la région ni de l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong.
	À la page 28, il faudrait corriger le texte puisque la tortue des bois a déjà reçu le statut québécois d'espèce vulnérable.





ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Outaouais (suite)	À la page 18, on discute du tourisme, du récréotourisme et des activités récréatives sans que des nuances soient apportées aux définitions de ces termes. Les retombées sociales et économiques de ces activités sont fort différentes sur le territoire public.
	Nous aurions souhaité voir apparaître de façon plus soutenue le maintien de l'accessibilité publique au territoire (routes et accès aux plans d'eau) dans les colonnes des intentions et des objectifs spécifiques du PATP.
Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)	Prévoir des accès publics à des fins de canotage sur les plans d'eau lorsqu'ils sont ouverts à la villégiature.
	Prévoir des espaces pour des emplacements de camping rustique accessibles uniquement par eau.
	Maintenir le lien de navigation lorsqu'un barrage obstrue le cours d'eau naturel d'une rivière, en balisant le portage le plus court possible.
	Maintenir et préserver les sites déjà affectés à la pratique d'activités telles que le portage et le camping rustique ainsi qu'aux aires de repos et aux accès publics aux rivières et aux plans d'eau.
	Formuler une recommandation sur les normes de protection des bandes riveraines, de l'encadrement visuel et des sentiers de portage ainsi que sur la protection des équipements.
	Soutenir les organismes et les bénévoles.
	Demander que le MRNF participe activement à la concertation interministérielle instaurée par le Secrétariat au loisir et au sport du MELs dans le cadre de sa collaboration avec le Conseil québécois du loisir.



ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) (suite)	Privilégier la production d'énergie par tout autre moyen que l'hydroélectricité, évitant particulièrement la filière « petite centrale » sur des sites naturels vierges. Favoriser les programmes d'économie d'énergie.
	Intégrer le Secrétariat au loisir et au sport du MELS à la table de concertation gouvernementale.
	La FQCK est en accord avec les objectifs ou l'intention gouvernementale pour les zones suivantes : 07-01, 07-02, 07-04, 07-10, 07-11, 07-16, 07-17, 07-19, 07-20, 07-21, 07-24a, 07-26, 07-28, 07-32, 07-36, 07-38, 07-39, 07-39a, 07-40, 07-41, 07-44, 07-45, 07-46, 07-47, 07-49, 07-50, 07-53, 07-54 et 07-56.
Loisir Sport Outaouais	Certains objectifs spécifiques semblent laisser beaucoup de place aux activités récréatives dites de prélèvement (chasse, pêche, piégeage), comparativement aux autres activités non motorisées liées au plein air.
	Peut-on prévoir d'autres types de développement d'activités (canot-kayak de lac) sans qu'ils soient nécessairement associés à la villégiature?
	Certains sentiers ne semblent pas figurer sur la carte DSAU ni dans le dénombrement dans les fiches de zones, notamment dans le secteur de la Petite-Nation.
	Il semble y avoir peu de territoires affectés à la pratique de l'observation (oiseau, animaux, espèce de plantes, etc.).
	Une partie comprise dans la zone 07-28 prévoit le développement d'infrastructures destinées à la pratique d'activités de plein air (notamment des sentiers). Est-ce qu'un tel projet peut être compromis si l'intention du gouvernement dans cette zone en est une de sauvegarde des habitats naturels?

ASSOCIATION OU ORGANISME	COMMENTAIRE
Réserve faunique Papineau-Labelle	Y aurait-il moyen d'inclure « la nécessité d'harmonisation des usages dans <u>le temps</u> »? Les effets des opérations industrielles sur le territoire de la réserve sont indéniables en ce qui a trait aux paysages et aux habitats fauniques, mais, selon nous, l'ultime problème découlant des conflits d'usage est certainement celui d'avoir à exercer des activités au même moment et au même endroit que les autres utilisateurs.
	La réserve faunique demande que les activités de type industriel soient harmonisées avec ses activités et qu'un objectif précis en découle.
	L'organisme fait part de ces inquiétudes quant à la localisation, la superficie et les critères de sélection des <u>zones de sylviculture intensives</u> qui ne sont pas encore définies. Nous nous attendons évidemment à être consultés le moment venu.
	Plusieurs correctifs et ajouts sont proposés.
	Nous demandons que soit pris en considération le statut particulier de certains plans d'eau de la réserve. Ces lacs joyaux, qui n'ont pas le statut de SFI, hébergent des populations de touladi et d'omble de fontaine, et représentent un patrimoine faunique particulier et précieux pour la réserve.
Union des producteurs agricoles (UPA) et Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	Nous recommandons que le MRNF, dans l'élaboration du PATP, s'assure de protéger les sites acéricoles publics à potentiel économiquement élevé sur les terres publiques en Outaouais.





Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public (PATP) qui établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation du territoire public et de ses ressources.

La proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais a été confectionnée par les membres de la Table régionale de concertation gouvernementale. La Conférence régionale des élus (CRE) de l'Outaouais a aussi participé, par l'intermédiaire de la Table d'échange et de participation Gouvernement-CRE, aux principales étapes de la démarche du PATP.

Le présent rapport résume le processus de consultation des communautés autochtones démarré à l'été 2010 sur la proposition d'affectation du territoire public de l'Outaouais.

Le rapport de consultation comprend deux parties. La première partie résume les modalités selon lesquelles les communautés autochtones ont été consultées et les documents qui ont été présentés. La deuxième partie résume les commentaires recueillis. L'annexe 1 fait la synthèse des commentaires émis par les communautés consultées.



Modalités de la consultation

Lors de la période de consultation des partenaires externes, quatre communautés autochtones ont été sollicitées pour présenter des commentaires sur la proposition d'affectation du territoire public de l'Outaouais. Il s'agit des communautés algonquines de Kitigan Zibi Anishinabeg, de Lac Barrière, de Kitcisakik et de Wolf Lake.

Les documents de consultation transmis aux communautés étaient sur cédérom et une traduction en anglais des cartes, du sommaire, du tableau de l'évaluation des changements et de la synthèse de l'affectation du territoire était disponible. Les documents ont été remis en main propre par les conseillers aux affaires autochtones du MRNF des régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le 27 juillet 2010, le MRNF a rencontré les représentants de la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg pour présenter la proposition du Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais.

Lors de la rencontre, une présentation a permis de faire un bref retour sur la démarche et les étapes de réalisation du PATP ainsi que sur l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, la mise en œuvre, le suivi, la mise à jour et les modalités de la consultation. De plus, les documents relatifs au PATP ont aussi été déposés pour consultation.

À la fin de la période de consultation, une lettre de rappel réitérant notre invitation à participer à la consultation a été adressée aux communautés suivantes : Lac Barrière, Kitcisakik et Wolf Lake.



Synthèse des consultations autochtones

Lors de la consultation sur la proposition de PATP, quatre communautés ont été sollicitées pour soumettre leurs commentaires.

Après avoir été invité à participer à la consultation, le conseil de bande de la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg a demandé la tenue d'une présentation du PATP par les représentants du MRNF. Ainsi, au cours de la période de consultation, le Ministère a reçu les commentaires de cette communauté. Les commentaires concernent principalement les modalités de consultation autochtone et la création d'une table de travail conjointe Premières Nations - Gouvernement.

Bien que cette préoccupation ait été analysée afin d'évaluer comment elle pouvait être intégrée au PATP, la demande de la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg ne relève pas de l'affectation du territoire public.

Au cours du processus de consultation, il est à noter que le conseil de bande de la communauté algonquine du Lac Barrière qui n'a pas donné suite à l'invitation de participer à la consultation sur le PATP était en période de transition.

Finalement, les communautés algonquines de Kitcisakik et de Wolf Lake n'ont pas formulé d'avis concernant la proposition de PATP. Par contre, bien que le MRNF ait fait traduire les principales parties de la proposition de PATP, la communauté de Wolf Lake aurait souhaité que tous les documents aient été traduits en anglais pour se prononcer.



Conclusion

Quatre communautés algonquines furent invitées à participer à la consultation sur le PATP de l'Outaouais : soit, Lac Barrière, Kitcisakik, Wolf Lake et Kitigan Zibi Anishinabeg. Seule cette dernière communauté a produit un avis dont les commentaires sont davantage associés aux processus de consultation globaux destinés aux communautés autochtones.



Bibliographie :

EMPLOI-QUÉBEC OUTAOUAIS. *Plan d'action régionale 2000-2003*, révisé en 2001.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC. [En ligne]
[\[http://www.fcmq.qc.ca/\]](http://www.fcmq.qc.ca/).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUAD. [En ligne]
[\[http://www.fqcq.qc.ca/\]](http://www.fqcq.qc.ca/).

HÉLIMAX ÉNERGIE INC, AWS, LLC (2005). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, préparé pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, p. 35.

HYDRO-QUÉBEC (2002). *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001*.

GIRARD, C. *Le bilan démographie du Québec*, Institut de la statistique du Québec – Édition 2008.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sur le secteur de l'économie : Profils économiques des MRC*, [En ligne]
[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (2003). *Le cadre écologique de référence pour l'aménagement du territoire et des ressources*, [En ligne]
[\[http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm\]](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Données sur les secteurs de l'économie : Profils économiques des MRC*, [En ligne] [\[http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/07/mrc-07.htm\]](http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/07/mrc-07.htm).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2010). *Répertoire des municipalités*, [En ligne]
[\[http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoi.asp\]](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoi.asp).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2000). *Les régions écologiques du Québec méridional*, Forêt Québec.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2001). *Production et investissements de l'industrie minière du Québec, Statistiques 2000*, Direction du développement minéral.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, code de diffusion 2002-3073.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (1994). *Guide de développement de la villégiature sur les terres publiques*, N° de publication RN94-2006, en révision 2001.



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public, La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *Portrait territorial de l'Outaouais*, 80 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Plan régional de développement du territoire public de l'Outaouais*, 2004, code de diffusion : 2004-2000, 101 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Stratégie et plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007*, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/index.htm>].

ROBITAILLE, A. et J.-P. SAUCIER (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*, Les Publications du Québec, Québec.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Outaouais*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Outaouais.

STATISTIQUES CANADA. *Données sur les exploitations agricoles*, première diffusion, (recensement de l'agriculture 2001).

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS (2000). *Étude de la contribution à l'économie locale et régionale de l'industrie récréative sur le territoire public de l'Outaouais*, pour le ministère des Ressources naturelles.

